

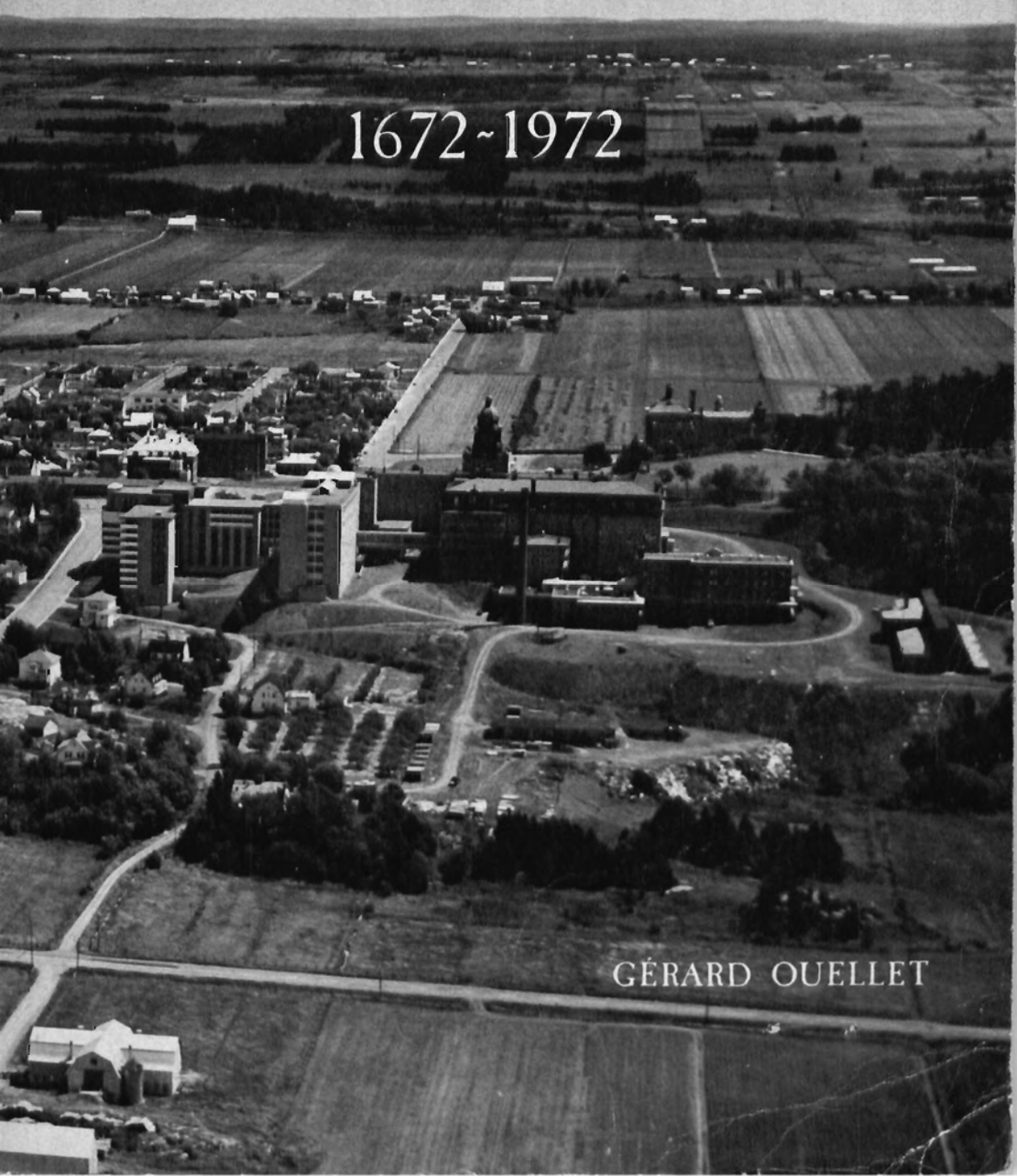
SAINTE-ANNE

DE LA

POCATIÈRE

1672-1972

GÉRARD OUELLET



471.475

093 2

34673

no 1 =

5. 2

Don de



Fondation Raymond-Beaudet

449, rue Notre-Dame
Drummondville
(Québec) J2B 2K9
(819) 478-2519

Histoire

de

SAINTE-ANNE-de-la-POCATIERE

GERARD OUELLET

Ecrivain - Historien



*Société de
Généalogie de
Drummondville*



545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

Cédé Par
BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

1672 - 1972

PHOTO-COUVERTURE:

Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1965; vue à vol d'oiseau à partir des
battures du fleuve St-Laurent. Au sud un aperçu de Saint-Onésime.

(PHOTO STUDIO MICHAUD, LA POCATIÈRE)

Hommage

aux

paroissiens

de

Sainte - Anne - de - la - Pocatière



TABLE DES MATIÈRES



Table des matières	VII
Préface	IX
Biographie de l'auteur	XI
Vive Ste-Anne	1
Les origines de Ste-Anne	3
Le Grande-Anse vue par le cartographe	11
Seigneuries mal délimitées	17
La vie paroissiale démarre	29
Nouvelle église : le futur "Faubourg"	99
Le "fondateur de Sainte-Anne"	113
"La tragédie d'un peuple"	157
Le troisième siècle	201
Succession d'épreuves	307
Siège épiscopal	355
De ci de là	385

PRÉFACE

« Le voyageur charmé se pâme et s'extasie
Au spectacle féerique et plein de poésie
Qui de tous côtés frappe ses yeux surpris,
Il est loin, oui, bien loin de se douter du prix
Que ces bourgs populeux, ces campagnes prospères
Et leurs riches moissons coûtèrent à nos pères. »

(FRÉCHETTE. — La légende d'un peuple.)

Quel voyageur, qui, par la « transcanadienne », traverse à vitesse vertigineuse les riches vallées de la Côte du Sud, s'arrête à penser que ces fermes prospères, que ces villages heureux et fiers qui s'échelonnent le long de son parcours sont le fruit du travail de dizaines de générations et de milliers de gens qui ont peiné et souffert pour que notre pays soit ce qu'il est aujourd'hui ?

Nous qui, « moissonnons dans l'allégresse » là où nos ancêtres « ont semé dans les pleurs », saurons-nous jamais ce que nos paroisses et nos villes ont coûté de sacrifice, de dévouement, de souffrance physique et morale à ceux qui les ont fondées ?

Habités que nous sommes à tous les comforts, il nous est difficile, sinon impossible, de nous représenter ce que fut la vie de ceux qui, il y a deux à trois cents ans, quittaient la France d'abord puis la bourgade de Québec ou ses environs pour aller défricher et coloniser à des milles de là les rives de notre grand fleuve. Que de souffrances les attendaient, que d'ennemis contre lesquels ils eurent à lutter !

En tout premier lieu ce fut la solitude, cette solitude qui déprime les plus fiers courages. A cette époque où les routes n'existaient pas, même les plus rudimentaires, alors que la forêt était peuplée de fauves de toutes sortes et d'indigènes qui n'acceptaient pas facilement de céder leur patrimoine à d'autres, il fallait renoncer durant les longs mois de l'hiver où la navigation était impossible sur le fleuve, à revoir épouse, enfants, parents, etc. Qui pourrait dire la tristesse de ces longs mois d'isolement, quand ce n'étaient pas des années, loin des siens et de toute civilisation ?

A la lutte contre la forêt et ses habitants, il ne faudrait pas oublier de joindre la pauvreté; on ne lutte pas contre elle, on la subit : un feu de forêt a tôt fait de ruiner le travail de plusieurs mois; une gelée hâtive détruit en une nuit la récolte sur laquelle on comptait pour sa subsistance et celle de sa famille.

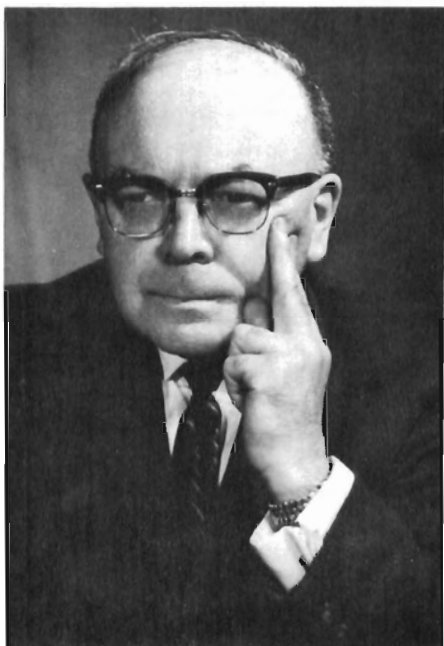
Avec le temps la situation s'améliorait. D'autres colons venaient à la rescousse, on s'encourageait de la voix et de l'exemple. Lorsqu'on était quelques dizaines de familles, on bâtissait une chapelle où le missionnaire d'occasion et parfois l'évêque venaient apporter le réconfort de la religion jusqu'à ce que la population soit assez nombreuse pour réclamer la présence permanente d'un prêtre. Leur paroisse érigée, nos pionniers rêvent d'une église qui sera leur, où ils trouveront tant de bonheur à se rencontrer chaque dimanche pour réaliser en commun la joie de la prière et de l'action de grâces. Le seigneur collabore avec le prêtre pour le développement de la vie civile et religieuse.

La paroisse se développe avec rapidité et donne les plus consolantes promesses d'avenir; une vaste église en pierres est construite pour remplacer la chapelle primitive, des écoles sont érigées, des services d'utilité publique sont créés, des industries artisanales naissent qui occupent une partie de la population.

C'est là l'histoire en bref de la plupart de nos paroisses du Québec. C'est là en particulier, du moins dans les grandes lignes, celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dont M. Gérard Ouellet a entrepris de faire connaître les fastes et les leçons aux paroissiens actuels ainsi qu'à leurs parents et amis de l'extérieur.

Ces pages écrites avec soin, après de multiples recherches dans les dépôts d'archives actuellement accessibles, apporteront délassément et encouragement à tous. Les plus âgés reliront avec joie les faits et événements qu'une tradition orale a transmis de génération en génération. Les jeunes à qui revient de bâtir l'avenir apprendront dans la vie et les exemples des prédécesseurs que les réalisations sont le fruit d'un labeur constant, d'une collaboration étroite entre citoyens d'une même communauté. On ne bâtit pas seul un pays ni uniquement pour soi. A tous elles apprendront qu'on a raison d'être fier du passé et confiant dans l'avenir.

CHARLES DUMAIS, ptre, v.é.,
ex-curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.



BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Gérard Ouellet

Gérard Ouellet, auteur de la présente monographie de Sainte-Anne de la Pocatière, est né à Saint-Jean Port-Joli le 26 novembre 1906. Il fait ses études primaires au couvent de sa paroisse et à l'école Lagueux de Saint-Roch de Québec qu'il fréquente moins d'un an, après l'épidémie de grippe espagnole, soit de novembre 1918 à juin 1919, après quoi il entre au Séminaire de Québec comme externe. En 1922, il passe au Collège de Lévis d'où il sortira en juin 1928 avec le parchemin de bachelier ès-arts. A l'époque, l'Université n'est guère accessible à toutes les classes. Le journalisme qui l'attire l'amène (31 août) à l'Événement de la rue de la Fabrique, quotidien fondé en 1867 par Hector Fabre et devenu journal du matin en 1921. Gérard Ouellet est six ans à l'Événement, jusqu'en novembre 1934 où il entre à l'Action Catholique, au 103 de la rue Ste-Anne, à titre de chroniqueur politique, fonction à laquelle l'a entraîné Edmond Chassé, dès sa première année au plus ancien quotidien français d'Amérique, aujourd'hui disparu.

A l'Action, Gérard Ouellet est secrétaire du premier syndicat de journalistes au Québec dont il devient ensuite président. En 1937, il est président des chroniqueurs parlementaires à Québec. Il est encore journaliste actif quand il écrit l'histoire de sa paroisse d'origine publiée en février 1946 sous le titre *Ma Paroisse: Saint-Jean Port-Joli*. Depuis le 1er octobre précédent, il est fonctionnaire au ministère de la Colonisation, préposé à l'information; il y rédigera plusieurs publications: monographies de paroisse, rapports de l'Ordre de mérite du défricheur, etc. Après 13 années à la Colonisation, M. Ouellet est successivement à l'information du ministère des Ressources hydrauliques (sous Daniel Johnson et René Lévesque); au ministère des Travaux publics dirigé par René Saint-Pierre; au ministère du Travail dont René Hamel et Carrier Fortin sont successivement titulaires, et finalement, au Régime de rentes qui précède la Régie des rentes créée officiellement l'année suivante (juillet 1965).

Gérard Ouellet entre officiellement à sa retraite le 26 novembre 1971, mais il réside à Saint-Jean Port-Joli depuis l'année précédente, à deux pas de la maison natale, dans la propriété de ses grands-parents, en attendant le jour qu'il espère le plus lointain possible où il reposera dans le vieux cimetière où notre dernier sommeil est bercé par le bruit des vagues, selon le mot de Marie Bonenfant, pseudonyme d'un auteur originaire de Saint-Jean Port-Joli.

A Québec, le journaliste-historien s'occupa, en plus de syndicalisme, de divers mouvements d'ordres national et social: il fut, entre autres, directeur diocésain de la Saint-Jean-Baptiste et parmi les membres-fondateurs du Club Richelieu. En 1970, il fut le coordonnateur et principal rédacteur de l'histoire de Ste-Félicité de Matane, paroisse qui célébrait son centenaire cette année-là.

A Saint-Jean Port-Joli, Gérard Ouellet est président du Club de l'Age d'Or depuis son lancement le 22 septembre 1971. Il pratique l'art d'être grand-père, mais à distance.

Saint-Jean Port-Joli, le 10 mars 1973.

"Vive Sainte Anne...!"

Ste-Anne de la Pocatière, paroisse dont l'histoire ne se lit pas sans émotion tant les épreuves l'accablèrent à diverses époques de ses trois siècles ! Par quatre fois, le feu s'acharna contre son église, et, par deux fois dans la première partie de notre siècle, il ne laissa que des ruines. Par deux fois, l'oeuvre de Charles-François Painchaud connu, elle aussi, l'épreuve du feu. Ce fut d'abord à son usine et à la résidence des Soeurs de la Ste-Famille, le Collège lui-même échappant de justesse à la destruction ; le second sinistre la frappa dans ses oeuvres vives, seule l'aile moderne échappant au désastre. Il y eut d'autres alertes. C'est, par exemple, miracle que la Maison n'ait pas été rasée le jour même où on en bénissait les murs, en septembre 1829. Soixante-dix ans plus tôt, la population entière avait appris ce que signifie *passer au feu*, quand la soldatesque de Gorham s'enivrait dans la flambée générale de la Côte sud, conjuguée avec celle de la Rive nord et de l'Île d'Orléans, additionnée, dans ce cas-ci, de l'égorgement de femmes et d'enfants.

Mais toujours le malheur fut surmonté, comme furent surmontées d'autres épreuves. Face à l'histoire de cette paroisse, même l'incroyant doit se sentir forcé d'admettre qu'une force supérieure mène ce monde où l'homme s'agite. Les générations successives de Ste-Anne de la Pocatière en ont fait la preuve, chacune à sa façon. Elles ont fait la preuve aussi que le courage, appuyé sur la Foi, produit les plus beaux miracles.

Grâce à Dieu, pour les groupements humains comme pour les individus qui les composent, tout n'est pas que succession d'épreuves. Aujourd'hui, les paroissiens de La Combe (avant Ste-Anne du Sud, Ste-Anne de la Grande-Anse puis Ste-Anne de la Pocatière) sont installés de plain-pied dans une ère de progrès susceptible de faire oublier les malheurs de jadis, pour peu que le déficient système économique et politique qui nous écrase ne brise pas les efforts de cerveaux créateurs. Autant le dire en passant, le peuplement qui, un temps, fut difficile par le comportement d'une portion de ses éléments, semble avoir tourné le dos à un mode de vie qui, à distance, rappelle l'éruption d'où sortirent les *pitons de Sainte-Anne*, pour adopter globalement la sereine planéité de la Grande-Anse.

Pionnière de l'association et de l'enseignement agricoles structurés et durables, ainsi que de la colonisation organisée, Ste-Anne de la Pocatière est aujourd'hui communauté florissante, milieu d'enseignement réputé (en dépit du coup qui lui fut porté dans la discipline de la science agricole); elle est siège épiscopal, centre commercial et industriel d'importance promis à un bel avenir, s'il lui est loisible de surmonter les difficultés accrochées aux milieux québécois dont le seul tort est de ne point être pendu à la mamelle métropolitaine.

C'est cette histoire échelonnée sur trois siècles que j'avais à résumer en dix mois de travail. Tâche impossible que j'ai eu seulement la faiblesse d'assumer. Pourquoi j'ai accepté? Par sympathie pour les dynamiques (abbé) Dominique Gosselin et Louis-Philippe Lebrun? Peut-être aussi parce que j'étais le lointain descendant du pionnier René Ouellet et l'arrière-petit-fils de Louise-Esther Fournel, petite-fille du seigneur Lauchlin Smith. Mais cela ne me donnait pas la science infuse. Il me fallait, à moi de l'extérieur, le canevas et le fil à broder. Conformément à l'engagement qu'il en avait pris, l'abbé Gosselin me fournit le matériel, et avec un zèle dont on ne dira jamais assez l'ampleur. Sans sa contribution, la tâche eut été tout simplement irréalisable. Aussi, je lui rends grâce. Le meunier se mit donc à l'oeuvre pendant que le cueilleur apportait le froment au moulin (pas trop banal, j'espère). Je remercie du même coeur les autres canaux qui apportèrent l'eau à la moulange.

Pour éviter tout tintoin aux esprits qui pourraient être tentés de renouveler l'éreintement dont l'abbé Odilon Paradis fut l'objet en 1869, je dis tout de suite que je sais le premier la faiblesse du présent ouvrage. On l'a dit : Le temps ne respecte pas ce qu'on fait sans lui. Mais ce n'est pas la faute du seul auteur si l'oeuvre revêt l'allure du recueil d'éphémérides. En un temps aussi court, était-il humainement possible de synthétiser tout en donnant l'image de la vie réelle de Sainte-Anne pendant ses trois siècles? Je me suis employé uniquement, et forcément, à suivre le déroulement des faits et gestes des habitants, pour autant que me le permettait la documentation que j'avais sous la main. Assurément, ça n'est pas complet. Pour peu qu'on l'approche au moins cinq ans à l'avance, un tâcheron viendra qui aura le loisir de faire de l'exégèse et de présenter un chef-d'oeuvre à l'occasion du quatrième centenaire. Sans cette condition, que l'on ne compte plus sur moi...

Je prie que l'on oublie les lacunes pour s'arrêter au bon vouloir de l'auteur et, on peut le croire, à l'amour qu'il a mis dans son travail.

Sur ce, je salue cordialement les résidents et tous les fils et filles de Ste-Anne de la Pocatière. A ce billot mal équarri je dis quand même, à la manière de Gilbert Cesbron : "Adieu, enfant chéri de mon coeur !"

Gérard OUELLET

Saint-Jean Port-Joli, le 28 mars 1973.

Les origines de Sainte-Anne

Au départ, retraçons les origines de Sainte-Anne de la Pocatière, paroisse qui porta d'abord les noms de La Combe, Sainte-Anne du Sud et Sainte-Anne de la Grande-Anse. Dans son ouvrage *Les terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly*, Léon Roy établit la situation. La paroisse de Ste-Anne englobe deux fiefs : la demi-lieue à l'extrémité sud-ouest de la Grande-Anse, que, le 18 septembre 1670, Nicolas Juchereau de Saint-Denys (1625-1692) donne en cadeau à son gendre François Pollet de la Combe Pocatière, à même son fief de Saint-Denys (St-Roch des Aulnaies); la seigneurie de la Grande-Anse concédée par Jean Talon (29 octobre 1672) à Marie-Anne Juchereau, veuve de Pollet et future femme de François-Magdeleine-Fortuné-Désiré Ruette d'Auteuil, sieur de Monceaux et procureur général du Roi au Conseil souverain de la Nouvelle-France.

Il y avait eu une première concession le 16 juillet 1665. Le marquis de Tracy avait concédé en effet 21 arpents de front sur 40 de profondeur, à 7 colons helvétiques (3 arpents de front à chacun). Ce fut le *Canton des Suisses fribourgeois*; il bornait au sud-ouest aux terres du *Sr de Saint-Denys*, donc la demi-lieue qui deviendra le fief Pollet. Rien ne résulta de cette tentative, avance Léon Roy. Seuls François et Jacques Miville-Deschênes, fils de Pierre Miville-dit-le-Suisse, un des concessionnaires de 1665, s'établiront à la Grande-Anse et ce sera quelques années plus tard, sur des terres en dehors du *Canton des Suisses fribourgeois*.

Pour remonter à la source, rappelons que, le 1er avril 1636, le gouverneur Jean de Lauzon concédait, en fief et seigneurie, à Nicolas Juchereau de Saint-Denys, domicilié à Beauport, *trois lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent, sur deux lieues de profondeur, au lieu dit Kamouraska, à commencer une lieue au-dessus de la pointe du sud-ouest en montant, et deux lieues en descendant au nord-est*; (...); ce qui nous conduit dans Sainte-Anne, à une demi-lieue exactement au nord-est de la ligne séparant cette paroisse d'avec Saint-Roch, soit à l'extrémité nord-est du lot cadastral no 360 de Sainte-Anne.

Et M. Roy de rappeler que telle fut d'abord l'étendue de la seigneurie de Saint-Denys qui deviendra la Grande-Anse avant de porter son nom définitif de Saint-Roch des Aulnaies, pour la différencier du voisin fief de la Pocatière désigné aussi comme la seigneurie de la Grande-Anse, nom qui lui restera. Un fief en aval de la Rivière-Ouelle recevra le nom de Saint-Denis.¹

1. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 17-18.

Le fief Pollet

Le fief que Juchereau cède au gendre Pollet le 18 septembre 1670, comporte *une demye lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur, dans les terres faisant partie du fief et terres de la Grande-Anse, (seigneurie des Aulnaies) joignant d'un côté vers Tadoussac, aux terres non concédées et d'autres côté vers Québec ledit sieur Saint-Denys dont il est déjà en possession.*²

Le 9 décembre 1667, Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denys, rendait acte de foy et hommage pour un *fief à lui concédé appartenant au lieu dit Kamissigit par les Sauvages³ et par les Français la Grande-Anse, du côté du sud, consistant en trois lieues de terre de front, laquelle étendue de terre lui appartient par titre de concession qu'il en aurait obtenu de M. de Lauzon, en date du 1er avril 1656, ratifié par MM. de l'Ancienne Compagnie, le 19 janvier 1663.*³⁰

Qui sont ces seigneurs Juchereau et la Combe Pociatière? Encore là Léon Roy nous renseigne. D'après les recensements de 1666, 1667 et 1681 et l'acte de sa sépulture, Nicolas Juchereau de Saint-Denys serait né en 1625 (ou 1626). Le futur seigneur des Aulnaies était le cadet des deux fils de Jean Juchereau (1592-1672), seigneur de Maur, et de Marie Langlois. Jean passa en Nouvelle-France entre 1634 et 1636, peut-être en même temps que son frère Noël Juchereau des Châtelets (1593-1649), dans le premier contingent percheron emmené à Québec le 4 juin 1634, par Robert Giffard. Marie Langlois, qu'il avait épousée en 1622, était la fille du seigneur Langlois de la Potherie et de Saint-Roch, le second patronyme devant peut-être inspirer la désignation de la paroisse des Aulnaies. M. Roy est d'avis que Marie Langlois ne s'amena que vers 1644, avec ses trois enfants: Jean, Nicolas et Geneviève. Jean Juchereau de la Ferté (1623-1685) épousa (1645) Marie, fille aînée de Robert Giffard, seigneur de Beauport, et de Marie Renouard. Geneviève (1630-1687) s'unit (1648) à Charles Le Gardeur de Tilly (1617-1695). Quant à lui, Nicolas épouse (22 sept. 1649) Marie-Thérèse, autre fille du seigneur Giffard, (née en 1636 ou 1637). Nicolas Juchereau n'habita pas la *Seigneurie de la Grande-Anse* (les Aulnets), passant sa vie dans l'arrière-fief de Beauport que son beau-père Robert Giffard lui avait donné en cadeau de noces. Il y décéda le 4 octobre 1692, à l'âge de 66 ans. De neuf ans plus jeune que lui, Marie-Thérèse Giffard lui surviva 22 ans; elle mourra en 1714, âgée de 78 ans.

Léon Roy pense qu'à la mort de Nicolas Juchereau, Charles, son fils aîné, (1655-1703) devint le seigneur de Saint-Denys (Saint-Roch). Lieutenant général de l'île de Montréal, il y décéda. La plupart des billets de concession, entre 1692 et 1714, sont émis par Thérèse Giffard,

2. Cf. *Idem*, p. 19.

3. Kamissit: endroit où il y a beaucoup de castors. (Archives de la Société historique de la Côte du Sud.)

3a. Cf. *Fois et hommages*, régime français, cahier 1, f. 172, et *Cahier d'intendance* no 2, concessions et fiefs, f. 666.)

au nom des héritiers. D'Auteuil, son gendre, signe plusieurs billets de concession, de son côté. Ainsi, le 11 mars 1694, au nom de *Juchereau des Aulnaies*, il concède à Pierre Boucher une terre de 4 sur 40 arpents au lieu dit l'Anse à Fouquet, en la seigneurie de Desonois.⁴ Il semblerait plutôt que c'est Joseph, un autre fils de Nicolas Juchereau, qui a hérité de la seigneurie des Aulnets (Saint-Roch); d'une partie du moins car il porte le titre quand, âgé de 6 ans, son père lui fait concéder (12 mai 1679) le fief de l'Anse Sainte-Denis. Joseph Juchereau mourut célibataire, en 1694. Pierre-Georges Roy dit que sa seigneurie revint à sa mère; à la mort de celle-ci, elle devint l'apanage du petit-fils Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denis qui ira s'établir à Saint-Domingue.⁵

Dans le territoire actuel de Ste-Anne François Pollet fut vraisemblablement le premier défricheur. Originaire du Dauphiné, François Pollet, sieur de la Combe, capitaine dans le régiment de Carignan, était fils de François Pollet, sieur de la Pocatière, et de Catherine de Roussin. Ceux-ci ne sont plus quand il épouse, à Québec le 29 novembre 1669, Marie-Anne Juchereau, fille de Nicolas Juchereau et de Marie-Thérèse Giffard, domiciliés à Beauport.⁶

Le notaire Louis-A. Dupuis, de Ste-Anne, prisait peu les seigneurs, à ce qu'il semble. Dans un article à la *Gazette des campagnes* (19 avril 1951), sous les auspices de la Société historique de Kamouraska, M. Dupuis parle de l'*Appétit insatiable des seigneurs*. Il cite précisément le cas de Nicolas Juchereau qui, non content d'avoir obtenu la seigneurie de Saint-Roch des Aulnaies, en 1656, se fait concéder, pour et au nom de son fils Joseph, âgé de 6 ans et déjà seigneur des Aulnaies, le fief de Saint-Denis de la Bouteillerie d'une lieue de front, entre la seigneurie de la Rivière-Ouelle (Jean-Bapt. Deschamps) et le fief de Kamouraska (M. de la Durantaye). Ensuite, (29 oct. 1672) il décrochera pour sa fille Marie-Anne la seigneurie de la Grande-Anse et (16 mars 1677) le fief de L'Islet-à-la-Peau (*Demi-Lieue* de Saint-Jean Port-Joly). Il était facile de faire cadeau d'un fief au gendre à l'occasion de ses noces. C'est ainsi que François Pollet reçut la demi-lieue de la Grande-Anse. Quant au petit Joseph, il en défricha sans doute *un coup* dans sa seigneurie de Saint-Denis de la Bouteillerie . . .

La Combe Pocatière défricheur

Le Haut de la Grande-Anse étant concédé le premier, il est normal que le défrichement de la future paroisse de Ste-Anne débute là. François Pollet y travaille deux hivers durant. Il y vit, le premier hiver très certainement, en compagnie de son homme de confiance, Jean Langlois-le-Jeune ou Jean Langlois Saint-Jean (1648-1691). Charpentier de navire de son métier à Beauport, Langlois, par contrat du 21 octobre 1670, s'engage à conduire Pollet en chaloupe à la Grande-Anse au lendemain

4. Cf. Greffe Chambalon, 17 oct. 1701.

5. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1921-1922*, p. 377 (D'après les *Cahiers de l'intendance* . . . , vol. II, folio 426.)

6. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 19.

de la Toussaint, à y *hyverner* avec lui jusqu'au 15 avril, et à le ramener au printemps, moyennant 165 Livres tournois (environ 500 dollars d'aujourd'hui).⁷ L'abbé Adrien Caron exprime l'avis que Pollet s'est établi au nord-est de l'embouchure de la rivière de la Ferme.^{7a}

Le 20 mars 1672, François Pollet meurt dans son fief, probablement écrasé par un arbre, non loin de sa cabane. C'est quatre jours avant la naissance de son unique enfant Marie-Thérèse qui sera baptisée à Québec le 27. Le bébé est né au manoir du grand-père Juchereau où habitent ses parents. Marie-Thérèse Pollet (1672-1740) épousera (8 oct. 1693) Pierre Lemoyne d'Iberville. Veuve en 1706, elle ira résider en France où elle convolera avec le comte de Béthune, lieutenant-général des armées du roi.⁸ Le vieux possède château, mais il est coulé de dettes. Jaloux de sa jeune épouse, il aura le bon esprit de la faire veuve avant trop de temps. Le Père Le Jeune et Tanguay avancent qu'une première fille, Marie-Louise, était née à Pollet en 1670. Elle aurait épousé Augustin Rouer de la Cardonnière, veuf de Louise Le Gardeur. Pierre-Georges Roy dit de son côté que Marie-Louise Pollet aurait survécu à son mari et que c'est elle qui a vendu la seigneurie du lac Mitis (1725). *C'est un beau cas qu'il serait intéressant d'éclaircir*, dit le notaire Louis-A. Dupuis, dans une entrevue radiophonique à CHGB.^{8a} Pour ma part, je n'ai pas retracé le nom de cette Marie-Louise comme héritière de Pollet.

Est-ce Jean Langlois qui apporte à Québec et à Beauport la nouvelle de la mort de François Pollet? Au fait, où le premier seigneur fut-il inhumé? Les chercheurs ont conclu que l'infortuné défricheur fut enterré à proximité de sa maisonnette.

Parce qu'elle ne juge pas la succession reluisante, la veuve Pollet obtient de Frontenac (18 oct. 1673) l'autorisation de se désister, tant pour elle que pour sa fille. Il ne semble pas, au dire de Léon Roy, qu'elle se prévalut de l'autorisation : au contraire, elle se serait toujours considérée comme propriétaire du fief de son *défunt*.

Outre les meubles laissés dans la chambre conjugale, au manoir du beau-père, la Combe Pocatière possédait à la Grande-Anse (déclaration de Jean Pelletier et Pierre Grosleau, de Beauport, le 13 janvier 1673) *environ 3 arpents de terre nette; 1 arpent de bois abattu et débitté, et 2 autres arpents de bois abattu et non débitté, avec une petite maison de 20 pieds de longueur sur 18 de largeur, close de pièces*.⁹ Pollet était à tout le moins un rude défricheur.

Mise en appétit par la co-possession du fief Pollet, et, de toute certitude, pistonnée par le paternel, Marie-Anne Juchereau obtient de Frontenac (29 oct. 1672) *une lieu et demie de terre de front, sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, tenant d'un côté (au nord-est) aux terres non concédées* (à la seigneurie de la Bouteillerie,

7. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 19.

7a. Cf. Archives de la Société historique de la Côte du Sud, Dossier no 110.

8. Cf. N.-E. Dionne : *Sainte-Anne de la Pocatière*, p. 27.

8a. Cf. Archives de la Société historique de la Côte du Sud, Dossier no 110.

9. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 22.

ou Rivière-Ouelle, concédée le même jour) et d'autre côté (au sud-ouest) à la concession du sieur de Saint-Denis.¹⁰

M. Roy avance que c'est seulement à partir de 1721 que l'on reparlera de *fief de Saint-Denys de la Pocatière* (la demi-lieue du Haut de Ste-Anne). La seigneurie des Aulnaies avait été rognée d'une demi-lieue, mais celle-ci restait dans la famille. Le fief Pollet, notons-le, mesurait 2 lieues de profondeur (4 rangs), tandis que la seigneurie de Marie-Anne Juchereau ne comptait que 3 rangs, ou 1½ lieue. Le gouverneur Frontenac et l'intendant Duchesneau confirment la concession en 1677.^{10a}

De la Pocatière en d'Auteuil

Bien pourvue financièrement, Mme de la Pocatière en a quand même assez du veuvage : le 23 février 1683, elle épouse François-Magdeleine-Fortuné-Désiré Ruette d'Auteuil, sieur de Monceaux. De par leur contrat de mariage (19 février), les époux exploiteront leurs terres en commun. Le nom, la fortune et la fonction de procureur général font assurément de d'Auteuil *un bon parti* dans la communauté seigneuriale privilégiée.

Ceci dit, qui est, plus intimement, le second mari de Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys, veuve de François Pollet de la Combe Pocatière et seigneresse de la Grande-Anse? L'histoire de Monsieur vaut que l'on s'y arrête du fait qu'elle est liée à celle de Ste-Anne.

François (etc.) Ruette d'Auteuil naît à Paris, en la paroisse St-Germain-l'Auxerrois, le 17 janvier 1658; on le baptise le lendemain. Il est le fils de Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, seigneur de Monceaux et ancien maître d'hôtel du Roi, et de Claire-Françoise du Clément du Vuault, que le peu argenté d'Auteuil a épousée à Saint-Germain en 1647. L'épousée a des écus pour deux . . .

Denis-Joseph Ruette d'Auteuil et son épouse dont le tempérament volontaire s'est manifesté avant la fin de la lune de miel (si tant est qu'il y a eu lune de miel) débarquent à Québec le 7 septembre 1649. Mme Anne Gasnier, veuve de du Vuault, accompagne sa fille et le gendre. En moyens et vite en affaires, la riche Dame, sitôt à Québec, acquiert le fief de Monceaux à Sillery, au coût de 2,000 Livres (18 sept. 1649). La maison à deux étages est délabrée, elle la fait restaurer, et le trio y résidera. On ne désignera plus la veuve que comme *madame de Monceaux*. Peu de temps encore, et Madame se fait concéder la majeure partie du plateau dominant la côte de la Montagne. Le gendre obtiendra de son côté le terrain adjacent (23 juillet 1656) et y érigera une maison en pierre, luxueuse pour l'époque. Cette maison, les d'Auteuil l'habiteront; quand ils retourneront à Monceaux, ils la loueront à l'intendant Talon qui finira par l'acheter. La belle-mère Gasnier, quant à elle, se sera montrée avisée dès son départ de France, se faisant con-

10. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 21-22.

10a. Noté : Le not. Dupuis corrige que c'est la concession de L'Islet-à-Peau, et non celle de la Grande-Anse, que Louis XIV ratifia le 15 mai 1680, contrairement à l'affirmation de Dionne. (Cf. Archives de la Soc. histor. de la Côte du Sud, Dossier no 111).

céder par la Compagnie des Indes occidentales, la seigneurie de Jacques-Cartier (dans le Portneuf d'aujourd'hui). *Finis coronat opus* : la veuve cossue unit sa destinée au richard Jean Bourdon, ingénieur, arpenteur et architecte, veuf (depuis le 11 sept. 1654) de Jacqueline Pollet, mère de cinq enfants. Sans calembour, le maître du *domaine du Belvédère* est une grosse cloche dans la Colonie. Par son contrat de mariage, Mme Bourdon fait sa fille et Ruelle d'Auteuil héritiers de son domaine de la Haute-Ville.¹¹

« Je m'en vais chez nous »

Ce qui précède ne nous dit pas pourquoi François Ruelle d'Auteuil naît à Paris. C'est que, de nouveau enceinte, — elle a perdu ses trois premiers enfants à leur naissance, ou peu de temps après — Claire-Françoise du Vuault, lasse de son mari et de sa Nouvelle-France, s'est embarquée pour le pays natal à l'automne précédent. Car, nonobstant une quatrième grossesse, tout n'a pas marché sur des roulettes au foyer conjugal. Le 21 septembre 1650, maman Gasnier et son gendre s'embarquent pour la France. Prévoyante, la mère confie la jeune Mme d'Auteuil aux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Mais, comme dans la chanson, le loup tout à l'entour rôdait. Le loup, en l'occurrence, c'est Jean-Charles Cadieux, que le hasard, utilisant l'escalier qui conduit à la Basse-Ville, fait se trouver nez à nez avec la jeune femme esseulée. De fil en aiguille, l'aimée consent à se laisser enlever. Dans la nuit du 11 mai (1651), Cadieux est sur le point d'extraire de sa chambre *hospitalière* l'objet de sa flamme, quand une religieuse entrebaille malencontreusement la porte et surprend les jouvenceaux sur le fait. L'échelle de corde pend sans doute à la fenêtre, balancée par la douce brise montant du fleuve, Alerte ! Cadieux est écroué et la belle expédiée à Beauport chez Robert Giffard. Bien sûr, à leur retour d'Europe (le 13 octobre), la maman et le mari de la fille auront beaucoup à dire quand Mère Supérieure aura déroulé son fuseau. On imagine un peu dès lors l'atmosphère au foyer. D'Auteuil a eu beau presser la construction de sa maison de la Haute-Ville, la nouvelle demeure ne réussit pas à retenir la belle en mal de liberté. Sous prétexte de s'occuper du procès que lui fait, à Paris, son demi-frère Plainville, pour la déposséder des biens paternels, Madame part le 21 septembre 1657, portant dans son sein son *Désiré*. A contrecœur, d'Auteuil a signé la séparation de biens que sa femme lui réclamait. Magnanime (!), elle lui abandonne l'usage de Monceaux et de la maison de la Haute-Ville ! Voyage sans billet de retour . . .¹²

Au printemps 1658, une lettre de Claire-Françoise apprend à d'Auteuil la naissance de son fils, son baptême, ses prénoms. Juin 1659, c'est l'annonce que Madame a gagné son procès ; elle a acheté une maison à Pont-l'Évêque. Pour oublier, sans doute, le mari délaissé accompagnée (21 nov. 1660) le Jésuite Albanel qui sen va pour l'hiver à Tadoussac.

11. Cf. Encyclopédie Grolier, tome II, pp. 54-55.

12. Note : La substance des faits rapportés sur les d'Auteuil est tirée de la biographie *La famille d'Auteuil au Canada*, par Thérèse D. Ferland, sauf indication d'une autre source. Bien sûr, il y a l'*habillage* par l'auteur de la monographie de Ste-Anne de la Pocatière ; mais rien d'*imaginé* ; pas de *déshabillage* non plus. — G.O.

La belle vie à Paris

A Paris, Mme d'Auteuil ne s'ennuie guère, son mari le constate quand (fin sept. 1660), en compagnie de sa belle-mère, il se présente chez la Parisienne : il y rencontre un quidam qui préfère s'éclipser sans autre forme de procès. Le seigneur de Monceaux souhaiterait ramener sa femme, mais le retour de son fils le préoccupe davantage, d'autant plus que le bambin s'est attaché à son père. Claire-Françoise déclare sans ambages qu'il n'est pas question pour elle de retourner en Canada. Aussi, d'Auteuil et sa belle-maman se rembarquent-ils (avril 1661), accompagnés seulement de François-Magdeleine alors âgé de 3 ans et 3 mois. A Québec, Mme Bourdon aura à choyer, en plus des enfants de son mari qui restent à la maison, son petit-fils à demi-orphelin.

Au premier anniversaire du Richelieu-Québec, au Château Frontenac, un soir de 1949, le psychiatre Henri Samson, jésuite, affirmera que 90% des cas de délinquance et de folie ont leur origine dans le berceau de l'enfant privé d'affection. On s'étonne dès lors que François d'Auteuil ait été seulement dur en affaires, lui qui envoie son fils Pierre naviguer au Cap-Breton à l'âge de seulement 13 ans (Pierre, de son côté, amènera son fils Charles bourlinguer au même âge.) On peut s'étonner aussi qu'il se soit occupé des pauvres à Québec, lui si attaché à l'argent. Mais les fils du seigneur, eux, auront été élevés par leur mère et, pourtant, ils vivront la jeunesse d'assez mauvais garnements.

Pensionnaire chez les Jésuites, François-Magdeleine d'Auteuil fait de brillantes études. Son père a toujours été en excellents termes avec ses voisins de Sillery. Le fils, par contre, n'aura pas les Jésuites en odeur de sainteté et leur fera la vie dure par bouts. Au collège, manifeste-t-il déjà son hérédité : *un sens inné de la justice et de la droiture et une certaine réserve hautaine*, qu'il tient de son père, et l'opiniâtreté de sa mère?¹³ Je préfère le portrait plus humain que, dans ses *Anciens Canadiens*, Philippe Aubert de Gaspé trace de son vieux gentilhomme, portrait où il se dépeint si bien lui qui, seigneur, n'a jamais poursuivi en justice un censitaire et qui, surtout, n'a jamais jeté à la rue une veuve débitrice ; mais qui préféra passer quatre années en tôle pour des amis oublieux qu'il avait obligés en utilisant — malheureusement pour lui — les deniers de la Princesse !

Drôles de retrouvailles

En 1674, ses études classiques terminées, François d'Auteuil s'embarque pour la France, fin juin. Rien de plus pressé que de retrouver sa mère. Comme celle-ci a fait son testament par lequel elle déshérite et son mari et son fils, elle ne désire guère un tête-à-tête avec son Fortuné-Désiré. C'est d'abord le refus catégorique. Tenace, l'étudiant en droit

13. Cf. Thérèse D. Ferland : *La famille d'Auteuil* . . .

finit par être accueilli : cette entrevue, ou une autre, se révélera profitable à la longue.

A Paris, François d'Auteuil apprend l'installation de son père comme procureur général du Roi au Conseil souverain (25 avril 1674),¹⁴ dont il est membre depuis son institution (18 septembre 1663). Le Procureur général a tôt des ennuis avec de Mésy. Sous Frontenac qui s'amène en 1672, sa situation finira aussi par se dégrader, si bien que le Gouverneur cassera tout le Conseil et condamnera d'Auteuil à la réclusion dans son domaine de Sillery (4 juillet 1679). Auprès de la Cour, Frontenac plaide incapacité du Procureur à qui il reproche, de surplus, ses accointances avec les Jésuites, dont, dit-il, il est *comme le donné*. Frontenac aurait-il été de ces philosophes qui, dans la France de l'époque, s'acharnaient à saper l'influence religieuse en Amérique?¹⁵ Et l'avocat d'Auteuil serait-il rentré au pays sous cette influence pour s'attaquer aux Jésuites comme il le fera?

Deux grandes passions

Reçu avocat le 18 avril 1678, à l'âge de 20 ans, François d'Auteuil rentre à Québec animé par deux grandes passions : faire beaucoup d'argent et démolir le Gouverneur. Il est protégé par l'intendant Duchesneau. Celui-ci lui prépare même un nid tout chaud en le faisant nommer dès le début de l'automne, substitut du Procureur général. Allant plus loin, l'Intendant fait signer en blanc au ministre Colbert (oct. 1678) les lettres de nomination de Procureur général en titre, pour le cas où le père disparaîtrait soudainement. Au fait, Denis-Joseph d'Auteuil est malade, aveugle même : son fils lui prépare ses dossiers. La précaution de l'Intendant a été prise à l'insu de Frontenac. Le Procureur général décède, le 27 novembre 1679, à l'Hôtel-Dieu, où son fils l'a transporté une semaine plus tôt. Sa mémoire sera vengée en octobre 1680, Frontenac recevant une lettre de blâme ; mais il se fera tard.

Informé un des premiers du décès de d'Auteuil, sans perdre une minute Duchesneau nomme le fils Procureur général par intérim et court, dans l'après-midi, chez Frontenac pour la signature. Parce qu'il n'a pas été consulté, le Gouverneur refuse d'abord de signer. L'Intendant tient son bout et décroche le paraphe sollicité. Dès lors la guerre sera belle entre le fils d'Auteuil et Frontenac. Devenu officiellement Procureur général (2 juin 1680), François-Magdeleine Ruette d'Auteuil harcèlera de toutes les manières le Gouverneur. La lutte cessera en 1682, au départ de Frontenac.

L'antagonisme du Procureur général à l'endroit du Gouverneur ne l'empêche pas de surveiller ses affaires de cœur, affaires qui, en l'occurrence, s'harmonisent parfaitement avec ses intérêts financiers.

Mais laissons là ce chapitre pour aborder un autre sujet.

14. Cf. *Encyclopédie Grollier*, tome II, pp. 54-55.

15. Cf. Bernard Faÿ : *L'aventure coloniale*.

La Grande-Anse vue par le cartographe

Avant d'aller plus loin voyons l'aspect que le cartographe Gédéon de Catalogne donne au territoire de la Grande-Anse en 1712, en guise de commentaires au plan qu'il a dressé trois ans plus tôt.

« La Seigneurie de la Grande-Anse, écrit-il, appartient à la veuve de Saint-Denys, faisant paroisse avec celle de la Rivière Ouelle. Les terres sur le front du fleuve y sont unies et fertiles en toutes sortes de grains et légumes et pacages, mais sujettes à la brume et à la gellée, les profondeurs se lèvent en costeaux et montagnes entrecoupées de valons garnis de toutes sortes de bois plus gommeux que d'autres, cette seigneurie fait la délimitation des plans n'ayant pas eu le temps de relever ceux de la Rivière Ouelle, Camouraska et la Rivière du Loup où se termine les Etablissements des habitans. Il reste à lever les plans de la Rivière Ouelle, Camouraska et pointe aux Alouettes, où estoient les Etablissements de la Pesche aux Marsouins. Il ajoute que les terres de la Rivière ouel sont très belles et que les habitans sont assez aisez, mais qu'ils le seroient encore davantage s'ils estoient apportés du Commerce de leurs denrées. Il note enfin que dans les bois de la Rivière-Ouelle, il est une fontaine très abondante d'eau salée ou le sel se pourroit faire comme il se fait en plusieurs provinces de l'Europe.¹⁶

Et dans son étude publiée un siècle plus tard (1815), l'économiste Joseph Bouchette écrira :

Le sol de celle-ci (la seigneurie de la Grande-Anse) est très fertile et produit des grains de toute espèce; la plupart des lots sont dirigés par un bon système d'agriculture et bien peuplés; le terrain vers les montagnes est d'une bonne qualité; mais aucune partie n'est en culture. Il ajoute : Entre autres bois de construction, elle produit d'excellent pin; elle est arrosée par le grand ruisseau, et plusieurs autres courants d'eau qui font marcher des moulins à grain et des scieries.

Il a cette appréciation flatteuse pour les villageois de la Grande-Anse :

Elle (la seigneurie) contient une église qui est entourée de plusieurs maisons agréablement situées sur le bord de la rivière. Outre la route principale, il y en a quelques autres qui conduisent en différentes directions dans les seigneuries de Saint-Roch et de la Rivière-Ouelle; elles sont toutes bien entretenues.¹⁷

16. Cf. La Société historique de Kamouraska, *Gazette des Campagnes*, 23 février 1950, p. 2.

17. Cf. N.-C. Dionne : *Sainte-Anne de la Pociatière*, p. 9.

Cette église entourée de plusieurs maisons *sur le bord de la rivière*, voilà qui laisse perplexé. Ou il s'agit du fleuve et alors Bouchette (ou le traducteur) donne un sens bien large au verbe *entourer*; ou écrivant de mémoire, l'auteur confond rivière Ouelle et rivière Saint-Jean; mais la rivière Saint-Jean est passablement distancée de l'église.

Du strict point de vue agricole, M. Gustave Pelletier, diplômé en agriculture à l'emploi du Gouvernement fédéral, décrira ainsi le territoire en 1971 :

L'agriculture en 1971

Ste-Anne de la Pocatière fait partie de la Région agricole numéro 1 qui s'étend de la Pocatière à Gaspé. Elle occupe une superficie de 11,149 acres; 95% de ses sols sont utilisés pour les productions de grande culture (céréales, foin, pâturage, maïs fourrager); la différence sert à la production des légumes et des petits fruits. Le sol est de très bonne qualité; la majeure partie est de l'argile dite "La Pocatière" et "De l'Anse".

Le Bureau fédéral de la Statistique rapporte 88 fermes de recensement en 1971 dont 38 déclarent des ventes de plus de \$5,000. En 1961, les statistiques rapportaient 130 fermes, ce qui représente une diminution de l'ordre de 32%, alors qu'elle est de 36% à l'échelle provinciale pour la même décade. La modernisation du secteur agricole a amené la fusion de plusieurs fermes. Les entreprises agricoles sont moins nombreuses mais leur volume global de production est plus élevé.

Le Lait fournit environ 75% du revenu brut du cultivateur; la différence provient de la viande bovine, du porc, des oeufs et du bois. La commercialisation des produits agricoles se fait surtout par la Coopérative agricole de la Côte Sud dont le siège social se trouve à St-Jean Port-Joli.

Deux fermes gouvernementales occupent une partie importante de la paroisse. La Ferme expérimentale fédérale couvre une superficie de 602 acres dont 400 en culture. On y poursuit des recherches sur les animaux (moutons, volailles) et sur les végétaux (plantes fourragères, pathologie, herbicides, sols, céréales). La Station de Recherches du Ministère provincial de l'Agriculture occupe 118 acres en culture; elle est orientée vers l'amélioration des espèces et des techniques de production du porc, du mouton, des volailles, des céréales, des fourrages, des légumes et des petits fruits. Elle sert également de ferme de démonstration pour les étudiants de l'I.T.A.^{17a} situé tout près. Ces trois institutions d'Etat font de Ste-Anne de la Pocatière, un lieu de rattachement pour la classe agricole du Bas de Québec et même de toute la Province.

17a. L'Institut technologique agricole, qui, en 1962, a succédé à l'École d'agriculture fondée par M. François Pilote, en 1859.

“Les pitons de Ste-Anne”

Comme tant d'autres localités Ste-Anne de la Pocatière a beaucoup changé depuis un demi-siècle. Mais, bien sûr, sa topographie est restée la même. Le visiteur continue d'être frappé par ces boursoufflures qui contrastent avec le territoire qu'il a parcouru lorsqu'il vient de l'Ouest. Ces protubérances, nous de Saint-Jean Port-Joli, nous les appelions, dans mon jeune âge, *les boutons de Ste-Anne* ou mieux *les pitons de Ste-Anne*. (J'ai d'ailleurs retrouvé l'expression dans les archives de la Société historique.)

C'est d'abord le *Cap Martin* et son prolongement jusqu'en face du restaurant *Martinet*, à la fourche des chemins où se trouvait jadis le *Restaurant Saint-Christophe*. Deux versions ont cours quant à la désignation de Cap-Martin : un Indien de ce nom y aurait été enterré ; par ailleurs, cette élévation perpétuerait le nom du grand-père d'Alexandre Martin qui y avait sa terre. Il fallait que ce Martin fut là dès avant 1707, car un contrat sous seing privé (23 avril 1707) et entériné devant Cham-balon le 13 juillet, porte sur un échange de terrains entre Joseph Lizot et Charles Miville et situe le premier au « Cap-Martin ». Par ailleurs, le 18 février 1772, devant le notaire J. Dionne, Charles Bouchard vend à Guillaume Ross, de Ste-Anne, un arpent du *Cap St-Martin à Ste-Anne* (. . .). Il s'agit de pêche à marsouin. (Cf., Archives de la Société historique de la Côte du Sud, Dossier no 12)

La première élévation, au sud, est la *Montagne ronde* ou *Montagne Salomon* ; la seconde, la *Montagne de l'Ours* (les ours y foisonnaient jadis, dit-on). A la bifurcation du chemin du Village et du chemin de la grève commence la *Montagne du Royaume* ou *Montagne du Collège* (avec sa *Cabane des fées*), à l'extrémité-est de laquelle s'élèvent l'Institut de technologie agricole et le Collège de Ste-Anne. Le contrat de mariage d'Ignace Bérubé, de la Rivière-Ouelle, (1707) et d'Angélique-Marguerite Ouellet, *filie de René Ouellet, du Royaume*, indique que l'appellation remonte aux débuts de la paroisse ; comme les autres désignations d'ailleurs. Le nom de Royaume (étendue d'environ 10 arpents sur 28) serait venu de la fertilité du sol au nord de la montagne et jusqu'à la rivière Ouelle. (Archives de la Société historique). Le notaire Louis-Joseph Bérubé a prétendu à tort que le nom de *Royaume* viendrait de Charles-Auguste Rhéaume qui devint seigneur de la Grande-Anse en 1763, comme héritier de Charles d'Auteuil et Thérèse Catin.

La dernière grande élévation au Sud est la *Montagne-à-Boutotte* (Thiboutot) du nom des premiers défricheurs de ce secteur. C'est, pour finir, à l'est du Village, le *Coteau des Pins*, où se trouve le cimetière, en amont du moulin et du manoir construits par le seigneur Amable Dionne. Ce coteau porterait aussi le nom de *Martineau* perpétuant le nom du notaire Ovide Martineau, qui fut le premier maire de Ste-Anne (1845).

Les cours d'eau maintenant. Toujours en venant de l'Ouest, c'est le *Ruisseau du Haut de Ste-Anne* ou la *Rivière de la Ferme* sur laquelle fut construit le moulin du seigneur d'Auteuil. On l'appellera par la suite

le *Petit moulin* ou *Moulin des terres*, pour le distinguer de la meunerie qu'érigea en 1838, le seigneur Amable Dionne sur la *rivière Saint-Jean*, à environ un mille en aval du cimetière. Le manoir qui est à proximité du moulin, Dionne l'érigea en 1848. C'est donc ensuite la *rivière St-Jean*, le principal cours d'eau de la seigneurie, — elle tiendrait son nom de Jean Antcil dit Saint-Jean qui y établit ses fils. Le cours d'eau suivant est le *petit Ruisseau*, puis on a le *grand Ruisseau* qui sépare les seigneuries de Sainte-Anne et de la Rivière-Ouelle. La rivière Saint-Jean est la seule à mériter encore le nom de cours d'eau aujourd'hui. Le Ruisseau du Haut de Ste-Anne, ou Rivière-de-la-Ferme, c'est, à n'en pas douter, la *Rivière Duchouquet* dont Joseph Lavoie parle dans des notes et qu'il situe dans Saint-Roch.¹⁸ Le cours d'eau peut avoir porté aussi le nom de Duchouquet, le missionnaire de ce nom ayant acquis de Charles d'Auteuil ce qu'il restait du domaine seigneurial où se trouvaient la Rivière-de-la-Ferme et le Petit moulin. Indiquons pour finir, que dans *Le Saint-Laurent historique, légendaire et topographique* est reproduite la carte marine de 1750 qui parle de *Grand Ruisseau du Haut de Ste-Anne*. Sous la rubrique *Choses canadiennes*, un journal non identifié (Cf. Archives de la Soc. historique, Dossier no 111) situe la source de la *Rivière-de-la-Ferme* ou *Grand Ruisseau du Haut de Ste-Anne au 2e rang, derrière la Montagne, chez Fagot, du Haut de Ste-Anne*.

La seule nappe d'eau du territoire est le lac Bourgelas qui perpétue le nom de Maurice Bourgelas, premier défricheur dans ce secteur. De ½ mille de long sur 5 arpents de large, (Archives de la Société historique) le lac Bourgelas alimente l'aqueduc municipal. Il est à 3 milles du Village. C'est le Collège qui avait pris l'initiative de cette indispensable amélioration (1895).

Le territoire de Ste-Anne n'est pas fait que de bosses. Au sud de la montagne du Royaume, s'étend la plaine où se trouvent aujourd'hui (l'usine) *Motoski*, la Ferme de l'École, la Station expérimentale, et, plus au sud, la fabrique de meubles de Gabriel Caron, la gare du *Canadien National*, etc. Plus étendue est la plaine qui commence au nord de la Montagne du Royaume et qui s'étend jusqu'à la rivière Ouelle. La route Transcanadienne qui passe (au sud) du Village, la rejoint à l'est de celui-ci et longe le fleuve. Les terres de l'Anse sont encore protégées par les aboiteaux que l'on a disposés pour éviter l'érosion, et l'invasion de l'eau salée.

Il est un nom qui disait beaucoup à l'époque de la navigation à voile, celui du *Fer-à-cheval*. Le Fer-à-cheval était ce remous qui se faisait sentir à 1¼ mille au large de Ste-Anne et que les navigateurs redoutaient. Est-ce ce remous qui, ajouté à un coup de vent, a fait chavirer la chaloupe de l'abbé Ludger Têtu, le 22 juillet 1876?

18. Note de l'A. La grande majorité des renseignements que j'ai puisés aux Archives de la Société historique de la Côte du Sud sont du Fonds-Joseph-Lavoie.

Indiquons que la paroisse de Sainte-Anne comprend trois rangs : le premier, celui du bord de l'eau, la route no 2 se divisant à la montagne du Royaume pour devenir le *chemin de la Grève*, ou de *l'Anse*, et le *chemin des Côtes*, passé le Village; le 2e rang (avec le chemin du *Petit Village*), (avec à l'ouest le chemin *des Sables*) et le 3e rang.

Le débarquement de 1690

J'ai parlé de la *Rivière de la Ferme*. Ce nom est dans une narration militaire de 1758, où on lit ce qui suit :

On trouve à 400 toises de l'église Ste-Anne (celle du haut, la première église en pierre) la riv. (sic) de la Ferme plus petite que la rivière Ferrée (aux Aulnets). Cette église est dans une anse fort vaste où les bords du fleuve ne sont point escarpés; mais le contour de l'anse est terminé par une chaîne de rochers qui enveloppe l'église et quelques habitants. A quelque distance est le Cap Martin célèbre par la descente que firent les Anglais où ils n'eurent point de succès.

Ici il faut ouvrir une parenthèse. S'il s'agit du débarquement des soldats de Phipps, en 1690, l'histoire locale se trouve chambardée. Ce ne serait donc pas à la rivière Ouelle que le curé de Francheville et ses 39 braves repoussèrent les Anglais. Plusieurs habitants de la Grande-Anse étaient parmi les défenseurs victorieux. Cette pièce anonyme au Dossier no 125 des Archives de la Société historique de la Côte du Sud et inscrite comme suit : *Lettres et Pièces militaires de 1756-1760, publiées sous la direction de l'abbé H.-R. Casgrain, p. 71-72*, comment se fait-il qu'elle n'ait pas porté, que je sache, l'auteur de *Une paroisse canadienne au XVIIe siècle : Rivière-Ouelle*, à se poser la question soulevée ici ?

Poursuivons la lecture du document militaire de 1758 :

Les chemins sont fort mauvais de St-Roch à Ste-Anne et remplis de rochers éparpillés de passages difficiles au travers des bois bien fournis en quelques endroits et que les rivières dont je viens de faire mention rendent plus incommodes lorsqu'il est question de conduire des « attirails » et des voitures à quelque distance de l'église de Ste-Anne.

L'Auteur parle de passage étroit entre

la chaîne des rochers qui se sépare en 2 formant gorge de près de ½ lieue où un petit détachement pourrait arrêter une armée. Le bord du fleuve est alors très escarpé, puis les rochers s'aplatissent et le fleuve n'a plus d'escarpem. (sic).

Alors commence la Grande-Anse :

elle est traversée par la petite rivière St-Jean et par le grand et le petit ruisseau (ils ne sont pas localisés dans l'ordre ici) à un quart de lieue de distance de l'un de l'autre. Toute cette anse est d'un accès facile de pleine mer; mais que deviendraient les ennemis s'ils voulaient y faire un débarquement? Il faudrait les laisser s'avancer, en les observant des hauteurs, il serait facile de les écraser dans quelques défilés et même de leur couper la retraite. La rivière termine au Nord Est.

Cette pièce, même si elle n'est pas signée, mais qui est comme authentiquée par l'abbé Casgrain, est donc du plus haut intérêt. Elle ajoute à la renommée de Ste-Anne de la Pocatière, renommée déjà grande par ses nombreuses institutions et à laquelle s'ajoutait, dans mon enfance, la célèbre *poïon antilaiteuse* du docteur Sirois — simple médicament purgatif, écrit Joseph Lavoie dans la documentation qu'il a laissée à la Société historique de la Côte du Sud. Grâce à la bienveillance du président (l'abbé André Leclerc) et de l'archiviste (l'abbé Lionel Léveillé) il me fut possible de passer dans cette mine une journée en compagnie de l'abbé Dominique Gosselin.

Avant d'en finir avec ce chapitre, indiquons l'étendue que Léon Roy donne à la seigneurie de Ste-Anne de la Pocatière, le fief Pollet inclus: de 1672 à 1675: 168 arpents ou 2 lieues; de 1675 à 1688: 147 arpents; de 1688 à nos jours (arpentage de 1937): 166 arpents 5 perches et 3 pieds. En 1692, il restait à Jean Le Rouge près de 12 arpents à parcourir pour avoir toute l'étendue de la seigneurie; il s'était, par erreur, engagé dans le *petit Ruisseau* au lieu que dans le *grand Ruisseau* du Bas de Sainte-Anne. (Cf. *Les terres de la Grande-Anse*, (. . .), pp. 75-77.)

Seigneuries mal délimitées

Reprenons le cours des événements.

Léon Roy a indiqué que la Grande-Anse désigna originairement non seulement Ste-Anne mais également St-Roch des Aulnaies. A partir de 1720 toutefois, la Grande-Anse n'aurait plus signifié que la paroisse actuelle de Ste-Anne de 2 lieues de front. Du côté de Saint-Roch il ne se présenta pas de problème de délimitation. Il n'en alla pas de même au Nord-Est.

En effet, voici que Marie-Anne Juchereau connaît des ennuis du fait que du côté de la rivière Ouelle la délimitation des deux seigneuries est floue. D'après l'acte de concession, le fief Juchereau s'étendait à l'est du cours d'eau précité. Par ailleurs, la seigneurie de la Bouteillerie, concédée le même jour, était censée couvrir une lieue de chaque côté de la rivière *Houelle*. Ce voyant, Jean-Baptiste Deschamps prend les devants. Il commence par empiéter sur les terres non concédées à l'est de sa seigneurie. Ces terres forment 2 lieues au-dessus de la rivière des *Caps Mouraska*, de sorte que les fiefs de la Bouteillerie et de Kamouraska ne se rejoignent point. C'est le 12 mai 1679 que l'Anse de Saint-Denis sera concédée (une lieue de front entre les seigneuries de Kamouraska et de la Rivière-Ouelle). D'après Léon Roy, cette concession reconnaît implicitement le droit de Deschamps à accaparer le territoire qui lui manque. Mais le seigneur de la Bouteillerie se reprend également au Sud-Ouest. C'est Martin Fouquet qui bénéficie de 5 arpents de front au *Petit-Ruisseau*. Puis, par-devant le notaire Rageot, (15 juin 1674) Deschamps signe le document suivant : *Je promets de donner à Jacques Miville la quantité de 12 arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent, savoir 6 arpents au dessus et 6 arpents au dessous de la rivière Saint-Jean. (. . .) fait en présence de Mr Morel, missionnaire, de Mons. Dubuisson; fait à la rivière Saint-Jean.* En 1674, Dubuisson est à la Rivière-Ouelle, tandis que Jacques Miville habite la Grande-Anse.¹⁹

De son côté, Marie-Anne Juchereau concède des terres en 1674 : entre autres, 4 arpents à Jean Migneault-dit-Châtillon.

Le différend existe depuis 1672, année de la concession de la Grande-Anse et de la Bouteillerie. Les deux seigneurs semblent finalement vouloir résoudre le problème car, le 15 juin 1675, Marie-Anne Juchereau et Jean-Baptiste Deschamps comparaissent devant Frontenac ; ils en viennent à l'accord suivant :

Sur les différends qui estoient entre Demoiselle Marie anne Juchereau Veuve du Sr de la Combe d'une Part et le Sr Jean Baptiste François Deschamps escuyer Sr de la Bouteillerie d'autre pour raison des terres qui leurs avoient estées concédées le long du

19. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, p. 13.

fleuve St Laurent vers la Grande anse par monsr Talon cy devant intendt de la Justice police et finances de ce pays dont les contracts se sont trouvez dattés du mesme jour lesquels ayant estéés par nous veus et examinez et les parties ouyes sur leurs demandes et pretentiõs respectives sont demeurez d'accord en nostre presence que les terres qui sont le long dud, fleuve a commencer depuis la concession du Sr de St Denis en descendt Vers la riviere Houel seront et appartiendront dorenavant à lad. Damoiselle V^{ve} de la Combe a la reserve d'Un quart de lieux qui sera pris de front depuis lad. riviere houel en remontant led. fleuve lequel demeurera et appartiendra audt Sr de la Bouteillerie desquelles terres ils jouiront chacuns comme dessus aux termes de leurs contracts de concessions fait a Quebec le quinze juin mil six cent soixante quinze signé Frontenac Marie anne Juchereau Deschamps de la Bouteillerie et est encore escrit Collationné sur l'original en papier demeuré au greffe du conseil souverain par moy greffier en iceluy sousigné a Quebec ce premier jour de juillet MVIC soixante et dix sept. Ainsi signé Bequet.²⁰

Cet accord, dit Léon Roy, ne vaut guère mieux, quant à la borne nord-est de la Grande-Anse, que les actes de concession mêmes. L'intendant Michel Bégon ratifiera néanmoins l'accord, le 12 mai 1725.²¹ Une nouvelle entente — elle sera définitive — deviendra nécessaire.

M. Roy insinue que la perte de $\frac{1}{4}$ de lieue au nord-est de sa seigneurie, en 1675, servit de prétexte à Marie-Anne Juchereau (ou à son père — G.O.) pour se faire concéder, deux ans plus tard, le fief de L'Islet-à-la-Peau, de $\frac{1}{2}$ lieue de front sur 2 lieues de profondeur (la *Demi-Lieue* de Saint-Jean Port-Joli).²²

Les premiers résidents

Sitôt en possession de son fief, François Pollet s'emploie à le défricher. Il y trouve même la mort au terme de son second hiver de défricheur. Il n'eut pas le loisir d'être le premier laboureur en ces lieux, l'inventaire de ses biens indiquant seulement sa petite maison et 6 arpents de défriché, dont 3 arpents en *terre nette* : donc point de grange-étable ni d'animaux. Peut-être projetait-il de labourer à l'été, quand il mourut tragiquement. Pollet aurait donc été le premier blanc et premier défricheur à décéder à la Grande-Anse.

Marie-Anne Juchereau à qui échoit, pour moitié avec sa fille, le fief de Saint-Denys de la Pocatière, ne se préoccupe pas de le mettre en valeur, pas plus qu'elle se pressera pour concéder des terres à la Grande-Anse. De fait, au recensement de 1681 on ne dénombre dans les deux fiefs — ils seront tôt réunis — que cinq censitaires, soit 40

20. Cf. Léon Roy : *Les terres de la Grande-Anse*, (. . .), p. 25.

21. Cf. N.-E. Dionne : *La paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière*, p. 29.

22. Cf. *Les terres de la Grande-Anse*, (. . .), p. 26.

personnes. Le nombre des habitants n'aura pas varié quand Mgr de Saint-Vallier publiera son *Plan général de l'état des missions du Canada fait en 1683*.²³

Quelles étaient les familles de la Grande-Anse lors du recensement de 1681? S'appuyant sur l'*Histoire des Canadiens français* de Benjamin Sulte, Léon Roy nomme (année de l'établissement entre parenthèses): Guillaume Lizot et Noël Pelletier (1676), deux beaux-frères; René Houellet (1678) et Jean Grondin (1680), beaux-frères de Pelletier; Nicolas Huot-dit-Saint-Laurent (1680 ou avant).

En 1683, il n'y a encore que 5 familles à la Grande-Anse. Léon Roy se base cette fois sur le recensement de 1681 et sur le *Dictionnaire généalogique Tanguay* pour établir la liste suivante: Guillaume Lizot (1644-1708), 8 ou 9 âmes; Noël Pelletier (1654-1712), 5 âmes; René Houellet (1635-1722), 8 âmes; Jean Grondin (1646-1714), 7 ou 8 âmes; Nicolas Huot-dit-Saint-Laurent (1629-1693), 10 ou 11 âmes.²⁴

Marie-Anne Juchereau avait commencé à concéder des terres en 1674. Nous avons nommé Jean Migneault-dit-Châtillon (1628-1680). S'établissent la même année, Martin Fouquet et Jacques Miville-dit-Deschênes (1635-1688). Miville est un des sept Suisses qui ont obtenu des terres à la Grande-Anse en 1665. Dans le cas de Fouquet comme dans celui de Miville, Deschamps attribue des terres que Marie-Anne Juchereau réclame comme siennes. Ainsi Jacques Miville reçoit 6 arpents de chaque côté de la rivière Saint-Jean, située à 56 arpents en aval du *Canton des Suisses fribourgeois*. Dès 1677, ce colon cède sa terre à Nicolas Huot et va s'établir à la Rivière-Ouelle. Toutefois, il reviendra 7 ans plus tard, mais comme locataire, sur une partie de son ancienne terre, où il décédera en 1688. Venu de la future paroisse de St-David de l'Auberivière, son frère François le remplacera; veuf, il épousera, en 1692, la veuve Damien Bérubé, de la Rivière-Ouelle; il décédera en cette paroisse en 1711. Jean Migneault (1628-1680) déménagera à la Rivière-Ouelle, lui aussi: le recensement de 1681 donne Louise Cloutier, sa veuve, et ses trois enfants comme habitants de la Bouteillerie. La veuve Migneault ne tardera pas à retourner sur la côte de Beaupré. Elle y fournira à d'Auteuil l'occasion de montrer à quel point il est dur en affaires. En effet:

Le 12 septembre 1683 apres midy, devant le notaire Rageot, la veufve Migneaux s'oblige à livrer au procureur général, à Québec, Une vache agée de 6 ans ou environ a poil Rouge, plaine ou avec son veau en cas qlle aye vellée, dans le premier may prochain, a peine de tous despens, dommages et interest, (...) lad vache estant afermer chez René Houallet a la riviere Houel (...). Et ce sans prejudice ny deroger a Lhipotheque de 2 boeufs q lad. débitrice a déclaré avoir obligé et hipothequé à Mond. Sieur Le procureur General pour assurance de lad. somme.

23. Cf. Mgr Henri Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon: *Mandements des évêques*, p. 589.

24. Cf. Léon Roy: *Ouvrage cité*, pp. 36-37.

Il s'agit pour la veuve d'acquitter une dette contractée par son mari.²⁵ C'est du sang de « *saigneur* » que d'Auteuil a dans les veines.

Retour aux sources

Ce document fait voir aussi que René Ouellet, autre pionnier de la Grande-Anse, vit désormais à la Rivière-Ouelle. L'ancêtre des Ouellet reviendra cependant habiter Ste-Anne; il y décédera en 1722.

Un autre des premiers colons de la Grande-Anse a transporté ses pénates à la Rivière-Ouelle, avance Paul-Henri Hudon.²⁶ Il s'agit cette fois de Nicolas Huot-dit-Saint-Laurent (ancêtre d'un futur premier ministre du Canada). Dans tous ces déplacements vers la Rivière-Ouelle il ne faut pas aller trop vite et ne point oublier qu'en 1693, année de la mort de Huot, il n'y a ni chapelle ni cimetière à la Grande-Anse et que les défunts de la place sont inhumés à la Rivière-Ouelle où la chapelle existe depuis 1686. Quoi qu'il en soit, la veuve Huot retournera habiter Québec. Il est certain toutefois que les Huot vécurent à Ste-Anne un temps, on le verra plus loin.

A la lumière de ce qu'il a exposé, Léon Roy exprime l'avis que seules les familles de Jacques Miville-Deschênes, Guillaume Lizotte, Noël Pelletier, Nicolas Lebel, Martin Fouquet, René Ouellet et Jean Grondin peuvent être considérées comme les premiers noyaux de Ste-Anne de la Pocatière.²⁷

Ils furent heureux et . . .

Nous sommes en 1682. Mme Pollet est seigneuresse de la Grande-Anse depuis 1672 et de L'Islet-à-la-Peau depuis 1677. (Est-ce elle qui a choisi la seconde désignation?) Agée de 30 ans maintenant, elle vit toujours au manoir paternel, et sa fille Marie-Thérèse, qui a 10 ans, est pensionnaire chez les Dames Ursulines. Sa seigneurie principale porte, entre autres, le nom de son défunt mari, et la paroisse de 1½ lieue que Mgr de Laval a érigée canoniquement le 30 octobre 1678, sous le nom de La Combe,²⁸ perpétuera bientôt le second prénom de la seigneuresse.²⁹ C'est bien beau l'argent, les seigneuries, la vie dans le tourbillon de la *Capitale*. Mais un mari — quand on y a goûté — c'est bien plus meilleur. A l'an prochain, les choses sérieuses ! . . .

Et l'an prochain arrive. Le 23 février 1683, après la cérémonie nuptiale à Québec, grande fête au manoir seigneurial de Beauport à l'occasion de noces doubles : le procureur général François-Magdeleine Ruette d'Auteuil et Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys, veuve de François Pollet de la Combe Pocatière, d'une part, et Ignace Juchereau et Marie-Catherine Peuvret, d'autre part.

25. Cf. Léon Roy : ouvrage cité, pp. 35-36.

26. Cf. Rivière-Ouelle, p. 9.

27. Cf. Les terres de la Grande-Anse, (. . .), p. 37.

28. Cf. Mgr Têtu et l'abbé Gagnon : ouvrage cité, p. 569.

29. Cf. Hormisdas Magnan : Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec, p. 218. Magnan dit que la paroisse commença à porter en 1721 le nom de Sainte-Anne. Il s'appuie sur l'affirmation de Narcisse-Euthrope Dionne.—G.O.

Avec un homme aux affaires comme d'Auteuil à la tête, la Grande-Anse va certainement rapporter du foin (dans les deux sens). Par leur contrat de mariage (19 février) les époux d'Auteuil ont mis leurs biens en commun.

Cinq mois après le remariage de la seigneuresse, la Grande-Anse s'enrichit d'un censitaire d'importance, même s'il n'y réside point : Charles Aubert de la Chesnaye, riche négociant de Québec, futur seigneur du Port-Joly (16 nov. 1686) et futur membre du Conseil souverain (1699), ennobli en 1696 sous le nom de la Chesnaye, qu'il porte déjà d'ailleurs. Le 18 juillet 1683, Charles Aubert acquiert de Nicolas Huot-dit-Saint-Laurent et de Marie Fayet, son épouse, leur domaine de 14 arpents ainsi constitué : les 8 arpents que Marie-Anne Juchereau concéda à Huot le 9 avril 1676, et les 6 arpents acquis de Jacques Miville-dit-Deschênes, le 16 juillet 1677,³⁰ terre que Huot bailla peu après, pour 3 ans, à Martin Fouquet (jusqu'en 1681). Aubert est allié à la seigneuresse d'Auteuil, ayant épousé en deuxième noce (10 janv. 1668) Marie-Louise, fille de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard. Il y aura liens plus étroits car, le 19 décembre 1689, le fils Pierre Aubert de la Chesnaye épousera Jacqueline-Catherine Juchereau, soeur de la seigneuresse d'Auteuil.

Vérité de la Palice, c'est quand on a de la fortune que l'on est exposé à la perdre. Charles Aubert de la Chesnaye meurt à Québec, le 20 septembre 1702, à peu près ruiné pour avoir prêté à presque tous les habitants mal pris de la Basse-Ville, avance l'annaliste de l'Hôtel-Dieu en parlant du seigneur du Port-Joly qui a été inhumé dans le cimetière des Pauvres de cette institution. M. de la Chesnaye a tout de même conservé sa seigneurie du Port-Joly et son domaine de la Grande-Anse. Pierre Aubert, qui porte le surnom de Gaspé, hérite du domaine de la rivière Saint-Jean, à la mort de son père. Quant à ce qui est du Port-Joly, en 1708 l'Intendant en ordonne la vente à l'enchère, et de Gaspé l'acquiert le 5 novembre de l'année suivante.

Les de Gaspé

Dans sa plaquette *Une paroisse canadienne au 17e siècle : la Rivière-Ouelle*, l'abbé Henri-Raymond Casgrain prétend que Pierre Aubert de Gaspé et Catherine Juchereau habitèrent sa paroisse natale, entre 1690 et 1703. Je me demande en quel honneur quand la Chesnaye père possédait un domaine à Ste-Anne de la Pocatière. Léon Roy affirme que ni le père ni le fils n'y habitèrent. D'accord. Mais Pierre Aubert de Gaspé a pu y séjourner de temps à autre. Une superficie de *60 arpents de terre labourable*³¹ justifiait une longue habitation de l'époque et il pouvait arriver qu'un fils de seigneur daignât, comme visiteur, partager le toit du fermier de son père. Et s'il avait existé deux maisons habitables sur

30. Cf. Cela signifie que Jacques Miville n'a pas obtenu les 12 arpents promis par Deschamps, à la rivière Saint-Jean, le 15 juin 1674. En effet, suite à l'accord intervenu devant Frontenac en 1675, le 8 mai 1676, Marie-Anne Juchereau concéda à Miville 6 arpents sur 40, bornés au Nord-Est aux terres non concédées, et à la rivière St-Jean, au Sud-Ouest.

31. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 101.

le domaine constitué des anciennes terres de Miville-Deschênes et Huot-dit-Saint-Laurent. Alors . . . Ou, les de Gaspé ont pu être, de temps à autre, les hôtes du seigneur Deschamps ou encore de François Aubert que Casgrain fait arriver à la Rivière-Ouelle entre 1690 et 1703, la période même qu'il indique pour la résidence du futur seigneur du Port-Joly.^{31a} J'ignore s'il existait un lien de parenté — ce qui est très plausible — entre François Aubert, mari d'Angélique Testu, veuve de Pierre Guyon, et de Gaspé, mais je sais que les deux signent au mariage de Nicolas-Claude Lizotte et Madeleine Mignier (18 janvier 1701). L'abbé Dominique Gosselin, grand pourvoyeur de la documentation pour cette monographie, a retracé trois autres signatures de Pierre Aubert de Gaspé à des mariages à Notre-Dame-de-Liesse : Joseph Lebel et Catherine Boutin (22 nov. 1701); Charles Pelletier et M.-Aimée Soucy (24 nov. 1701); Charles Miville (Deschênes) et Marthe Vallée (28 août 1702). Or trois au moins des quatre mariés ci-dessus sont de la Grande-Anse; le dernier, Charles, à l'exemple de Jacques Miville, son père, sera, à partir de 1703, le métayer du domaine de Gaspé, avec son frère Jean. François Aubert, qui a signé en compagnie de Pierre Aubert de Gaspé, semble être un personnage à la Rivière-Ouelle. M. Gosselin a relevé sa griffe à trois autres mariages et à un baptême, du 5 avril 1701 au 5 avril 1702. Le premier de ces mariages est celui de Jean-Baptiste Deschamps et de Jeanne-Marguerite Chevalier (5 avril 1701). Pierre Aubert de Gaspé eût-il habité la Rivière-Ouelle ou la rivière Saint-Jean à l'époque, il eut certainement été de la noce.

Et qu'est-ce que tout cela prouve? Rien du tout quant à la résidence. Les séjours passagers de Pierre Aubert de Gaspé — de sa femme aussi sans doute — sont certains. En ce qui concerne les registres, il faut se rappeler que jusqu'à l'arrivée du premier missionnaire résidant (1715), les habitants de la Grande-Anse faisaient à la Rivière-Ouelle leurs *dévotions*, et que baptêmes, mariages et sépultures se déroulaient là aussi. La signature aux registres, à moins d'indication précise, n'est donc pas un critère de résidence.

La messe à la Grande-Anse

C'est le 23 juin 1694 que Mgr de Saint-Vallier autorise la célébration de la messe *dans la maison de Pierre Saint-Pierre au-delà de l'Eventail et dans celle de Ruette d'Auteuil qui se trouvait à deux lieues plus bas, probablement la Petite-Anse.*³² L'abbé Casgrain n'a pas fouillé longtemps car Pierre Saint-Pierre fut un des deux premiers résidents de Saint-Roch des Aulnets. A la Grande-Anse la maison du fermier de d'Auteuil était naturellement à l'intérieur du domaine seigneurial, à l'extrémité ouest de la seigneurie.

M. Casgrain fait cesser en 1703 la résidence des de Gaspé à la Rivière-Ouelle (si tant est qu'ils y aient vécu plutôt qu'à la rivière Saint-Jean où ils auraient été quand même paroissiens de Notre-Dame-de-

31a. Note de l'A. : A la Grande-Anse il y aura Félix Aubert.

32. Cf. Casgrain : *Une paroisse canadienne* : (. . .), p. 93.

Liesse en fait). Y a-t-il relation de faits? 1703, c'est l'année (3 juin) où Catherine Juchereau décède à Québec; c'est aussi l'année où l'épidémie emporte le seigneur Jean-Baptiste Deschamps. Veuf pendant 8 ans et 4 mois, Pierre Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean Port-Joly depuis 1709, convolera (12 oct. 1711) avec sa cousine Madeleine-Angélique Le Gardeur de Tilly qui assurera la continuité de la lignée dont le représentant le plus renommé sera Philippe Aubert de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens*.³³

Autant vider d'une traite la question du domaine de Gaspé. Sitôt qu'il a acquis sa terre de la rivière Saint-Jean, Charles Aubert de la Chesnaye avise au moyen de la mettre en valeur, même s'il ne doit jamais y résider. Le 11 août 1684, il baille à Jacques Miville-Deschênes ses 14 arpents joignant, au nord-est, à l'*habitation* de Noël Pelletier et, au sud-ouest, à la terre du Procureur général. Miville se retrouve donc sur son ancienne terre, mais comme locataire. L'année suivante (bail du 7 novembre), s'amène comme fermier son frère François, avec son fils Joseph. Le 28 juin 1692, c'est André Menier tant pour luy que pour André Menier son fils âgé de 23 ans, qui loue à bail. Quand Pierre Aubert de Gaspé hérite du domaine en 1702, il semble que Mignier voit prolonger son bail. Puis, le 1er juin 1703, c'est sous seing privé que le domaine est affermé à deux des fils de feu Jacques Miville: Charles et Jean, (pour trois ans). Enfin, les Pierre Jean, père et fils, louent à leur tour (23 août 1708) les 14 arpents de Pierre Aubert de Gaspé. On retrouve les deux Jean à Saint-Jean Port-Joly vers 1713.³⁴

J'ignore les noms des fermiers qui se succédèrent ensuite à la rivière Saint-Jean. Quand, en 1723, au nom de son père, Pierre Ruette d'Auteuil rend *foy et hommage*, de Gaspé possède toujours ses 14 arpents. Après la mort de son mari, survenue en mars 1731, comme elle fait pour les seigneuries de Saint-Jean Port-Joly et de Saint-Antoine de Tilly, Angélique Le Gardeur administre le domaine de la Grande-Anse. Elle est encore propriétaire en 1738, car, dans son procès-verbal du 13 août, dans lequel il indique le tracé du chemin dans la seigneurie, Lanouillier de Boisclerc mentionne *la terre de madame de Gaspé*. Angélique Le Gardeur décède en 1753. C'est elle qui a commencé à tout le moins à se départir des 14 arpents de la rivière Saint-Jean. Au *Papier terrier* dressé par le notaire L.-C. Saint-Aubin en 1771 (Cf. Archives du Parlement, no 18, liasse 69), il est fait mention, dans le cas d'Alex. Dubé, 38 ans, de la concession (3 août 1732) de 4½ arpents de front (30 arpents labourables, maison et grange) signée *Ruette Dauteuil et Le Gardeur de Gaspé* (femme de Pierre Aubert). C'est, par ailleurs, la nomenclature des terres de Jean Anctil dit Saint-Jean: 50 arpents de terre labourable, avec maison et grange, acquis de Mme de Gaspé le 10 octobre 1742 (greffe Pinguet) et de Frs Aubert le 12 avril 1746 (greffe Dionne). Au 3e rang, notons-le en passant, Anctil a acquis 2 arpents de front du curé Porlier, procureur du seigneur Rhéaume, et au 2e rang, 2 arpents de front sur 42 aussi, de Jean et Angélique Aubert, enfants

33. Cf. *Ma paroisse: Saint-Jean Port-Joly*, pp. 16, 17 et 37.

34. Cf. Léon Roy: *Les terres de la Grande-Anse*, (...), pp. 96, 97, 100 et 101.

mineurs de François Aubert. Cela signifie que Aubert était voisin du domaine de Gaspé et permet de croire qu'il était apparenté au futur seigneur de Saint-Jean Port-Joly, — son frère même peut-être —, ce qui donne crédit à ma supposition des séjours de Pierre Aubert de Gaspé à la rivière Saint-Jean. Le même document parle de *terres réservées pour Moulin* sur la rivière Saint-Jean, au 2^e rang. (Cf. Archives de la Société historique).

Quoi qu'il en soit du domaine de Gaspé à la rivière Saint-Jean, le recensement de 1762 n'en fait plus mention. Il faut croire qu'il fut liquidé en entier par la veuve de Pierre Aubert de Gaspé qui avait commencé les ventes en 1732, l'année qui suivit celle de la mort de son mari survenue en mars 1731.

Un manoir, une maison . . .

Pendant que les de Gaspé font fructifier leur domaine, François Ruette d'Auteuil qui a de son côté bien du fer au feu, ne néglige pas tout à fait la Grande-Anse que la veuve Pollet déposa dans la vaste corbeille de noce, en février 1683. Le seigneur commence par se réserver trois belles galettes : 26 des 42 arpents de front de l'arrière-fief Pollet, à l'extrémité sud-ouest de la seigneurie, secteur dit du *Grand-Ruisseau du Haut de Ste-Anne*; un arrière-fief de 8 arpents 9 perches en deça de la rivière Saint-Jean — en 1722, d'Auteuil le cédera à son fils Pierre; 10 arpents au *Grand-Ruisseau du Bas de la Grande-Anse*.

Marie-Anne Juchereau ne s'était guère préoccupée de concéder des terres à la Grande-Anse, puisque l'on n'y comptait que 5 familles en 1681 et encore en 1683. François d'Auteuil va faire rendre la seigneurie en affermant ses domaines et en attirant des censitaires. Mais pas trop vite . . . Le 11 août 1684, il baille, à compter du *1er Mai prochain pour 4 années* (finissant le 1er mai 1689) à *Jean Valliquet et à Pierre Houdan dit Lataille associés compagnons, demeurant en la coste de Lauzon, la terre et domaine de la seigneurie d'Auteuil, contenant 10 arpents de front . . . que le bailleur s'est réservé pour domaine, avec la pesche au devant d'ycelle, joignant d'un costé (au Nord-Est) Benoist Boucher* (concession du 2 avril 1684) et (au Sud-Ouest) *les terres non concédées*. D'Auteuil, écrit Léon Roy (pages 82-83), ne reconnaissait pas les héritiers de Martin Fouquet comme ses censitaires parce que Fouquet avait obtenu sa terre du seigneur Deschamps. Cette terre était bornée, au Nord-Est, par le *Grand-Ruisseau* du Bas de Ste-Anne. Sur le plan de 1709, dressé par Catalogne, l'arrière-fief de *Mr. Dauteuil* est la dernière terre de la Grande-Anse, en descendant; elle est bornée, au Sud-Ouest, par *Fouquet*. M. Roy dit aussi que cette terre du *Grand-Ruisseau* n'était pas très éloignée de celle que René Ouellet cultivait à la Rivière-Ouelle. L'ancêtre des Ouellet y résidait depuis qu'il avait convolé avec la veuve Nicolas Lebel.

Il ne s'agit point de rééditer ce que Léon Roy a publié sur le mouvement des concessions à la Grande-Anse. Nous référons à cet auteur le lecteur désireux de se familiariser avec cet aspect de l'histoire

de Ste-Anne. Néanmoins, liquidons tout de suite, bousculant l'ordre chronologique, la question des fermiers qui développèrent le domaine seigneurial des d'Auteuil.

En 1681 (recensement) et en 1683 (mémoire de Mgr de Saint-Vallier), le domaine seigneurial du Haut de la Grande-Anse ne serait pas encore habité. D'Auteuil n'y aurait fait commencer les défrichements qu'en 1685, avance M. Roy. Le 26 septembre 1686, le seigneur reconnaît :

*avoir baillé pour 7 ans, finissant l'année 1694, à Mathurin Dubé habitant de l'Isle d'Orléans Et Marie Campion, sa femme³⁵ la terre et manoir seigneurial de la seigneurie de la Pocatière en la Grande Anse aussy avec la maison, le journal grange et etable qui sont dessus toutes lesd. terres tant labourables, prairies, et entel estat et quantité qlles peuvent estre au commencement du present bail. Lesquels joignant d'un costé (au nord-est) la terre et habitation de Guillaume Lizot, d'autre à Monsieur de St-Denys (aux Aulnaies) d'un bout du fleuve, d'autre la fin et proffondeur de la terre, a la charge par led. preneur de prendre, cultiver et ense-mencer lad. terre a toutes moitié de grains de semence et recolt, qu'ils prendront autant de vaches qu'ils en pourront eslever jus-qu'au nombre de 10, desquelles ils promettent payer pour chacune d'ycelle le nombre de 16 livres de beurre salé (...).*³⁶

Ce document fait voir que le domaine d'Auteuil a commencé d'être mis en valeur avant 1685, puisque, en septembre 1686, il comporte grange, étable et une superficie de terre labourable et de prairies capable de faire vivre dix vaches.³⁷ L'intérêt de ce contrat croît encore du fait qu'il y est question de manoir et de maison. La maison c'est, à n'en pas douter, l'habitation du fermier dans laquelle Mgr de Saint-Vallier permettra de dire la messe à partir du 23 juin 1694. Il existerait aussi un manoir. Il semble qu'aucun autre document n'en parle. Mais si manoir il y a, bâtiment que le seigneur habite peut-être à ses rares visites, ne s'agirait-il pas de la bâtisse *en colombages* qui sera la première chapelle, en attendant que soit érigée *la première église en pierre*? Par ailleurs, l'état d'avancement de la terre indique qu'il y eut au moins un fermier avant Mathurin Dubé. Le moulin banal n'existe pas encore en 1686.

A la question que j'ai posée en parlant de manoir et de première église, l'aveu et dénombrement de 1723 semble apporter une réponse affirmative, car il fait état *d'une maison de 30 pieds de long de pieces sur pieces, d'une grange de 60 pieds close de planches, d'une écurie de 10 pieds de long de pieces sur pieces*. Puis il y a un fermier

35. En 1681, Dubé est âgé de 50 ans, sa femme a 27 ans, et leur aîné Mathurin compte 10 ans. (Cf. Léon Roy : ouvrage cité, p. 146.)

36. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 146.

37. Note : L'abbé Adrien Caron prétend que le défrichement commença en 1683, donc l'année même du mariage de d'Auteuil. (Cf. Archives de la S. n. de la C. du S., Dossier no 110.)

qui fait valoir a moitié le domaine (Charles Miville-Deschênes). Il existe un moulin a eau a faire farine basty de pieces sur pieces de 25 pieds de long. Et, ce qui n'est pas moins important, il s'y trouve une Eglise de Colombages de 60 pieds de long dont le fond a été donné par led. Sr Dauteuil.³⁸

Point question de manoir cette fois. Si donc le manoir existait en 1686, il est permis de conclure que la bâtisse a été transformée en église.

Mais n'anticipons pas davantage, revenons aux fermiers du sieur d'Auteuil.

Mathurin Dubé, fermier et meunier

Mathurin Dubé remplit donc la fonction de fermier en 1686. Il y est encore en 1692 quand Jean Le Rouge arpente la seigneurie. Dans son procès-verbal du 16 février de la même année, l'arpenteur royal indique qu'il y a moulin à farine sur la rivière qui coule a 14 arpens de la borne de Saint-Roch et a 9 arpens 9 perches de labitation de Guillaume Lizot (au Nord-Est). M. Roy ne s'explique pas cette dernière mesure entre le *Grand-Ruisseau* du Haut de Ste-Anne et la terre de Lizotte. D'après lui, c'est 12 arpents qu'il eut fallu compter si le domaine seigneurial était de 26 arpents de front. Si Le Rouge était dans le vrai, la terre de Guillaume Lizotte aurait été reculée de 2 arpents vers le Nord-Est et cela aurait été fait avant 1723 alors que le domaine seigneurial mesurait bel et bien 26 arpents de front.³⁸

Et les fermiers dans tout cela? Mathurin Dubé est inhumé le 30 décembre 1703, à la Rivière-Ouelle. Thérèse D. Ferland écrit (p. 77) que Mathurin Dubé fils lui succéda. Il était âgé de 32 ans en 1703. Quoi qu'il en soit, le 28 novembre 1706, Ruelle d'Auteuil cède à bail son domaine seigneurial, pour neuf ans à compter du 25 avril 1707. Le preneur est Jean Lumina, de Vincelotte (*Cap Saint-Ignace*), avec le moulin et bâtiments, 6 boeufs, 13 vaches, etc., moyennant 13 minots de bled, 20 minots d'avoine, 18 livres de beurre salé par vache, etc., le tout annuellement livrable à la barque que d'Auteuil enverra à la Grande-Anse. Jean Lumina est encore fermier-meunier quand Gédéon de Catalogne dresse le plan de la seigneurie, en 1709.³⁹ (Dans ses *Anciens Canadiens*, Philippe Aubert de Gaspé parle de Jean Lumina qui fut meunier de son aïeul aux Trois-Saumons. Ce fut vraisemblablement avant que Lumina vint à Ste-Anne, car le moulin banal des Trois-Saumons fut construit vers 1700). D'après Léon Roy, Jean Lumina décéda en 1733. Dix ans plus tôt, sa femme possédait au 2e Rang de Ste-Anne une terre de 4 arpents sur laquelle elle allait faire bâtir cette année-là (1723), disait-elle. Apparemment, c'est elle qui porte les culottes au foyer, car il n'est pas question du mari dans les transactions. En 1743, la veuve Lumina fait

38. Cf. *Les terres de la Grande-Anse*, (...), p. 147.

état, à Saint-Roch des Aulnets, de la concession de 2 arpens 3 perches qu'elle obtint de Mme de Saint-Denys, le 13 octobre 1712. En 1723, Jean-Baptiste Ouellet était le seul résident du 2e Rang de Ste-Anne.³⁹

Jean Lumina aurait été fermier-meunier du seigneur de la Grande-Anse jusqu'en 1721, année où (10 avril) Pierre d'Auteuil agissant au nom de son père, baille à Charles Miville-Deschênes, pour 3 ans à compter du 30 avril, le domaine seigneurial et le moulin banal du Haut de Ste-Anne, *moyennant moitié de grains et excroits*. Il doit s'agir, écrit M. Roy, du fils aîné de Jacques. Charles Miville-Deschênes et Louise Grondin, sa femme, fille de feu Jean Grondin, étaient encore à Ste-Anne en 1725. Leur bail, qui devait expirer l'année précédente, fut prolongé, car on lit dans l'acte de donation du terrain pour l'église (17 juillet 1725) : (...) *lorsqu'on la bastira en pierre*, le seigneur devant attendre *l'echéance du bail fait à Charles Dechene, attendu que cela n'a pas été réservé*. Deux ans plus tard, on trouve le couple Deschênes à Berthier.

Le seigneur d'Auteuil décède en 1737. Depuis le 13 juillet 1734, *Pierre Duchesne et Marie Anne Roy, sa femme*, sont les fermiers du domaine. Ils ont un bail de 5 ans. *Pierre Duchaine* (Deschênes) *dit le Grand neuf pieds* possède la terre du domaine longeant la seigneurie des Aulnets. On croit que, son bail terminé, il acquit la terre concédée originellement à Joseph Ayot.⁴⁰

Voilà ce que révèle l'ouvrage de Léon Roy sur les fermiers du seigneur d'Auteuil. Leur avons-nous accordé trop d'importance? Les maîtres ne s'étant pas souciés de vivre au milieu de leurs censitaires, il nous a paru séant de rendre au moins cet hommage aux humbles qui ont contribué à leur fortune.

Sur ce, faisons un retour en arrière et attachons-nous à un aspect plus fondamental de l'histoire de Ste-Anne de la Pocatière : la mise en marche de la vie religieuse et paroissiale.

39. Cf. Léon Roy : pp. 147-148; pp. 164 et 225.

40. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 148.

La vie paroissiale démarre

Par la force des circonstances, les pionniers de la Grande-Anse et des environs n'ont pas été gâtés jusqu'ici quant au service religieux. La messe, ils l'ont à l'occasion du passage peu fréquent du missionnaire dans son territoire qui s'étend de la Rivière du Sud (Saint-Thomas de Montmagny) à la Rivière du Loup. Baptêmes et mariages sont faits à ces visites. Mais les sépultures, qui les préside quand le missionnaire n'est pas là? Sans doute, il y a récitation de prières au bord de la fosse; ça doit être tout. Ces faits, le missionnaire en dresse les actes à son pied-à-terre le plus proche. Il se trouvera ainsi de ces pièces officielles à Notre-Dame de Québec, au Cap Saint-Ignace et à Notre-Dame-de-Bon-Secours, en ce qui concerne la Grande-Anse. C'est le cas pour Marie-Magdeleine Mignot et pour un des enfants de Guillaume Lizot et Anne Pelletier, dont les actes de baptême sont consignés à L'Islet.

Du point de vue religieux les cinq familles de La Combe tirent certainement réconfort du passage de M. Jean-Baptiste de Saint-Vallier, en 1683.⁴¹ Dans son *Plan général de l'état des missions du Canada fait en 1683*, Mgr de Saint-Vallier dit qu'à *La Combe qui contient une lieue et demie il y a 5 familles et 40 âmes*. M. Thomas Morel, âgé de 48 ans, prêtre venu de France en 1660, est *le plus vieux curé de campagne; il dessert 27 lieues de pays le long du grand fleuve du côté du sud avec les Iles aux Oyes et aux Grues, savoir la Rivière du Loup qui est à 37 lieues de Québec, qui appartient à Monsieur Delachenaye, il y a 4 âmes*. On trouve aussi, entre autres, 1 habitant à Kamouraska; 8 familles et 60 âmes à la Bouteillerie; 2 familles et 11 âmes dans la seigneurie de M. de Saint-Denys (Saint-Roch). Ses ouailles, le missionnaire ne les peut visiter qu'en canot.⁴²

A la page 15 de sa brève *histoire de Ste-Anne de la Pocatière* (1900), le docteur Narcisse-Euthrope Dionne cite partiellement ce texte, mais avec des variantes, et il le situe de 1685 à 1687. Toutefois, les chiffres sont les mêmes quant à l'âge de M. Morel et au nombre des habitants. En 1683, on dénombre 328 âmes de Montmagny à la Rivière-du-Loup. En note de bas de page, Dionne nomme les cinq familles de *La Combe*: Guillaume Lizot et Anne Pollet; Jean Grondin et Anne Mignot; René Ouellet et Thérèse Mignot; Noël Pelletier et Madeleine Mignot; Jean Pelletier et Anne Langlois.

Le curé Odilon Paradis avait publié (1869) des *Notes historiques sur la paroisse et les curés de Sainte-Anne*, bouquin dont Dionne s'inspirera largement d'ailleurs. M. Paradis écrit que les visites du missionnaire étaient rares à la Grande-Anse. La mission était faite par les prêtres du Séminaire des Missions étrangères ou par les chanoines de la

41. Cf. Léon Roy : *Les terres de la Grande-Anse*, (...), p. 115.

42. Cf. Mgr Henri Tétu et l'abbé C.-O. Gagnon : *Mandements des évêques*, p. 130.

Cathédrale. M. Thomas-Joseph Morel et M. Pierre-Benoît Duplein firent quelques-unes de ces missions, dit cet auteur. Il ajoute que M. Morel fut *un des plus ardents propagateurs de la dévotion à la Bonne Sainte Anne*. M. Paradis omet toutefois M. Pelmelnaud comme missionnaire à l'époque de M. Morel.⁴³

Enfin, les résidents de la Grande-Anse entrevoient le jour où, à la Rivière-Ouelle, ils n'entendront plus la messe chez un colon. Le 28 septembre 1682, en effet, Réal Dancosse a donné de son terrain pour la chapelle. L'endroit étant jugé inapproprié, le seigneur Deschamps y va de sa donation pour la même fin, le 15 avril 1684 : le chanoine Morel, missionnaire, et les marguilliers Robert Lévesque et Galleran Boucher l'agréeront le 22 août de l'année suivante, Guillaume Lissot et René Houellet signant comme témoins.⁴⁴

Chapelle à la Rivière-Ouelle

On s'est mis tôt à la besogne, car dès le 1er janvier 1685, messire Pierre Pelmelnaud ouvre la chapelle et les registres de la Rivière-Ouelle. Le premier acte, qui est du 3 janvier, atteste du baptême de Thérèse-Louise Grondin, fille de Jean Grondin et de Xainte Mignaud, de la Grande-Anse, née le 17 octobre précédent. M. Pelmelnaud remplace, à l'occasion, M. Thomas Morel, missionnaire en titre entre Saint-Thomas et Rivière-du-Loup et doyen du chapitre depuis sa création, en 1684. Raymond Casgrain écrit que M. Morel fit, à la fin de 1685, sa dernière visite à la Rivière-Ouelle et que le Père Emmanuel Jumeau lui succéda pour peu de temps.⁴⁵ L'homme aux légendes fait partir M. Morel trop tôt et saute par-dessus le Frère Nicolas Cadart, récollet, premier missionnaire résidant de Notre-Dame-de-Liesse. Dans la *Gazette des campagnes* du 30 décembre 1948 (p. 6), un auteur anonyme publie, sous la rubrique de la Société historique de Kamouraska, un article intitulé *Le Révérend Père Nicolas Cadart, premier missionnaire résidant à Rivière-Ouelle*. Il y répète l'erreur de Casgrain en situant à la fin de 1685 la dernière mission de Thomas Morel.

La chapelle ouverte le 1er janvier 1685 est celle-la même qui réjouira fort Mgr de Saint-Vallier à sa visite de l'année suivante. Bien sûr, elle n'est pas terminée à l'intérieur; mais des murs, un toit et des portes, c'est déjà beaucoup ! A défaut de poêle, les événements qui s'en viennent réchaufferont les coeurs.

1686 est année marquante pour les habitants de la Rivière-Ouelle et de la Grande-Anse. C'est d'abord la visite de Mgr de Saint-Vallier. L'Evêque est parti de Québec le 2 avril, *mercredy d'après Pâques*, à travers les glaces qui l'ont retardé et mis en péril. Il quitte la rivière des Trois-Saumons et arrive à la Bouteillerie le lendemain, (il a donc passé la nuit sur le fleuve, s'il n'a pas débarqué quelque part à Saint-Jean ou à Saint-Roch.) Il se réjouit de l'empressement que les

43. Cf. M. Paradis, pp. 5 et 6.

44. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, pp. 29 à 33.

45. Cf. *Une paroisse canadienne* (...), pp. 61 à 68.

habitants de la Rivière-Ouelle ont mis à ériger leur chapelle. Il commente : *Je fus fort consolé de la trouver si avancée; mais je fus affligé de voir qu'il n'y avoit qu'un seul missionnaire pour cet endroit, pour la grande Anse, et pour la rivière du Loup, qui est la dernière habitation du Canada.*⁴⁶

On imagine que, à la Grande-Anse comme à la Rivière-Ouelle, toute la population est en liesse en ce jour d'avril (1686). On peut supposer de même que l'Evêque reçoit un accueil chaleureux au manoir du seigneur de la Bouteillerie.

Il ne s'agit point de reprendre l'histoire de la Rivière-Ouelle; mais les débuts paroissiaux de Ste-Anne et ceux de Notre-Dame-de-Liesse sont si intimement liés que le silence serait impensable.

A la visite de l'Evêque, il ne reste plus guère que l'intérieur de l'église (de Rivière-Ouelle) à terminer. Dès le 21 avril (1686), M. Thomas Morel, les *marguillers* Guillaume Lissot et Pierre Hudon, d'une part, signent avec Eustache Fortin, du Cap Saint-Ignace, d'autre part, le contrat pour la menuiserie, le lambris *partout en dedans de planches bien blanchies, (. . .) faire la vouste, l'autel, un confessionnal, un petit banc à deux marguillers, et une chaire à prêcher.* Jean Galleran Boucher et Robert Lévesque signent comme témoins du marché à la *Rivière Houel*.⁴⁷

Les noms de Guillaume Lizotte et de Jean Galleran montrent que les habitants de la Grande-Anse sont paroissiens à part entière à Notre-Dame-de-Liesse. Et l'on voit du même coup que le chanoine Morel est toujours missionnaire dans la Côte du Sud, en 1686. Il le sera vraisemblablement jusqu'à la fin d'octobre, alors qu'il s'amène le Frère Nicolas Cadart, premier missionnaire résidant de la Rivière-Ouelle. Ce religieux est arrivé à Québec le 25 juin 1684, en compagnie du Frère Juconde Drué, venu de France comme lui. Après deux années au couvent de Notre-Dame-des-Anges, le Frère Cadart accepte de desservir Notre-Dame-de-Liesse. On a écrit de lui : *Homme très pieux et d'un grand jugement, souvent consulté à cause de la sûreté de sa doctrine.*⁴⁸

Le Frère Cadart rédige ses actes en latin, comme faisait son devancier. Le dernier acte qu'il signe à la Rivière-Ouelle comme *Fr. Nicolas Cadart, Recollectus, Miss.*, porte la date du 27 janvier 1688 et se rapporte à la sépulture de Jacques Miville Deschênes, décédé le 25. L'ancien fermier de Charles Aubert de la Chesnaye ouvre donc la série des actes d'inhumation à la Rivière-Ouelle, comme Marie-Louise Grondin, aussi de la Grande-Anse, a ouvert la liste des actes de naissance, en 1685.

46. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 33-34.

47. Cf. Paul-Henri Hudon : Rivière-Ouelle, p. 34.

48. Cf. Société historique de Kamouraska, *Gazette des campagnes*, 3 mars 1949.

De la Rivière-Ouelle, le Frère Cadart passera, (janvier 1688), au Cap Saint-Ignace, succédant au Frère Moireau. Il n'y fera pas l'année toutefois : il décédera (11 décembre) au couvent de Notre-Dame-des-Anges et sera inhumé sous la chapelle qui deviendra (30 oct. 1692) chapelle conventuelle des religieuses de l'Hôpital général.⁴⁹

Délimitation définitive

A Ste-Anne pendant ce temps-là, la difficulté de la délimitation de la seigneurie, du côté de la Bouteillerie, a repris du poil de la bête. Aussi, *estant sur le point d'entrer en contestation au sujet des bornes qui separent leurs seigneuries de la riviere houel et de la Pocatiere pour un quart de lieue a prendre par le sieur de la Bouteillerie au sudouest de lad. riviere houel le long du fleuve St Laurent*, les deux compères mettent de l'eau dans leur vin et en viennent à un accord (12 juin 1688), qui sera définitif celui-là. Alors d'Auteuil et Deschamps conviennent *qu'a l'advenir et pour toujours la borne de separation entre lesd. deux seigneuries sera le milieu d'un grand ruisseau nommé vulgairement le grand ruisseau, et que l'usage dud. ruisseau sera commun ent eux et libre a leurs habitans pour y entrer et sortir a leur volonté et ce l'espace de vingt arpens de profondeur apres lesquels lesdes seigneuries reprendront leur Rumb de vent accoutumé.*

Le Grand-Ruisseau, écrit M. Roy, sert encore de borne à la Rivière-Ouelle et à Ste-Anne. C'est depuis 1688 qu'un triangle de prairie (*l'Eventail*) au nord-est du cours d'eau précité, appartient à la Bouteillerie. Le *Grand-Ruisseau* permettait aux colons d'accéder par eau à leurs terres. (Le lit du cours d'eau sera modifié quand on construira la route transcanadienne, dans la plaine en bordure du fleuve. On ouvrira officiellement à la circulation, à l'automne 1972, le tronçon Ste-Anne-Rivière-Ouelle, le secteur Saint-Roch-Ste-Anne ayant été inauguré quelque trois mois plus tôt.)

François Ruette d'Auteuil est-il descendu à la Grande-Anse pour l'accord du Grand-Ruisseau? En tout cas, trois jours plus tard, il concède (15 juin) 7 arpents de front à Jean Autin.⁵⁰ Ces questions réglées, le seigneur donne suite à l'autorisation qu'il obtient en novembre, de se rendre en France.⁵¹

A la fin de l'année 1688, un nouveau missionnaire arrive à la Rivière-Ouelle en remplacement du Frère Cadart. C'est le Frère Emmanuel Jumeau. Le 8 janvier suivant, il bénit le mariage de Jean Pelletier et Marie-Anne Huot, de la Grande-Anse qu'il dessert. A l'instar de son prédécesseur, ce Récollet rédige ses actes en latin.⁵²

49. Cf. Soc. histor. de Kam., *Gazette des campagnes*, 30 déc. 1948, p. 6.

50. Cf. N.-E. Dionne : Ouvrage cité, p. 29, et Léon Roy, *Les terres de (...)*, p. 42.

51. Cf. Thérèse D. Ferland : Ouvrage cité, pp. 81-82.

52. Cf. Odilon Paradis : *Notes historiques (...)*, p. 7. A l'intention de ceux qui ont eu l'heur d'apprendre le latin, voici en partie cet acte : *Ego frater Emmanuel Jumeau, hujus parochialis ecclesiae dominae de laetitia in fluvio houellensi communiter de la Bouteillerie rector secundus a defuncto venerabili patre Nicolaus Cadard, Joannem Pelletier (...).*

D'Auteuil s'active en France

Pendant que le missionnaire débute à la Rivière-Ouelle, le seigneur s'active en France, d'où il ne rentrera que le 10 septembre. D'abord, sous la menace de lui faire un procès, il amène sa mère à renoncer en sa faveur à la succession du mari qu'elle a abandonné. Dans un autre ordre d'idées il rencontre le ministre Seigneulay à qui il soumet un mémoire sur la traite des pelleteries, la pêche, les bois et la culture en Nouvelle-France. Mais il y a plus : il plaide qu'il faudrait favoriser la traite des esclaves.⁵³ Evidemment, à Ruelle d'Auteuil tous les moyens d'arrondir sa fortune sont bons.

M. Pierre-Benoît Duplein, qui succède au Frère Jumeau à la Rivière-Ouelle, y fera si peu de bruit que Dionne ne le mentionnera même pas. Messire Pierre de Francheville, son successeur (1690), aura plus de veine du point de vue historique. La tentative de débarquement des soldats de Phipps à l'embouchure de la rivière Ouelle (?) lui permet de réussir, avec l'aide de ses paroissiens de la Bouteillerie et de la Grande-Anse, un coup qui, plus tard, fera les délices de l'abbé Henri-Raymond Casgrain.⁵⁴ L'auteur publiera même la liste des habitants qui firent le coup de feu en 1690. Bien sûr, les descendants seront fiers de retracer les noms des 39 ancêtres valeureux (Casgrain dit qu'ils étaient 40, le curé compris) : les fils Deschamps, les Lévesque, les Hudon, les Miville, les Boucher, les Bouchard, les Dancosse, les Renault, les Lissot, René Houellet et ses cinq fils, les Pelletier, les Lebel, les Dubé, les Mignot, les Gauvin, les Saint-Pierre, les Durand, les Autin, les Boivin et les Lavoye. Les deux fils du seigneur Deschamps, en état de porter les armes, — Deschamps habite sa seigneurie, lui, — sont de la partie, justifiant Casgrain d'écrire : *Tout le système de la colonisation de la Nouvelle-France reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêchaient* (se prêtaient, j'imagine plutôt) *généralement un mutuel soutien . . . Dès qu'un seigneur, accompagné de quelques colons, avait pris possession d'un territoire, le missionnaire arrivait sur leurs traces pour les encourager et les fortifier.* Très touchant. Les colons étaient là, oui. Mais quand le seigneur était loin . . . : le missionnaire venait quand même.

Messire de Francheville était originaire de Trois-Rivières, où il était né le 14 juillet 1649. Ordonné prêtre à Québec le 19 septembre 1676, il reste quelques années secrétaire de Mgr de Laval, même devenu desservant de Beauport. Premier curé de Saint-Jean de l'Île d'Orléans, il dessert aussi Saint-Laurent et Saint-Pierre. Ce curé, à la signature énorme qu'on dirait tracée à la baïonnette (Casgrain), s'amène à la Rivière-Ouelle au début de 1690, peut-être même à la fin de 1689. Avant l'expiration de 1691, il passera au Cap Saint-Ignace d'où il desservira aussi Saint-Thomas de Montmagny. Quand il mourra à Montréal, le 7 août 1713, à l'âge de 74 ans, il sera curé de Longueuil. En 1947, on érigea à sa mémoire, à côté de l'inscription en l'honneur du seigneur Deschamps,

53. Cf. Thérèse D. Ferland, pp. 83 à 85.

54. Cf. *Une paroisse canadienne* (. . .), pp. 72-73.

une plaque en bronze portant : *En octobre 1690, à l'embouchure de la rivière Ouelle, l'abbé Pierre de Francheville, à la tête de quarante de ses paroissiens, repoussa un détachement de la flotte anglaise de Phipps.*⁵⁵ (Se rappeler le document de 1758 au sujet du débarquement des Anglais.)

Au printemps de 1690, le seigneur d'Auteuil a résilié le bail du fermier Mathurin Dubé qui a obtenu une concession à la Rivière-Ouelle. Mathurin remplace son père et sera quatre ans fermier. Il sera en même temps meunier car, devant les récriminations de ses censitaires qui se plaignent d'être négligés, d'Auteuil se décidera enfin à construire un moulin banal. Le 15 septembre 1691, il passe contrat avec le maçon Pierre Perrin.⁵⁶ Cela laisserait voir que le moulin sera en pierre. L'aveu et dénombrement de 1723 révélera seulement que *le moulin a eau a faire farine est basti pieces sur pieces.*⁵⁷ Le bâtiment est construit peu après puisque dans son procès-verbal de février 1692, l'arpenteur Jean Le Rouge parle de *la riviere ou est basty le moulin.*

Jean le Rouge dans la seigneurie

M. de Francheville ne passe qu'un an à la Rivière-Ouelle. En 1691, il a pour successeur messire Jean-Bernard de Requeleyne qui dessert, lui aussi, la Grande-Anse; mais seulement jusqu'en 1715. Au Canada depuis le 24 mai 1690, le nouveau desservant est âgé de 31 ans quand il passe à la Bouteillerie. Il y sera 27 ans, dont 23 comme curé, le territoire devenant paroisse le 10 octobre 1695.⁵⁸ De ce pasteur on note *la belle tenue des registres, son écriture large et régulière.* Il dessert la Rivière-Ouelle depuis 4 ans quand M. de Francheville, par délégation de Mgr de Laval, vient l'installer comme curé. M. de Requeleyne sera rappelé à Québec en juin 1718. Décédé à l'Hôtel-Dieu le 12 juillet 1724, à l'âge de 74 ans, il sera inhumé dans la crypte de la Basilique.⁵⁹ L'abbé Dominique Gosselin me précise un point intéressant au sujet de ce curé de la Rivière-Ouelle. M. de Requeleyne signe jusqu'en 1716 aux registres. En 1717, aucune signature de lui. Puis son paraphe réapparaît trois fois en 1718 (jusqu'au 13 juin); et c'est fini.

55. Cf. L'abbé Armand Dubé, *Gazette des campagnes*, 28 oct. 1948, p. 2.

56. Cf. Thérèse D. Ferland : *La famille d'Auteuil au Canada.*

57. Le dernier moulin banal fut démoli en 1920. Il était probablement sur l'emplacement de celui de 1692, tout près de la première chapelle, à 14 arpents de la ligne de Mr de Saint-Denys. Le notaire Louis-A. Dupuis, de Ste-Anne, écrivait à Léon Roy : "Ce moulin à moudre le grain était désigné sous le nom de petit moulin des terres. La chaussée était à l'endroit où passe la route nationale qui a été redressée. La dalle qui l'alimentait mesurait quelques arpents. Ce petit moulin en bois était dans le pendant de la côte au nord du chemin sur le lot cadastral no 409, le long du Grand-Ruisseau (du haut de la seigneurie). De mémoire, M. Dupuis énumère les propriétaires depuis la confection du cadastre jusqu'à 1920 : Elisée Dionne, seigneur, (1880); Euchariste Tremblay, Chrysologue Dubé (1903); Philéas Boucher (1915); Herménégilde Pelletier (1919). (Cf. *Les terres de la Grande-Anse*, (...), p. 58.) Le notaire Ls-A. Dupuis est décédé à Ste-Anne le 11 mars 1967, à l'âge de 82 ans.

58. Note : C'est pourtant le 25 août 1694 que le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1940-1941* (pp. 403-404) indique pour la nomination de M. de Requeleyne comme curé de la Bouteillerie, et l'abbé Ivanhoé Caron s'appuie sur les archives de l'Archevêché.—G.O.

59. Cf. L'abbé Armand Dubé : *Gazette des Campagnes*, 11 nov. 1948, p. 4.

Quand M. de Requeleyne s'installe à la Rivière-Ouelle, les censitaires de la Grande-Anse n'ont guère augmenté en nombre depuis 1683. Seulement six nouveaux venus, au dire de Léon Roy : François Bouchard (1670-1754), qui retournera à la Rivière-Ouelle en 1692, puis se fixera aux *Caps Mouraska*, en 1695 ; Jean Pelletier (1663-1739), frère de Noël, arrivé au plus tard en 1686 ; Charles Aubert de la Chesnaye (1630-1702) qui n'habitera pas son domaine ; François Miville (1632-1711), exploitant à bail le domaine de la Chesnaye où il a remplacé son frère Jacques ; François Autin (arrivé en 1688, il repartira avant 1709) ; Sébastien Bonin (1662-1741), venu en 1685 au plus tard ; Noël Lizot (1677-1740) ; ce fils de Guillaume aurait été âgé de 11 ans en 1688, année où il obtient sa concession.⁶⁰

A force de se faire harceler par ses censitaires, d'Auteuil semble vouloir s'intéresser davantage à la Grande-Anse. Le moulin banal a été construit à l'automne 1691. Un geste qui ne s'impose pas moins, c'est l'arpentage des terres. Jean Le Rouge est chargé du travail. Dans l'est de la seigneurie, il commet l'erreur de s'engager dans le *Petit-Ruisseau* au lieu de remonter le cours du *Grand-Ruisseau* qui devait servir à démarquer les deux fiefs. Le premier cours d'eau est à 11 $\frac{3}{4}$ arpents à l'est du *Grand-Ruisseau*. Les bornes découlant de l'entente de 1688 se trouvaient à n'avoir existé que sur le papier, dit M. Roy. La délimitation fut établie légalement en 1754, quand l'arpenteur Olide de Kerverzo fixa les bornes sur les lieux.

Dans son procès-verbal du 16 février 1692, le *juré arpenteur* certifie que,

suivant l'ordre et le memoir de Mre Dauteuille Procureur general au conseil souverain, il s'est transporté sur la seigneurie de la Pocatiere a la grande ance ou estant j'ay mesuré toutes les terres de lad, seigneurie tant celle du domaine que les habitations concedées et celles non concedées.

Réparties en trois groupes, les terres concédées sont celles de : François Bouchard (5 arpents au sud-ouest du Grand-Ruisseau d'en bas) ; Jean Pelletier (4 arp.) ; Noël Pelletier (5 arp.) ; M. de la Chesnaye (2 terres de 8 et 6 arpents, respectivement, l'embouchure de la rivière Saint-Jean en marquant la séparation) ; François Autin (6 arp., presque au centre de la seigneurie) ; René *Youils* (Ouellet), 4 arpents ; Jean Grondin (4 arp.) ; Sébastien Bonin (7 arp., au nord-est du domaine seigneurial principal, dans l'arrière-fief Pollet ou St-Denys de Ste-Anne) ; Noël Lissot (4 arp.) ; Guillaume Lissot (6 arp. de front). L'arpentage fut effectué en présence de *Guillaume Lisot, François Minville et Noël Lissot, colons du lieu, et sur les habitations concedées comparurent Noël Pelletier, René houils (Ouellet), François hautin et sebastien Bonin.*

60. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 42-43.

Nous avons fait allusion au fait que tout passionné pour l'argent qu'il fut, Ruette d'Auteuil s'occupait des miséreux. A Québec en effet, il fait partie du Bureau des pauvres, la Saint-Vincent-de-Paul de l'époque. Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu obtiennent du roi (24 nov. 1692) les lettres patentes de l'Hôpital général. Au début de l'été, d'Auteuil est opposé à cette fondation, alléguant que l'ancien couvent des Récollets est trop éloigné de la ville. C'est sans doute Mgr de Saint-Vallier qui l'amadou et conseille aux religieuses de le nommer, lui et ses collègues du Bureau des pauvres, dont M. de la Chesnaye, dans le conseil d'administration de la nouvelle maison. Les premiers hospitalisés sont accueillis le 30 octobre (1692). Mgr de Saint-Vallier, le comte de Frontenac et M. de Champigny sont les chefs de la Direction.⁶¹

Marie-Thérèse Pollet se marie

Ruette d'Auteuil fait la guerre aux Jésuites, mais il est en excellents termes avec l'Evêque. Dans le mois même de son élection à l'Hôpital général, il tombe en deuil (4 octobre) de son beau-père Nicolas Juchereau de Saint-Denys, premier seigneur de Saint-Roch des Aulnets (et de ce qui est devenu le fief Pollet). La mort de son père fait que Mme d'Auteuil hérite d'un fief à Beauport. De mieux en mieux ! Un an après la mort de son grand-père Juchereau, Marie-Thérèse Pollet épouse (8 oct. 1693) Pierre Lemoyne d'Iberville. Le mari étant le marin de grande classe et l'homme de guerre que l'on sait, le voyage de noce revêt la forme d'une expédition à Terre-Neuve ; il se prolonge suffisamment pour que le premier-né des d'Iberville voit le jour dans l'île.

Chez les d'Auteuil, c'est (5 novembre 1694) la naissance de Pierre. Les autres enfants sont alors : Alexandre, Claire-Marie, Madeleine-Catherine et Charles. Louise-Geneviève, *le bébé*, naîtra le 4 août 1696. Ce sont les seuls survivants de 12 enfants.

Le paternel entend avoir quelque chose à mettre sous les pieds de sa progéniture. A ses autres fiefs il ajoute (15 février 1693) celui du Cap-Santé, voisin de la seigneurie de Jacques-Cartier, propriété d'Anne Gasnier. Mme Bourdon décédera en 1698, à l'âge de 87 ans. Un autre héritage de poids à l'horizon. On dirait que Ruette d'Auteuil récolte les fiefs plus facilement que les aspirants colons n'obtiennent des concessions à la Grande-Anse.

Réjouissantes du côté seigneurial, les affaires du Procureur général sont plus ardues au Conseil souverain. L'avocat va jusqu'à s'emporter contre Frontenac, durant une séance. A la Cour de France on ne badine pas avec le respect dû à l'autorité. Aussi, (15 juillet 1695) Pontchartrain blâme-t-il le Procureur pour sa conduite irrespectueuse ; il lui enjoint de présenter ses excuses au Gouverneur devant témoins. Les choses avaient pourtant bien marché avec M. le Comte pendant cinq ans.

61. Cf. Mgr Henri Têtu : *Les évêques de Québec*, p. 103.

En dépit de ces tracas, Ruette d'Auteuil garde un œil sur la seigneurie de la Grande-Anse. Le 15 avril 1696, il loue à bail pour 5 ans (jusqu'au 25 avril 1701) sa terre dite du *Grand ruisseau et du petit ruisseau joignant à la Bouteillerie, et Jean Pelletier, d'autre, à Nicolas Veriel* (1667-1719) et *Jean Lefebvre* (dit Boulanger-1671-1747), du comté *St Laurent, se faisant fort pour Marie-Anne et René Mesnil, leurs femmes*. Les deux beaux-frères ne se seraient pas établis à la Grande-Anse car on ne trouve aux registres de la Rivière-Ouelle aucun acte les concernant, entre 1696 et 1703.⁶²

Le premier caboteur

Rien de ce qui est rentable ne laisse Ruette d'Auteuil indifférent. Le voilà dans le négoce à la Basse-Ville. Son censitaire Jean Pelletier, de la Grande-Anse, se lance dans le cabotage; il s'adresse au marchand-seigneur pour les agrès nécessaires. Marché serré à la manière du sieur d'Auteuil: le 10 août 1698, Pelletier consent à laisser saisir sa goélette s'il n'a pas acquitté sa dette à la date convenue. En même temps qu'elle montre le seigneur sous son vrai jour, cette transaction révèle que Jean Pelletier fut l'un des premiers (sinon le premier) caboteurs de Ste-Anne.

Sont-ce les navigateurs qui ont apporté l'épidémie qui sévit dans la région de la Rivière-Ouelle en 1699? Il semble bien y avoir épidémie, car onze défunts sont inhumés le jour même de leur mort.⁶³ Il devait se trouver des habitants de la Grande-Anse parmi les victimes. (A l'époque, ils sont enterrés à la Rivière-Ouelle, le cimetière du Haut de Ste-Anne ne devant être inauguré qu'en 1715.)

Dur en affaires, vindicatif, Ruette d'Auteuil est également tireur de ficelles. Aussi, le 5 mai 1700, le ministre Pontchartrain lui adresse une lettre élogieuse, l'informant par surcroît que le Roi l'a gratifié d'une pension de 300 Livres *en récompense de ses loyaux services au Conseil de la Nouvelle-France*. Le Ministre ne serait-il pas en train de lui dorer la pilule? Mais non, tout va très bien, madame la marquise. A propos de marquise, les d'Auteuil s'en sont donné une le 17 février (1700) en mariant leur fille Marie-Claire à Antoine de Crisacy, soi-disant marquis sicilien. Le beau chanteur serait président de *la banque à pitons* qu'il ne dépenserait pas plus largement. La noce est fastueuse. Pourtant, l'année suivante, le Marquis empruntera de Charlotte Juchereau 6 400 Livres remboursables dans cinq ans. Qu'à cela ne tienne, on le pistonnera au poste de gouverneur des Trois-Rivières. Après la mort de sa femme survenue le 6 octobre 1705, il sera déjà en mesure de rembourser sa dette assez lourde pour l'époque.

62. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 85.—Le comté de Saint-Laurent, c'est l'île d'Orléans que Charlotte Juchereau achètera mais qu'elle ne pourra pas payer, finalement.—G.O.

63. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, p. 37.

Les finances vont si bien pour Ruette d'Auteuil qu'il achète un beau terrain rue Saint-Louis et s'y fait construire maison. Et voici que (14 oct. 1700) le Procureur général acquiert la seigneurie de M. de Lauzon soi-disant pour le compte de Georges Régnier. Coïncidence heureuse, ce fief aboute au domaine de Villieu que d'Auteuil avait acquis en 1683, cinq mois après son mariage. Le vent continuant de souffler dans ses voiles, le Procureur général devient directeur de la Compagnie de la Nouvelle-France, pour trois ans (fin juin 1701). La Société s'occupe d'échanges commerciaux avec la mère-patrie. D'Auteuil finira cependant par avoir des ennuis de ce côté aussi, les intendants Raudot, père et fils, lui faisant un procès. Mais sur l'heure, tout va bien. Du côté des Juchereau les affaires sont bonnes aussi car, à Paris le 2 février 1702, la belle-soeur Charlotte-Françoise acquiert de François Berthelot, l'île d'Orléans *de présent érigée en comté sous le nom de (...) Saint-Laurent*. Rien que ça, ma chère ! Mais quand viendra le moment de verser 27 000 des 31 000 Livres du marché, *c'est bien sorcier*, mais "adieu, veau, vache, cochon, couvée !" : la veuve Pochot verra s'évanouir le titre de comtesse...

Poste non héréditaire

L'année 1703 s'annonce pas trop belle pour la Colonie. Il y a cette épidémie qui, à la Bouteillerie, sera fatale au seigneur Deschamps. Pour d'Auteuil aussi les choses se gâtent. Ce marquis de Vaudreuil qui s'amène comme gouverneur ! Avec les prédécesseurs Lefebvre, de la Barre et de Callières — le dernier surtout — le Procureur général était aux petits oignons. Contre Vaudreuil le seigneur de Monceaux est prévenu ; il lui reprochera de s'enrichir par la traite de l'eau-de-vie. Le Procureur a perdu son ennemi juré, Frontenac, mort le 8 novembre 1698 : il se rabat sur les Jésuites. La biographe familiale dit que Ruette d'Auteuil se propose depuis longtemps de ramener à l'ordre ces *ambitieux* qu'il accuse de s'enrichir aux dépens des Sauvages, sous prétexte de les convertir et de les civiliser. Les Jésuites conserveront pourtant leur seigneurie de Sillery que d'Auteuil a refusé d'enregistrer. *Punition du bon Dieu !* Pontchartrain écrit à d'Auteuil (1703) que le Roi ne prétend pas que les places de membre du Conseil souverain *passent de père en fils comme un héritage* ; car, insinue-t-il, les fils ne sont pas toujours dignes de leurs pères. La leçon est servie assez vertement. Par contre, au Procureur qui s'est plaint des clercs qui refusent la communion pascalle aux fidèles qui n'acquiescent pas la dîme, le Ministre répond que le Roi a fait savoir à l'Evêque de Québec de trouver un autre moyen que celui-là de remédier à la situation.

En 1704, avance la biographe romancière des d'Auteuil, les habitants de la Grande-Anse ont la visite du seigneur, voyage de deux mois qui se termine fin juin. Il y est peut-être question de chapelle, l'Evêque ayant permis dix ans plus tôt la messe dans la maison du fermier ; l'occupant est Mathurin Dubé fils.

D'Auteuil semble avoir le don de se mettre tout le monde à dos : après les Jésuites c'est le clergé séculier chez qui il dénonce des curés qui réclament la dîme sans même desservir leur paroisse. Puis ce sont de nouvelles attaques contre les Jésuites. L'incorruptible se défend d'enfreindre la loi, lui, voulant donner le bon exemple.

Tandis que le seigneur est de passage à la Grande-Anse, ses fils Alexandre et Charles sont partis suivre les cours de l'École de marine de France. Le Procureur demande pour eux le brevet d'officiers. Toutefois, les fistons ne seront point là quand il s'agira d'être présentés au Roi pour leurs grades. (Pontchartrain à Vaudreuil, 17 juin 1705.)

Rien ne va plus pour d'Auteuil

Décidément, rien ne va plus pour le Procureur général car, en 1705, il n'a pas reçu ses appointements depuis plusieurs mois. Les malheurs fondent tous ensemble. C'est d'abord Pierre Lemoyne d'Iberville qui décède à la Havane le 9 juillet (1705). Au moins, il laisse à sa veuve éplorée une fortune considérable. Coup autrement plus dur le 6 octobre alors que Claire-Marie, marquise de Crésicy âgée de seulement 20 ans, meurt dans les bras de son père, aux Trois-Rivières. Elle est inhumée à Québec trois jours plus tard. Sous prétexte de manque d'argent, le Procureur a retiré du Collège des Jésuites, en 1705, son fils Pierre qui, âgé de 13 ans, s'en va naviguer au Cap-Breton avec M. Aubert. Ce M. Aubert serait-il Pierre Aubert de Gaspé ou Félix Aubert?

Au Conseil souverain les choses vont décidément mal : à une séance, Vaudreuil et Raudot expulsent le Procureur pour son refus d'obtempérer aux ordres du Roi. D'Auteuil ira se disculper en haut lieu. Tous ces arias font que le seigneur n'a pas de temps à consacrer à la Grande-Anse. Aussi a-t-il chargé Jean Juchereau de surveiller ses intérêts. C'est à Juchereau que Noël Lizot et Joseph Meneu-dit-Châteauneuf versent (26 août 1706) la somme que devait au seigneur, Guillaume Lizot, leur père et leur beau-père, respectivement. C'est Juchereau encore qui, le 28 novembre, cède à Jean Lumina, pour neuf ans, *la terre du Domaine joignant au nord-est à feu Guillaume Lizot et au sud-ouest à la seigneurie de Mademoiselle de Saint-Denis*. Le bail porte notamment sur la location du moulin, des bâtiments, des bestiaux et des instruments aratoires.⁶⁴ Puisqu'il n'est pas question de la maison, — et encore moins du manoir — faut-il conclure que le fermier-meunier habite le moulin, la maison de ferme servant uniquement de chapelle à la visite du missionnaire?

Le tracé du Chemin royal

A défaut des seigneurs trop négligents ou trop pris par leurs affaires, il faut bien que quelqu'un se préoccupe du mieux-être des habitants. *Le lundy premier febvrier 1706*, le Conseil souverain ordonne

64. Cf. *La famille d'Auteuil* (...), p. 116.

au Sr de Becancour grand Voyer de se rendre dans toutes les seigneuries où les chemins n'ont pas été réglés et de les tracer de concert avec les propriétaires des seigneuries, les *offers* (officiers) de Milice en Leur absence s'il n'y a pas de juge et six des plus anciens et Considerables habitants du lieu. Le chemin devra être large d'au moins 24 pieds et parfaitement praticable; il faudra bâtir les ponts sur les ruisseaux et faire les levées où ce sont des marais. Le grand voyer devra rendre compte en octobre. Défense à tous d'Embarasser Lesds Grands Chemins par Clotures ou Barrières sous quelque pretexte que ce soient, a peine de Vingt livres d'amande applicable a la fabrique de La paroisse de la Seigneurie, Laquelle Le Marguiller en charge sera tenu de faire payer, a peine d'en être Responsable en son propre et privé nom.

Lanouillier de Boisclerc parcourt, les 6, 7 et 8 août 1706, L'Islet-à-la-Peau, les *Aulnoies* et la *coste* et seigneurie de la *Pocatiere*. Pour le tracé, il a le concours de *Joseph Meneux de Chasteauneuf, enseigne de milice, Grégoire Valet (Ouellet), Joseph Tailлон et Charles de Miville Deschenes*. René Brisson est le capitaine de milice. Dans la seigneurie de 2 lieues de long, ou environ, il s'est trouvé 7 ruisseaux sur lesquels il faudra des ponts en cèdre de 12 pieds, appuyés sur 5 bonnes lam-bourdes.

La situation ne sera guère meilleure en 1713, car l'intendant Michel Bégon émet, le 12 juillet, une ordonnance à la suite des représentations du Sr de Requeleynne, *prestre curé de la Riviere Houel et de la Grande anse*. Celui-ci se plaint de la négligence des habitants à donner suite au décret du 18 juin 1709 et au règlement du 17 mars 1710, émis par l'Intendant. Plusieurs chemins sont impraticables du fait que l'on n'a pas creusé de fossés pour assécher la chaussée; les champs manquent de clôtures; on laisse paître les chevaux sur les grèves, sans les avoir enfermés, etc.

On circule en voiture d'un bout à l'autre de la Grande-Anse. D'Auteuil se montre plus négligent dans son fief de L'Islet-à-la-Peau, car, en 1741, il sera encore impossible de se rendre par terre, de Saint-Roch à Saint-Jean Port-Joly.⁶⁵

Le Procureur général fait bien d'aller en France pour tenter de se disculper, car en cette année 1706 le gouverneur Vaudreuil, aidé du fils Raudot, a écrit à Pontchartrain une longue lettre contre le *diviseur* d'Auteuil qui, dit-il, aurait été réprimandé comme il le mériterait pour ses manquements au devoir, s'il n'avait pas eu des amis puissants. Déjà le *bon patronage* ! . . . Le 22 novembre, on lui accole un substitut, Pierre Haymard. La roche tarpeïenne est proche . . .

Aux premiers jours de décembre, François d'Auteuil et sa femme s'embarquent pour la France. Le couple débarque à La Rochelle fin février 1707; à Paris, il loge dans la luxueuse demeure de Marie-Thérèse Pollet.

65. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 45-46.

Pendant que leurs parents sont au *vieux pays*, Alexandre et Charles viennent passer les vacances à Québec, multipliant les frasques sur les fortifications. L'aîné y va tout de même un peu fort, car il atteint d'une pierre au front un soldat qui succombera au bout de 8 jours. Comme cela se reverra dans *les bonnes familles*, l'affaire sera classée. La corde, le cou sur le billot, la guillotine, l'écartèlement, c'est pour les manants ! . . .

Déchéance du Procureur

Le comble de l'infortune pour d'Auteuil, c'est d'apprendre qu'il a été démis (30 juin 1707) comme procureur général. A la même occasion, le Roi défend à ses fils de s'ébrouer sur les fortifications, à Québec. Tout est consommé quand Charles Macart est nommé pour succéder au fonctionnaire déchu (24 oct. 1707). Comme fiche de consolation, l'infortuné père obtient que soit abandonné le procès intenté à ses deux fils pour le meurtre du soldat.

Dans la capitale du Royaume, d'Auteuil passe son temps à faire antichambre, soumettant des mémoires sur les sujets les plus divers; puis il écrit lettre sur lettre à ses amis de Québec. Il fait même intervenir Mgr de Saint-Vallier pour obtenir d'être réinstallé. Le 30 décembre 1709, Pontchartrain fera savoir à l'Evêque de Québec que la faveur demandée ne peut pas être accordée, *ce monsieur ayant été la cause principale du trouble et de la mésintelligence qui a régné à Québec.*⁶⁵

On reprochera à la mère-patrie l'incohérence de sa politique en Nouvelle-France. La femme du gouverneur Vaudreuil ne veut pas que le jugement lui soit appliqué. C'est pourquoi, en octobre 1709, elle écrit au comte Jérôme de Pontchartrain :

*On a remarqué depuis qu'il y a un grand nombre de chevaux en cette colonie (Canada), les jeunes gens ne sont plus si vigoureux que lorsqu'ils étaient obligés d'aller à pied ou en raquettes en hiver. (Madame ne prise donc pas que les jeunesses aillent à la selle . . .) Comme ils se sont accoutumés à aller à cheval ou en traîneau, on a de la peine à trouver des hommes qui puissent aller en parti pendant l'hiver.*⁶⁶

D'intérêt plus immédiat que la raquette pour la Grande-Anse est le plan que Gédéon de Catalogne dresse (1709) d'une partie de la Côte sud, en descendant jusqu'à la Grande-Anse inclusivement). Léon Roy fait observer que le cartographe n'a pas séparé la seigneurie de Ste-Anne de celle des Aulnaies, semblant même avoir ignoré qu'elles étaient distinctes. Voici, du Nord-Est au Sud-Ouest, la liste des propriétés

65. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1940-1941*, pp. 337 et 421.

66. Cf. *Même source*, p. 400.

d'après la copie du plan de Catalogne : *Mr Dauteuil* (Domaine du Grand-Ruisseau); *Fouquet* (les héritiers de Martin Fouquet); *Jean Peltier* (Peltier — 1663-1739); Noël *Peltier* (1654-1712), frère du précédent; *Mr Gaspé* (Pierre Aubert de Gaspé, seigneur du Port-Joly, (1676-1731); *Non concédé*; *Sans Soucy* (Pierre Soucy, 1673-1760); *Lagassé* (André Mignier-dit-Lagacé fils — 1669-1729); *Boucher* (Philippe Boucher, 1670-ante 1738); *Morain* — il sera *bédeau* à Ste-Anne; Michel *Lagassé* (Mignier-dit-Lagacé, 1682-post 1738); G. Ouellet (Grégoire Ouellet — 1672-1718, fils de René); D. Grondin (Jean Grondin, 1645-1714); *Mainville* (Jean Miville-dit-Deschênes, 1672-1711, fils de Jacques); Grondin (Jean Grondin, lot de support); G. Bonin (Sébastien Bonin, 1662-1741); Charles Langlois (Thomas Langlois, 1637-1712); Noël *Lizot* (1677-1740, fils de Guillaume); G. *Lizot* (Guillaume Lizotte, 1644-1706); *Mr Dauteuil* (le domaine seigneurial principal).

Dans la seigneurie des Aulnaies Catalogne énumère : N. Lizot (Noël, 1677-1740); J. Lizot (Joseph, 1685-1768); frère du précédent; Charles Miville (dit-Deschênes, 1677-1758), fils de Jacques; *Mr Desplaines* (Bernard d'Amours Desplaines, 1667-1749); J. Ouellet (Joseph, 1667-1731), fils de René; G. Bouchard (Gabriel, 1676-1731), fils de Michel; *La Vve Lizot* (la veuve de Nicolas-Claude); J. Lizot (le même que le 2e de la liste); *la Vve Gervais* (la veuve de Jacques Gerbert); Ch. Deschênes (le 3e ci-dessus); Pierre St-Pierre (un des pionniers); Pierre Dubé, etc.⁶⁷

Vive la raquette et . . . !

Les propos de madame de Vaudreuil ne sont pas tombés dans l'oeil d'un aveugle. De Marly le 15 juin 1712, le Roi-Soleil écrit au Gouverneur et à l'intendant Bégon qu'ils ne peuvent donner trop d'attention à *faire mettre tous les habitants dans l'usage de la raquette qu'ils ont quasi tous perdu, et ils doivent les empêcher autant qu'ils le pourront de mener une vie molle sur toutes ces sortes de choses, laquelle par la suite diminue leur force et abat entièrement leur courage . . .* En conséquence, les habitants ne devront avoir que le nombre de chevaux requis pour leurs travaux. Mais il y a plus : *C'est en partie la fainéantise qui empêche la colonie de se peupler comme elle devrait, d'où l'importance de faire marier les jeunes gens à 20 ans et les filles à 16 ans.*⁶⁸ Autant lancer le slogan royal : *Vive la raquette et la couchette !* Est-ce à la faveur de cette injonction que foisonneront les *clubs de raquetteurs* qui seront encore nombreux au Québec dans le premier quart du 20e siècle? Et puis, on l'a vu, ce n'est pas d'hier que l'on parle *joual* en Nouvelle-France . . .

Pour d'Auteuil les tracas n'ont pas disparu. Invité à un bal chez M. de Ramesay, à Montréal, son fils Charles sest bagarré avec son hôte; celui-ci porte plainte. Le malappris s'enfuit en France. Plus réjouissante

67. Cf. *Les terres de la Grande-Anse*. (. . .), pp. 43-44.

68. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la Province pour 1940-1941*.

est la nouvelle du mariage de Madeleine-Catherine à François de Selles. La cérémonie se déroule en la cathédrale de Québec, le 12 décembre 1713, en l'absence de M. et madame d'Auteuil

Cette manne, le marsouin . . .

Abandonnons à ses ennuis le lointain seigneur pour aborder un sujet qui intéresse davantage les habitants de la Grande-Anse. Il est en Nouvelle-France une industrie très ancienne, si ancienne qu'on ne peut en établir l'origine : la pêche à la baleine qui a sans doute débuté en même temps que celle de la morue. La pêche au marsouin dans la région a peut-être commencé plus tard, avec l'établissement des premiers colons de la Côte sud. Dans ses *Mémoires*, M. de la Pauze écrit qu'un bâtiment de Bayonne vint, de juin à août 1755, faire la pêche à la baleine au *Cap Mouraska* et qu'il y recueillit 500 barriques d'huile. Deux autres barques vinrent du même endroit l'année suivante, mais les contestations qui s'élevèrent entre les deux équipages compromirent le succès de l'entreprise. Le mémorialiste note ensuite que *Depuis le Cap Mouraska jusqu'à l'Isle verte la pêche du hareng et de la sardine serait très abondante.*⁶⁹

Va pour le hareng et la sardine ! Quant à la baleine, la capturerait-on si haut dans le Saint-Laurent, et ne doit-elle pas être réduite à la taille du marsouin ? Au début du 20^e siècle, il est vrai, une baleine s'échouera sur la grève de Saint-Roch des Aulnets. Fait unique en l'espèce, moins rare en ce qui concerne le marsouin. La baleine qui reste trop longtemps hors de l'eau se consume intérieurement et meurt rapidement.

Une chose est certaine, la pêche au marsouin se pratiquait à la Rivière-Ouelle dès la fin du 17^e siècle. L'historien de la paroisse la fait remonter à 1698 pour la Bouteillerie. A Kamouraska, le seigneur de la Durantaye se fait concéder le droit de pêche, en 1673. Deux ans plus tard (6 mai), Charles Denys de Vitré obtient en exclusivité le privilège de la pêche sur la Sôte sud, en même temps que la seigneurie du Bic. De la Durantaye et Deschamps se seraient adonnés à cette industrie. D'après l'auteur de *Rivière-Ouelle*, c'est à partir de 1705 que des habitants de la Bouteillerie se lancent dans la pêche commerciale du marsouin. Entre autres, une société est constituée le 21 juin par Jean de la Voye, Etienne Bouchard, Pierre Soucy, Jacques Gagnon, Pierre Boucher et François Gauvin.⁷⁰ Au moins deux de ces sociétaires sont de la Grande-Anse.

La pêche au marsouin attirera plusieurs habitants de la Grande-Anse. Ainsi le 6 juin 1710, l'Intendant émet une ordonnance permettant à Jean Mignot-dit-Labrie (1665-1735), Louis Dubé (1676-1747),

69. Cf. Léon Roy : *Les terres de la Grande-Anse*, (. . .), p. 272.

70. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, pp. 65-66.

Jean Deschênes (1672-1711), Noël Pelletier fils (1676-1713), Jacques Boüet (1677-1741) et François Autin, *habitans de la Bouteillerie, d'établir une pêche aux Marsouins à la Pointe aux Iroquois*, et approuvant leur société pour 19 ans. Desservis par le curé de la Rivière-Ouelle, ces habitants sont de la Grande-Anse. Surviennent des frictions : le 7 mars 1715, l'Intendant défend à François Autin, à la veuve Noël Pelletier et à la veuve Jean Deschênes de troubler Jean Migneau, Louis Dubé et Jacques Boüet (Bois) dans la pêche qu'ils exploitent à la Rivière-Ouelle. Le 16 mai suivant, l'Intendant décrète que Autin demeure dans la société et que les veuves Pelletier et Deschênes seront accueillies comme sociétaires en fournissant leur part en hommes capables de travailler à ladite pêche. Nouvelle ordonnance (11 avril 1718) obligeant Autin et les deux veuves à *faire leur moitié de pêche aux marsouins à la Rivière-Ouelle, ainsi qu'elles y sont tenues*.⁷¹

Dès le début du 18^e siècle la pêche au marsouin se pratiquait dans Kamouraska. Dans *La colonisation sous le régime français* (p. 69), l'abbé Ivanhoë Caron dit qu'en 1721 on comptait 7 pêches à la Baie Saint-Paul et 6 à la Côte sud (Ste-Anne de la Grande-Anse, Rivière-Ouelle et Kamouraska). Joseph Bouchette parlera de 6 pêches commerciales, en 1832.

Le 1^{er} avril 1735, sous seing privé, François d'Auteuil autorisera Michel Migné et Augustin Roy dit Lauzier (l'entente sera renouvelée en février 1737) à faire la pêche au marsouin. Le 2 mai 1736, l'Intendant permet à 8 habitants de la Grande-Anse de tendre une pêche dans la largeur de leurs terres, pour la présente année. Les associés sont : François Ouellet (1698-1743), Joseph Ouellet (1697-1759), Sébastien Grondin (1687-1749), Pierre Boucher dit Saint-Pierre, Charles Lafrance (1695-1760), François Beaulieu (1698-post 1739), Pierre Denis-dit-Quimper (1700-1746), Jean Labrie (1707-post 1767). Il est cependant loisible à Michel Mignier-dit-Lagacé (1682-post 1736) et ses associés, s'ils ont des terres dans l'étendue des pêches (lots nos 16 à 25), d'entrer dans la société et on devra les y accepter pourvu qu'ils contribuent aux frais d'exploitation en main-d'oeuvre et en *ustensiles*.⁷²

Ruette d'Auteuil s'intéresse au marsouin, car il en tire des revenus. Gare aux exploitants qui essaient de tricher ! Le 10 novembre 1736, Michel de la Rouvillière, coordonnateur de la Nouvelle-France, condamne les habitants de la Grande-Anse intéressés dans ce genre de pêche, à tenir compte à leurs seigneurs du dixième des huiles, tant pour le passé que pour l'avenir, rapporte N.-E. Dionne. (pp. 29-30)

Le 10 février 1738, c'est Augustin Roy-dit-Lauzier, Joseph Hayot et *un nommé Saint-Amant*, tous habitants de Ste-Anne, qui obtiennent possession et jouissance de la pêche au marsouin. Lauzier, capitaine de

71. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 68 à 70.

72. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 69-70.

milice de la seigneurie, signe, *sous sing privé*, l'acte de concession avec Charles d'Auteuil, seigneur du lieu. (François-Magdeleine Ruette d'Auteuil est décédé l'année précédente). Joseph Meneux-dit-Châteauneuf fait des difficultés à Lauzier; le 31 mars, l'Intendant le déboute de sa poursuite et lui défend, *lui et tous les autres*, de troubler Roy dans son exploitation. Un autre habitant, Antoine Gagnon, s'avise de tendre, sans autorisation, une pêche en face de sa propriété. Or l'acte de concession de sa terre ne mentionne point le droit de pêche. L'intendant Bocquart maintient dans leurs privilèges Roy et ses associés, condamne Gagnon à se tenir tranquille et à payer les frais de la contestation.⁷³

Il semble que l'industrie de la pêche aux marsouins prospère à Sainte-Anne, comme à la Rivière-Ouelle, l'huile étant toujours en grande demande. Il en est encore question le 18 janvier 1769, douze habitants de la Grande-Anse formant, devant le notaire Dionne, société pour 3 ans aux fins de pêcher le marsouin en front de leurs terres. Les associés sont Jean Digé, Frs et *Jus* Lévesque, père et fils, Jean Anctil, Benjamin Michaud, Alex. Dubé, Alex. *Potdevin*, Benjamin Dubé, J.-B. Pelletier, Basile Beaulieu, J. Martin et Jean Guy. Ils partageront dépenses et profits.⁷⁴

Cette société fait l'objet d'un litige cette année-là? Le 15 décembre 1769 donc, Jean-Baptiste des Bergères de Rigaudville, seigneur de Bellechasse, et François-Joseph Cugnet décrètent à leur tour que le Grand-Ruisseau marque la ligne de séparation entre les seigneuries de la Bouteillerie et de la Grande-Anse. Ils ordonnent

qu'à l'avenir, D. Porliers (le curé de Ste-Anne), au nom qu'il agit en sa qualité d'usufruitier de la seigneurie de la Pocatière ou le seigneur qu'il représente et les Associés de la Pêche à Marsouins de ladite seigneurie ne pourront porter aucun préjudice à la pêche à Marsouins qui appartient de droit et avec titre, aux seigneurs de la Bouteillerie qu'ils tendent depuis un temps immémorial sur les devantures de leur Seigneurie (...). Les arbitres concluent que les seigneurs et habitants de la Grande-Anse ont le droit de tendre dès la lieue et demie de la Première Concession de 1672, en vertu du titre de 1677 et du jugement rendu en 1736 qui ne peut laisser aucun doute ainsi que la Ratification de cette Seigneurie du 29 May 1680. Toutefois, les pêches de ces gens ne devront jamais dépasser le Grand-Ruisseau ainsi qu'il se suit sur la grève à la plus grande marée. Et ces pêcheurs ne devront pas innover, mais tendre selon l'ancien usage pour arrêter les marsouins de baissant. Ils ont agi à l'inverse cette année, causant ainsi un grand préjudice à la pêche des Seigneurs de la Bouteillerie. Pour éviter toute difficulté, about de vingt arpents à prendre au milieu du Grand-Ruisseau de la borne d'en bas posée par Olide de Kerverso le vingt septième septembre 1754, il sera

73. Cf. *Idem*, pp. 70-71.

74. Cf. Archives de la Soc. hist. de la Côte du Sud, Dossier no 126.

tiré une ligne parallèle en descendant sur la grève à celle qui monte en profondeur jusqu'à vingt arpents ...), laquelle sera à toujours celle de la séparation entre les dites deux seigneuries sur les grèves à la plus haute marée (...). Donné sous nos Sings et sceaux à Québec le 15 Déc 1769.⁷⁵

On ne doit pas s'étonner de voir apparaître le nom du curé Porlier dans ce document car, devant le notaire Joseph Dionne, il a obtenu, le 9 mars 1762, pour neuf ans, le bail de fermage de la seigneurie de Ste-Anne. L'affermage a été fait par Charles Rhéaume, marchand de Montréal, procureur de la seigneuresse Thérèse Catin, sa mère, veuve de Charles d'Auteuil. Le curé Antoine Porlier s'engageait à faire construire un moulin à farine, avec deux moulanges, dont le carré de pierre devait être long de 36 pieds sur 28 pieds de largeur. Le curé Porlier étant en plus comme l'agent d'affaires de la seigneuresse et de son fils héritier.⁷⁶

Mais revenons à nos marsouins. Quand, le 18 février 1772, devant le notaire Joseph Dionne, Charles Bouchard cèdera à Guillaume Ross, de Ste-Anne, un arpent au *Cap de St-Martin*, il se réservera le droit de tendre *de moitié pour la pêche au marsouin*, quand il le pourra. Une nouvelle société de pêcheurs de marsouin sera formée à Sainte-Anne en 1807. Devant le notaire Jean-François Fournel (31 mars), elle est constituée par les habitants Raphaël Saint-Pierre, Etienne Leclerc, Louis Caron, J. Ouellet, Bernard Pelletier, de Saint-Roch, et Etienne Rouleau, Jean-François Pelletier, J. Anctil, Nicolas Ouellet, J. Durant, J.-B. Martin, J. Pinel dit Lafrance, Jean Martin, André et Sébastien Ouellet, de Ste-Anne. La société est formée pour un an seulement. Les sociétaires tendront devant leurs terres et partageront dépenses et gains.^{76a}

J'ignore ce qu'il advint de la pêche au marsouin à Ste-Anne de la Pocatière. Avec le temps cette industrie deviendra l'apanage de la Rivière-Ouelle et de l'Île-aux-Coudres. Elle se pratique encore, mais sur une petite échelle, au second endroit; elle est tombée au cours du présent siècle à la Rivière-Ouelle.

Ne nous étendons pas davantage sur ces cétacés qui se font rarissimes dans les parages en 1973. Pourtant, j'en vis un l'été dernier descendant le long des crans face à ma demeure. Je ne crois pas que le marsouin ait été beaucoup affecté par les bombardements que le ministre Hector Laferté leur fit subir aux environs de 1931. La capture de la morue avait beaucoup diminué en Gaspésie; et on accusait le marsouin de dévorer le hareng utilisé comme boëtte par les pêcheurs. Depuis environ un quart de siècle, la morue est redevenue abondante, au point que l'on en capture même aux Trois-Pistoles.

75. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 70-71.

76. Cf. Archives de la Soc. hist. de la Côte du Sud, Dossier no 126.

Cette question de pêche au marsouin ne dit pas grand-chose aux générations nouvelles. Il reste que cette industrie fut un facteur économique important, pendant plus de deux siècles, dans le secteur Ste-Anne-Rivière-Ouelle-Kamouraska.

Missionnaire résidant enfin !

La famille d'Auteuil, que nous avons délaissée pour les marsouins, voit s'accumuler les épreuves. Au printemps 1714, c'est Marie-Thérèse Giffard, veuve de Nicolas Juchereau, qui décède à Beauport. Le 21 avril, Pontchartrain ordonne l'arrestation du bagarreur Charles d'Auteuil, suite à la plainte de Ramesay. L'accusé se terre à La Rochelle et finit par gagner Orange (Albany), d'où il se faufile à Québec, au logis paternel que tient sa soeur Mme François de Selles, dont le mari est mort accidentellement le 13 juillet.

Tandis que le seigneur connaît des ennuis divers, ses censitaires, eux, sont à la joie. 1715 ! Le missionnaire vient s'installer en permanence à Ste-Anne, et dès le début de l'année. L'Evêque en a décidé ainsi. Le fait que le missionnaire desservira Saint-Roch en même temps que Sainte-Anne et la Bouteillerie est certainement entré en ligne de compte dans la décision de Mgr de Saint-Vallier.

Au début de janvier 1715 donc, messire Jacques de Lesclaches s'amène dans la seigneurie d'Auteuil, M. de Requeleyne continuant de diriger la Rivière-Ouelle et de desservir Kamouraska.⁷⁷ Né en France en 1670, M. de Lesclaches a été fait prêtre à Québec le 7 octobre 1714. A sa nomination à *La Combe il est secrétaire de Mgr l'Evêque général.*⁷⁸ *Par un singulier retour des événements,* écrira N.-E. Dionne, *le missionnaire de la Grande-Anse (fixé à Sainte-Anne) était chargé de la Rivière-Ouelle où il avait habité jusque-là.* Saint-Roch, elle, sera desservie par le pasteur de Sainte-Anne pendant 20 ans, bien qu'elle ait son église depuis au moins 1721.⁷⁹

M. de Lesclaches signe : *Missionnaire de la Grande-Anse.* Il demeure à ce poste jusqu'en 1718, année de sa nomination à l'aumônerie de l'Hôpital général, maison où il décédera le 31 octobre 1746, à l'âge de 76 ans, au retour d'une mission en Acadie. Il oeuvrait depuis longtemps dans cette région, car il y est mentionné comme missionnaire le 22 mai 1729.⁸⁰

Le premier missionnaire résidant inaugure les registres de Ste-Anne le 8 janvier 1715, par l'acte de baptême de Marie-Anne, enfant de Sébastien Grondin et de Marie-Anne Pinel. La première sépulture

77. Note de l'A. : M. Armand Dubé, du Collège, dans un article à la *Gazette des campagnes*, dit que M. de Requeleyne fut rappelé à Québec en 1718, donc l'année d'avant le départ de M. de Lesclaches.

78. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1941-1942*, p. 188.

79. Cf. Léon Roy : ouvrage cité, p. 48.

80. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1940-1941*, p. 292.

sera faite le 1er octobre suivant, celle de Marie-Angélique (9 mois), née de Félix Aubert et de Marie Minier. Le premier acte de mariage, toutefois, ne sera inscrit que dans trois ans (10 nov. 1718), pour Pierre Migneau et Marie-Catherine, fille de Joseph Ouellet et de feu Françoise Lizot. Bien qu'âgé de seulement 45 ans, M. de Lesclaches a une calligraphie *presque indéchiffrable indiquant un homme très âgé*, notera l'abbé Odilon Paradis.⁸¹

La tradition fait remonter à 1715 l'érection de la première chapelle, dans le Haut de Ste-Anne, *Eglise en colombage de 60 pieds de long dont le fond a été donné par le sieur d'Auteuil*. Que le soi-disant manoir ait été transformé pour le culte ou que le premier sanctuaire ait été érigé de toute pièce après l'arrivée du premier missionnaire résidant, il est certain que la chapelle a existé. L'abbé Robert Hudon, du Collège, informera Louis-de-Gonzague Fortin (1948) que *La première chapelle était au sud de la route nationale actuelle (route no 2) à l'endroit où se trouve (sic) un enclos et une croix*. M. Fortin ajoute que le presbytère fut peut-être construit en 1735, en même temps que la première église en pierre. Il précise : *L'ancien presbytère est facilement localisable, car des ruines existent encore, bien que rongées passablement lors de la réfection de la voirie*. Un point a frappé le journaliste : *les ruines du vieux presbytère mesurent environ 60 pieds, la dimension de la première chapelle*. M. Fortin de conclure que cette coïncidence rend plausible l'hypothèse du presbytère à même le premier temple. Celui-ci sera peut-être devenu la résidence du pasteur en 1735.⁸² Mais pourquoi la maison du fermier qui servit de chapelle au missionnaire itinérant à partir de juin 1694, n'aurait-elle pas été utilisée comme premier presbytère ?

La première église

Un point est acquis : la première chapelle de Sainte-Anne était dans le Haut de la paroisse, *à environ 14 arpents de la Seigneurie de Saint-Denis* (à la ligne entre Saint-Roch et Sainte-Anne), soit à quelques dizaines de pieds à l'ouest du pont qui enjambe le ruisseau du *moulin des terres*. Le notaire Louis-A. Dupuis affirme qu'un document situe en toute lettre l'église en face du moulin à farine. La meunerie, elle, était sur la rive ouest du cours d'eau. L'emplacement de l'église aurait été au sud du chemin, à environ un arpent au sud du pont. Louis-de-Gonzague Fortin écrit que, *un peu plus haut dans le champ*, il est un emplacement qui aurait les dimensions correspondantes. Il corrige aussitôt : *Mais comme il est à quelques arpents du chemin fait en 1713, on peut se demander si ce n'était pas déjà trop loin . . .* Bref, on sait que la première chapelle et la première église étaient dans tel quadrilatère, mais on ne parvient pas à les y situer avec exactitude.

Louis-de-Gonzague Fortin affirme néanmoins que l'on connaît l'emplacement du *nouveau presbytère* mentionné en 1725 ; mais que l'*ancien* dont il est parlé dans l'acte de donation, c'est la première fois qu'il en

81. Cf. Notes historiques, (. . .), p. 9.

82. Cf. Gazette des campagnes, 22 avril 1948.

est question. Pierre d'Auteuil n'en souffle pas mot dans l'aveu et dénombrement de 1723. Fortin avance que d'Auteuil fils a, ou oublié d'indiquer cette bâtisse, ou qu'il ne l'a pas jugée digne de mention. Cela ne nous avance pas tellement. Tout de même, *l'ancien presbytère* aurait été à l'endroit où le curé Fraser fit ériger la croix rappelant l'emplacement du premier cimetière. Désabusé, le chercheur commente : *Franchement, plus on étudie l'endroit où pouvait être situé l'ancien presbytère et moins on comprend.*⁸³ A quoi bon fouiller davantage alors ? *On saura de l'autre bord*, dirait l'Esquimau dans sa philosophie plusieurs fois séculaire.

Essayons d'y voir clair un peu quand même. Dans son procès-verbal de 1721 relatif à l'enquête préliminaire à la délimitation des districts paroissiaux, le procureur Collet indique qu'à l'époque où *les habitants de la Grande Anse estoient paroissiens de Notre Dame de Liesse de la Rivière Ouelle* (. . .), *il n'y avoit qu'une chapelle portative, dont on se servoit de temps en temps pour dire la messe dans la maison du fermier du sieur d'Auteuil*. Une fois le moulin construit, le fermier était en même temps meunier. Il faut déduire *que sa maison ne pouvait être éloignée du moulin*, si l'engagé *logeait séparément*. De *l'église de Sainte-Anne — qui est nouvelle* (en 1721) — Collet dira qu'elle n'est qu'en colombages, et située à *la distance d'environ 4 arpens de la ligne de Saint-Roch*. On peut être certain, affirme M. Roy, que la première chapelle était tout près de la petite rivière du moulin et de la maison du fermier, qui servait peut-être aussi de *maison presbytérale*.⁸⁴

Voilà en ce qui concerne les biens de la Fabrique aux premières années de la paroisse. Assurément, on reste sur son appétit quant à la localisation de ces édifices dans le milieu qui est bien établi par ailleurs.

Sécheresse et feux de forêt

L'année qui suit l'arrivée de M. de Lesclaches, les habitants de la Côte sud subissent, eux aussi à n'en pas douter, la grande sécheresse qui dévaste les cultures de la région de Québec. Ce n'est que deux siècles et demi plus tard que seront utilisées les machines à faire la pluie (pas le beau temps). La Côte sud échappe-t-elle aux grands feux qui, cet été-là, dévorent la forêt, de Québec à la Baie Saint-Paul, sur la rive nord ? *Il n'est point d'exemple en ce pays d'un incendie aussi général, les racines des arbres ayant été brûlées, jusqu'à deux pieds dans la terre . . .*

Comme le reste de la population de la Nouvelle-France, peut-être, les habitants de la Grande-Anse sont gênés par le protectionnisme sévère imposé par Vaudreuil et Bégon, défendant de *s'habiller dedans ou dehors les maisons, des étoffes et marchandises de fabrique étrangère*, et aux tailleurs et couturières d'avoir de ces marchandises chez eux, ni d'en faire des habits.⁸⁵ Assurément, rouets et métiers fonctionnent à *plein*,

83. Cf. *Gazette des campagnes*, 10 juin 1948, p. 1.

84. Cf. Léon Roy : *Les terres de la Grande-Anse*, (. . .), pp. 55-56.

l'étoffe du pays restant l'unique source d'approvisionnement. Mais il y a telle chose que la contrebande : les nantis s'y adonnent, dont deux des fils d'Auteuil.

Mort de la seigneuresse

C'est peut-être seulement le printemps suivant que les habitants de la Grande-Anse apprennent la mort de leur seigneuresse survenue à Paris au matin du 20 novembre 1716. Mme d'Auteuil a eu son service en l'église Saint-Germain l'Auxerrois où son mari avait été baptisé en janvier 1658. A la mort de leur mère, Marie-Thérèse Pollet, comtesse de Béthune, enfant du premier lit, et Ignace-Alexandre, Charles-François-Marie, Pierre, Madeleine-Catherine et Louise-Geneviève, survivants du second mariage, deviennent co-seigneurs avec François-Magdeleine Ruette d'Auteuil.

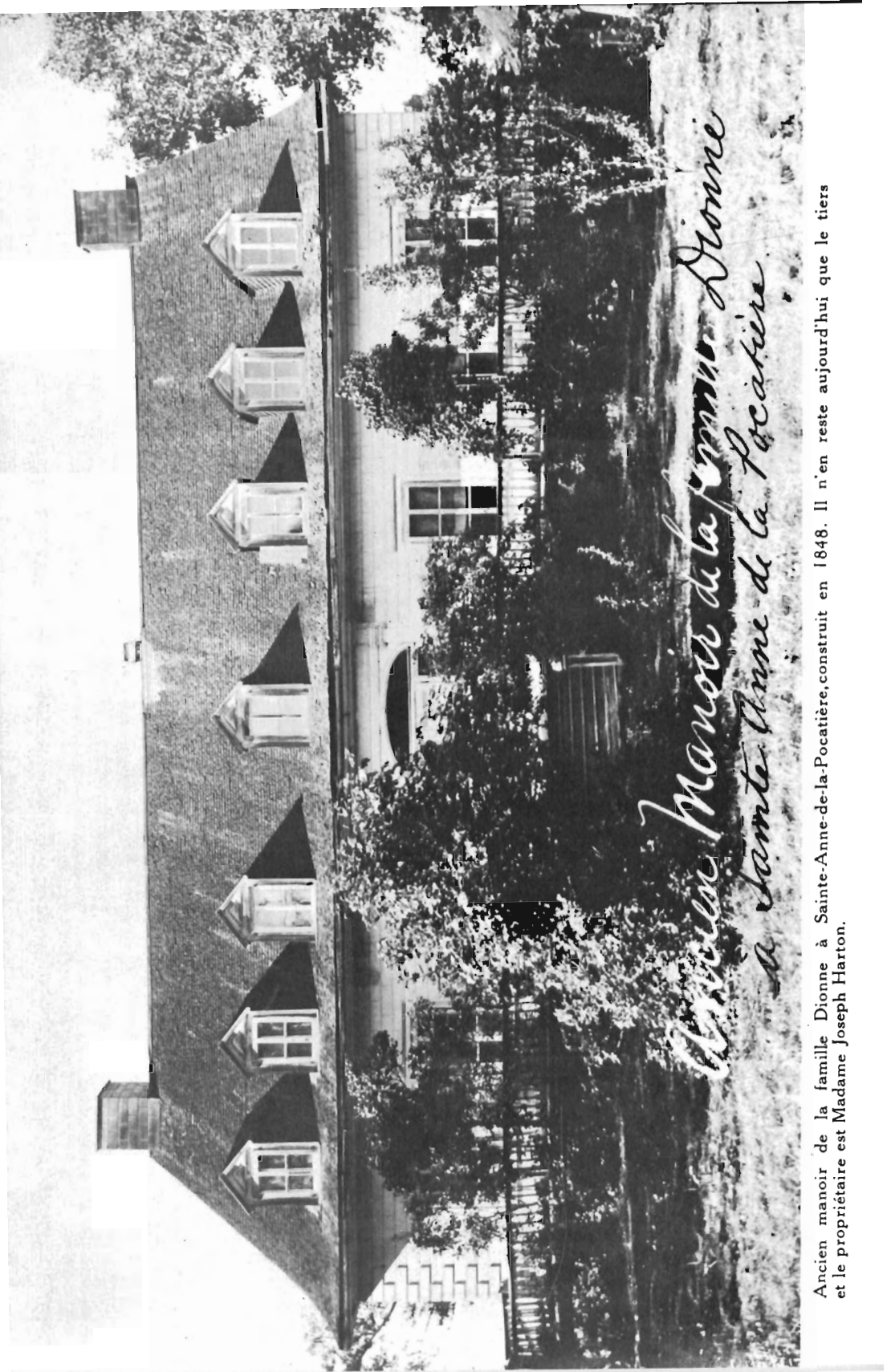
D'Auteuil passera près d'une autre année en France, période pendant laquelle le premier missionnaire résidant quitte la Grande-Anse ; à l'automne 1717 avancé, semble-t-il, bien que certaine source donne 1718 comme année de son départ.

Le successeur de M. de Lesclaches est M. Nicolas-Joseph Chasles que Mgr de Saint-Vallier a ordonné prêtre en la cathédrale de Québec il n'y a pas un an (20 févr. 1717). M. Chasles est âgé de 24 ans quand il est nommé à Ste-Anne-du-Sud, avec desserte de la Rivière-Ouelle et de Saint-Roch. Le curé Paradis, qui est collé sur les archives, le fait arriver en 1717 ; le docteur Dionne indique janvier 1718. Le nouveau desservant ne sera que 8 mois à la Grande-Anse. Quoi qu'il en soit, il est encore là le 8 août 1718 car il est témoin quand le notaire Etienne Janneau et Jean Gagnon, capitaine de milice, évaluent le revenu de la terre de 2 arpents de feu Galleran Boucher, père de Philippe Boucher décédé lui aussi.⁸⁵ On retrouvera plus tard M. Chasles à la cure de Beaumont ; il y décédera le 23 mars 1754.

A Paris, entre-temps, d'Auteuil donne libre cours à ses projets dont certains ne manquent pas d'envergure. Entre deux placets il obtient que soit retirée la plainte de Ramesay contre son fils Charles. Pour l'heure, il entend se faire concéder l'île Madames non loin de l'île Royale (Cap-Breton), qu'il projette de coloniser tout en s'y adonnant à la pêche. Les Anglais interviendront contre ses chalutiers et l'entreprise tournera au fiasco. D'Auteuil y aura laissé une fortune venue surtout de bailleurs de fonds. Il s'embarque le 26 juin 1717, tandis que son fils Pierre et sa fille Louise-Geneviève, qui étaient à Paris à la mort de leur mère, rentrent de leur côté à bord de *La Victoire*. Cette année-là (1717), la veuve de Selles (Marie-Catherine) convole avec le chevalier de Courcy. L'année suivante, Pierre épousera Charlotte Piot de la Langloiserie. A cette occasion d'Auteuil accolera à son fils le titre de sieur de la Malotière.

85. Cf. Mgr Auguste Gosselin : *L'Eglise du Canada*, p. 404.

86. Cf. Archives de la Société historique de la Côte du Sud, Dossier no 119.

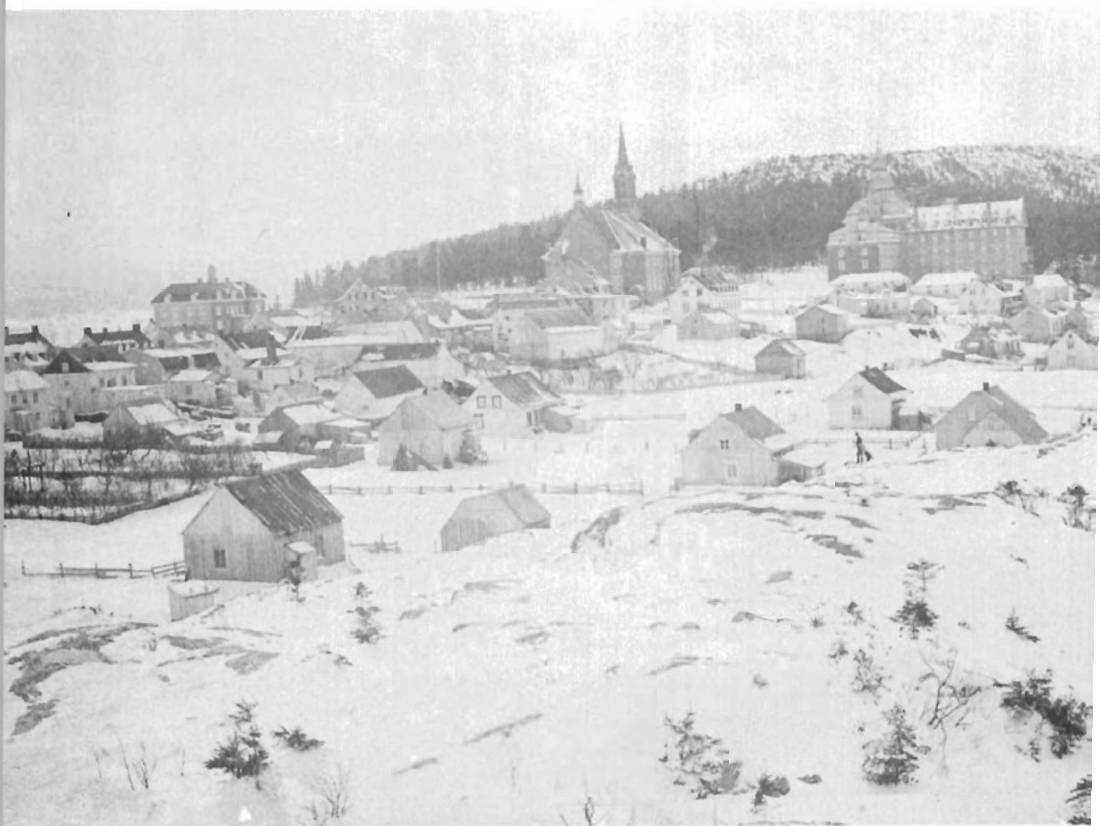


*Ancien Manoir de la famille Dionne
à Sainte-Anne-de-la-Pocatière*

Ancien manoir de la famille Dionne à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, construit en 1848. Il n'en reste aujourd'hui que le tiers et le propriétaire est Madame Joseph Harton.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vers 1870.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière, novembre 1888.

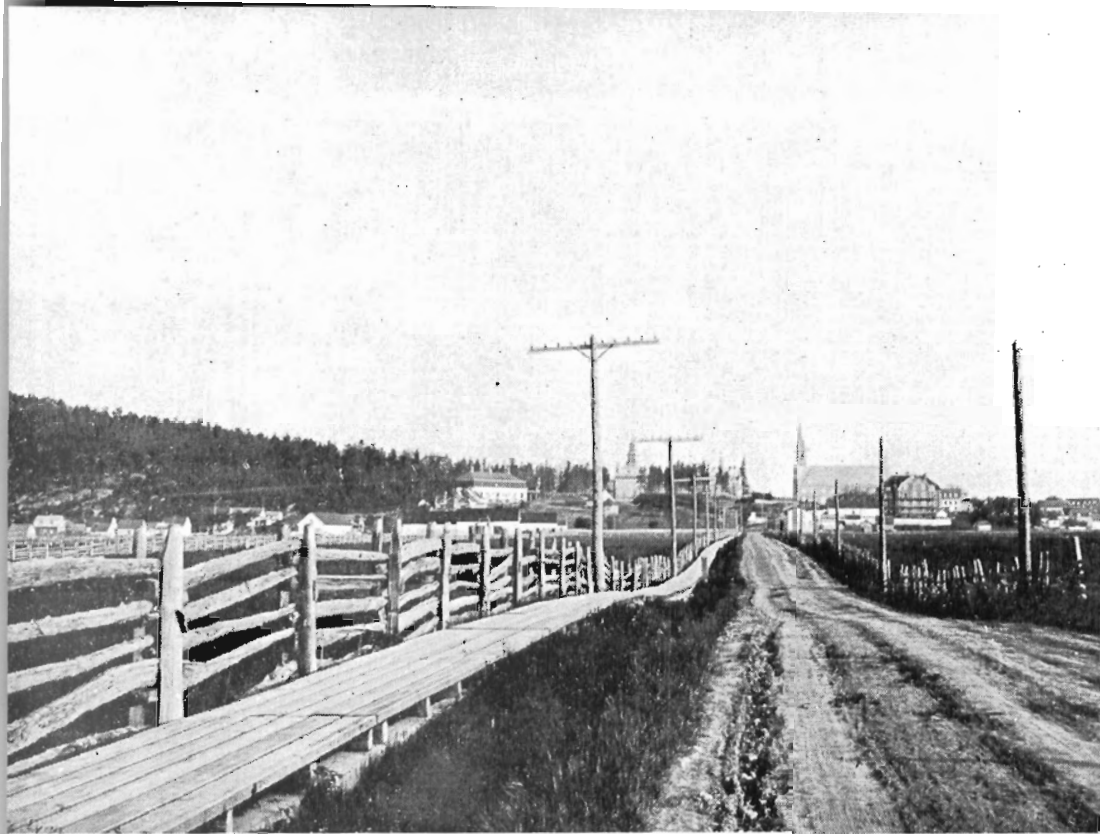


Sainte-Anne-de-la-Pocatière, septembre 1895.

Voici l'identification des maisons sur cette photo:

- 1 - Capitaine Auguste Lafrance
- 2 - Mlle Potvin
- 3 - Claude Lizotte (près de M. C. Massé)
- 4 - Maison du Collège (Germain Levesque)
- 5 - Damase Caron
- 6 - ——— Martineau
- 7 - Boutique du Collège
- 8 - Ecole d'Agriculture
- 9 - Odilon Desjardins





Sainte-Anne-de-la-Pocatière au début de 1900. La route de la station.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière, au début de 1900. La rue du village.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1919. Remarquez les échaffaudages du clocher.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1919. Vue du côté sud.



Vue du village Ste Anne de la Pocatière

Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1920. Entrée est du village.



VUE DU VILLAGE
SAINTE ANNE DE LA POCATIÈRE,

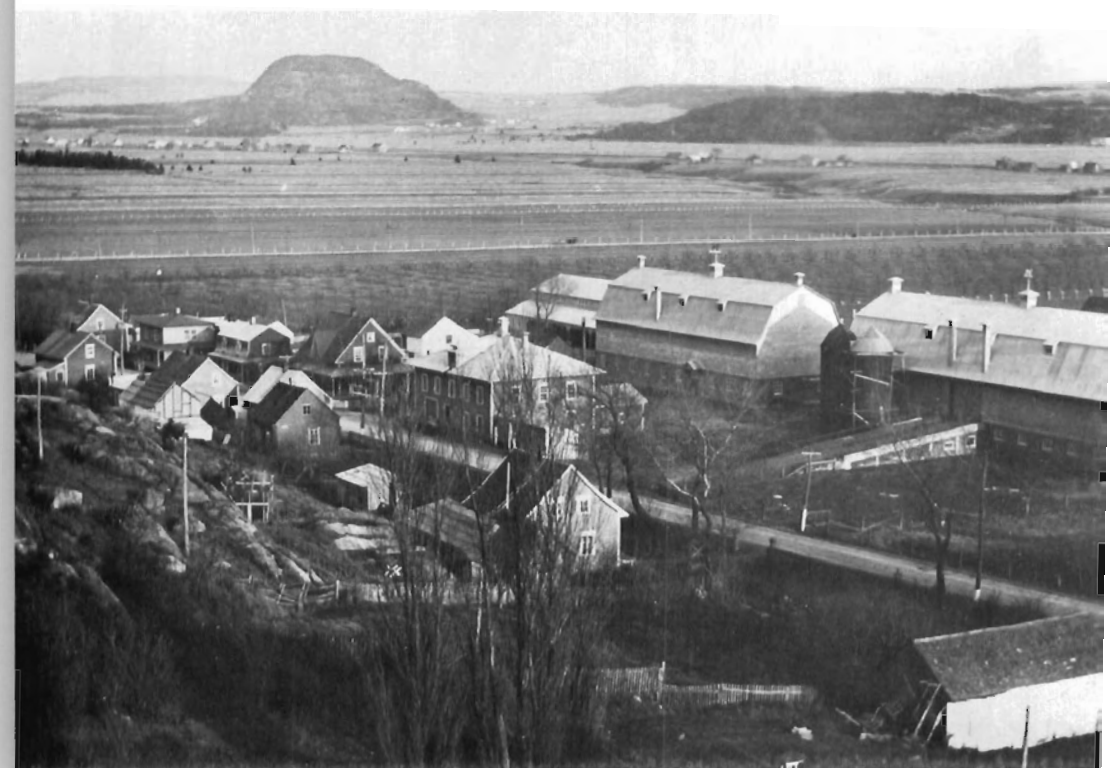
Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1935. Entrée est sur la rue principale.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière en juin 1923. Vers l'est.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière vers 1935. Maisons de M. Odilon Desjardins et du Dr J.-Isidore Pageau.



Ferme de l'École d'Agriculture vers 1935.

M. Chasles est donc missionnaire résidant à la Grande-Anse. En huit mois il n'a guère le temps de se familiariser avec les habitants. Quant à lui, peut-être venu pour le mariage de son fils, le seigneur ne fait à Québec qu'une *saucette*, se rembarquant pour la France en septembre. Pendant ce temps, délaissant la bagarre pour le négoce, Charles fait voile vers la Nouvelle-Angleterre, inaugurant une carrière qui se révélera lucrative.

Seuls les habitants de la Bouteillerie, de Kamouraska et de Rimouski sont concernés par l'ordonnance épiscopale du 15 septembre 1718 qui défend de recevoir le Bénédictin défroqué Georges-François Poulet. Mais il s'applique à tous le décret empêchant d'absoudre les cabaretiers. Quelle besogne ce serait pour les confesseurs, aujourd'hui, mon doux Jésus !

A la Grande-Anse M. Chasles a pour successeur M. Philippe-Pierre Sauvenier de Coppin. Ce dernier n'y sera guère plus longtemps que son prédécesseur. A son ordination par Mgr de Saint-Vallier, le 5 septembre 1717, il était diacre de Paris. L'Evêque l'envoie d'abord dans la nouvelle mission de Rimouski.⁸⁶ Arrivé à Ste-Anne en 1718, il y passera environ un an. Aux registres il signe : *curé de Sainte-Anne et de ses dépendances*; aussi : *missionnaire de Liesse*. M. de Coppin n'est pas officiellement curé, notons-le. En 1728, il retournera vivre en France.⁸⁷

Le Frère Imbault desservant

Novembre 1719 : le Frère Maurice Imbault s'installe comme missionnaire à la Grande-Anse, avec desserte de Notre-Dame-de-Liesse et de Saint-Roch. Le Récollet aura charge de la Rivière-Ouelle jusqu'en 1734, année de l'arrivée de M. Charles Duchouquet en l'endroit. Il passera 12 ans à Ste-Anne, après quoi il sera supérieur du couvent des Récollets (Franciscains) à Québec. C'est le titre de supérieur qu'il se donnera en signant son dernier acte le 4 octobre 1731. En 1737, il aura le titre de *Vicaire de la communauté des Récollets à Québec*. Pendant son séjour à Ste-Anne, le Frère Imbault aura souvent la visite de son confrère Simon Foucault, missionnaire du Cap Saint-Ignace et desservant de Notre-Dame-de-Bonsecours (et de Saint-Jean).⁸⁸

L'année de l'arrivée du Frère Imbault (1719), François d'Auteuil obtient (20 mai) l'île Madames convoitée. Thérèse D. Ferland dit qu'il a de l'argent de prêté, mais qu'il n'est pas riche. Et ses seigneuries alors? Qu'est-ce donc qu'il lui faut? Le Pérou? Son fils Pierre n'est pas longtemps en ménage, les fièvres puerpérales emportant Charlotte Piot 8 jours après qu'elle a accouché de Charles. Celui-ci a hérité du prénom

86. Cf. Rapp. de l'Archiv. de la Prov. de Q. pr 1941-1942, p. 188.

87. Cf. M. Odilon Paradis : *Notes historiques*, (...), p. 9.

88. Cf. Odilon Paradis : *Notes historiques*, (...), p. 10.

de son riche oncle et parrain. Sa tante Louise-Geneviève l'éleva à Québec, le père naviguant et s'adonnant à la contrebande avec Charles, à l'occasion.

On jugera peut-être que cette monographie insiste trop sur les d'Auteuil. C'est que, en plus d'être le seigneur de Sainte-Anne, François-Magdeleine Ruette d'Auteuil n'est pas n'importe qui : ses projets ambitieux le font voir. Au surplus, ses propositions à la Cour de France montrent qu'il a l'étoffe d'un politique. Preuve ce mémoire de janvier 1720 au Duc d'Orléans, où il délimite l'Acadie, reprochant du même coup à Vaudreuil et à Saint-Ovide leur gestion déficiente. Et ce document du mois suivant par lequel d'Auteuil situe la frontière de la Baie d'Hudson, insistant sur l'entente qui devrait y exister entre Français et Anglais.

Délimitation des paroisses

L'invasion des chenilles qui dévorent le blé à peine levé semble être l'événement majeur de 1720 en Nouvelle-France.⁸⁹ 1721 revêt une importance d'un autre ordre. Cette année-là les habitants de la Côte sud ont de quoi alimenter la conversation sur le *perron de la messe* et au magasin général. Le procureur général Matthieu-Benoist Collet, accompagné du greffier Nicolas-Gaspard Boucault, parcourt les campagnes aux fins de délimiter les districts paroissiaux.

Le 24 mars, les enquêteurs sont dans la maison presbiteralle, en la paroisse de Ste Anne scituée en la seigneurie de la Pocatiere ditte de la grande ance, où ils sont arrivés la veille au soir. Le 24 donc, sont comparus devant nous sur les neuf heures du matin, le Reverend Père Jacques Imbault, dit Maurice, religieux recollet, faisant les fonctions curiales en la ditte paroisse et en celle de Notre Dame de Liesse. Sont présents, outre le missionnaire : Joseph Meneu faisant pour le sieur Dauteuil (...), Noel Lizot, Sebastien Bonin, Jean Pelletier, André Migné, Félix Aubé, Gabriel Bouchard, Guillaume Pelletier, Charles Saucier, Sebastien Grondin et Jean Baptiste Grondin, tous habitans du fief de la Pocatiere, faisant tant pour eux que pour les autres habitans de la paroisse de Ste Anne qui ne sont pas venus en cette assemblée. (...) Le but de l'enquête ayant été exposé, les participants expliquent que la ditte paroisse de Ste Anne est d'environ une lieue et demie d'estendue le long du fleuve St Laurent qui est le front du fief de la Pocatiere ou Grande Ance, lequel fief est de deux lieues de profondeur; (...) que sur le front dudit fief, il y a vingt un chefs de famille résidens; que laditte eglise est scituée sur ledit fief a la distance d'environ quatorze arpens de la ligne qui le separe d'avec ledit fief des Aulnets (...); que laditte eglise de Ste Anne n'est faite qu'en colombage; (...)

89. Cf. Archives de la Société historique de la Côte du Sud, Dossier no 114.

Les habitants de la Grande-Anse entendent conserver curé et église. Ceux de la Rivière-Ouelle, de leur côté, voudraient ravoïr un pasteur fixe. A cette fin ils suggèrent que Sainte-Anne soit scindée en deux, de sorte que les habitants, depuis Grégoire Houel, iront aux offices à Notre-Dame-de-Liesse, tandis que ceux du Sud-Ouest, à partir de chez Jean Taillon, fréquenteront l'église de Saint-Roch. De cette façon, disent-ils, les curés de la Pocatière et de la Bouteillerie pourront subsister. Les habitants de la Grande-Anse ne sont pas du tout d'accord avec ces voisins. Etant donné que *monsieur l'éveque leur a permis de bastir laditte eglise*, ils demandent qu'elle leur soit maintenue parce qu'elle *leur est plus commode qu'aucune autre. Les habitans du fief de la Pocatiere ont encore représenté qu'il leur seroit tres dur que leur paroisse de Sainte Anne ne fût pas maintenue veu qu'ils fournissent plus de dismes* (que ceux de la Rivière-Ouelle et de Saint-Roch). D'ailleurs ils *ne sont pas obligez de fournir la subsistance et l'entretien des curés qui pourront estre établis a Nostre Dame de Liesse et a St Roch. Ils seraient incommodés du fait qu'ils seraient les résidens les plus éloignés de l'une et l'autre paroisse. Ils sont justifiés de croire que Ste-Anne va bénéficier de nouveaux établissemens, car ledit Meneu a desja donné au nom du sieur Dauteuil, seigneur de la Pocatiere, divers billets de concession.* Il y a aussi que les habitants du haut dudit fief de la Pocatiere auroient aussi une rivière à passer pour aller à la paroisse de St Roch, comme ceux du bas pour aller à laditte paroisse de Nostre Dame de Liesse.

En contrepartie les gens de la Rivière-Ouelle allèguent qu'ils n'ont pas pu construire leur église au sud-ouest du cours d'eau à cause de la nature du terrain. Ils font valoir aussi que *les ancêtres des habitans de la Grande anse y sont enterrés.*

Signé par Collet et Boucault, le procès-verbal est contresigné par le *Reverend Pere Maurice*, Gagnon, Meneu, Jeannot, Jacques Gagnon, Bois, Lizot, Bonin, Migné, Aubert, Pelletier et Joseph Lizot, les autres déclarant ne savoir signer.⁹⁰

En Europe, d'Auteuil s'intéresse tout de même à sa seigneurie. On a vu que Joseph Meneu (dit Châteauneuf) le représentait à l'enquête Collet. Par une lettre du 3 juillet (1721), il fait de son fils Pierre son fondé de pouvoir. Quand sa mère décède à Paris à l'automne, quelle est la réaction du seigneur car il ignore, à l'époque, pour combien il compte dans le testament ?

Suite à l'enquête Collet-Boucault, 82 districts paroissiaux, dont celui de Ste-Anne, sont délimités. Le 20 septembre 1721, ratification du rapport par Vaudreuil (gouverneur), Jean (de Saint-Vallier), évêque de Québec, Bégon (intendant) et Fleuriau. Le Conseil d'Etat approuve le document (3 mars 1722) et le Conseil supérieur l'enregistre le 5 octobre suivant.⁹¹

90. Cf. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1921-1922, pp. 346 à 349.

91. Cf. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1921-1922, p. 346.

Un siècle plus tard, Mgr Lartigue, auxiliaire de l'évêque de Québec à Montréal, jugera sévèrement l'attitude de Mgr de Saint-Vallier : il écrira à Mgr Bernard-Claude Panet (31 déc. 1828) que l'ancien Evêque de Québec *s'était ravalé* en prenant une commission du Roi pour coopérer comme tiers au règlement de 1721. Les faits ne sont pas le droit, commentera le cousin des avocats Denis-Benjamin Viger et Louis-Joseph Papineau. C'est que, en 1828, l'érection des paroisses aura été remise sur le tapis par le projet de loi voulant faire relever cette pratique *d'un gouvernement protestant qui, depuis plus de soixante ans, cherche systématiquement à établir ici sa suprématie religieuse.* (Lartigue)⁹²

Le territoire de Ste-Anne

Que dit le règlement de 1721-1722 en ce qui concerne Ste-Anne de la Pocatière? Ceci :

L'étendue de la paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière, située en ladite seigneurie, sera d'une lieue et demie de front que contient ladite seigneurie, à prendre du côté d'en bas depuis la Bouteillerie, en remontant le long du fleuve jusqu'au sief des Aulnets, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes; et sera ladite paroisse desservie par voie de mission, par le curé de la Bouteillerie, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à l'entretien et subsistance d'un curé.⁹³

Etrange, mais en paraphant ce document omnibus pour les 82 districts paroissiaux, Mgr de Saint-Vallier oublie qu'il a décidé lui-même de faire résider à Ste-Anne, à partir de 1715, le missionnaire chargé de desservir la Rivière-Ouelle et Saint-Roch. C'est maintenant lui qui lance l'idée de réunir les paroissiens de Ste-Anne partie à Notre-Dame-de-Liesse, partie aux Aulnets.

Contre cette idée, saugrenue à cette époque où les distances sont un obstacle majeur, le chargé d'affaires du seigneur est le premier à réagir. Dans son intervention auprès du Conseil souverain (février 1722), Pierre Ruette d'Auteuil donne comme fait accompli le projet de l'Evêque. (On verra quelque chose d'approchant dans le domaine politique quand Maurice Duplessis, pour se venger du député René Chaloult, devenu au grand jour son adversaire idéologique, supprimera de la carte électorale la circonscription de Kamouraska en la fusionnant avec celle de la Rivière-du-Loup. Et le bon vieux *papa du comté* laissera passer sans protester officiellement. Pareille soumission vaudra bien un enterrement aux frais de l'Etat et l'achat de sa propriété par la Princesse.)

En février 1722 donc, Pierre Ruette d'Auteuil soumet au Conseil souverain :

92. Cf. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1942-1943, pp. 39-40.

93. Cf. Edits et ordonnances, tome 1, p. 448. (Gazette des campagnes, 22 avril 1948, p. 1.)

*La Seigneurie de la Grande-Anse, appartenant à mon père, le sieur François-Magdeleine Ruelle d'Auteuil, a été divisée en deux parties. Une partie se trouve desservie par le curé de Rivière-Ouelle et l'autre partie par celui de St-Roch-des-Aulnets. Elle a pourtant été désignée pour servir de paroisse à tous les habitants du fief de la Seigneurie. Pourquoi faut-il que les colons aient à se déplacer pour accomplir leurs devoirs religieux?*⁹⁴

Tableau de sainte Anne

Le seigneur d'Auteuil intervient personnellement peu après son fils. De Paris, l'habile avocat s'oppose fortement auprès du Conseil de la Marine (11 avril 1722). Il demande d'être maintenu

dans le droit et possession où il est d'avoir une église paroissiale et un curé sur sa terre sans qu'il soit fait aucune division de ses habitants pour suppléer aux cures voisines. Son fief a plus de deux lieue de front, (de toute évidence, le seigneur inclut L'Islet-à-la-Peau) et cette étendue, parce qu'il y a fait construire un moulin, est toute habitée, soit par des tenanciers à cens et rentes ou des fermiers sur des métairies considérables qu'il a fait défricher et qui produisent de grosses dixmes au curé; dans sa seigneurie, il y a une église bâtie en conséquence de la permission par écrit de M. l'évêque de Québec, dans laquelle depuis plus de six ans on fait toutes les fonctions curiales; les enfants, par son ordre, ont garni cette église de vases d'argent pour les saints mystères et des ornements et livres nécessaires et (qu')il a fait la dépense de faire peindre à Paris un très beau tableau de Ste Anne, patronne de cette paroisse, qu'il a envoyé à ses dépens pour mettre au retable qui y sera placé, il y a plusieurs années, et (qu')il y a un concours de peuples à la feste de cette sainte patronne, et même pendant le cours de l'année; il y a dans cette paroisse au dela de ce qui est nécessaire pour nourrir et entretenir le curé et son domestique, suivant la portion congrue fixée au Canada à 500 qui augmente tous les jours par l'agrandissement des défrichements des habitations déjà établies et par celles qui s'établiront dans la profondeur des forêts.

Et le seigneur de plaider plus loin :

Outreque dans cet endroit un curé vit quasy pour rien, parce qu'étant éloignés de 18 lieues de la ville, les habitants ne se donnent pas la peine d'y porter leurs volailles et qu'il y a une grande abondance de bétail sans compter la pesche et la chasse; (qu') un curé est suffisamment employé à instruire et administrer les sacrements aux familles qui sont dans cette paroisse, et

94. Cf. Thérèse D. Ferland : *La famille d'Auteuil au Canada*, p. 143.

(qu')il peut le faire facilement parce qu'il y a de grands chemins établis et entretenus dans toute son étendue. Ce sont des raisons de justice et de bienséance pour conserver les choses dans l'état qu'elles sont depuis tant d'années.

Le seigneur-avocat allègue encore : *la moitié des habitants perdraient la messe aux glaces de l'automne et du printemps, et dans les coups de pluie, et le curé ne pourrait pas administrer les malades. Cela pour les gens qui iraient à Rivière-Ouelle; les autres auraient 3 lieues à parcourir. Les peuples négligeraient d'aller à l'église et ne profiteraient pas des instructions du prône. Ça laisserait les familles sans instruction. Et il y aurait inimitié et jalousie de la part des habitants de sa terre contre ceux des autres paroisses. Les autres seigneuries sont suffisamment grandes pour faire vivre un curé.*⁹⁵

Pas de raison de se plaindre

Pas trop pressés, Vaudreuil et Bégon soumettront au Conseil de la Marine (17 oct. 1722) que :

*le sieur Pierre Ruelle d'Auteuil n'a pas raison de se plaindre que sa seigneurie de la Grande Anse soit divisée en deux parties (...) puisque l'église de Sainte-Anne qui est sur le fief de la Grande-Anse est désignée pour servir de paroisse à tous les habitants de ce fief lorsqu'ils seront en nombre suffisant pour pourvoir à la subsistance d'un curé. (...)*⁹⁶

Ils admettent donc implicitement que le projet de division mis de l'avant par l'Evêque a été agréé. Pourtant, le Frère Imbault ne quittera Sainte-Anne qu'en 1731 et M. Duchouquet ne viendra qu'en 1734 à la Rivière-Ouelle comme curé. Léon Roy a donc raison d'affirmer que la démarche des d'Auteuil et de leurs censitaires était opportune, le Conseil d'Etat devant leur donner gain de cause 10 ans plus tard. Néanmoins, on parlera encore de l'éventualité de cette division.

Arrière-fief au fils Pierre

Visiblement, d'Auteuil souhaite attacher son Pierre à la Grande-Anse. De Nantes, il l'informe (3 mai 1722) qu'il lui cède l'arrière-fief (8 arpents 9 perches de front sur 40 arpents de profondeur) entre le domaine de Pierre Aubert de Gaspé et la terre de Guillaume (Pierre) Soucy (au Sud-Ouest). L'acte notarié sera passé quand le bénéficiaire aura commencé à valoriser son bien. Toutefois, le paternel connaît son moineau; aussi pose-t-il entre autres conditions : le droit de retrait, et la défense de vente en dehors de la famille d'Auteuil. Le jeune propriétaire aurait travaillé dans son domaine, mais il aurait tôt tout lâché pour naviguer *dans les biscuits* pour le compte du capitaine Louis Pratt, de Québec. Il n'abandonnera pas avant 1724 ou 1725, toutefois. Dans l'aveu et dénombrement qu'il fait en 1723, au nom de son père, il est dit :

95. Cf. Archives de l'Archevêché de Québec : *Documents de Paris, Eglise du Canada*, tome 1, p. 87. (*Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1921-1922.*)

96. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1941-1942*, p. 218.

le sieur de la Malotière fait bastir la presente une grange de 30 pieds de pieces sur pieces, et sur lequel (domaine) il y a environ 40 arpens de terre en valeur qui ont été jusqu'à present en prairie, dont parties seront semées cette année et sur lequel il n'y a aucuns tenanciers.

A remarquer qu'il n'est pas question de maison dans cet arrière-fief. Il est certain que Pierre d'Auteuil abandonnera son domaine pour naviguer, car, en 1726, il sera cité à procès à Québec, et condamné, *pour avoir fait un voyage à Manatte avec intention de commerce.* (Aegidius Fauteux)⁹⁷

Il est certain aussi que, contrairement à la condition imposée par son père, Pierre d'Auteuil morcèle son domaine. C'est ainsi que le mineur Augustin Plourde, fils de René Plourde et Françoise Bérubé, de la Rivière-Ouelle, obtient 4 arpents en 1727. Et le 30 octobre 1728, François-Robert Lévesque (1680-1765) achète, au prix de 1 800 Livres payable *en trois versements esgaux*, 8½ arpents de large sur 40 de profondeur, ou environ, joignant au nord-est au Sr de Gaspé, *au surouest à Pierre Soucy.*⁹⁸

Le fils d'Auteuil a décidé de liquider ce qui reste de son fief, car Augustin Lauzier obtient aussi sa tranche à la date ci-haut indiquée. Le paternel reprochera amèrement au prodigue la dissipation de son bien et le manquement à sa parole.

La Grande-Anse en 1723

Pendant que son père est en Europe, Pierre Ruette d'Auteuil fait acte de *foy et hommage* au nom du seigneur de la Grande-Anse. Le 5 mars 1723, c'est l'*Aveu et dénombrement*. Document intéressant qui donne le tableau de la seigneurie. Le domaine seigneurial est toujours de 26 arpents de largeur sur 42 de profondeur en partie. Il y a maison de 32 pieds de long *de pieux sur pieux*, grange de 60 pieds *close de planche*, écurie de 18 pieds *pieux sur pieux*, étable de 40 pieds de long *pieux sur pieux*, 120 arpents de terre labourable et 20 arpents de prairie, *led. domaine situé au S.O. & joignant led. fief des Aunets & sur lequel il y a un fermier q. le fait valoir à moitié.* On trouve aussi un moulin à eau à farine pierre sur pierre de 25 pieds de long; *Une église de colombage de 60 pds long dont le fond fut donné par le Sr Dauteuil.* Le document mentionne ensuite le domaine de 8 arpents sur 42, joignant le fief de la Boutellerie au Nord-Est; il y a là maison qui tombe en ruine et fermier qui met en valeur les 50 arpents de terre labourable, dont une partie est en prairie, le fermier donnant 30 minots de blé par année. *Le Sr de la Malotière possède en arriere du fief 8 arp. & perches de front sur 42 de prof. à charge au seigneur, a bati cette année une grange de 30 pds long pierre sur pierre, a 40 arp. de terre en valeur & pas de tenancier.*

97. Cf. *Les terres de la Grande-Anse*, (...), p. 50.

98. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 104.

Le fils d'Auteuil énumère ensuite les censitaires (de l'Est à l'Ouest) : les héritiers Fouquet (5 arp. de front sur 42 de prof. joignant au N.-E. au Domaine de 8 arp., terre cultivée par Bouchard, de Kamouraska, et sur laquelle il y a grange et 35 arpents de terre labourable); Jean Pelletier (4 arp. sur 42, maison, grange, étable); les héritiers Noël Pelletier (5 arp. sur 42, m., g. et ét.); le Sr de Gaspé (14 arp. sur 80, joignant Pelletier au N.-E. et l'arrière-fief de la Malotière au S.-O. (maison, étable); au-dessus de Pierre d'Auteuil, Pierre Soucy (4 arp. sur 42, maison, grange, étable); André Lagassé, la Veuve et les héritiers de Pierre Boucher, Robert Morin et Michel Lagassé (même chose que pour Pierre Soucy); les héritiers Grégoire Ouellet (6 arp. sur 42, maison, grange, étable); René Ouellet, (il est mort en janvier 1722), même chose que son fils Grégoire; Bastien (Sébastien) Blondin, Félix Aubé (Aubert), François Grondin, *Charles de France* (LaFrance), Guillaume Pelletier et Joseph Ouellet (tous 3 arp. de front sur 42 de profondeur, maison, grange et étable); Jean-Baptiste Grondin et François Beaulieu (chacun 4 arp. sur 42, maison, grange et étable); Sébastien Bonin (7 arp. sur 42, maison, grange et étable); François Beaulieu (2 arp. sur 42, maison, grange et étable); Noël Lizotte et les héritiers Guillaume Lizot (6 arp. sur 42, maison, grange et étable dans chaque cas).

Dans *la censive du d. fief* il est un second rang et il est habité. Le fils d'Auteuil énumère : Charles Deschênes (10 arpents de front sur 42 de profondeur, *joignant au N.E. le fief de la Boutellerie*, terre non bâtie mais cultivée); au-dessus (au Sud-Ouest), le *Sr Chateaneuf, enseigne de milice* (6 arp. sur 42, *pas bâti ni cultivé*); J.G. Ouellet fils (4 arp. sur 42, maison et étable); Michel Morin fils (4 arp. sur 42, mais ne réside ni ne cultive); mêmes indications pour Bernard Ouellet fils, Pierre Morin, François Ouellet fils, Jos. Saucier, André Lagassé fils; François Saucier fils (4 arp. sur 42, ne réside pas mais cultive); même chose pour Jean Boucher, Ph. Boucher et André Lagassé; la femme de Jean Luminas réside, et cultive sur ses 4 arp. sur 42; Pierre Lumina et Charles Saucier, qui possède deux terres de 4 arpents de front, ne résident pas et ne cultivent pas non plus.

Catinage et galanterie

François-Magdeleine Ruette d'Auteuil a trois fils. Ignace-Alexandre, qui navigue dans les mers d'Espagne pour le roi de France, semble le seul qui s'est assagi avec le temps. Pour sa part, Charles est de nouveau dans de beaux draps. Le bagarreur s'en est pris cette fois au gouverneur Vaudreuil et le Gouverneur a porté plainte. Ses moyens lui permettent de s'aller disculper en France même. Il s'embarque en novembre 1722. Charles n'a pas que des aventures belliqueuses toutefois; son cadet Pierre naviguera dans les mêmes eaux, un temps. Voyons un peu ces faits qui, aujourd'hui, feraient les beaux dimanches des feuilles à scandales. C'est bien de scandale qu'il s'agit en effet aux yeux de Mgr de Saint-Vallier. L'Evêque dénonce les deux fils d'Auteuil qui, dit-il, vivent *en adultère public*. Charles d'Auteuil de Monceaux *galante* Thérèse Catin, femme de Simon Rhéaume, riche négociant de Montréal,

actuellement en voyage dans les pays d'en haut. Le plus cocasse, c'est que l'entreprenant jeune homme poussera l'astuce jusqu'à s'associer au mari trompé; lorsque Rhéaume se sera noyé (1733) quelque part vers les Grands-Lacs, le galant épouse (27 sept. 1734) la veuve au symbolique nom de fille. Retenons cependant ces deux noms pour l'histoire à venir de Ste-Anne.

A Québec pendant ce temps-là, le jeune veuf d'Auteuil de la Malotière (l'Evêque écrit *de la Mulotière*) court la prétentaine avec Marie-Madeleine Soulanges, épouse de Urbain Bellorget *qui s'est retiré aux Iles par mécontentement.* Dans ce cas-ci le Gouverneur trouve la solution en expédiant la Bellorget à la Martinique où vit son mari.⁹⁹

Le roman-fleuve se prolongera du moins dans le cas du grand Charles; le ministre Maurepas en traitera encore dans une lettre du 15 mai 1725. Dans cette double intrigue les hommes en autorité en Nouvelle-France se sont renvoyé la balle, s'accusant réciproquement de mollesse à l'occasion, quand ce n'est pas d'incompétence. L'affaire a même divisé le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bégon. Quant à lui, Mgr de Saint-Vallier, qui avait porté plainte au départ, *n'a pas osé lancer ses censures ecclésiastiques, croyant qu'elles seraient méprisées et que par conséquence elles causeraient plus de mal que de bien,* au dire de Bégon. A Paris, en plus du fils Charles, François d'Auteuil veille au grain et saisit l'occasion pour un nouveau mémoire dans lequel, toutefois, Maurepas trouve plutôt une justification des désordres de ses enfants. L'affaire finira par s'éteindre car le nouvel intendant Claude Dupuy écrira à Maurepas (1726): *Le scandale de l'affaire du sieur d'Auteuil de Monceaux avec la femme Rhéaume est apparemment assoupi, au point qu'il m'en est revenu acune plainte.* Charles navigue, il est en pleine relations d'affaires avec le mari légal... et avec sa Catin.

Le dessous du panier

N'allons pas clore ce piquant épisode sans préciser que Thérèse Catin était l'ancienne femme de chambre de la marquise de Vaudreuil et la Bellorget *la fille naturelle de M. de Soulanges, frère de madame de Vaudreuil qui a pris soin d'elle et l'a fait marier.* (Maurepas)¹⁰⁰ Où l'on voit que l'épouse du Gouverneur ne s'occupait pas que de chevaux et de raquette...

François d'Auteuil, quant à lui, regagne Nantes (début d'avril 1724). Finie l'équipée de l'île Madames ! Il ne restera qu'à apaiser les créanciers. Puis c'est la rentrée à Québec (fin nov. 1724). Désabusé, sa fortune entamée, le seigneur de 66 ans n'échafaudera plus de ces projets hardis : ce sera la petite vie tranquille, pour autant que le permettront la contrebande de Charles et de Pierre, les naufrages, les ratages, les malversations et la fin misérable du second. Bien sûr, d'Auteuil as-

99. Cf. L'abbé Auguste Gosselin : *L'Eglise du Canada*, (...), p. 395.

100. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1941-1942*, pp. 226 à 236.

sistera, à Montréal, le 30 janvier 1725, au brillant mariage de sa benjamine Louise-Geneviève. A Montréal, Louise-Geneviève a rencontré, à un bal, le chevalier Jacques-Pierre Daneau de Muy, commandant du fort de Détroit. C'est le coup de foudre.

Sitôt à Québec, le seigneur reprend ses affaires en main. Il constate que son Pierrot a encaissé pour son compte les revenus de la seigneurie. Il ne vaut donc pas mieux, celui-là, dans les affaires qu'à la gouverne d'une goélette, car les échouements ça le connaît dans sa carrière de capitaine. Les procès aussi. Furieux des malversations de son fils, d'Auteuil obtient une ordonnance comportant la nomination d'arbitres qui scruteront les comptes. La Cour défend au fils de mettre les pieds dans la seigneurie tant que la cause n'aura pas été entendue.¹⁰¹

Terrain pour l'église en pierre

Ce qui précède suffirait à prouver que Dionne prétend à tort que Pierre est celui qui a signé (27 juillet 1725) le document par lequel le seigneur cédait le terrain pour l'église en pierre.

Entre-temps (12 mai), d'Auteuil père, règle une autre affaire au bureau de l'intendant Bégon. C'est en marge des *fois et hommages aveus et dénombrement* que Pierre a produits le 3 mars 1723, plus précisément au sujet de l'entente sous seing privé intervenue le 12 juin 1688, entre Marie-Anne Juchereau et Jean-Baptiste-François Deschamps. Bégon ratifie officiellement l'accord par lequel les deux seigneurs reconnaissent que le *Grand-Ruisseau* marquait pour toujours la borne entre les deux fiefs et que l'usage dudit cours d'eau était *commun entr'eux et libre à leurs habitants pour y entrer et sortir à leur volonté et ce l'espace de vingt arpens de profondeur apres lesquels lesdes seigneuries reprendront leur Rumb de vent accoutumé fait par Jean le Rouge arpenteur en datte du seize fevrier MVIC. quatre vint douze; (...)*¹⁰²

François d'Auteuil est déterminé à conserver à sa seigneurie son intégrité paroissiale. Il importe dès lors que la paroisse soit dotée, le plus tôt possible, de son église en pierre, à l'instar de Saint-Roch. Le seigneur avait donné l'emplacement de la première chapelle et de l'*ancien presbytère*. Le terrain additionnel en est le prolongement. Il existe un modeste cimetière bien que le seigneur n'en parle point dans sa donation, indiquant par contre qu'il donne, *en second lieu, le terrain nécessaire pour le cimetière*. Cette précision n'exclut pas l'existence d'un champ des morts à partir de 1715, à l'inauguration de la première chapelle. Autrement, Jean Dufos, René Ouellet et les autres pionniers décédés entre 1715 et 1735 eussent été enterrés à la Rivière-Ouelle, comme leurs devanciers. Cela n'est pas puisqu'à l'enquête Collet (1721) les porte-parole de la Bouteillerie disent seulement que *les ancêtres* des habitants de la Grande-Anse sont enterrés à Notre-Dame-de-Liesse.

Voici donc le document par lequel d'Auteuil cède le terrain pour l'église de Sainte-Anne quand elle sera bâtie en pierre :

101. Cf. Thérèse D. Ferland : *La famille d'Auteuil au Canada*, pp. 147 à 153.

102. Cf. Léon Roy : *Les terres de la Grande-Anse*, (...), pp. 53-54.

"Je, soussigné, reconnais avoir donné, comme par le présent billet je donne l'espace de terre qui est depuis le grand chemin vis-à-vis la pointe du rocher qui forme l'enfoncement de terre où est présentement placé l'ancien presbytère, et cinq arpents ou environ qui vont jusqu'à un fossé qui traverse le grand chemin sur lequel il y a un pont, prenant pour ligne droite, le rhumb de vent qui couvre la face du nouveau presbytère, et la profondeur jusqu'au pied du côteau qui borne l'enfoncement du dit terrain, et ce premièrement pour construire l'église lorsqu'on la bastira de pierre; en second lieu, le terrain nécessaire pour le cimetière, et le surplus, je le donne au curé, tant pour son presbytère, cour, jardin, et clos, que pour bois et pasturage; que cependant, la présente donation n'aura son exécution quant au terrain qui est audela de ce qui est occupé présentement (disons: situé environ 6 arpents à l'ouest) qu'après l'écheance du bail fait à Charles (Miville) Deschesne (1671-post 1735), et attendu que cela n'a pas été réservé, en considération de la présente donation, il sera dit par chaque année, une messe basse de requiem pour le repos de l'ame de feu François Pollet, écuyer, sieur de la Combe, et de ses descendans, et ce au mois de fevrier, et une autre le vingt troisieme de novembre pour le repos de l'ame de feu dame Marie Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe, et ensuite, mon épouse et moi, et de nos enfans, ce qui a esté accepté, agréé et consenty, par le Reverend Pere Maurice Imbault, religieux recollet, missionnaire dans la seigneurie et les seigneuries voisines, en foy de quoy, nous avons signé a la Pocatiere, le 27 de juillet 1725".

"Signé :) Ruelle d'Auteuil, f. Imbault, missionnaire.¹⁰³

L'abbé Alphonse Roy, auteur de *Monographie de la famille Clément Roy dit Lauzier*, prétend que le terrain de la Fabrique dans le Haut de Ste-Anne occupait environ 12 arpents. Un autre descendant de Roy soutient de son côté que la Fabrique ne posséda au nord du chemin que l'emplacement de l'église en pierre.¹⁰⁴ N'embrouillons pas davantage une situation déjà assez confuse.

Après la donation de terrain, le seigneur d'Auteuil a déjà une première récompense : à l'automne, il apprend qu'il est l'héritier légal de sa mère, devenant de ce fait propriétaire de la seigneurie de Jacques-Cartier, que, à sa mort, Anne Gasnier, veuve de Jean Bourdon, a laissée à sa fille Claire-Françoise du Clément du Vuault, veuve de Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil de Monceaux.

103. Cf. Léon Roy (pp. 56-57) citant le docteur Dionne.

104. Cf. Louis-de-Gonzague Fortin : *Gazette des campagnes*, 7 mai 1948, p. 1. Dans le même article M. Fortin parle de l'ancien arpenteur Charles-François Richard qui situait la première église sur la côte le long de la rivière. Cela peut se soutenir, opine le journaliste, puisque, d'après Dionne, (p. 40) en 1808, M. Fournel, notaire, demanda que le vieux presbytère et son emplacement fussent vendus pour construire une maison d'école. Tout de même, toutes les hypothèses ne peuvent pas être bonnes : en dépit de la chasse-galerie, les édifices de la Fabrique n'étaient pas construits sur un tapis volant.—G.O.

Départ du Frère Imbault

Le Frère Maurice Imbault dessert Ste-Anne depuis novembre 1719. Par son zèle apostolique et son affabilité, ce Récollet s'est attaché ses *paroissiens*. Avec regrets ceux-ci le voient partir à l'automne 1731. Le desservant résidant a signé, le 4 octobre, son dernier acte aux registres. Il part vraisemblablement à la fin du mois, ou au début de novembre. En tout cas, un nouveau desservant s'amène dans le Haut de la Grande-Anse, en novembre. Celui-là c'est M. Louis-Bernard Gastonguay, prêtre séculier. Il desservira, lui aussi, Saint-Roch et la Rivière-Ouelle; jusqu'en 1734 dans le cas de Notre-Dame-de-Liesse. C'est lui qui construira l'église en pierre du Haut de la Grande-Anse. Il passera sept ans dans la paroisse. A son départ, en 1738, il ira à Saint-Pierre-du-Sud. Il sera ensuite curé de Saint-François, la paroisse voisine. Il quittera le Canada en 1744.¹⁰⁵ Sera-ce lui qui ira missionner quelque part en Nouvelle-Angleterre, car il y sera question d'un M. Gaston Guay? Le seul clerc de la Nouvelle-France dont le nom pouvait se rapprocher du précédent était l'ancien desservant de Ste-Anne.

M. Gastonguay bénit, le 22 septembre 1733, le mariage du premier enfant qui a été baptisé dans la chapelle du Haut de Sainte-Anne (8 février 1715): Marie-Anne Grondin, fille de Sébastien Grondin et de M.-Anne Pinel; elle épouse Jean Mignot-Labrie, fils de Jean Mignot et de Marie-Xainte Boucher, de Notre-Dame-de-Liesse.

Les principaux habitants

Au printemps (3 et 4 mars 1733), Jean-Eustache Lanouillier de Boisclerc est venu à la Grande-Anse. Aux réunions que convoque le Grand Voyer sont présents, aux côtés du capitaine de milice Jean Gagnon et de l'enseigne Jean Brisson: Joseph Meneux-dit-Châteauneuf (1671-1751), enseigne, Augustin Roy *Sr de Lauzier* (1701-1790), et *les nommés* Charles Saucier (1699-1759), Noël Lizotte (1677-1740) et Sébastien *Bonnette* (Bonin-1662-1741), *principaux habitants de la seigneurie de la Pocatière*. (Les autres habitants nommés résident aux Aulnets.)

Dans la seigneurie de la Pocatière, sur le grand chemin, est-il dit au procès-verbal, 24 ponts presque tous à refaire par les possesseurs ou propriétaires des terres, excepté ceux du petit-ruisseau de la vve Fouquet, de la rivière St-Jean, du Royaume, de la cavée de Ouellet, de la petite rivière et de la rivière du domaine, qui doivent être faits par le public. Trois nouveaux ponts étaient nécessaires pour assécher le grand chemin; 1e dans la ligne qui sépare la terre (no 15) d'André Morin (1707-post 1750), de celle (no 14) de Charles Boucher, qui sera fait par la dite veuve et André Morin; 2e un autre à la mare du presbitaire qui sera fait

105. Cf. L'abbé Odilon Paradis: *Notes historiques*, (...), pp. 11 à 13.

par le Sr Curé; et 3e, un autre à la marre qui est sur le domaine que le seigneur doit faire faire. Tous lesdits ponts sont en mauvais estat, n'ont pas plus de 8 pieds de large et ne sont construits que de pieux ronds, et presque pourris, ce qui fait courir risque aux voyageurs de peril éminent. Tous les ponts devront être réparés, et ceux à rétablir ou à reconstruire doivent avoir au moins 15 pieds de largeur, les pieux escarris sur les quatre faces et chevillés.¹⁰⁶

Ce document a ceci d'intéressant qu'il indique, entre autres, le Royaume et les cours d'eau.

Jusqu'ici, il n'a pas été question d'école à la Grande-Anse et il ne semble pas en exister. Y voit-on même de ces maîtres d'école ambulants comme en certaines autres paroisses? Dans un mandement du 17 février 1734, Mgr Dosquet engage les curés à enseigner le latin aux jeunes gens chez qui ils voient des dispositions pour l'état ecclésiastique. Quelques jours plus tard, il enjoint aux curés de n'admettre dans leur paroisse aucun maître d'école qui n'ait une permission par écrit de nos grands vicaires; qu'ils ne souffrent point qu'ils (les maîtres) enseignent des personnes de différent sexe, et qu'ils refusent les sacrements à ceux qui, en étant avertis, ne voudraient se soumettre à cette règle.¹⁰⁷ Certainement, on n'oubliera pas cette défense à Sainte-Anne le jour où une école sera ouverte dans le futur village.

La première église

1734 est année de grande activité dans le Haut de la Grande-Anse, pour le missionnaire et pour les habitants. Il faut déduire en effet que le curé entreprend cette année-là (on a peut-être même commencé l'année d'avant) la construction de la première église sur le terrain donné à cette fin en 1725. Comme il s'agit d'un édifice en pierre, il est évident qu'il faut plus que sept mois pour le bâtir; il sera béni en juillet 1735. Pareille entreprise demandait du temps, on le sait par ce qui s'est passé ailleurs. Quoi qu'il en soit, le seigneur d'Auteuil verra, avant de mourir, son rêve réalisé. Il aura connu une autre épreuve entre-temps. En effet, son benjamin Pierre décède à l'Hôpital général où il a été transporté après avoir été trouvé délirant dans sa chambre d'un modeste hôtel de la Basse-Ville. Il a pris froid en radoubant la goélette *La Louise* que son père a rachetée dans la faillite pour le tirer d'affaires. Pierre Ruelle d'Auteuil, âgé de 42 ans, est enterré le 19 mars 1735, dans le cimetière des pauvres de l'hôpital dont son père avait été parmi les premiers directeurs. Le défunt a laissé si peu de choses dans sa chambre minable que le paternel refuse la succession. Charles (16 ans), enfant unique de l'infortuné capitaine avec qui il avait navigué en 1732, reçoit pour tout héritage la figurine de *La Louise* et les boutons de manchette que M. de Rouvray, le logeur de son père, a la condescendance de lui remettre comme

106. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 54-56.

107. Cf. Abbé Henri Têtu : *Les évêques de Québec*, pp. 188-189.

souvenirs. Le timide neveu et filleul du richard Charles d'Auteuil ne sera pas gâté par *mon oncle*. Charles d'Auteuil a bien d'autres chats à fouetter, ce dur de dur qui veut jeter à la rue une veuve débitrice, nulle autre que la belle-mère de feu son frère Pierre, et qui, en outre de sa passion pour l'argent, n'a des loisirs que pour sa prétendue *belle cousine*, Mme Clignancourt, au désespoir de Thérèse Catin. Commencement de bagarre avec un rival chez la *belle cousine*, expulsion, puis procès.

Charles-Auguste Rhéaume, fils de Thérèse Catin, sera mieux servi que le neveu et filleul quand viendra le partage des biens du beau-père. Le nouveau seigneur de Ste-Anne et de l'Islet-à-la-Peau aura parmi ses occupations lucratives la traite des esclaves noirs : il en vendra cinq (2 hommes et 3 femmes) à Louis Cureux, de Québec, au prix de 3 000 Livres comptant.¹⁰⁸ Du bien bon monde celui-là aussi.

Revenons donc à l'objet de notre travail. L'église de Ste-Anne, c'est à peu près certain, n'était pas suffisamment avancée le 8 janvier 1735, pour que M. Gastonguay y bénit le mariage de Jean-François Peltier et Marie-Anne Morin. La première célébration de cette nature dans le nouveau temple n'aurait donc lieu que le 26 octobre pour Jacques Miville, fils de Charles Miville et de Marthe Vallée, d'une part, et Anne Roy, fille de Pierre Roy et d'Angélique Autin, de *Caps Morassa* (Kamouraska) d'autre part.¹⁰⁹

Bénédition de l'église

Et voici un beau jour pour le missionnaire et les habitants de la Grande-Anse ! Le 25 juillet 1735, bénédiction de l'église en pierre. C'est sans doute un dimanche, autrement on eut choisi le 26, jour de la fête de la *Bonne Sainte Anne*. Après la cérémonie, M. Gastonguay rédige cet acte laconique :

Aujourd'huy vingt cinq juillet mil sept cent trente cinq a été bénite la nouvelle église en pierre de Sainte-Anne par le Révérend Père Simon Foucault, missionnaire du Cap Saint-Ignace en notre présence missionnaire de la dite église.

*Gastonguay Ptre.*¹¹⁰

Il n'y a pas de curé à Saint-Roch ; pourquoi M. Duchouquet, pasteur de la Rivière-Ouelle, n'est-il pas là ?

Est-on mieux fixé sur l'emplacement exact de l'église en pierre qu'on ne l'est sur celui de la première chapelle ? Dans son *historiette* de 1869, le curé Odilon Paradis parle de *l'église du Haut de Ste-Anne dont les fondations paraissent encore*. 79 ans plus tard, (*Gazette des campagnes* du 25 juin 1948) Louis-de-Gonzague Fortin affirmera que l'on re-

108. Cf. Thérèse D. Ferland : *La famille d'Auteuil au Canada*, pp. 163 à 180.

109. Cf. Joseph-Eugène Ouellet : *Répertoire des mariages de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, p. 3.

110. Cf. Odilon Paradis : *Notes historiques*, (...), p. 11.

trouve encore facilement les restes des fondations de cette église située à environ 5 arpents et demi au nord-est de la première chapelle, laquelle était à un demi-mille de la ligne seigneuriale de St-Roch. (. . .). Il précise que la première chapelle était au nord du chemin, la seconde au sud. A moins que le chemin ait été déplacé depuis cette époque lointaine, l'auteur contredit ce qu'il a publié un mois plus tôt quant au premier sanctuaire. Il peut s'agir aussi d'un *lapsus calami*. D'après le même, le terrain donné par d'Auteuil en 1725 comprenait, outre l'emplacement de l'église, du presbytère et du cimetière, le grand espace compris depuis l'hémicycle que fait le coteau au sud-ouest et un fossé (a) environ 5 arpents à l'est. M. Fortin émet ici l'hypothèse que l'ancien presbytère aurait été la construction que l'on a prise pour la première chapelle et sur laquelle, en 1895, on a élevé une croix. Il y avait là des fondations d'environ 22 pieds carrés, ce qui ne concorde pas cependant avec les 69 pieds de la chapelle. Il en vient à l'hypothèse qui nous paraît la plus rationnelle, à savoir que l'ancien presbytère peut bien avoir été la maison du fermier où la messe était célébrée avant 1715; ce qui, dit-il, légitimerait quand même l'érection de la croix-souvenir.

En ce qui concerne la première église en pierre, M. Odilon Paradis n'a pas songé à la situer dans son bouquin de 1869, bien qu'il parle de l'église du Haut de Ste-Anne dont les fondations paraissent encore. Il aurait pu de même indiquer l'emplacement de la première chapelle et de l'ancien presbytère, et du nouveau presbytère encore plus, lui qui avait sous la main des paroissiens qui avaient vu de leurs yeux le second ensemble des bâtisses de la Fabrique et qui, par les souvenirs recueillis de leurs grands-parents, et même de leurs parents, étaient en mesure de le renseigner avec exactitude. Dans nos campagnes la tradition ne trompe guère. D'ailleurs, le curé Georges Fraser doit savoir à quoi s'en tenir quand il fera ériger la croix de 1895, après avoir fait déblayer le vieux cimetière.

Le directeur de la défunte *Gazette des campagnes* (défunte pour la seconde fois) émet l'opinion que l'église en pierre du Haut de la paroisse pouvait avoir les dimensions du corps principal des églises de Saint-Jean Port-Joli et de Beaumont, soit de 80 à 100 pieds de longueur et de 45 à 50 pieds de largeur. (Bâtie en 1779, l'église de Saint-Jean Port-Joli fut allongée de 30 pieds, à l'Ouest, en 1815).

Fin du seigneur d'Auteuil

Il n'en mène pas large physiquement, rue Saint-Louis, le seigneur d'Auteuil à l'époque où l'église de Ste-Anne de la Pocatière est bénite. Un peu moins de deux ans plus tard, (9 juillet 1737) sentant la fin venir, il mande le notaire Pinguet pour l'inventaire de ses biens. Le tabellion trouve son client si faible qu'il suspend tôt le travail. Le vieil homme n'a aucun de ses enfants autour de lui : Charles habite Chambly; Mme Pothier de Courcy vit à Paris; Alexandre est à Barcelone; Mme Daneau de Muy réside à Montréal. En rentrant prendre sa besogne au matin du 11 juillet, la femme de ménage trouve son bourgeois rigide dans son lit, les mains

jointes. Il a donc vu venir la mort pendant la nuit. Probablement parce qu'il est en voyage, Charles, que l'on a prévenu le lendemain, arrive quatre jours plus tard : le seigneur d'Auteuil a été inhumé le 13, en la Cathédrale.

Ainsi disparaît un homme dont la vie n'a jamais été banale. La Ville de Québec voudra perpétuer la mémoire de ce citoyen et celle de son père en donnant leur nom à une rue de la Haute-Ville, dans le secteur où ils ont vécu.¹¹¹ La rue d'Auteuil monte de la rue Saint-Jean dépassant quelque peu l'extrémité-est de la Grande-Allée et longeant ce qui fut l'Esplanade, où sont maintenant un parc de stationnement et les bureaux de l'Office municipal du tourisme. Les deux premiers d'Auteuil en avaient mené large à Québec, en attendant que, plus tard, les descendants fissent florès dans l'exploitation de nos richesses forestières. Bien sûr, les édiles de Québec n'ont fait aucun rapprochement quand ils ont choisi pour porter le nom du grand ami des Jésuites et de celui de son fils qui les avait combattus, la rue sur laquelle donne la façade de leur chapelle de la rue Dauphine.

A la mort de François-Magdeleine Ruelle d'Auteuil, ses enfants héritent, entre autres, de sa part dans les fiefs de la Grande-Anse et de l'Islet-à-la-Peau, dont ils sont déjà co-seigneurs, avec Marie-Thérèse Pollet depuis la mort de Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys. Il en résultera une série de transactions qui se termineront en 1767, année où Charles-Auguste Rhéaume, fils de Simon Rhéaume et de Thérèse Catin, avalera tout le gâteau.

Des nouveaux seigneurs

Autant régler cette question, en attendant que la seigneurie passe à une autre dynastie, anglaise et protestante celle-là.

La première opération vient le 8 août 1746, alors que, par testament olographe, Charles d'Auteuil cède sa part à Charles et Simon Rhéaume, moyennant 2 000 Livres tournois payables aux enfants Daneau (nés de Pierre-Jacques Daneau de Muy et de Louise-Geneviève Ruelle d'Auteuil mariés en 1735), pour désintéresser ces enfants et se désintéresser lui-même. (Dionne attribue à tort ce testament olographe à Pierre, car il est mort en 1735.) Le 31 octobre de la même année, d'après Léon Roy, les héritiers Pollet et d'Auteuil vendent, sous forme de licitation volontaire, la seigneurie indivise; Charles d'Auteuil s'en porte acquéreur pour 20 000 Livres. Il jouissait du fief depuis la mort de son père et détenait la part de Pierre. Dionne écrit que Jacques Daneau intervient dans cette vente comme procureur fondé d'Ignace-Alexandre, de Madeleine, veuve du chevalier Pothier de Courcy, de Charles d'Auteuil et de Thérèse Catin. (p. 30)

Ignace-Alexandre Ruelle d'Auteuil, célibataire, lieutenant de vaisseau en Espagne, chevalier de France depuis 1738, avait fait son testament à Carthagène, par-devant notaire, le 15 janvier 1756. Il léguaît

111. Cf. Pierre-Georges Roy : *Les rues de Québec*.

à son beau-frère Daneau *tout ce qui se trouvait au pouvoir de son beau-frère monsieur de Muy, en dépôt et en confiance, partie des intérêts et hérédité que son défunt frère lui a laissés, et en outre mille piastres de son fonds.* Le testateur se déclare chevalier-seigneur d'Auteuil en Monceraine, fils aîné et héritier pour la moitié de la fortune de son père. (Dionne, pp. 27-28). Alexandre a testé l'année même de sa mort. Le frère défunt dont il parle, c'est Charles décédé l'année précédente.

C'est ensuite Thrèse Catin qui, le 6 juillet 1763, laisse tous ses biens à son fils Charles-Auguste Rhéaume (1711-post 1777) qui hérite ainsi de la part de sa mère dans la seigneurie de Ste-Anne. Le 9 juillet 1767, Rhéaume acquiert, pour 6 000 Livres tournois, la part de Madeleine d'Auteuil, épouse de Jacques Daneau, ce qui le fait maître de la Grande-Anse et de l'Islet-à-la-Peau¹¹² (*Demi-Lieue* de Saint-Jean Port-Joly qui sera vendue en 1790 au seigneur Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, fief qui aura porté aussi les noms de la Pocatière, de d'Auteuil et de Rhéaume. Il s'agit de 48½ arpents en fait.)¹¹³

M. Gastonguay s'en va

La liquidation de la dynastie d'Auteuil à Ste-Anne de la Pocatière a fait que nous en avons pris large avec l'ordre chronologique, encore une fois. Revenons donc à 1738, année où M. Gastonguay quitte Ste-Anne-du-Sud pour Saint-Pierre-du-Sud. Il devait être à l'aise puisque, au dire de l'abbé Paradis, il avait fourni de ses deniers pour la construction de l'église en pierre. Quand, en 1739, l'archidiacre et vicaire général Pierre de Miniac viendra à Ste-Anne présider l'assemblée pour la reddition des comptes de la Fabrique, on arrivera avec difficulté à un règlement final avec l'ancien missionnaire, car il est dit dans le procès-verbal et dans l'ordonnance rendue par le Grand Vicaire : "*... ce que ledit Sieur Gastonguay a enfin accepté renonçant à tout ce qu'il pourrait demander et se reconnaissant payé, ce que nous avons après mûre délibération, approuvé.*"¹¹⁴

M. Gastonguay part donc en 1738. Son remplaçant est M. Charles Lefebvre-Duchouquet curé de la Rivière-Ouelle depuis quatre ans. On sait de lui qu'il naquit en 1706. Comme son prédécesseur, il laissera Sainte-Anne pour Saint-Pierre-du-Sud. N.-E. Dionne le fait mourir le 12 février 1779, à Lachenaye, sa dernière cure.¹¹⁵ Ses achats de terres à la Grande-Anse feront voir que ce prêtre était en moyens.

Redresser les voies

En attendant, place au Grand-Voyer ! Si Lanouiller de Boisclerc ne prise guère les voyages en *cabarouet* par les chemins tortueux et raboteux, il doit pester contre les habitants de la Côte sud, car il lui faut

112. Cf. Léon Roy : *Les terres de la Grande-Anse*, (...).

113. Cf. *Ma paroisse : Saint-Jean Port-Joly*.

114. Cf. *Notes historiques*, (...), pp. 12-13.

115. Cf. *Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, p. 21.

les visiter fréquemment pour les amener à améliorer le *chemin du Roy*. Pour lui, on ne pavoise pas . . . Le 13 août 1738, Lanouillier de Boisclerc est à nouveau à Ste-Anne. Le document qu'il laisse de son passage est intéressant en ce qu'il donne la liste à peu près complète des propriétaires de la Grande-Anse.

Boisclerc reviendra le 19 mars 1741, mais la voirie ne sera guère en meilleur état qu'à ses voyages de 1732 et 1738. La réunion des notables se fait à Saint-Roch cette fois-ci. De la Grande-Anse le Grand voyer a convoqué Augustin Leroy (Lauzier), Pierre Denis (Quimper) et Joseph Bouchard, capitaine, lieutenant et enseigne, respectivement; Bernard Lizot, Joseph et François Ouellet, *principaux habitants de la seigneurie*. A la Grande-Anse, *tous les ponts faits par le public sont bons, excepté celui de la rivière du domaine et tous les ponts faits par les particuliers, tant le long du fleuve que dans la seconde concession, nommée la rivière St-Jean, qui ne sont point bons, les pieux et les lambourdes en estant pourrys, faite par tous les habitants d'y avoir travaillé.*¹¹⁶

Par la mort de Marie-Thérèse Pollet (fin de 1740) survenus entre-temps, disparaît la seule survivante portant le nom du premier défricheur de la Grande-Anse.

Sonnez les matines !

Mieux que par la réfection des chemins, les habitants de la Grande-Anse sont attirés par la cérémonie à laquelle les convoque le desservant, le 9 juillet 1741. Le pasteur inscrit au registre ce jour-là :

Ce jour'd'hui, neuf juillet mil sept cent quarante et un a été bénié par nous prêtre missionnaire de Sainte-Anne, la cloche de Sainte Anne a qui on a donné le nom de Charles Louis. Le parrain a été le Sieur Dupéré, marchand et la marraine mademoiselle Louise de Mouleven femme du Sieur Desjardins qui ont signé avec nous.

J. Dupéré Duchouquet Ptré

Dans son ouvrage, l'abbé Paradis ne reproduit que les deux signatures ci-dessus. Le premier historien de Ste-Anne conclut qu'il n'y aurait pas eu de cloche à l'église jusque-là. Il ajoute que celle de 1741 fut donnée à Saint-Onésime.¹¹⁶ M. Paradis sonne la mauvaise cloche puisque la première a été *cassée par accident*, en 1836; on ne l'aurait remplacée que l'année suivante. C'est donc une autre qui aurait été donnée à Saint-Onsime, paroisse érigée dans le canton d'Ixworth et qui comprendra le 4e rang de Ste-Anne. N.-E. Dionne dit que le parrain, à la bénédiction de 1741, était le fils du tonnelier Michel Dupéré, de Québec, et qu'il épousa Marie-Catherine Lizot le 23 janvier 1747. L'historien de la paroisse n'a rien retracé de cette demoiselle de *Moulevin* dont

116. Cf. *Notes historiques*, (. . .), p. 14.

la famille prenait aussi le nom de Coulombe.¹¹⁷ Il n'est pas question de Desjardins à Ste-Anne dans le procès-verbal de 1738 où Boisclerc énumère les résidents; non plus qu'au recensement de 1762. Le mari de cette Demoiselle de Mouleven ne serait-il pas un ancien paroissien de M. Duchouquet à la Rivière-Ouelle?

L'amour de la terre

Excellent prêtre sans doute, M. Duchouquet ! Mais il ne s'occupe pas que de bénédiction de cloche : l'argent vous a un son qui lui fait également chaud au coeur. Il a même des appétits de grand propriétaire. Sa première acquisition est, semble-t-il, du 10 octobre 1740. Devant Boucot de Godefus, notaire royal, *Charles Duchouquet, prêtre curé missionnaire de la paroisse de Ste Anne*, achète de Jean Dufaux, de Québec, et Marie-Charlotte Pilote, sa femme, 2½ perches de front sur 42 arpents de profondeur à la Pocatière, à même la terre de 2 arpents que Dufault a héritée de son père. Deux ans après (25 octobre), Duchouquet se fait concéder 3 arpents de front sur 42 de profondeur à même le domaine seigneurial, soi-disant pour la Fabrique. Cette terre aboute à celle d'Augustin-dit-Lauzier et celui-ci juge que l'Abbé empiète sur son terrain : il lui intente procès, mais il est débouté. Le missionnaire prendra la bouchée plus grosse le 7 novembre 1746, acquérant de Charles d'Auteuil et Thérèse Catin devenus seuls propriétaires de la seigneurie le 30 octobre précédent, ce qui reste du domaine seigneurial. *Messire Charles Lefebvre Duchouquette prêtre curé, missionnaire de la Grande-Anse*, achète pour L6 000 payées comptant, *de 20 à 21 arpents de front sur 42 de profondeur, avec bastimens, ou il y a au sorouest (et à distraire) 9 arpents de front, bornés au chemin du Roy, sur le reste de la profondeur de 42 arpents, concédés à divers habitans, et en outre un terrain concédé pour le curé et la paroisse*. Est prévue de plus la réserve de 1 arpent de front (sur 42) joignant au chemin du Roy et borné au Nord-Est au Domaine et au Sud-Ouest à la terre d'Antoine Gagnon.

Il y a de nouveau accrochage, mais avec le vendeur cette fois. Sur le point d'entrer en procès, d'Auteuil et Duchouquet, devant le notaire Panet, (19 oct. 1748) conviennent ce qui suit :

le preneur ne pourra rien pretendre des rentes qui sont dues par divers habitans établis sur le Domaine, lesquelles rentes appartiendront aud. Sr d'Auteuil, comme aussy a été renoncé par le Sr Duchouquet a tous les billets de concession qu'il peut avoir retirer de divers habitans tant pour son compte que pour celui du Sr d'Auteuil, lesquels ont été à l'instant remis, et si aucuns d'iceux se trouvent demeureront nuls, et sans pouvoir par le Sr Duchouquet pretendre jouir d'aucunes terres dans lad. seigneurie, si ce n'est celles a luy concédé et vendue personnellement.

117. Cf. N.-E. Dionne : *La paroisse Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, p. 20.

Toutefois, d'Auteuil cédait l'arpent de front (sur 42 de profondeur) qu'il s'était réservé lors de la vente de 1746, sauf 1 arpent de front à prendre du chemin du Roy sur 3 arpents de profondeur. C'était pour le cas où lui, ou ses successeurs, voudraient s'y *bastir, renonçant à en jouir à d'autres conditions*.¹¹⁸

Bref le *sieur Duchouquette* a trouvé chaussure à son pied : Charles d'Auteuil est aussi *séraphin* que lui. De toute évidence, l'acquéreur avait escompté un revenu intéressant du ci-devant domaine seigneurial : concession de terres ; rentes, en plus de la dîme des colons qui allaient s'établir, au 2e Rang inclus. Le contrat ne détaille point *les bastimens* concernés, mais il est permis de croire que le moulin à farine entrerait dans la transaction. Il n'y a pas à dire, le calcul était bon.

On rouspète en bas

Dans le Haut de la paroisse, l'église n'avantage pas les habitants du nord-est de la seigneurie. Aussi, ils ne sont pas sans récriminer. N'était-ce de la rivière Ouelle à traverser en bac, la plupart d'entre eux se tourneraient vers Notre-Dame-de-Liesse pour le service religieux. La pression pour une église au centre de la seigneurie est devenue si forte que, à sa visite de 1744, Mgr de Pontbriand donne son assentiment, mais à certaines conditions. C'est dans la partie-est de la seigneurie que les feux sont le plus nombreux. L'église en pierre n'est ouverte que depuis neuf ans, qu'importe. Toutefois, que les tenants du déplacement ne se réjouissent pas trop vite : peut-être sous la pression en sous-main du seigneur et du missionnaire, il aura coulé de l'eau sous les ponts avant que le projet soit réalisé. M. Duchouquet, à cette époque, sera parti depuis un demi-siècle.

Épidémies fréquentes

Au 18e siècle, comme à celui qui l'a précédé et comme à celui qui suivra, les épidémies sont fréquentes en terre québécoise. Il y aurait déjà assez du fléau des chenilles qui, en 1743 par exemple, ont anéanti les récoltes, d'où disette extrême. L'année où (1744) Mgr de Pontbriand fait sa visite pastorale à Ste-Anne, une épidémie sème la mort à Québec. Il y aura nouvelle *maladie pestilentielle* deux ans plus tard.¹¹⁹ S'il y a eu fléau sur la Côte sud, c'aurait été plutôt en 1743, année où Ste-Anne connaît 19 décès contre 9 l'année suivante et 6 en 1745. Les chiffres sont de 11 et 13 pour 1742 et 1746, respectivement ; ils grimperont à 21 en 1747 pour retomber à 17 l'année suivante, à 13 en 1749, à 9 en 1750 et à 8 en 1751. Nouvelle remontée en 1752 avec 17 sépultures. Mais les années 1759 et 1760 seront les plus désastreuses depuis 1715 : elles seront marquées par 39 et 32 mortalités, respectivement. Les enfants en bas âge payent le tribut le plus lourd à la grande faucheuse. Les cahiers d'archives manquent pour la période s'étendant du 12 juillet

118. Cf. Léon Roy : *Les terres de la Grande-Anse*, (. . .), p. 149.

119. Cf. L'abbé Henri Tétu : *Les évêques de Québec*, pp. 237 et 244.

1755 au 11 novembre 1759. Ont-ils été détruits par la soldatesque de Gorham, ou le curé Porlier les avait-il si bien cachés qu'il ne les retrouva pas? Pourtant, les cahiers précédents ont été rescapés.

En permettant, à sa visite de 1744, de construire l'église et le presbytère au centre de la seigneurie, Mgr de Pontbriand se montre prudent, toutefois. Il permet d'accepter le terrain pour l'église et le presbytère. Mais que l'on établisse d'abord le *rolle* de ce que les habitants de bonne volonté voudront donner et qu'alors *on commence par le presbitaire* et qu'il soit de 45 pieds de long sur 30 de large. L'Evêque ajoute :

Nous souhaitons qu'on ait 6 arpents en superficie pour cette nouvelle bâtisse, nous consentirons pour faciliter l'acquisition, à deux messes de fondation à perpétuité, nous déclarons néanmoins que nous n'ordonnons pas cette bâtisse, quoique nous connaissions parfaitement que cela serait mieux; nous nous contentons de la permission et de la désirer. C'est signé : h.m. eveque de quebec Boucault, Sec.¹²⁰

Produisez vos titres !

Il n'est pas toujours facile de préciser l'année où tel colon s'est établi sur sa terre, la plupart des concessions se faisant, dans plusieurs seigneuries, par simple billet. C'est le cas à la Grande-Anse, d'abord parce que d'Auteuil, vivant à Québec entre deux séjours prolongés en France, vient très peu dans son fief. Aussi, son fils Charles (1690-1755), quand il est devenu seul propriétaire, veut tirer au clair l'état des concessions faites par son père. Le 3 avril 1748, l'intendant Gilles Hocquart émet une ordonnance obligeant les habitants de la Grande-Anse, censitaires et tenanciers, à présenter (1er août), au notaire Dionne et à l'arpenteur qui sera commis, les titres en vertu desquels ils jouissent de leurs terres. Les habitants qui ne détiennent que des billets de concession devront passer contrat par-devant le notaire Joseph Dionne. Charles d'Auteuil n'a pas eu le temps d'examiner les titres.¹²¹

En 1749, M. Duchouquet quitte Sainte-Anne; il y a donc passé onze ans. L'année avant son départ, il a vendu (19 octobre 1748) à Louis de Saint-Jorre (Sergerie) 3 arpents sur 42 à même le domaine seigneurial dont il avait acquis le résidu deux ans plus tôt. Léon Roy corrige que l'achat de M. Duchouquet n'avait porté en fait que sur environ 11 arpents. Le capitaine de milice Augustin Roy-dit-Lauzier — il sera seigneur éphémère — entre de nouveau en scène, alléguant que la terre acquise par le missionnaire lui a été cédée *par le feu sieur* (Pierre) *de la Malotterie* (quand le fils d'Auteuil était fondé de pouvoir de son père). Sur le point d'entrer en procès, Charles d'Auteuil et Augustin Roy font un compromis : le seigneur annule le billet émis par son frère cadet et

120. Cf. M. Odilon Paradis : *Notes historiques*, (. . .), p. 23.

121. Cf. Léon Roy : *Ouvrage cité*, pp. 64, et 151 à 155.

cède en échange 7 arpents dans le 2e Rang, pourvu que Roy prenne contrat *sous trois mois*. Le capitaine de milice a, lui aussi, la hantise des grandes propriétés. Quant à la terre de 3 arpents de front sur 42 qu'il avait acquise en 1642, soi-disant pour la Fabrique, M. Duchouquet la possédera encore en 1753. Joseph Lefebvre-dit-Duchouquet (1720-1768), qui avait suivi son frère missionnaire, se serait établi sur une autre terre. En 1648, ce Duchouquet épouse Marie-Josephte Saucier. Le ménage fera sa vie à Sainte-Anne.¹²¹

Premier curé en titre

M. Duchouquet a pour successeur M. Pierre-Antoine Porlier. Premier pasteur à porter officiellement le titre de curé, M. Porlier vivra 29 ans à Sainte-Anne. Pendant son règne, deux événements majeurs bouleverseront la Nouvelle-France : la conquête anglaise (1759) et l'invasion des Bostonnais (1775-1776). Aucun document n'indique que ce curé a réédité le geste de M. de Francheville devant les soldats de Phipps (1690).

Pierre-Antoine Porlier est né à Montréal le 19 mai 1725. A son ordination, en juin 1748, il est âgé de 23 ans.¹²² Il est donc prêtre depuis un an à peine et âgé de 24 ans à son arrivée à Sainte-Anne.

Peut-être trop pris par les affaires, sur la fin de son ministère, M. Duchouquet laissait se commettre des abus. Le curé Porlier entend mettre de l'ordre. A sa demande et à celle des marguilliers, l'intendant François Bigot (celui-là aime mieux l'ordre chez les habitants que dans son intendance) émet une ordonnance (12 avril 1749) enjoignant :

aux habitants et jeunes gens de la Pociatière de ne plus se quereller à la porte de l'église... ni (de) commettre aucune irrévérence les jours de festes et dimanches pendant le Service divin, et défendant de laisser les chevaux aux portes de l'église, de la sacristie et du cimetière, leur ordonnons de les éloigner au moins un arpent, sous peine de cinquante livres d'amende payable sans déport et applicable à la Fabrique de la dite paroisse, dont le recouvrement sera fait par le Marguillier en charge qui s'en déchargera en recette pour son compte. Le Sieur Loziers Capitaine et autres officiers de milice de la dite paroisse devront mettre la main à l'exécution de l'ordonnance et l'avertir des contraventions éventuelles. Lecture sera faite à la porte de l'église.¹²³

Chose curieuse, cette ordonnance parle de la sacristie et du cimetière mais ne mentionne point le presbytère. Celui-ci aurait-il été à même la sacristie, comme en plusieurs autres paroisses de l'époque, ou en retrait du cimetière qui était, lui, collé sur l'église?

122. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 64.

123. Cf. *Gazette des campagnes*, 1er déc. 1949, p. 5.

De M. Porlier N.-E. Dionne écrit qu'il était sur un bon pied d'amitié avec les autorités ecclésiastiques . . . , que Mgr Briand semblait jouir de son entière confiance.¹²⁴ Dionne corrobore l'affirmation de l'abbé Odilon Paradis voulant que le curé de Sainte-Anne ait été en très bons termes avec Mgr de Pontbriand. Le curé historien s'appuie sur deux approbations épiscopales inscrites au registre des baptêmes : la première le 7 juillet 1750 par Mgr de Pontbriand, la seconde le 7 juillet 1775, par Mgr Briand, à leurs visites pastorales. M. Paradis note que, très assidu, M. Porlier signe seul aux registres pendant tout son règne de 29 ans. En 1769, l'Évêque lui offre la cure de Québec, mais M. Porlier n'accepte point ses conditions. Il avait rebâti l'église partiellement incendiée en 1766. Lors de cet incendie, la Fabrique avait un capital de 631 Livres laissé depuis longtemps à un M. Génisson pour une nouvelle cloche. L'argent fut utilisé pour restaurer le temple. L'oeuvre coûta 2 455 Livres (matériaux et main-d'oeuvre). Le curé fit des quêtes qui donnèrent le résultat suivant : Rivière-Ouelle : 86 livres; Kamouraska : 115 livres; Cap Saint-Ignace et L'Islet : 68; les Sauvages : 18; le tronc du Jubilé : 65. La paroisse fournit le solde. 2 202 Livres furent recueillis ainsi. Il y eut emprunt pour rembourser M. Porlier qui avait fourni la différence. Avant l'incendie, la recette de la Fabrique avait été de 619 Livres et la dépense de 553, pour l'année. M. Porlier demandera son rappel en 1778, se plaignant du climat. Il sera tenté finalement par la belle cure de Varennes laissée vacante par la mort de M. Youville. L'Évêque l'enverra dans la paroisse plus modeste de Saint-Ours. Son dernier acte à Sainte-Anne sera du 15 septembre 1778.

Trop de livres nouveaux !

Cette reproduction libre nous a paru importante. Si nous allions entendre un autre son de cloche maintenant. Jugement partial sûrement car l'auteur y défend son ancêtre Clément Gosselin que le curé Porlier a combattu en 1775-1776. A propos de la confiance du curé de Sainte-Anne envers Mgr Briand, N.-E. Monty écrit :

Mais il se peut bien que lui (Porlier) ne jouissait pas de l'entière confiance de son évêque, qui lui reproche d'être trop amateur de ses aises, un peu entaché d'avarice, inconstant, étourdi; de donner à son évêque plus de respect que de sincère affection; de sortir sans l'habit ecclésiastique; de pratiquer peu ou point la mortification; de marier des parents sans dispense; d'agir, d'écrire et de parler contre son évêque; de lire trop de livres nouveaux. (Archives de l'Archevêché de Québec, Copie des lettres, VIII, f. a9, 133, 135, 533; v. IV, f. 187, 301, 303; résumé du Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1929-1930, pp. 51, 52, 53, 83, 87, 93, 105.)

Voilà un auteur qui indique ses sources ! Et Monty d'ajouter assez méchamment :

124. Cf. *Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, p. 27.

On comprend un peu que son évêque ne lui ait pas accordé le canoniat désiré, et l'ait envoyé dans une paroisse plus petite que Varennes, que l'abbé Portier avait demandé. (sic)¹²⁵

Les propos de M. Paradis et la charge de Monty nous ont fait bouleverser l'ordre chronologique, Mgr de Pontbriand revient à Sainte-Anne en 1750, pour sa visite pastorale. L'Evêque a changé son fusil d'épaule, car, le 7 juillet, il révoque l'autorisation qu'il a donnée six ans plus tôt de construire le *presbitaire* en un autre endroit.¹²⁶

Les descentes des rangs

C'est un nouveau Grand voyer qui s'amène le 24 juillet 1753. Louis Fleury de la Gorgendière, c'est son nom, vient régler la question des chemins de descente des rangs. Le procès-verbal de cette rencontre révèle qu'au moins 17 habitants sont établis dans la 2e concession. Ce sont: Jean Siroy (1718-post 1754), Joseph Grondin (1719-post 1755), François Siroy (1716-post 1766), Jean-Baptiste Oellet (1699-post 1753), François Oellet, Louis Métivier (ou Métayer), Bernard Mignier (Lagacé-1714-1764), Jacques Gagnon (1710-post 1761), Jean-François Oellet (1722-post 1754), Saint-Pierre Bourgela (1701-1762), Louis (Ignace) Boucher (1708-1754), Bastien Oellet, Joseph Oellet, et Charles Saucier (1699-1759). Le capitaine de milice Augustin Roy *Loziers* (1701-1790) assiste aux délibérations. Ces habitants représentent qu'ils n'ont pas encore de chemin de descente. Le Grand voyer décrète la construction d'une route de 18 pieds entre chez Sébastien et Joseph Oellet; ceux-ci n'auront pas à y travailler vu qu'ils fournissent le terrain. Le 28, un autre chemin est tracé, cette fois sur la terre de Pierre Duchaine-dit-le-Grand-neuf-pieds (Deschênes) le long de la ligne de Saint-Amant, d'après la ligne du Petit Pierre Duchaine et celle du Grand-neuf-pieds. Il s'agit d'une distance de 42 arpents, soit la profondeur de la seigneurie. M. Duchouquet est toujours propriétaire car il est exempté de travailler à ce chemin — il est donc dans la partie sud-ouest de la seigneurie — *moienant une messe qu'il leur a promis jusqu'a ce que ladte terre change de maître*. Le chemin devra avoir été fait dans un an. Le lendemain, ordre de faire une route depuis le moulin jusque chez Louis Métayé, *suivant le plan et en droite ligne, pour qu'il soit fait cet automne*. Ce chemin sera large de 24 pieds, *et le pont du ruisseau de Jean Oyllette doit être fait publiquement*.

Nouveau Grand voyer en 1754: Pierre Delino. Par l'ordonnance qu'il émet le 14 juillet, il exempte les habitants intéressés dans le chemin ci-dessus, de faire la clôture qu'ils ont commencée, mais ils devront *faire deux fossets partout ou besoin sera, ils n'ont pour toute prefixion et delais que dicy a la Ste Anne de l'année prochaine*.¹²⁷

125. Cf. *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. III, no 1, janvier 1948.

126. Cf. M. Paradis: Ouvrage cité, p. 23.

127. Cf. Léon Roy: *Les terres de la Grande-Anse*, (...), pp. 66-67.

Fin d'une dynastie

Depuis le 30 avril 1722, (Ordonnance de Michel Bégon) les missionnaires sont autorisés à recevoir les testaments en présence de trois témoins. Le curé Porlier va plus loin que cela, on l'a vu par les pages consacrées à la pêche au marsouin; il fait, à toute fin pratique, office d'agent d'affaires du seigneur Charles d'Auteuil. C'est aussi *Porlier, Ptre*, qui a signé, le 2 mai 1752, l'acte par lequel Louis Lozier cédait une terre à Jean-Baptiste Dumont, *ledit Lozier déclarant ne savoir signer*. (Deux ans plus tard, l'Intendant obligera d'Auteuil à livrer à Dumont le titre de concession pour la terre de 4 arpents sur 42 que Lauzier a obtenue de d'Auteuil, sous seing privé, le 16 juillet 1736).

En 1754, de Kerverzo tire la ligne de séparation entre les seigneuries de la Grande-Anse et de la Bouteillerie. L'arpenteur ne fait que confirmer l'entente intervenue en 1688. C'est à partir du 15 juillet de l'année suivante que les archives paroissiales de Sainte-Anne se font muettes. Cette lacune durera jusqu'au 11 novembre 1759. Pour les archives paroissiales aussi les grandes douleurs sont peut-être muettes. C'est bien dommage !

Agé de 65 ans, Charles d'Auteuil décède à Chambly en 1755, l'année même où le notaire Joseph Dionne devient l'agent d'affaires du seigneur. Thérèse Catin hérite de tous ses biens, la seigneurie de Ste-Anne incluse. On meurt relativement jeune chez les d'Auteuil, car Alexandre décédera l'année suivante.

Desolata est terra . . .

Il ne reste rien des archives paroissiales de Ste-Anne, du 12 juillet 1755 au au 11 novembre 1759, mais les Canadiens français ont payé pour savoir qu'il s'est passé quelque chose.

Dans un mémoire au roi d'Angleterre, Mgr de Pontbriand écrit (5 novembre 1759) que toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans ont été incendiées, presbytères compris; les bestiaux ont été enlevés par l'armée britannique, ce qui en pouvait rester étant ensuite cueilli par les miliciens canadiens. Dix églises ont été conservées, mais sans portes ni fenêtres; les statues ont été réduites en miettes, les tableaux déchirés par un parti d'Anglais et de Sauvages, (pourquoi ne pas écrire tout simplement : *par des sauvages*, sans majuscule?); tous les ornements et vases sacrés volés; une trentaine de personnes égorgées, dont plus de 20 femmes et enfants. Cela, sur la côte de Beaupré et dans l'île d'Orléans.

Mais les paroisses de la Côte sud furent-elles épargnées? *De l'autre côté de la rivière, au sud*, poursuit l'Evêque, *il y a environ trente-six lieues de pays établi, qui ont été à peu près également ravagées et qui comptent dix-neuf paroisses, dont le plus grand nombre a été détruit.*

Ces quartiers n'ont aucune denrée à vendre, et ne seront pas rétablis d'ici à plus de vingt ans dans leur ancien état. (On ne pourra ensemençer au printemps, les labours n'ayant pas été faits.)

A son grand Vicaire l'Evêque écrira pourtant (16 février 1760) d'engager les curés à ne pas se préoccuper du temporel. *Le sipirtuel doit seul nous occuper, et alors, je suis persuadé que M. Murray sera content.*¹²⁸ M. Murray pourra bien être content, mais les habitants restés sans foyer et sans rien à se mettre sous la dent, sont peut-être moins enclins que le Prélat à *veiller avec un grand soin à ce que personne ne manquât au respect qui lui était dû* (le gouverneur militaire anglais). Les seigneurs eux-mêmes, (Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, de Saint-Jean Port-Joly inclus), dont manoirs et moulins à farine ont été incendiés, sont peut-être, eux aussi, moins portés à la soumission que les dirigeants ecclésiastiques. On ignore si, en dehors du vol et de l'incendiat, la soldatesque de Gorham s'adonna, dans la Côte du Sud, à des sévices, comme il en avait été à l'île d'Orléans et sur la Côte de Beaupré. Il reste que la *promenade aux flambeaux* de 1759 fut désastreuse pour notre région.

Que faisait M. Porlier pendant que le drame se déroulait? Sans doute était-il au milieu de ses ouailles atterrées réfugiées dans les bois, à la montagne de l'Ours, à la montagne Ronde, à la montagne du Royaume (dans la Cabane des fées, selon la légende). On avait apporté ce que l'on pouvait de mobilier, de lingerie, de vivres et d'animaux vivants. Le presbytère, dont le curé avait fait travailler la maçonnerie en 1754, échappa-t-il à la torche ou aux dépradations de l'envahisseur? On est justifié de croire que, à l'instar des maisons et bâtiments des habitants, le logis curial ne fut pas épargné. Cela expliquerait la perte des archives de l'époque. M. Porlier écrit à l'Evêque que le presbytère est resté délabré depuis le Siège.

Quoi qu'il en soit, la vie avait été désorganisée pendant le passage de la horde anglaise. Dans un journal de Québec non identifié, on lit, sous la rubrique *Choses canadiennes*, qu'à la fin de 1759, on trouve dans les registres de Ste-Anne plusieurs groupes de sépultures — 4 ou 5 à la fois — avec la note *qui avaient été inhumés en terre profane il y a quelque temps.*¹²⁹ On aurait donc enterré ces corps en sol bénit, par la suite.

M. Porlier écrit donc à l'Evêque, le 18 août 1766, comment le feu a détruit en partie cette année-là la première église en pierre :

L'église détruite en partie

Le treize, à 3 heures de l'après-midi, un couvreur qui couvrait l'église (que faire pour un couvreur sinon couvrir?) en bardeaux voulut brûler, malgré ma défense et celle du marguillier, des ripes

128. Cf. Abbé Henri Têtu : *Les évêques de Québec*, pp. 253-254.

129. Cf. Dossier no 111 de la Société historique de la Côte du Sud.

et copeaux. Etant allé au presbytère, il y mit le feu. Et un vent impétueux prit le brasier par tourbillon, le porta sur le toit et réduisit en moins d'une heure l'église. Avec les femmes et les enfants, je sauvai presque tous les dedans, excepté les rétables. J'ai retiré le Saint Sacrement dans mon cabinet d'études où j'ai cru que vous ne seriez pas fâché que je célèbre la messe pour les personnes qui se présentent.

Le curé écrit aussi:

J'ai été soulagé du souvenir mortel que me causait ce triste événement par le zèle plein de religion que m'ont témoigné mes habitants décidés à ce sujet sur leurs différents prétextes se sont tous réunis pour réédifier ce vaste corps de logis de mon presbytère qui avait resté depuis le siège sans être rétabli aux fins d'y faire une chapelle pour jusqu'au printemps prochain, qu'ils veulent réparer leur perte et former une église plus magnifique que la précédente par le résultat d'assemblée. La maçonnerie n'a été nullement endommagée, il n'y a que le bois seul qui a été consumé. J'aurais été moi-même vous annoncer cette triste nouvelle si ma paroisse n'eut été unanime pour rétablir les choses. En trois jours tous les matériaux nécessaires à cette chapelle ont été transportés sur le lieu, dix ouvriers travaillent continuellement et comme leurs foins les occupent et que le temps est précieux, je les vois avec une joie indicible employer une partie de la nuit à ce travail de religion. J'espère qu'approuvant ma conduite dans ce cas extrême où je me suis trouvé, vous voudrez bien m'honorer d'une réponse que je puisse lire à mes paroissiens pour les encourager et animer leur zèle de plus en plus.¹³⁰

Cette lettre, dont on a la photocopie aux Archives de la Société historique, indique que le presbytère est délabré depuis 1759; implicitement donc que les brûlots de Gorham y ont touché. Certains prétendent que l'église fut incendiée. Certainement, M. Porlier en parlerait dans sa lettre de 1766. (Le document fait voir du même coup que Narcisse-Euthrope Dionne, dans son histoire de Ste-Anne, cite plus ou moins textuellement certaines pièces). Un chercheur parle de nouvelle église après l'incendie de 1766. C'est, à mon avis, étendre pas mal l'expression puisque les murs, restés intacts, ont été utilisés pour la restauration. Le curé précise que seul le bois a été consumé, le rétable compris. Qui nous dit que les murs n'étaient pas crépis à l'intérieur? Faisons un compromis et convenons qu'il s'est agi d'une mini-reconstruction. M. Porlier ne souffle pas mot du tableau de sainte Anne donné par le seigneur François-Magdeleine Ruette d'Auteuil. Fut-il sauvé? On en commandera un à Dulongpré, ainsi qu'on le verra au siècle suivant.

130. Note de l'A. : Dans la transcription le secrétaire de l'Evêque aurait changé en octobre le mois de la lettre que l'on dit être du mois d'août. Comme M. Porlier y parle des gens occupés par les foins et qu'à l'Archevêché on commence la réponse en disant que la lettre est venue un peu tard, on peut se demander même si l'incendie ne se produisit pas en juillet.

J'ai pu lire les premières lignes de la réponse de l'Evêché au curé de *Ste Anne du Sud*. Allusion d'abord à la venue tardive de la lettre du curé, puis ont lit : *Mr le Curé est prié de témoigner La Joye que ressent Monseign de leur hâte (?) à rétablir. L'auteur de cet incendie est très coupable et obligé à quelque Restitution s'il est en état. Mgr approuve que l'on dise la messe dans le cabinet de Mr le Curé, duquel il assure la Décence, il conviendrait qu'il ne servît qu'à cela ! Cet accident ne rend pas le projet d'une seule église dans leur (?) paroisse plus faisable.* (Allusion, c'est certain, au vieux projet de réunir Ste-Anne partie à la Rivière-Ouelle partie à St-Roch des Aulnets.

Dans *Quelques notes sur les églises de Ste-Anne*, Roland Martin dit que la chapelle du presbytère répondait aux besoins. Les 4 bancs de l'église avaient été rescapés. Le 7 septembre 1766, on décide que les propriétaires feront de leurs bancs *des volants de 4 pieds de long pour la nouvelle chapelle tant en bas qu'au jubé, après avoir tiré au sort lesquelles des 4 rangées seront placées en bas, ne pouvant en mettre que deux rangées dans la dite chapelle. Les deux autres rangées au jubé.* Le 8 mars 1767, Joseph Martin, Duchouquet et Lauzier sont choisis comme syndics pour la restauration de l'église. La toiture est tôt refaite car on décide (28 juillet 1767) de la couvrir en bardeau vu que les planches ne sont pas étanches (un Legros obtient le contrat, le 3 août). Le marguillier en charge est autorisé (8 mai 1768) à emprunter pour remplir les marchés conclus *pour le rétablissement de l'église.* Il est évident que les paroissiens donnent suite à leur intention de *former une église plus magnifique que la précédente;* ils y mettent le temps car c'est seulement le 1er mars 1772 que le marguillier J.-B. Digbé¹³¹ est autorisé à *utiliser les deniers de la Fabrique et de la souscription pour payer les bancs et rembris de la nouvelle église.* Le 9 août suivant, le maçon Venne remet l'église et Digbé lui verse devant l'assemblée les L179-25 sols du marché.

A l'époque où Sainte-Anne subit la destruction partielle de son église, la population s'accroît régulièrement. En 1765, on y dénombrait 611 âmes dans 107 foyers. Les arpents possédés se chiffraient par 11 116, et les habitants avaient semé 1 446 minots de grain. Les animaux étaient répartis ainsi : 139 chevaux, 57 boeufs, 232 vaches et 304 cochons. La population se relevait donc des malheurs de 1759.

L'épidémie qui sévit à Québec en 1765 fait aussi des ravages à la Grande-Anse, car on y enregistre 53 décès (contre 10 l'année précédente). Les mortalités resteront relativement élevées pendant cinq ans.

131. Note de l'A. : Plutôt Digé.

Succession de seigneurs

Depuis le 6 juillet 1763, Charles-Auguste Rhéaume est devenu presque seul propriétaire de la seigneurie, Thérèse Catin, sa mère, l'ayant fait son héritier. Quatre ans après, (9 juillet 1767) il achètera la portion qui lui manque. Elle tire toutefois à sa fin la dynastie des seigneurs Juchereau-d'Auteuil-Rhéaume qui ne s'est guère intéressée à ses fiefs que pour en tirer des bénéfiques, sans prêcher d'exemple en s'y établissant à demeure. Charles-Auguste Rhéaume cherche tôt à se défaire de Ste-Anne de la Pocatière et de L'Islet-à-la-Peau. Le 12 octobre 1770, Augustin Roy dit Lauzier (1701-1790), *l'un des notables habitants de Sainte-Anne-du-Sud*, acquiert, sur papier, les deux fiefs susnommés. Rhéaume réside à Saint-François de l'Île Jésus. L'acquéreur n'a probablement pas le capital requis. Quoi qu'il en soit, l'accord notarié qui intervient entre lui et Rhéaume, le 31 octobre 1774, est si fragile que l'affaire est soumise à la Cour des plaidoyers communs, le 15 novembre suivant, et que le vendeur recouvre, sans guère de délai, les deux fiefs qu'il a vendus. Le capitaine de milice Roy dit Lauzier — il en sera de nouveau question tantôt — décédera à Ste-Anne le 12 avril 1790, à l'âge de 88 ans et 7 mois, sa mort survenant l'année même où Ignace Aubert de Gaspé annexe le fief Rhéaume à sa seigneurie de Port-Joly.¹³²

Pendant que ces transactions s'effectuent, M. Pierre-Antoine Porlier est toujours curé de Ste-Anne et desservant de St-Roch. Serait-ce lui qui a ressuscité l'idée d'une seule église pour deux paroisses, à défaut de cure juteuse et de canonocat? Après la reconstruction de l'église, il a de nouveau manifesté le désir de partir et l'Evêque lui a offert d'être missionnaire chez les Tamarois, en Nouvelle-Angleterre. Refus de M. Porlier. En 1769, il pourrait décrocher la cure de Québec, mais cette fois encore ses conditions ne sont pas agréées.¹³³ Dès lors, il louche du côté de la Rivière-Ouelle. M. Laurent Parent, curé de l'endroit, se plaint en ces termes à l'Evêque (9 janvier 1772) : *C'est le curé Porlier de Sainte-Anne qui pousse les Boucher et autres à me faire du mal; il veut avoir Rivière-Ouelle . . .* M. Parent revient à la charge en octobre, alléguant que son voisin fait tout ce qu'il peut pour qu'il parte de la Rivière-Ouelle, afin de pouvoir *augmenter ses revenus*. Bien plus : *Il voudrait que je me chicane avec le curé Trutaut qui m'a prévenu, et qui m'a dit devant M. Rousseau, greffier, que M. Porlier avait offert de diviser la Rivière-Ouelle; que M. Porlier prendrait de Sainte-Anne la rivière, et M. Trutaut, de la rivière à Kamouraska, c'est-à-dire les Coteaux.*¹³⁴ L'Evêque coupe court au projet ambitieux de M. Porlier et se porte à la défense de M. Parent qui, lui, n'est pas attaché à l'argent, dit-il.

M. Paradis était pourtant justifié d'avancer que le curé Porlier était bien vu à Québec — un temps du moins. En 1771, Mgr Briand l'envoie à Saint-Jean Port-Joly pour tâcher de ramener le marguillier en charge Julien Chouinard qui a subi les foudres du Desservant et de

132. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, p. 27.

133. Cf. N.-E. Dionne : Ouvrage cité, p. 25.

134. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, pp. 149 et 153.

l'Évêque pour des courses de chevaux le dimanche. Il l'avait dépêché une première fois, en 1765, pour faire entendre raison à un couple de cousins germains qui voulait se marier contre le gré du curé.¹³⁵

Tout en ayant les yeux sur la cure de la Rivière-Ouelle, M. Porlier s'occupe de son église. En 1773, il la dote d'une cloche neuve. La Fabrique paie, cette année-là L453-2-0 au sr *Levesque pour une cloche et L100 pour la fonte de la cloche*. L'année suivante, Sébastien Ouellet offrira une croix de bois argenté valant 15 piastres, et Lauzier donnera une lampe en bois pour le sanctuaire. Les deux pièces offertes le 12 mai seront le fruit de collectes dans la paroisse.

“Peuple sans histoire . . .”

Quand Mgr Briand passe à Sainte-Anne, en visite pastorale, le 5 juillet 1775, la conversation avec M. Porlier porte sans doute, à certains moments, sur le sujet du curé de la Rivière-Ouelle. Rien de cassé pourtant, car le pasteur n'est pas muté. M. Porlier va connaître des ennuis d'un autre ordre. Il aura pour une fois l'occasion d'être *du bord* de son évêque.

L'invasion du sol québécois par les Bostonnais va permettre à des autorités de se montrer *plus royalistes que le roi*. Elle va révéler un état de chose plus grave encore pour la nation française d'Amérique : la grande brisure du 18 septembre 1759 (capitulation de Québec) a laissé une blessure qui ne sera pas près de guérir. Plusieurs têtes de la classe dite de l'élite sont repassées en France après la Cession. Il en est resté un certain nombre toutefois, soit que ces gens étaient enracinés, soient qu'ils aient eu des motifs d'ordre pratique. Le peuple était malheureux, mais il se remit à la tâche, essayant d'oublier que son existence n'avait pas été souvent rose non plus sous le régime des prévaricateurs à la Bigot. Les conditions n'étaient pas plus faciles depuis le changement d'allégeance, tant s'en faut. En haut lieu, on prêchait la soumission à tour de bras, ce qui justifiait les opportunistes de la haute gomme d'aspirer aux honneurs et aux prébendes. Mais le peuple, lui, dans sa grande majorité, avait la nostalgie de la vieille France.

Survient un événement qui, précisément, va faire apparaître le fossé qui s'est creusé entre la masse des humbles et la *classe bien*.

Le 1er décembre 1775, le général Richard Montgomery et ses Bostonnais entreprennent le siège de Québec. Dès l'automne, les Américains avaient des espions dans la place pour recruter des collaborateurs. Clément Gosselin, de Ste-Anne de la Pocatière, est parmi les premiers à s'engager avec son beau-père Germain Dionne, marchand à l'aise, aussi de Ste-Anne, son frère Louis Gosselin, et d'autres. Même le notaire

135. *Ma Paroisse — Saint-Jean Port-Joly.*

Joseph Dionne se montrera sympathique aux rebelles. Les adhésions se feront nombreuses, dans la Côte sud en particulier. La situation sera telle que Mgr Briand écrira : *Je devrais même mettre toutes les églises, et même presque tout le diocèse en interdit.*¹³⁶

Dans la soirée du 31 décembre 1775, par une tempête de neige, Montgomery se lance à l'assaut de Québec. Il est tué dans le combat, au Foulon. Désorganisée, son armée se replie à Lévis; sur la Butte-à-Neveu, et dans le Faubourg Saint-Roch à Québec. C'est après cet échec que Clément Gosselin s'active résolument au recrutement dans la Côte sud, avance Monty. Avec ses acolytes il s'emploie de plus à réquisitionner des vivres et des vêtements.

Pendant que les rebelles s'affairent ainsi, de Beaujeu, seigneur de l'Île-aux-Grues, recrute des volontaires du côté des loyalistes. A Saint-Pierre de Montmagny, le 25 mars 1776, il y a engagement : de Beaujeu et ses 60 volontaires sont mis en déroute, laissant quelques morts et des blessés sur le terrain. A l'encontre d'Edmond Mallet, Pierre-Georges Roy et Léon Bossue dit Lyonnais, Monty soutient que Gosselin n'a pas été fait prisonnier dans cette rencontre : sa capture surviendra plus tard, à Québec; il sera relâché au printemps 1778.

Le 5 mai 1776, Burgoyne, fraîchement débarqué à Québec, force les Bostonnais à lever le siège et à se replier sur Montréal. Monty prétend que Clément Gosselin fit, en 1776, des séjours à Ste-Anne où étaient sa femme et ses enfants. Cependant, les enquêteurs de Carleton déclareront, en juillet, que Gosselin et Dionne *n'ont pas paru depuis la déroute des rebels.*

Bien du monde "indigne"

Devant les succès obtenus ici et là par Clément Gosselin et ses seconds, le gouverneur Guy Carleton ordonne la tenue d'une enquête dans la Côte sud. L'enquête est conduite par Baby, Taschereau et Williams. Le trio et ses scribes sont à Sainte-Anne le samedi 13 juillet (1776), à 3 heures de relevée.

Le premier à être dégommé est le capitaine Augustin Roy dit Lauzier, *tant par sa faiblesse pour les rebels qu'à cause de son grand âge.* On réforme aussi Baptiste Pelletier, enseigne, *pour faiblesse également envers les rebels, entr'autres pour avoir commandé le nommé Charles Lagacé par ordre du capitaine Roy d'aller avec sa voiture aider à mener le bled de Mgr Duchesnay chez le Sieur Lebrun au Cape pour le service des rebels. Sont aussi indignés Germain Dionne capt. pour le rebels — Joseph Soucy lieut., Jean Aintel (Anctil) dit St Jean ens. — Charles Lagacé — François Chrétien sergents — Etienne Bohay (Bois) —*

136. Cf. N.-E. Monty : Ouvrage cité, p. 21.

Pierre Quimpere — Quoiqu'il y en eut d'absents nous les avons tous déclarés indignes et incapables de jamais posséder d'employes pour le gouvernement — Réforme des baillis. On nomme officiers Augustin Roy fils dit Lauzier Capt. actuellement prisonnier — Bernard Lizot, lieutenant — Jean Ouelet enseigne — Louis Lauzier — Sebastien Ouelet sergents — Gabriel St Pierre — Moise Beaulieu. Le procès-verbal ajoute : Harangue à l'ordinaire pour recommander aux officiers la justice surtout la fermeté dans l'exécution des ordres du Roy pour faire arrêter tout étranger suspect et telles personnes mêmes les femmes qui tiendront des propos contre le gouvernement en faveur des rebels, pour faire tenir les chemins en bon ordre, pour les inviter d'aller en ville comme précédemment.

On voit d'ici ces justiciers à moustache-à-l'impériale marchant sans doute au pas militaire, l'oeil sévère. C'est ensuite des *observations*, les enquêteurs n'y allant pas de main-morte contre les sympathisants des Bostonnais. Ils corrigent toutefois que Augustin Roy et Baptiste Pelletier ont toujours été *zélés pour le Roy*, l'ignorance et la crainte seules les ont fait s'éloigner de leur devoir. Mais :

Germain Dionne et Clément Gosselin sont deux fameux rebels qui ont aidé les ennemis du gouvernement de tout leur pouvoir. Ils ont soulevé des esprits, engagé du monde pour le service du Congrès, bafoué et menacé les royalistes. Gosselin n'a pas été actif qu'à Sainte-Anne : il a parcouru toutes les autres (paroisses) jusqu'à la Pointe Lévy, prêchant la rébellion partout, excitant à piller le petit nombre des zélés serviteurs du Roy et à les faire arrêter; lisant lui-même aux portes des églises et forçant quelques fois les officiers du Roy à lire les ordres et proclamations des rebels. Il passait pour officier ambulancier du Congrès et en cette qualité recrutait et établissait quelques fois des officiers. Ce fameux scélérat ainsi que Germain Dionne n'ont point paru depuis la déroute des rebels. Le nommé Joseph Dionne notaire a commandé une assemblée pour inviter les gens de la paroisse à s'engager pour le Congrès. Il a servi de greffier dans les interrogations faites par Germain Dionne son neveu et Clément Gosselin gendre de Germain Dionne à l'occasion de l'évasion de Mrs Riverin, Blondin et Ferré. Louis Gosselin — Langlois munier — Le bonhomme Pasquet — Charles Lagacé sont du nombre des plus séditeux et des plus affidés aux rebels.

On nomme ceux de Ste-Anne qui se sont engagés au service des rebelles, quelques-uns ont même été à l'action à Saint-Pierre :¹³⁷ *Les deux fils du bonhomme Pasquet — Les trois fils de la veuve Pierre Deschaine — Les fils de Germain Dionne — Bazil Laga-*

137. Note : N.-E. Monty situe donc à tort à Saint-Thomas l'engagement dans lequel de Beaujeu et ses 60 hommes furent mis en déroute, plusieurs s'étant tout simplement enfuis.—G.O.



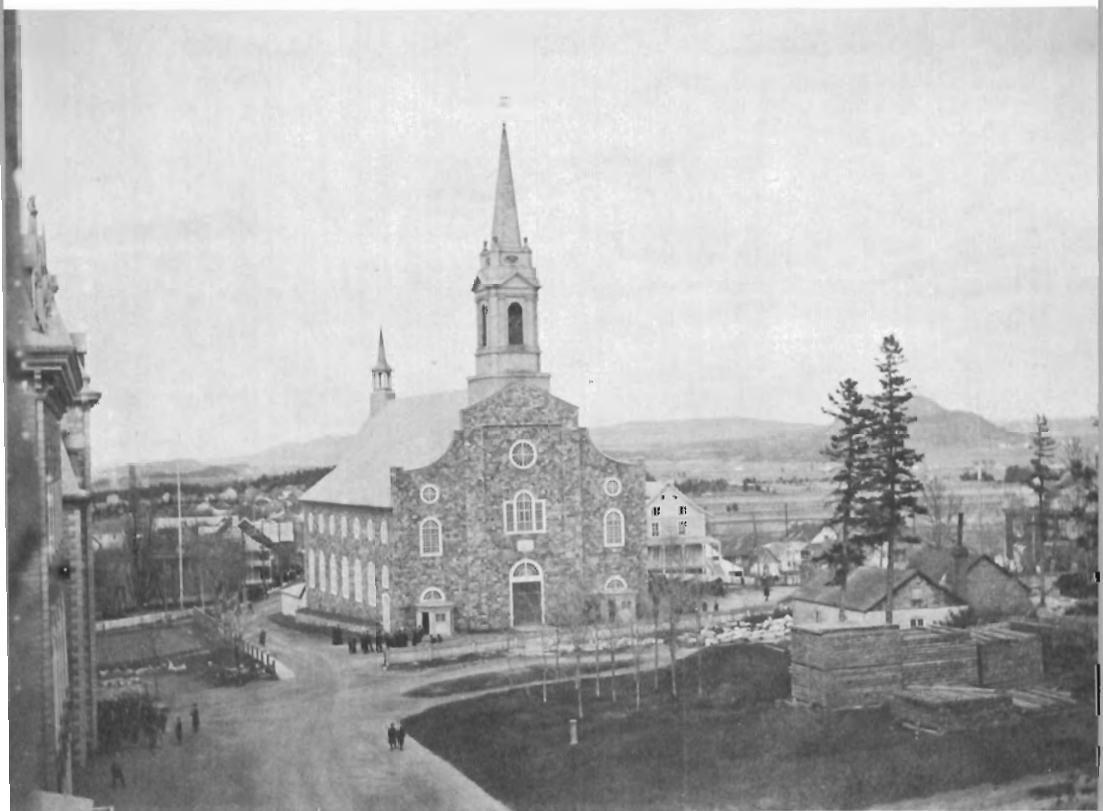
Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1898.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1916.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vers 1900. A droite, remarquez au premier plan le cimetière et le vieux couvent. L'église de 1846-1917.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vers 1900. Eglise de 1846-1917.

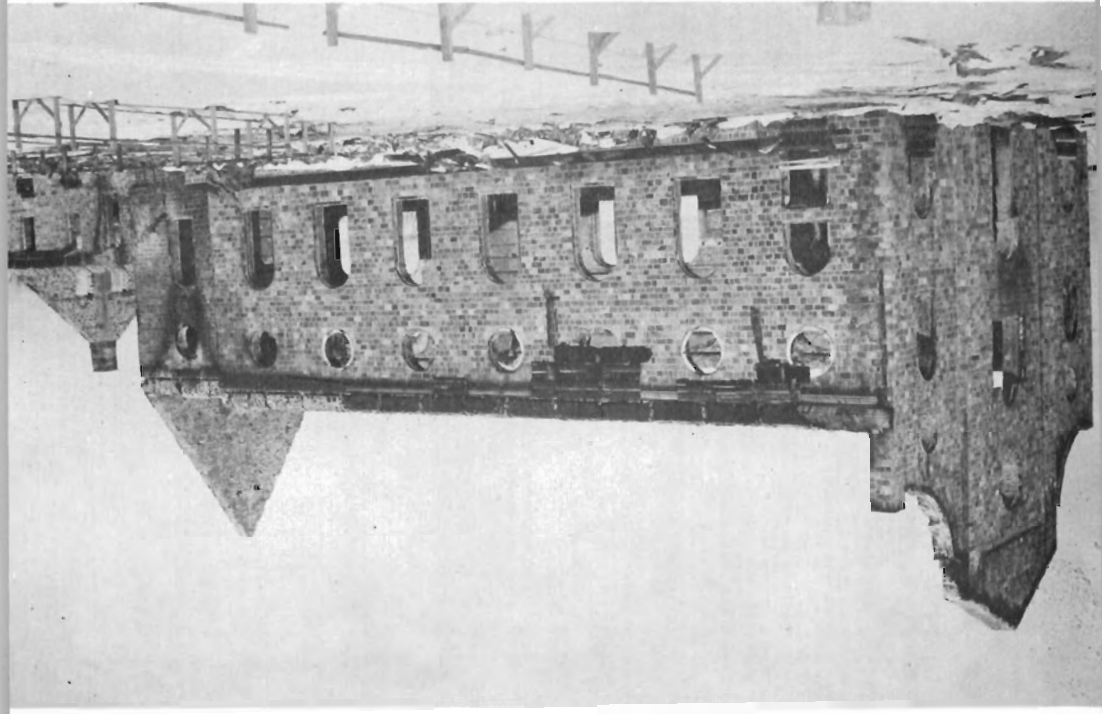


Intérieur de l'église de 1846
à 1917. Photo novembre 1866.

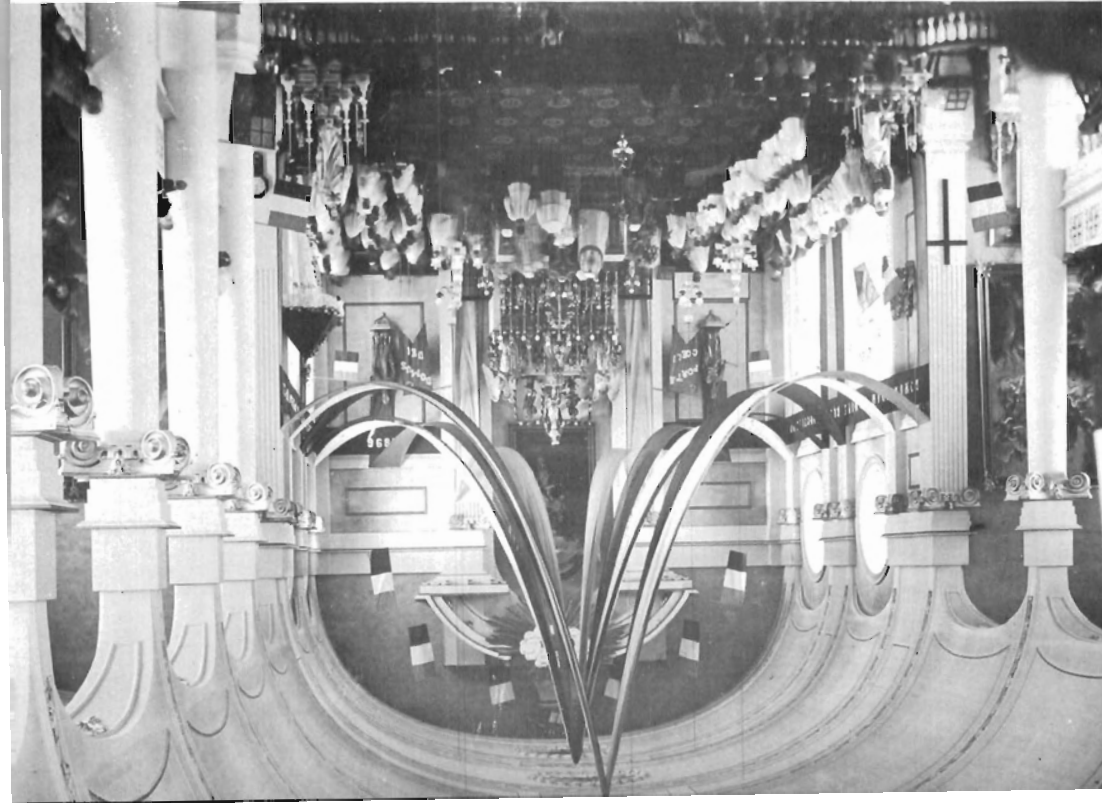


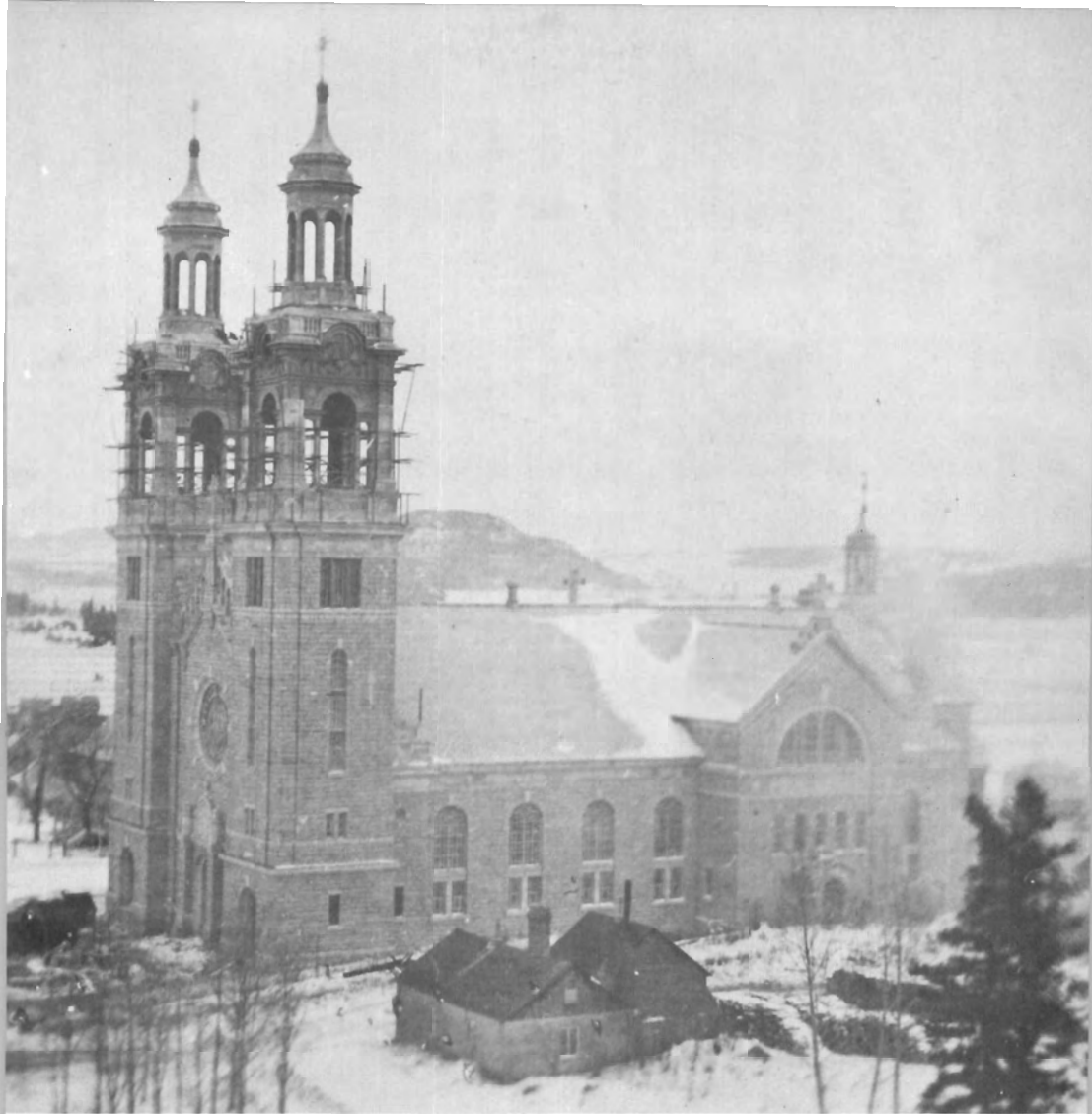
Intérieur de l'église de 1846
à 1917. Photo prise vers 1900.

Ruines de l'église incendiée le 8 décembre 1917.



Intérieur de l'église de 1846 à 1917. Photo prise à l'occasion des noces d'or de l'église en 1896.

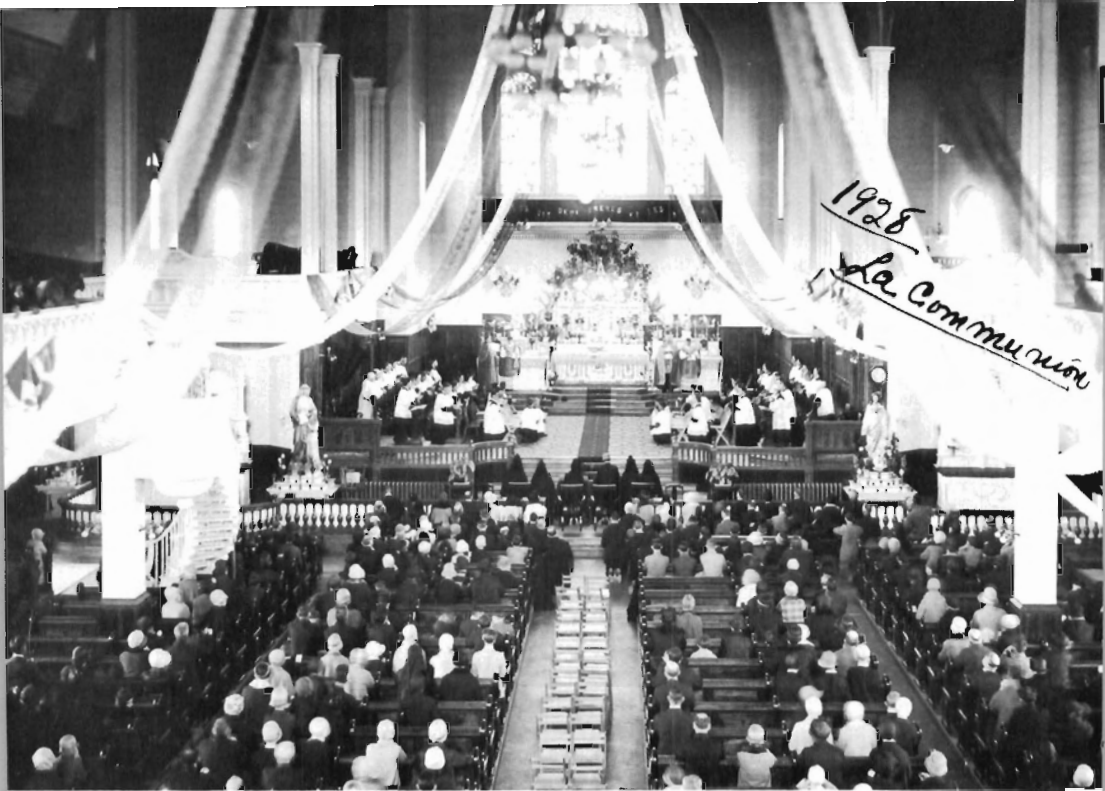




Eglise de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1919. Observez les échaffaudages du clocher et les vieilles maisons du collège.



Le village de Sainte-Anne-de-la-Pocatière vu de la montagne du Collège en 1920.



Intérieur de l'église de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Photo prise en 1928 lors de l'ordination de l'abbé Lucien Pageau et le Père Emile Pageau, o.m.i. Remarquez les deux petits autels ajoutés chaque côté du maître-autel.



Ruines de l'église après l'incendie du 2 avril 1948.



Le sous-bassement temporaire en 1950.



Intérieur du sous-bassement, 20 septembre 1951, lors du sacre de Monseigneur Bruno Desrochers.



La cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Vue de l'extérieur.



Intérieur de la cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

cé — Antoine Chrétien — Germain Duplessi fils — Le fils d'Agustin Dionne — Gagné — Augustin Fournier — François Ayot — Louis Langlois — Louis Gosselin — Louis Moreau — Gervais — Le fils de Joseph Dionne — Le petit Jean Bohay. Il est dit ensuite que Le nommé Ross écossais a reçu plusieurs mauvais traitements des rebels; ils lui enlevèrent la charge de six voitures en vivres, cependant qu'il leur avait vendu lesdits vivres, soit par crainte ou pour en tirer parti. Ledit sieur Ross après l'action de St-Pierre ayant abandonné sa maison pour éviter la poursuite des rebels, ceux-ci chargèrent la goelette dudit sieur Ross d'une assez grande quantité de provisions qu'ils trouvèrent dans sa maison. Ils la menèrent jusqu'à St-Roch où ils l'abandonnèrent précipitamment sur la nouvelle que les vaisseaux du Roy apparaissaient. Cette goelette fut ramenée peu après avec les provisions chez le sieur Ross.

Suivent les noms des habitants de Sainte-Anne qui étaient à l'engagement de Saint-Pierre pour le Roy : *Augustin Lauzier père encore prisonniers — Augustin Lauzier fils — Duchouquet — Jean Ouelet — Bernard Saussier — Williams, anglais, prisonnier — Pierre Chouinard — Joseph Francoeur — Les deux nommés Clermont menuiziers, un capitaine de navire naufragé à Mille Vaches mort de sa blessure.*

Et pour finir : *Vous avez cy après les noms de ceux de cette paroisse qui étaient restés avec Mr Beaujeu à la Pointe à la Caille (Montmagny) : Le nommé Ross — Sebastien Ouelet — Le nommé Degravier — Le nommé Marot — Le domestique de Ross — Bernard Lizot père — Bernard Saussier père — Antoine St Pierre — Thomas Lamy — Antoine Guy — Belonie Boutote — Jean-Baptiste Lebrun — Jean LaFrance père — Gabriel St Pierre père.*

Les habitants de cette paroisse ont voituré pour les rebels; le plus grand nombre leur ont été affectionnés. Quelques uns furent l'automne dernier monter la garde dans l'anse seulement une nuit. Partis pour la Rivière-Ouelle à 11 heures du matin. (Donc le dimanche 14 juillet).¹²⁸

Ce qui précède montre assez qu'à Ste-Anne de la Pocatière, comme ailleurs en amont, les habitants sympathisaient avec les Bostonnais. Un désir de revanche était-il au fond de cette sympathie quelque 15 ans après la défaite des Plaines d'Abraham? N'espérait-on pas chez nos ancêtres le retour de la France avec sa *semence immortelle*?

“Je suis Anglais”

Quoi qu'il en soit, à Québec Mgr Briand n'avait pas tardé à fulminer contre les sympathisants des Bostonnais, proclamant son loyalisme inconditionnel. Il écrivait en effet :

128. Cf. Société historique de Kamouraska, *Gazette des campagnes* du 3 février 1949.

Vos serments, votre religion vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre Roy... Portez-vous avec joie à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un gouverneur bienfaisant qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur. Très touchant! Un peu plus tard, il proclamera : On dit que je suis anglais... Je suis anglais en effet : vous devez l'être, ils doivent l'être aussi puisqu'ils ont fait serment. (les rebelles)¹³⁹

Je ne juge pas Mgr Briand : sa tournure d'esprit lui commandait son attitude, peut-être dans l'espoir d'adoucir les malheurs de son troupeau, comme moins de deux siècles plus tard, un cardinal voudra justifier ses propos bellicistes en disant privément qu'il en agit ainsi pour obtenir des concessions ensuite. Lesquelles?

L'Evêque appréhendait peut-être le pire de l'annexion éventuelle du Canada aux jeunes Etats fédérés. Cela se défend du point de vue national tout autant que du point de vue spirituel. Mgr Briand était-il au fait que l'indépendance de nos voisins avait été l'oeuvre de maçons notoires, de Franklin aux Français Rochambeau et La Fayette? Mais il faut voir d'abord dans le conflit étatsunien un mobile économique puisque les maçons américains et français combattaient les maçons britanniques.

Les sanctions de Mgr Briand étaient dures : *Tous ceux qui en violant le serment de leur fidélité prennent les armes contre le Roy sont hors des voyes du salut, indignes de tout sacrement et de la sépulture ecclésiastique, s'ils viennent à mourir les armes à la main.* La sentence frappe aussi les personnes qui favorisent la rébellion sans y être forcées personnellement. Et l'historien de la Rivière-Ouelle de commenter : *"Voilà les mesures de guerre que l'époque autorisait; pour mater une rébellion, on utilisait les armes de la foi. Voici à quel point le choix était compromettant."* (p. 167)

J'ignore combien d'habitants de Sainte-Anne furent privés des sacrements et de la sépulture ecclésiastique. Il y eut des cas de cette nature, de Gaspé parlant de tombes de rebelles le long des clôtures du chemin du Roy, sur la Côte sud.

Le curé Porlier n'entendait pas être en reste avec son évêque pour le loyalisme. Il avait combattu par la parole Gosselin, Dionne et leur groupe. Il fera tenir à Mgr Briand un texte *un peu diffus* (N.-E. Dionne) intitulé *Mémoires d'observations sur la condition des habitants des deux paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Roch au sujet de l'invasion des Bostonnais rebels de l'exécution des ordres de Son Excellence Monsr de Carleton Pour les repousser de la pointe Lévy sous les ordres de M. de Beaujeu.*

139. Note de l'A. : Il recevait en salaire 200 Livres, comme "Superintendent of the Romish Church". (Cf. l'Abbé Ivanhoë Caron : *La colonisation de la Province de Québec*, p. 305.)

140. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, pp. 163-164.

Dans ce document le curé de Sainte-Anne qualifie de *meurt-la-faim* les habitants qui se sont joints aux Gosselin, aux Dionne et aux Hayot (Mgr Briand donnait tous ces gens comme *des malheureux, des gueux et des ivrognes.*) Dans l'esprit du docteur Dionne, M. Porlier se montra à la hauteur de sa position, il jouissait de la confiance de Carleton et de H. Cramahé, ancien administrateur de la Province.¹⁴¹

Dans son mémoire Porlier soutient que le gouverneur Carleton lui a dit à la fin d'août de l'année dernière qu'il plaignait plus les habitants canadiens qu'il ne les condamnait, sachant qu'ils étaient séduits par les marchands des villes. M. Porlier omet de dire que la grande majorité de ces marchands étaient *Anglais* et que pendant le siège de Québec ils se terrèrent dans l'île d'Orléans. Le mémorialiste avance que ces propos l'incitèrent à retourner chez lui et à observer les *Gaboteurs* (caboteurs) et qu'il jugea de la véracité de l'affirmation du Gouverneur. Il nomme Benoît Deschênes et Pierre Ayot parmi les partisans des Bostonnais. Il est question, par contre, des capitaines de milice Lauzier et Duchouquet. Ayot fut chez Germain Dionne qui convoqua toute la paroisse. Porlier mentionne le *génie séduisant de Germain Dionne, qui sortait d'être premier Baillif* et qui *était riche*. Le gendre Clément Gosselin enrôlait les gens. M. Porlier parle du Sieur Feré (apparemment de Saint-Roch), puis du chirurgien Danglade, de Ste-Anne. Laissons-là ce récit mais non sans avoir constaté que le curé Porlier et ses gens (50 de Kamouraska, 4 de la Rivière-Ouelle et 27 de Ste-Anne) restèrent sur place quand ils apprirent l'échec des loyalistes à Saint-Pierre. Dionne a raison de dire que c'est diffus. C'est plutôt un plaidoyer. Il rend toutefois hommage implicitement à l'humanité de Germain Dionne et de Pierre Ayot qui firent en sorte que le curé ne fût pas molesté. Il dit d'Ayot qu'il *avait de l'humanité* et qu'il *était un peu politique aussi*. Le curé Porlier tout autant, si l'on en juge par son écrit; il était homme d'affaires également, fait voir son commerce avec les seigneurs Charles d'Auteuil et Charles-Auguste Rhéaume.

Dans son étude N.-E. Monty résume la vie de Clément Gosselin. Devenu major dans l'armée américaine, Gosselin fut chevalier de l'ordre de *St. Cincy* (Cincinnati). Né à Ste-Famille de l'île d'Orléans, il s'était installé à Ste-Anne entre 1762 et 1770 et avait épousé Marie Dionne, le 22 janvier 1770. Marié trois fois, il eut de sa dernière femme (Catherine Monty) au moins 14 enfants. Il finit sa vie à Champlain, Etat de New-York, le gouvernement américain lui ayant donné des terres en récompense de ses services.¹⁴²

Par ce signe . . .

Quelle fut dans la Côte sud la séquelle de l'invasion bostonnaise? En dehors de ce qui précède, on n'en saura jamais rien. Clément Gosselin, Germain Dionne et leurs adeptes ont leur nom dans l'histoire de

141. Cf. *La paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière*, p. 25.

142. Cf. N.-E. Monty : Ouvrage cité, pp. 20 à 32.

Ste-Anne, voire dans la grande histoire. Pourquoi une humble fille n'aurait-elle pas son nom dans les annales de sa paroisse pour avoir posé un geste de réconciliation? Le 6 juillet 1776, Louise Anctil décédait à l'âge de 34 ans et 6 mois. De ses deniers, une couple d'années plus tôt, cette croyante avait fait ériger sur le chemin de la Grève, ce qui, vraisemblablement, aura été la première croix du chemin à Ste-Anne. Ce titre de gloire en vaut d'autres.

Louise Anctil avait fait ériger *le calvaire du chemin de l'Anse* sur la terre de Jean Anctil, son père. Chaque jour, par beau temps, elle y récitait le chapelet, accompagnée de voisins, souvent. Le Christ seul lui avait coûté 400 francs. Le chemin de l'Anse, tracé par Robineau entre 1709 et 1713, fut abandonné en 1802 et remplacé par le chemin de la 1ère Concession (procès-verbal de l'assemblée tenue par le grand-voyer Jean-Thomas Taschereau, le 24 juillet). La même année, le curé Antoine Foucher et Jean-Baptiste Anctil y transportent le calvaire sur lequel seule l'effigie du Sauveur a été remplacée. Le curé Bernard-Claude Panet, de la Rivière-Ouelle, le bénit le 2e dimanche d'octobre. Comme celui de la grève, le nouvel emplacement est lieu de pèlerinage. Un jour, on y prie, pieds nus, de 8 heures le matin à 4 heures de relevée; le dimanche, on y fait en commun la prière du soir.

Le calvaire sera transporté (1866), sur la propriété de Damase Anctil, au chemin des Côtes. Le curé Odilon Bégin relatera la cérémonie. (L'abbé Ludger Dumais dira de ce chemin qu'il était ouvert depuis 1833. Un document montre que cette voie existait en 1811). A l'été 1902, le curé Georges-Raphaël Fraser fixera le calvaire au cimetière des Pins. En 1916, le curé Edouard Martin le remplacera par le bronze.

Parmi les autres croix du chemin qui se dresseront dans la paroisse de Sainte-Anne, mentionnons immédiatement celle de 1842 qu'érigera au *Petit-Ruisseau* Jean-Baptiste Michaud guéri du *mal de la Baie Saint-Paul*. L'épidémie avait emporté en l'espace de 9 jours deux des autres fils de Henri Michaud: Cajetan et Joseph, âgés de 29 et 22 ans, respectivement. Le curé Alexis Mailloux, qui se rend à pied chaque jour auprès du malade, engage Jean-Baptiste Michaud à promettre d'ériger une croix du chemin s'il est guéri. Le jeune homme est sauvé et le fléau disparaît de la paroisse.¹⁴³

La seigneurie Smith

Nous sommes en 1777. Voici que la seigneurie de la Grande-Anse a un nouveau maître. Le 23 octobre en effet, le fief qui, depuis plus d'un siècle, est la propriété de Canadiens français, passe à un Ecos-sais protestant, Lauchlin Smith (1736-1823) qui s'est enrichi à Québec comme cabaretier d'abord puis comme négociant et pourvoyeur de l'ar-

143. Cf. Desbras (pseudonyme de l'abbé Ludger Dumais) dans le *Bulletin des recherches historiques* (1919, p. 187, vol. 25).

mée.¹⁴⁴ Haut en couleur, remarquable par ses cinq mariages, Smith ne manque pas de vitalité. Il sera jusqu'à sa mort seigneur de Ste-Anne de la Pocatière. Né à Inverness en Ecosse le 11 juin 1736, Lauchlin Smith s'amène à Québec en 1759, dans l'armée de Wolfe. Qu'il soit un jour attiré par le Bas-du-Fleuve indiquerait-il qu'il avait connu la Côte sud au *party* de Gorham? Il n'avait rien laissé en Ecosse à son départ. Jouissant de l'avantage du conquérant, il embrasse, sitôt les hostilités terminées, la carrière des affaires où il ne tarde pas à prospérer. Le 2 mai 1767, Lauchlin Smith acquiert de Jean Baillargé (1726-1805) une maison hors les murs de Québec, près de la porte du Palais. L'année suivante, Henry O'Neil et Mary Dunn lui vendent leur propriété de la rue des Pauvres (côte du Palais), non loin de la précédente. Le 11 août 1780, Smith vend, pour 400 Livres, cet immeuble à Samuel Philipps, somme avec laquelle il finit de payer sa seigneurie. Quand Smith acquiert de Charles Rhéaume le fief de la Grande-Anse, à peu près tout le domaine seigneurial du Haut de Ste-Anne est concédé. Ferme et bâtiments du seigneur étaient devenus propriété de l'abbé Duchouquet, 25 ans plus tôt. Le nouveau seigneur est donc obligé de bâtir à l'Est.¹⁴⁵ Son manoir et son moulin ont été construits sur le chemin des Côtes, à la rivière Saint-Jean. C'est vraisemblablement au même endroit qu'Amable Dionne reconstruira la meunerie en 1838 et le manoir 10 ans plus tard. Léon Roy dit que Smith s'établit dans sa seigneurie entre 1788 et 1795. Il est à Ste-Anne en 1788 puisqu'il réclame du curé des droits honorifiques à l'église, tout protestant qu'il est.

Ceci dit, pénétrons quelque peu dans l'intimité du seigneur qui eut le mérite de vivre dans son fief.

Lauchlin Smith entreprend sa première marche nuptiale le 11 novembre 1770, avec Mary Campbell, veuve de William Bengilly décédé en Ecosse vers 1766. Mme Smith meurt à Québec le 3 mars 1783, laissant de son premier mariage, une fille, Mary. De cette première union de Smith naît, à Québec, le 6 mai 1777, Ann qui épousera (janvier 1799) Joseph Fraser, arpenteur, seigneur de L'Islet-du-Portage (Saint-André), fils de Malcolm Fraser, seigneur de Mont-Murray. Joseph Fraser décédera à Fraserville (Rivière-du-Loup) le 21 octobre 1844, à l'âge de 79 ans, et sera inhumé le 25 dans le cimetière anglican de la place. Décédée le 1er août 1852, en la paroisse de Saint-Patrice, Ann Smith, sa veuve, repose dans le cimetière catholique de la Rivière-du-Loup.¹⁴⁶

“La négresse de Mr. Smith”

Point fait pour la solitude, Smith convole avec Barbara Boyton (Dionne écrit Byton), en la cathédrale anglicane de Québec, le 22 novembre 1783.¹⁴⁷ La deuxième Mme Smith est née en Irlande vers 1767.

144. Note de l'A. : Où l'on voit que le conquérant ne fut pas lent à prendre le timon des affaires. Ce Smith, on a écrit son prénom de plusieurs façons : Lauchlin, Lauchlan, Lochlin, Laughlin, etc. Joseph Lavoie dit qu'il était marchand à Sainte-Anne.

145. Cf. Léon Roy : *Les terres de la Grande-Anse*, (...), pp. 27-28 et 101.

146. Cf. Léon Roy : *Ouvrage cité*, p. 28.

147. Note : L'Eglise catholique, semble-t-il, n'était pas sévère à l'époque quant au lieu de célébration des mariages mixtes. Mais plus tard !—G.O.

Dionne la dit catholique et on le croit étant donné le lieu de la sépulture. L'auteur de la monographie de Sainte-Anne appuie son affirmation de catholicisme sur l'acte de baptême de *la négresse de Mr. Smith*, qui se lit ainsi :

Le 15 septembre 1791, par nous curé de Saint-Anne, a été baptisée Catherine-Barbe, âgée de 16 ans, négresse de Mr Smith, seigneur de la paroisse. Le parrain a été le sieur Louis Cazes, et la marraine Marie-Catherine Lefebvre, qui ont signé avec nous. (Signé) : Marie-Catherine Lefebvre, L. Cazes, Barbara Smith, Finlay McKenzie, Lefebvre. ptre "c".

Barbara Boyton décède à Ste-Anne en 1793. Le 16 août de cette année-là, devant le notaire Cazes, Mme Smith a testé en faveur de sa fille Mary, âgée de 3 ans. Son fils Lauchlin, baptisé en l'église presbytérienne de Québec le 26 juillet 1786, aurait été inhumé à Ste-Anne deux ans plus tard (21 sept.). Mary Smith, née à Sainte-Anne en août 1790, épousera (24 novembre 1807) le notaire Jean-François Fournel. A l'âge de 34 ans, le tabellion se tranchera la gorge au rasoir (avril 1809). Souffre-t-il de dépression nerveuse ou en a-t-il assez de sa seigneuriale moitié? Il eut été plus simple de quitter les lieux comme fera son successeur dans le lit conjugal. En effet, Thomas Martin sera absent de la Province au moment où (6 nov. 1829) le notaire Pierre Garon, allié de la famille, instrumentera pour le compte de Mary Smith qui teste en faveur de sa fille Louise-Esther, future épouse de Joseph Ouellet, et de sa nièce Virginia Smith, fille de John Gow Smith. Mary Smith décédera à Ste-Anne le 15 mai 1829, chez son frère John Gow, et sera inhumée dans le cimetière paroissial.

D'après Dionne, Barbara Boyton aurait profité de l'absence de son mari pour recevoir les derniers sacrements, le sectaire Lauchlin Smith ayant défendu que le prêtre pénétrât jamais dans sa maison. Pourtant, à son retour, le seigneur n'aurait guère manifesté de mécontentement. Bien plus, il cédera ses droits seigneuriaux sur les 6 arpents de la première église du village actuel, et, avec son fils John Gow, il embrassera la religion catholique romaine.

N'anticipons pas davantage. Le troisième mariage de Lauchlin Smith est célébré en l'église anglicane de Québec, le 15 octobre 1795. Le seigneur s'unit cette fois à Catherine Newton, veuve de Peter Mills. Mme Smith-III décédera à Québec le 12 avril 1798, à l'âge de 64 ans, et y sera inhumée le 17. (Etat civil de l'église presbytérienne Saint-André). Aucun enfant de ce troisième mariage.¹⁴⁸

Un fils lui est né

Mais voici que pendant son veuvage, et à l'âge d'au moins 65 ans, le seigneur Smith *fait baptiser*. L'acte officiel, qui ne dit pas tout, — on sait être discret quand il s'agit du seigneur — se lit ainsi :

148. Cf. La plupart des renseignements de base sur les Smith ont été puisés dans les ouvrages de Léon Roy et Narc.-Euthr. Dionne.

Le 16 mai 1801, je soussigné, prêtre et curé de la paroisse Ste-Anne-du-Sud, ai suppléé les cérémonies de l'Eglise à Jean Gow, l'ayant ondoyé pour danger, lequel enfant est né aujourd'hui de parents inconnus. Le parrain a été Etienne Leclair-dit-Francoeur, et la marraine : Marie-Françoise Ladurantaye, femme de Joseph Petit-dit-Saint-Pierre, qui n'ont su signer, de enquis suivant l'ordre. (Signé :) Foucher, ptre.

Evidemment, on n'a pas couru après les notables pour la cérémonie. Je ne serais pas surpris que la marraine fût tout simplement la sage-femme du canton.

Toujours en appétit, le seigneur y va pour un quatrième conjungo. Cette fois, l'élue est une poulette de 21 ans, Marie Martin. (L'historien auquel je me réfère prétend que l'épousée est la mère de John Gow.) La cérémonie a pour théâtre (21 mars 1803) l'église presbytérienne St-André, à Québec. Les parents Pierre Martin et Marie-Anne Gagnon sont sans doute honorés de voir leur fille accéder au titre de seigneuresse. Madame-la-Quatrième décédera à Ste-Anne le 26 avril 1810. Deux ans plus tôt (16 mars), le notaire B. Dubergès, de Kamouraska, avait dressé l'inventaire des biens de Smith, *un des juges de paix du district de Québec, résidant en son manoir de Sainte-Anne.*

Projet d'école gratuite

A la mort de cette épouse, le seigneur s'occupait d'établir une école gratuite à Ste-Anne. Le 24 août 1811, devant le notaire Rémi Piuze, Lauchlin Smith s'associe à d'autres notables dans ce but, et, le 9 janvier 1812, lui et ses associés font une donation pour l'école gratuite. Le même jour, le seigneur passe contrat avec Bernard Pelletier pour ouvrage à ladite maison.

Même âgé de 75 ans, Smith aime la lutte : en même temps qu'il travaille pour l'instruction, il ouvre un second front : toujours en l'église Saint-André, il épouse (8 juillet 1811) Marie Bouchard, âgée de 37 ans. Le contrat de mariage au greffe du notaire Piuze (28 juin) indique que Marie-Théotiste Bouchard est fille majeure de Gabriel Bouchard et de feu Geneviève Otis, de Ste-Anne où elle habite elle-même. Le seigneur l'entermera celle-là aussi (20 févr. 1822). Elle décédera à l'âge de 48 ans, 16 mois avant son mari et sera inhumée dans le cimetière paroissial. Elle ne pourra donc assister à l'abjuration du seigneur et son fils ; mais peut-être y aura-t-elle beaucoup contribué avec le curé Painchaud. Celui-ci écrit à Mgr Plessis (30 mars 1822) que le seigneur Smith et son fils (John Gow) ont abjuré le protestantisme et feront leur 1^{ère} communion à brève échéance.¹⁴⁹

149. Cf. N.-E. Dionne : Ouvrage cité, pp. 32-33.

La mort du seigneur

Lauchlin Smith fait son testament le 22 août 1822. Il décède en son manoir le 29 juin 1823; à l'âge de 87 ans, dit Léon Roy; la *Gazette de Québec* (10 juillet) lui donne 92 ans, et *l'Événement*, près de 100 ans, tandis que son curé le dit âgé d'environ 94 ans, comme en fait foi l'acte de sépulture ci-dessous fourni à Léon Roy par Louis-Joseph Pelletier, alors chargé des archives judiciaires à la Rivière-du-Loup :

Le premier juillet dix-huit-cent-vingt-trois, je, soussigné prêtre curé, ai inhumé dans le cimetière de cette paroisse Lauchlin Smith, écuyer, seigneur de cette paroisse, décédé depuis deux jours, âgé d'environ quatre-vingt quatorse (sic) ans, époux en dernières noces de feu (resic) Catherine (Theotiste) Bouchard. Présents : le seigneur Taché, de Kamouraska, Pierre Casgrain, écuyer, Messire Asselin, vicaire de la Rivière-Ouelle, Philippe Panet, écuyer, avocat, et plusieurs autres parents et amis. (Signé) : J. Bte Duchesnay, Paschal Taché fils, Pierre T. Casgrain, Jos. Asselin, ptre, vic. Phi Panet, Chls F1s Painchaud, p.c.

Les proches parents là-dedans, guère importante leur signature ! Du seigneur Smith, N.-E. Dionne écrit (p. 32 de l'histoire de Sainte-Anne) qu'il devint très riche et qu'il sut conserver sa fortune intacte. A un autre plan, la *Gazette de Québec* (10 juillet 1823) commente que Lauchlin Smith emporte avec lui l'estime et les regrets de ses vassaux, *pour ses vertus sociales et son caractère invariablement soutenu, d'une justice et d'une probité universellement admirés.* (sic)¹⁵⁰ On le donnait comme très généreux.

A la mort de son père, John Gow Smith devient le 6e seigneur de Sainte-Anne. Comme il arrive souvent, le fils ne saura pas marcher sur les traces du paternel. Dionne dit que John Gow Smith fit danser les écus sans se préoccuper du lendemain, avec le résultat qu'il finira par scier du bois dans les rues de Québec pour subsister. Plus triste encore : le prodigue dilapidera l'héritage de ses sœurs — une des deux devra se faire institutrice; il compromettra même l'avenir matériel de sa fille Virginia : le shérif de Québec vendra ses biens à l'enchère (22 sept. 1835); âgée de 12 ans, la fillette sera représentée par son parent Edouard Lizotte comme tuteur *ad hoc*. Elle est triste la déchéance des familles cossues !¹⁵¹

150. Cf. Léon Roy : Ouvrage cité, pp. 30-31. — Dans la liasse de notes qu'il a laissées à la Société historique de la Côte du Sud, Joseph Lavoie donne (Dossier no 114) le 30 mai 1821 pour l'abjuration de John Gow Smith âgé de 20 ans, et le 29 mars 1822 pour celle de Lauchlin Smith, son père, âgé de 91 ans. Le seigneur serait donc mort à l'âge de 92 ans, en 1823.

151. Note de l'A. : Il aura fallu quelque temps à John Gow Smith pour mener une vie misérable à Québec, car, souvent, il participe à la vie paroissiale. D'après Joseph Lavoie il aurait eu 13 enfants.

John Gow Smith avait épousé Henriette Lizotte. De cette union naît (17 avril 1823) une fille que le curé Painchaud baptise le lendemain sous les prénoms de Henriette-Virginia; les parrain et marraine sont Joseph Lizotte et Marie-Geneviève Ouellet; le père signe simplement John Smith. On a vu que, par son testament (6 nov. 1828), Mary Smith, sœur du seigneur, instituait héritières sa fille Louise-Esther Fournel et sa nièce Virginia Smith. Précaution sage : au moins John Gow Smith ne *mangera* pas légalement ces deux héritages.

Amable Dionne achète tout

Le fils seigneur commence dès 1824 à morceler le fief de la Grande-Anse. A l'affût, le riche marchand Amable Dionne, de Kamouraska, acquiert à grandes gueulées le territoire et fera tôt de tout posséder. Il effectue ses acquisitions de 1830 à 1835, annexant du même coup à la seigneurie initiale de Marie-Anne Juchereau le fief de Saint-Denys, *borné au sud-ouest partie par la seigneurie de Saint-Roch et partie par le canton Ixworth*. Dionne fait son premier achat l'année même (1830) où il est élu député de Cornwallis avec Ch.-Eusèbe Casgrain.

N.-E. Dionne énumère comme suit les transactions du richard Amable Dionne : 16 mars 1830 : la moitié du fief de la Pocatière et les 7/16 du fief de Saint-Denys (2 650 louis); 10 juillet 1830 : John Fraser vend $\frac{1}{4}$ de la Grande-Anse et les 5/16 du fief de Saint-Denys qu'il a acquis d'Andrew Lauchlan Fraser; le 1er octobre 1832, Dionne achète, au coût de L627-5-5 $\frac{1}{2}$, le 1/8, de Joseph Ouellet, mari, depuis le 1er février 1831, de Louise-Esther Fournel; pour finir, Dionne obtient à l'enchère (22 sept. 1835) la part de Virginie Smith, fille mineure de John Gow Smith. (Dionne en fait la sœur de John.) Sûr de son affaire, dès le 19 mars (1835), Amable Dionne est au Château Saint-Louis, à Québec, prêtant foi et hommage comme unique propriétaire des deux fiefs de la Grande-Anse.¹⁵²

Le seigneur Dionne abandonnera Kamouraska et habitera le manoir qu'il se sera fait construire un peu en amont du moulin à farine qu'il a fait ériger 10 ans plus tôt (1838), sur la rivière Saint-Jean, en aval du cimetière des Pins. *Le Domaine*, sa riche demeure, se serait trouvée sur l'ancienne propriété de Nicolas Huot, voisin de l'arrière-fief de Pierre d'Auteuil de la Malotière (à l'Ouest) et de la terre de Jacques Miville-Deschênes (à l'est de la rivière). Charles Aubert de la Chesnaye était devenu propriétaire des terres de Huot et Deschênes. Amable Dionne décédera le 2 mai 1852.

Elisée Dionne, qui sera seigneur après son père et membre, comme lui, du Conseil législatif, habitera le manoir à son tour, tandis que son frère Amable vivra dans la seigneurie des Aulnets dont il aura hérité.

152. Cf. N.-E. Dionne : *Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, pp. 31-32.

Elisée Dionne mourra en 1892. L'année suivante, les héritiers vendront la seigneurie de Ste-Anne à Arthur Miville-Deschênes, de Saint-Roch, qui mourra sénateur. Des Dionne père et fils nous reparlerons.

La tenure seigneuriale sera abolie en 1854, avec compensation généreuse pour les détenteurs de fief. L'histoire montrera (v.g. lors de la nationalisation des sociétés hydroélectriques au siècle suivant), que les gouvernements savent être généreux avec les deniers de la Nation. Ministre dans le cabinet Taschereau, Téléphore-Damien Bouchard, député de St-Hyacinthe, fera disparaître les derniers vestiges des rentes seigneuriales, dans les années '30.

Il y aura toujours des ingrats !

Nous en avons fini, pour un temps, avec les seigneurs, pénétrons dans le presbytère. Nous arrivons pour le départ de M. Pierre-Antoine Porlier dont, on l'a vu, le dernier acte aux registres de Ste-Anne est du 15 septembre 1778.

Le successeur est Sulpicien : M. Pierre Huet de la Valinière. Originaire de Vérades au diocèse de Nantes, il était sous-diacre à son arrivée en Canada en 1754. Il ne passera qu'un an à Ste-Anne. Il signera le 7 octobre 1779 le dernier de ses actes dont, au dire de M. Paradis, seule la signature est lisible. M. de la Valinière n'aurait pas été heureux à Ste-Anne. Ame généreuse autant que sensible, il fait néanmoins, au moment de rendre ses comptes, des dons à la Fabrique. Le secrétaire *ad hoc* de la réunion (probablement M. de la Valinière lui-même) a cette note triste au sujet des cadeaux du curé partant : *desquels articles il ne demande aucun paiement et il en eut fait ou ferait bine d'autres si on n'eut pas déjà commencé et si on ne continuait pas à le payer d'ingratitude.* Et le premier historien de Ste-Anne de commenter : *Il y aura toujours des ingrats sur la terre !*¹⁵³

M. de la Valinière n'était pas collaborationniste. D'ordre du Gouverneur, il dut quitter le pays ; il se réfugia chez les Sulpiciens de Baltimore au Maryland. Il revint au Canada en 1792 toutefois ; il décédera à Paris en 1806, à l'âge de 74 ans.¹⁵⁴ Le malheureux se permettait de parler contre les Anglais, au dire de Joseph Lavoie. C'est sur la foi des rapports de Lauchlin Smith qu'il aurait été expulsé. Réconcilié, le seigneur voulut faire machine arrière, mais le Gouverneur maintint sa décision.¹⁵⁵

Aucune particularité saillante, écrit Dionne de M. Jean-Baptiste Deguire qui, à Sainte-Anne, s'installe dans sa première cure l'année même de son ordination (1779). Il n'y vivra qu'un an, lui aussi. A sa mort

153. Cf. Odilon Paradis : *Notes historiques*, (. . .), p. 17.

154. Cf. N.-E. Dionne : *Ouvrage cité*, p. 34.

155. Cf. *Soc. hist. de la Côte du Sud*, Dossier, no 110.

(1815), il sera curé de Vaudreuil. Il avait tout de même cette *particularité saillante* qu'il était veuf à son élévation à la prêtrise et que son fils Joseph fut son vicaire à Vaudreuil.

Durant son stage à Ste-Anne, le curé Deguire a inhumé le premier tabellion résidant, le notaire Joseph Dionne. Dionne était mort le 31 décembre 1779 à l'âge de 78 ans. Il avait toujours exercé à la Grande-Anse. Né vers 1701, du mariage de Jean Dionne et Charlotte Mignot, il avait reçu le 20 février 1743, sa commission de notaire qui lui donnait compétence du Cap Saint-Ignace à la Rivière-du-Loup. Il avait épousé Madeleine Meneux-dit-Châteauneuf (11 juillet 1729). Sa femme décéda à Montmagny le 14 mars 1767, à l'âge de 63 ans.¹³⁶

On a vu que le notaire Dionne avait été, comme bien d'autres, favorable aux Bostonnais.

Prêtre et administrateur

Les années passent vite. Les curés aussi. En 1780, c'est M. Jean-François-Xavier Lefebvre qui s'amène au presbytère de Ste-Anne. Celui-là, ses paroissiens auront le temps de le connaître car il vivra 14 ans parmi eux. Excellent curé, administrateur habile par surcroît, M. Lefebvre, mais d'une prudence extrême car, fréquemment, il réclame de l'évêque *un petit mandement* pour réprimer des abus auxquels il se sent incapable de remédier seul. Particulier et soigneux, il aime une Fabrique bien organisée. Aussi dote-t-il son église de beaux objets du culte. (Ils seront encore en usage au temps de M. Odilon Paradis, en 1869). En 1782, il achète *un nouveau calice, un idem ciboire, une paire Burette argent avec Bassin, 1 Soupière d'Etain pour les fonds Baptismaux. Le Cotton à chandelle* non compris, ces achats représentent quelque 783 Livres. Pour aider à défrayer les dépenses, le curé a vendu de la *Vieille argenterie* pour 168 Livres et il a donné 68 Livres de sa poche. Il s'en tire avec un surplus financier.

L'année suivante, le curé ajoute aux appareils du culte : *un encensoir d'argent, une paix d'argent, des Boîtes d'argent pour les Stes huiles, un Bénitier d'argent, un ornement Blanc et Rouge avec le devant d'autel pareil, 2 cadres devant Lautel Et une Représentation*. Le curé a payé une Livre et demie *pour la cloche* l'année précédente, et il y a compte de 6 Livres cette fois. Ce serait donc que la Fabrique a acquis une cloche en 1781, peut-être avant. (Le dernier achat de cette nature remonte à 1741). En 1783, le curé se lance dans les ornements sacerdotaux. (On voit à la description que c'est quelque chose de bien.) Il y en a pour 1 700 Livres 19 sols, plus 144 Livres à l'Hôpital général *pour dorer le chandelier paschal* et 23 Livres *pour un devant d'autel noir*.

136. Cf. N.-E. Dionne : *Sainte-Anne-de-la-Pocatière*. p. 88.

Mais ces 6 Livres pour un quartier de marsouin. Est-ce pour huiler les bottes du bedeau ou pour faire du *savon du pays*, la chair de marsouin produisant un savon qui laisse loin derrière lui les détergents dont on inondera le marché au siècle de la réclame? A propos de bottes, le curé Poiré enjoindra à ses paroissiens de ne se point présenter à l'église chaussés de godillots enduits d'huile de marsouin, car *ça sent le diable*. En 1784, M. Lefebvre fait dans l'imprimé : achat d'un grand antiphonaire, d'un grand grand graduel et d'un grand psautier, — tout marche en grand — qui, ensemble, coûtent 366 Livres. Avec ou sans malice, M. Odilon Paradis commentera en 1869 : *Les livres coûtaient cher dans ce temps-là*.¹⁵⁷ Et il y a le *vin de la messe* et l'autre qui vont chercher dans les 96 Livres. En 1784 encore, la Fabrique a déboursé 390 Livres pour la main-d'oeuvre et 29 Livres 5 sols pour *vitre chez Caron* Il y aurait donc eu restauration de l'église.

En feuilletant les livres de la Fabrique au temps de M. Lefebvre, on se rend compte que ce curé est administrateur hors pair, le marguillier sortant de charge montrant toujours un surplus. Celui-ci atteindra 1 415 Livres pour 1787 et — mieux encore — 2 623 Livres 16 sols pour 1791. A l'époque, notons-le, les paroissiens payent en effets, pour la grande majorité, les services du curé, du médecin ou du notaire, ce qui fait que les notables doivent se faire négociants, bon gré malgré.

“La grande noirceur”

Il ne s'agit pourtant pas du premier vicaire de Ste-Anne, ce Joseph-Lambert Becker qui signe au registre en 1783. Est-ce lui qui attirera Félix Harton, luthérien de 23 ans originaire de Weilbourg en Allemagne et qui abjurera le 28 octobre 1784? Christophe Lidner fera de même le 20 janvier 1785. Le 18 mars suivant, Johann-Christophe Schmidt adjurera pour épouser Marguerite Arcouet la même année. Agé de 22 ans, celui-là est né à Cafenrode. Le 26 juillet, c'est Georges Nonacuinier. Le 2 janvier 1786, Johann-François Froebe (ancêtre des Frève-dit-l'Allemand) abandonne à son tour la religion luthérienne et épouse (20 février) l'Indienne Marie Depau, fille de Thomas Depau et Marie-Anne Fourgerette.¹⁵⁸ M. Becker était peut-être missionnaire uniquement auprès des Allemands nombreux au pays depuis 1759. L'armée de Wolfe, c'est connu, comptait de nombreux mercenaires germaniques.

157. Cf. *Notes historiques*, (...), page 20.

158. Cf. Archives de la Fabrique de Ste-Anne. Il y aura d'autres abjurations : Johann-Nicolas Schilling (27-2-1786); Docteur Victor Koenig (17-5-86); Jean Furman (10-3-1814); Henry Harwood (6-4-1821), 40 ans, de Halifax; John Jones, 23 ans, (30 mai 1821); John Gow Smith, 20 ans, (30-5-1821); Laughlin Smith, 91 ans, (29-3-22); Mary Jane Benson, 38 ans, épouse de John Patrick Malone, (13-9-53); John Gale, employé du Grand-Tronc, (4-1-86); Dalia Boucher, 18 ans, épouse de Pierre Lizotte (7-5-67); Ann Effie Cook, 25 ans, épouse de G. Durand, de Québec; Hélène-Gertrude-Mary-Joseph Hulse, 10 ans, fille de Frank Hulse et de Gertrude Van Buren, de Now-York. (7-6-77); J.-Thomas Williams, âgé de 4 ans, baptisé par M. Poiré, (1-6-79); Alphonse Hawkins, 22 ans, (13-7-79); Harry Duguay, (18-8-1932). (Cf. Soc. hist. de la Côte du Sud, Dossier no 114).

Vient 1785, l'année de la grande noirceur, avec, à Ste-Anne comme ailleurs, des tremblements de terre et, tout l'été, des orages, des pluies torrentielles et des grands vents. Est-ce le mauvais temps qui fait hésiter des paroissiens à travailler à la clôture du cimetière? Et M. Lefebvre de réclamer un autre petit mandement.

1785 n'apporte pas qu'un temps d'apocalypse, toutefois. Parce que le *chemin du Portage* est terminé, le Gouvernement établit les premières maisons de poste entre Lévis et le Portage. La *Gazette de Québec* du 18 mai publie la liste des titulaires. A Sainte-Anne de la Pocatière Raphaël Martin a été désigné comme postillon. Chaque maître de poste reçoit 1 *chelin* par lieue de parcours quand sa voiture est tirée par un seul cheval et 1/2 *chelin* quand il y a deux chevaux.¹⁵⁹ Martin a 3 lieues à couvrir.¹⁶⁰

Les "survenants"

Encore un cas de conscience pour M. Lefebvre : le seigneur protestant Lauchlin Smith réclame (1788) des droits honorifiques à l'église. Le grand-vicaire Gravé limite ces droits *dans une lettre admirablement bien écrite et bien raisonnée*, commentera M. Paradis. Mais il y a plus grave cette année-là : *certains étourdis ont été en survenants*, un cas réservé à l'évêque. Un petit mandement s'impose pour permettre d'absoudre ces *étourdis*; (ailleurs on les appelle *revenants*.) On n'accusera pas M. Lefebvre de ne se point préoccuper du temporel, — c'est peut-être permis depuis 1760 — car il demande à l'évêque (1789) de l'autoriser à prêter aux pauvres la rente des bancs pour leur permettre d'acheter des grains de semence. Monseigneur a déjà permis d'affecter à cette fin le produit de la quête de l'Enfant-Jésus. A la suite des comptes de 1789 le curé note : *Si le marguillier n'a pas une si Bonne année* (le surplus est tout de même de 1 836 Livres 5 sols) *c'est que conformément à l'intention de Monseigneur l'Evêque toute la paroisse a consentie d'une voix unanime de donner aux pauvres de la paroisse la rente des Bans et le Bled de la quête de l'Enfant Jesus gratis le tout consistoit à quatre vingt treize minots de bled.*

A sa visite pastorale du 4 juillet 1790, Mgr Hubert approuvera les comptes non alloués depuis le passage précédent de l'Evêque; mais il ordonnera que l'on fasse un *acte signé de l'élection des marguilliers chaque année, et que l'on achète au plutôt un coffre fort à double clef pour l'argent et les papiers de la fabrique.*

M. Lefebvre montre toujours le même souci de doter son église de ce qu'il y a de mieux en fait d'ornements, de vases sacrés, et tout. Il ne néglige pas pour autant l'entretien du temple paroissial. L'église du Haut de Ste-Anne est en pierre. Alors, les 2 tonnes de chaux que la

159. Cf. *Gazette des campagnes* du 24 février 1949, d'après le *Bulletin des recherches historiques*.

160. Cf. Thérèse D. Ferland : *La famille d'Auteuil*, (...), p. 191.

Fabrique a payées en 1790, ça ne pouvait être que pour l'intérieur. Le curé rémunère bien le bedeau car Saint-Amant gagne 60 Livres par année à l'époque.

Le pont de la Rivière-Ouelle

Aux environs de 1721, il y avait rivalité entre la Rivière-Ouelle et Ste-Anne quant à la résidence du curé. Tout rentra dans l'ordre sitôt que les deux paroisses eurent leur curé. Saint-Roch fut moins bien partagée, elle qui dut attendre février 1777 pour recevoir son pasteur résidant.

Par ailleurs, en attendant de s'opposer au plan politique, voici que des résidents de Ste-Anne et de la Rivière-Ouelle ne s'entendent pas quant à l'érection d'un pont entre les deux paroisses. Le 29 septembre 1791, une trentaine d'habitants de la Grande-Anse (70 résidents de Kamouraska en font autant de leur côté) signent une requête à l'encontre du projet. Les opposants de Sainte-Anne allèguent que *quelques habitants de Rivière-Ouelle, excités par des intérêts qui nous sont étrangers . . . vous font entendre que nous demandons cette construction*. Ils concèdent que l'entreprise peut être commode pour la paroisse voisine qui est presque séparée en deux par la rivière; ils sont, eux, *au-dessus de cette rivière*, elle nuit ni à leurs communications ni à leur commerce avec la Capitale. En conséquence, ils n'ont, disent-ils, aucun intérêt à la construction du pont projeté. Ils concluent : *(. . .) nous nous flattons que le gouvernement ne nous contraindra pas à bâtir un pont chez les autres et pour les autres, et de donner notre argent ou notre temps pour aider les paroisses qui sont plus riches que nous (. . .)*. Très bien écrit ce texte, certainement le fait d'un homme instruit ! La requête n'a pas eu le résultat désiré, car le grand-voyer Renault a recommandé la construction du pont. C'est donc vrai que des intérêts particuliers sont au fond de l'affaire puisque près de deux ans plus tard (juillet 1793), c'est 125 habitants de la Rivière-Ouelle, 29 de Sainte-Anne et 70 de Kamouraska qui contestent la recommandation de Renault.¹⁶¹

Le pont de la rivière Ouelle sera tout de même construit.

“Nos luttes fratricides”

En 1792, débute au Bas-Canada le régime électoral. La circonscription qui, en ce qui concerne l'État de Québec, porte le nom de Kamouraska de nos jours, forme à l'époque le district électoral de Cornwallis englobant le territoire qui s'étend de Ste-Anne au Cap de Chastes (Cap Chat). Je présume que nos ancêtres mirent quelque temps à entrer dans le moule et à se diviser irrémédiablement en *bleus* et en *rouges*,

161. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, pp. 179 et 181.

pour se livrer ce que le patriote Honoré Mercier qualifiera de *lutttes fratricides*. Au sujet des joutes électorales du 19e siècle (les turpitudes se perpétueront en changeant de visage), Mgr Lebon écrira justement :

*Aujourd'hui, on ne peut que trouver puérides et regrettables ces lutttes politiques d'autrefois entre Canadiens français. La suprême habileté des Anglais fut d'avoir trouvé le moyen, depuis la conquête, de nous diviser en "bleus" et en "rouges". Eux, ils savent bien s'entendre sur les questions vitales et faire bloc contre ceux qui trop longtemps, se sont fait une sorte de religion du parti politique.*¹⁶²

Mgr Lebon, disciple de Lionel Groulx, ne pouvait pas mieux dire. Quant à moi, j'estime que la politique, ou ce qui en tient lieu, a fait assez de mal à notre nation sans que je la cajole dans le présent ouvrage. Tout au plus me limiterai-je, autant que possible, à faire écho aux faits directement reliés à la vie de Ste-Anne de la Pocatière. D'ailleurs, l'histoire politique de Kamouraska a été narrée, en gros ou en détail, par des parents des politiciens qui tinrent le haut du pavé en une période donnée, ou par les acteurs eux-mêmes.

Vient un moment cependant où il faut parler de ce mal nécessaire. C'est Jean Digé, cultivateur de Ste-Anne, qui est élu député de Cornwallis le 27 juin 1792. La circonscription ayant droit à deux représentants, Digé partage cette faveur avec P. S. Panet. Le marchand Amable Dionne, de Kamouraska, on l'a vu, sera élu député en 1830 (30 septembre), conjointement avec l'avocat Charles-Eusèbe Casgrain, de la Rivière-Ouelle. Quatre ans plus tard (22 nov.), il sera réélu de concert avec Pierre-Canac Marquis, de St-André, et passera au Conseil législatif. Le notaire Alexandre Fraser, de St-André, lui succédera comme député l'année suivante.¹⁶³ J'ignore comment se déroulent les campagnes électorales au temps où Dionne est député. L'histoire nous enseigne que, sous l'Union, à l'époque de Jean-Charles Chapais et de Luc Letellier de Saint-Just, (pour nous en tenir à cette époque), on n'y allait pas avec le dos de la cuiller dans les pratiques électorales frauduleuses. La démocratie faisait drôlement son lit.

Autant parler d'une autre négritude. On a vu que le futur seigneur Rhéaume s'adonnait à la traite des noirs. La coutume des serviteurs de couleur durera longtemps chez nous. Elle existera encore au temps de Philippe Aubert de Gaspé; chez les gens à l'aise, bien entendu. Paul-Henri Hudon cite le cas d'une *négresse de Ste-Anne baptisée le 8 mars 1793, sans que l'acte mentionne les noms des parents, voire des parrain et marraine*.¹⁶⁴ Peut-être est-ce une cigogne blanche aux ailes tachées de noir qui a déposé ce poupon sous un chou. Ou les *Sauvages* avaient-ils manqué de flair pour une fois?

162. Cf. *Histoire du Collège de Sainte-Anne*, (...), tome 1, p. 117.

163. Cf. *Rivière-Ouelle*, pp. 486-487.

164. *Rivière-Ouelle*, p. 37.

Décès du curé Lefebvre

L'année 1794 à Sainte-Anne est remarquable par la mort du curé. M. Jean-François-Xavier Lefebvre est enterré le 27 mai, sous l'église, comme ce fut longtemps la coutume dans nos paroisses, non seulement pour les pasteurs mais aussi pour les notables. M. Bernard-Claude Panet, curé de la Rivière-Ouelle et futur évêque de Québec, chante le service. M. Joseph Verreau, curé de Saint-Roch, qui a assisté son confrère agonisant, participe à la cérémonie. M. Lefebvre n'a pas été longtemps malade au lit car il a signé aux registres le 24 avril. M. Paradis lui donne 51 ans à sa mort. Dionne le fait naître à Québec le 30 janvier 1745, ce qui ferait 49 ans. Il fut le premier pasteur décédé et inhumé à Sainte-Anne. M. Lefebvre avait un vicaire, — le premier en titre — M. Charles Genest. Ce dernier remplit l'intérim qui dura jusqu'à l'arrivée du nouveau curé, en octobre.

L'Évêque nomme comme successeur de M. Lefebvre M. Charles Chauveaux, prêtre de constitution fragile, mais d'une grande distinction. Agé de 38 ans, il est si *casuel* qu'il décèdera deux mois après son installation. Le 24 novembre (1794), il bénit le mariage d'Augustin Potvin et de Marie-Modeste Hudon-dit-Beaulieu et meurt le 2 décembre. C'est encore M. Panet qui chante le service funèbre et préside l'inhumation dans l'église du Haut de Sainte-Anne. (La Fabrique paie 9 Livres au bedeau pour sa fosse.)

Retour des choses : le curé de la Rivière-Ouelle dessert la paroisse durant la vacance qui se prolonge jusqu'en mai 1795. Entre-temps, des paroissiens ont adressé à l'Évêque une supplique réclamant la nomination immédiate d'un curé. Les requérants sont Augustin Dionne, Jean-Baptiste Cazes, Joseph Roy, L.-F. Dupuy, Pierre Dionne, Joseph Sasville, François Aubut, Zacharie Ouellet, Basile Ouisse, François Ouellet, Moïse Hudon, Pierre Sirois, Pierre Fournier, Joseph Dionne, Jérôme Caron, Sébastien Ouellet, Jean Ouellet et Jos. (sic) Lussier.¹⁶⁵ Sans doute parce que le desservant est curé de la Rivière-Ouelle, les paroissiens redoutent le retour du projet de démembrement au profit des deux paroisses limitrophes. Ils ont d'autant plus raison de craindre du fait que leur église se détériore un peu plus chaque année.

M. Panet dessert encore Ste-Anne le 5 janvier 1795, car il préside la reddition des comptes d'Henry Martin pour 1793. Martin dépose 3 389 Livres 18 sols au coffre-fort. A la même assemblée, Bernard Dupéré rend compte pour l'année 1794. M. Panet note que l'on ignore la source du montant indiqué plus haut, mais qu'il *peut venir de ce que l'ancien or est compté sans aucune diminution*. (Il y a donc eu réévaluation du numéraire.) *3 719 Livres 11 sols en métal plus 246 Livres en billet ont été mises entre les mains du marguillier J.-B. Cazes.*

165. Cf. Les ouvrages de Paradis (pp. 21-22) et de Dionne (pp. 36-37).

Nouvelle église: le futur "Faubourg"

Un nouveau curé arrive en mai 1795 : c'est M. Antoine Foucher, prêtre de 20 ans d'expérience; il a été curé de Saint-Henri de Mascouche. Sitôt installé, le curé fait engager Athanase Pelletier pour remplacer Saint-Amant comme bedeau. Les comptes de la Fabrique pour 1795 ne manquent pas de piquant : ils incluent *une pinte d'huile à un Sauvage; 35 Livres 15 sols au marchand pour trois plottes de coton; 2 Livres 8 sols au forcheron pour raccommodage au coffre fort; 6 sols à Joseph Antille dit St Jean pour hostie qui a les moules de la fabrique.* On y apprend de plus que le marguillier n'a point fait la quête de l'Enfant-Jésus vu que n'ayant pas de curé dans la paroisse.

Peu de temps après l'installation de M. Foucher comme pasteur, avec sa bénédiction les paroissiens demandent à Monseigneur d'autoriser la construction de l'église et du presbytère au centre de la paroisse, le gros de la population étant de ce côté. L'Evêque agréé. De ce déplacement naîtra le *Faubourg* (Village).

Sitôt autorisés, curé et paroissiens se mettent à l'oeuvre sur le terrain de 6 arpents acheté de Jean-Baptiste Pelletier au prix de 750 Livres 20 sols. Tout protestant qu'il est, le seigneur Lauchlin Smith renonce à ses droits seigneuriaux sur cette superficie.¹⁶⁶ On mettra près de 4 ans à rendre la nouvelle église propre au culte.

Médecins et notaires

C'est dans le cimetière du Haut de Ste-Anne qu'est inhumé le 9 août 1793, le chirurgien Paul-Henri Lebreton-dit-Lalancette, décédé à l'âge de 83 ans. D'origine bretonne, ce médecin est né à Rennes (en 1714, prétend N.-E. Dionne, ce qui lui aurait fait 78 ans à sa mort, 3 ans de plus que l'âge indiqué par Louis-de-Gonzague Fortin dans la *Gazette des campagnes* du 22 avril 1948.) Le Frère Eloi-Gérard (Talbot), généalogiste, écrit que Lebreton se maria à Québec le 4 décembre 1741. Il exerça probablement sa profession dans cette ville d'abord. On ignore l'année où il vint à Ste-Anne. Toujours d'après le Frère Talbot, le surnom de Lalancette serait venu de ce que Lebreton aurait été le premier médecin à faire les saignées au moyen de la lancette. D'un autre côté on peut se demander si Lebreton n'était pas déjà un sobriquet. Noël Lebreton qui avait été inhumé aussi dans le vieux cimetière le 1er septembre 1777, à l'âge de 42 ans, était-il apparenté au chirurgien, ce qui expliquerait la venue de son homonyme à Ste-Anne?

Lebreton n'avait pas été le premier médecin à exercer à la Grande-Anse. Le premier de la profession avait été Jean Dalin, inhumé à Ste-Anne le 7 janvier 1747, à l'âge de 30 ans.¹⁶⁷ D'après Dionne, il était

166. Cf. Dionne : Ouvrage cité, p. 37.

167. Cf. *La Gazette des campagnes* du 22 avril 1948 pour la mort de Dalin et des Lebreton.

originaire de Ste-Agnès au diocèse de Périgueux; il n'aurait vécu que quelques mois à la Grande-Anse. Il semble que Lebreton se serait installé après la mort de son jeune confrère; autrement, deux disciples d'Esculape auraient exercé en même temps dans une paroisse de quelque 1 000 âmes (1 306 en 1790).

Après Dalin il y eut Danglade. Dionne dit qu'il ne mourut pas à Ste-Anne; il était là en 1776, on l'a lu dans le mémoire Porlier. Puis vint Jean-Baptiste Garon, né en 1721 à la Martinique, du mariage de J.-B. Garon, chirurgien, et de Geneviève Peintier. Il épouse à Québec (17 juillet 1747) Françoise Boucher, puis se fixe à la Grande-Anse. Il décédera à Kamouraska le 13 mars 1761, à l'âge de 40 ans.¹⁶⁸ Garon a pu être le successeur immédiat de Dalin.

Sainte-Anne a eu tôt son premier médecin. Il en fut de même des notaires. Il y eut d'abord les tabellions ambulants. Le premier notaire résidant fut Joseph Dionne qui mourra en 1779. N.-E. Dionne indique ensuite Louis Cazes; il décédera 19 ans après Joseph Dionne. Dans la *Gazette des campagnes* du 22 avril 1948, Louis-de-Gonzague Fortin publie la liste des colons français inhumés dans le Haut de Ste-Anne de 1735 à 1798; il clôt sa liste par Louis Cazes âgé de 71 ans et enterré le 7 décembre 1798. Dionne erre en le faisant mourir le 5 décembre 1795; à 71 ans également. Louis Cazes était né à Paris du mariage de Jacques Cazes, avocat au Parlement de Toulouse, et de Marguerite Le Cameux. Il épouse, à Ste-Anne le 20 février 1762, Marie-Geneviève Leclerc-dit-Francoeur. N.-E. Dionne fait remonter seulement au 8 novembre 1780 la commission de notaire qui lui donne compétence depuis le Cap St-Ignace jusqu'à Kamouraska. Le même historien dit que Cazes exerça jusqu'à sa mort sa profession à Ste-Anne.

En 1796, la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, fournit à la Chambre un des deux représentants de Cornwallis: Pascal Sirois, fils de Pierre Sirois. Brève carrière parlementaire qui se terminera l'année suivante.¹⁶⁹

Église et cimetière neufs

M. Foucher et ses paroissiens ont poussé autant qu'ils ont pu la construction de l'église. Au plus tard à l'automne 1799, le nouveau temple est consacré. C'est vraisemblablement le grand-vicaire Plessis qui a présidé la cérémonie car la Fabrique paie, cette année-là, 24 Livres pour le voiturier. En 1799, les travaux à l'église ont entraîné le déboursement de 738 Livres, dont au-delà de 306 Livres pour le peinturage, 102 Livres aux Maçons pour blanchir l'édifice, quelque 30 Livres pour les balustrades et 936 Livres pour les nouveaux bancs.

168. Cf. Dionne: Ouvrage cité, p. 85.

169. Cf. Georges Desjardins, s.j.: *Antoine Roy-dit-Desjardins (1635-1684) et ses descendants*, p. 127. Paul-Henri Hudon donne Pascal Sirois comme cultivateur à Saint-André, (p. 486).

Tandis que l'église est rendue propre au culte, le cimetière est aménagé tout près. Une note de J.-H.-A. Martin, contresignée par le curé Georges-Raphaël Fraser, (23 avril 1895) indiquera que le nouveau champ des morts fut inauguré le 21 octobre 1799. (Par l'inhumation de François-Maurice Pelletier, complètera N.-E. Dionne.)

Mgr Lebon écrit qu'à l'arrivée de M. Painchaud (1814), l'intérieur de l'église n'est pas terminé et qu'il n'y a pas de clocher. (Le bedeau Joseph Emond sonnerait donc la cloche installée provisoirement sur un chevalet.) Va pour l'absence du clocher, peut-être ! Mais les comptes de la Fabrique indiquent, au contraire, que M. Foucher se hâte de terminer son église puis de la décorer. Notons en passant qu'il semble être le premier à parler de *Ste-Anne du Sud*. C'est le 3 mai 1801 alors que Germain Lévesque rend ses comptes pour l'année 1800. Les syndics ont tiré du coffre 674 Livres et quelques sols. En dépit des dépenses pour l'église neuve, il y a surplus de 682 Livres 8 sols dans les recettes. Voici quelques déboursés : pour la chaire, 317 Livres 22 sols, dont 263 Livres 4 sols pour la façon ; 119 Livres pour la toiture et pour blanchir l'église ; 42 Livres pour la robe du bedeau.

Artistes chevronnés

Détail intéressant, c'est le Frère Marc (Contant), récollet, qui sculpte la chair ; il reçoit 240 Livres en 1800. Les artistes chevronnés — des artisans aussi — sont mis à contribution. Dans la seconde catégorie, on a d'abord recours (1803) à Amable Charron, de Saint-Jean Port-Joly. Les 4 statues qu'il sculpte viennent-elles s'ajouter aux *cinq statues et autres racommodages*, pour lesquels Jean et Florent Baillargé ont reçu 186 Livres en 1780, ou si elles les remplacent ? Les ouvrages de Charron, seraient-ce les 4 Évangélistes et leurs animaux symboliques qui provoqueront l'ire de l'Évêque en 1814 ?¹⁷⁰ En 1804, l'architecte Jean Baillargé reçoit L1744 Livres 4 sols *pour autel à la romaine*. Les Baillargé n'auraient-ils pas fait aussi le rétable, comme à L'Islet et à Saint-Jean Port-Joly ? De son côté, la *Supérieure* (de l'Hôpital général, j'imagine) retire 232 Livres 8 sols *pour feuille d'or à l'autel romaine*. La même année (1804), le peintre Dulongpré, de Québec, est payé L2823 *pour façon de 3 tableaux*, tandis que le marchand Morin reçoit L1224-12 sols *pour dorure (. . .) à la voûte*. Au dire de Joseph Lavoie, les tableaux représentaient sainte Anne, la Descente de la croix et S. Antoine.¹⁷¹ Tandis que ces artistes étaient rémunérés (1804), *letourneau* recevait L138-15 sols *pour mettre la luette à la cloche la descendre et la remonter*. Cela indiquerait donc que l'église a son clocher. Il y a ceci encore : 156 Livres à *françois Obuë pour marchepied maître autel* et 126 Livres à

170. Note de l'A. : Ces personnages et leurs symboles existaient en peinture, dans mon enfance, aux 4 fenêtres du chœur de l'église de Saint-Jean Port-Joly. Chrysostôme Perrault et son beau-frère Amable Charron orneront le chœur et la voûte de l'église de Saint-Jean, leur paroisse.

171. Note de l'A. : La peinture de sainte Anne offerte par d'Auteuil à la chapelle du Haut de Ste-Anne a-t-elle été, comme il est arrivé à l'île d'Orléans et sur la côte de Beaupré en 1759, saccagée par les hordes anglaises, ou si elle a péri avec le rétable dans l'incendie partielle de la première église en pierre, en 1766 ?

l'orfèvre Amiot, de Québec, *pour raccommode, dorure patène du calice*. Le bedeau Joseph Emond est payé 84 Livres 4 sols tandis que le maître-chantre Jérôme Caron reçoit 72 Livres. L'année suivante (1805), le salaire du sacristain sera de 95 Livres 17 sols; il en coûtera 105 Livres 10 sols pour le *vin de la messe*. L'état financier de 1805 (la reddition ne se fait pas avant l'année suivante) sera le dernier document paraphé par M. Antoine Foucher au *Livre de comptes et délibérations*. C'est M. Foucher, on l'a constaté, qui a construit et terminé l'église qui, *paraît-il, était très belle pour le temps*, commentera l'abbé Paradis en 1869. Le curé-historien aura ce témoignage flatteur : *les paroissiens de Sainte-Anne ont toujours aimé à avoir une belle église : c'est une noble fierté*.

Dès 1800, les marguilliers avaient demandé à l'Evêque l'autorisation de démolir l'église et le presbytère du Haut de la Paroisse. La maison presbytérale sera encore là en 1806 puisque le notaire Fournel demandera à la Fabrique de céder bâtisse et terrain pour l'aménagement d'une école. Par contre, l'église était démolie en 1802 quand M. Foucher fit exhumer les restes des curés Lefebvre et Chauveaux.¹⁷² Le 7 juillet, le curé atteste qu'il a exhumé, puis inhumé dans l'église neuve, les corps de ses deux devanciers. Signent avec lui : J. Sasseville, Maurice Grondin, François Louis Roy, Jean (X) Montain, Augustin Miville (X) dit Deschênes.¹⁷³ Il s'agit certainement ici des marguilliers, en exercice ou anciens. Donc les deux curés décédés en fonction dans la paroisse reposent sous l'église neuve. Mais les 1,456 défunts du premier cimetière continueront d'y dormir, toujours plus oubliés, vaches et boeufs au regard atone piétinant bien innocemment le lieu de leur repos, jusqu'à ce que par l'intelligence du curé Fraser, leur mémoire collective soit rappelée aux générations de son temps et à celles qui suivront. Il est certain que le nombre des sépultures indiqué ci-haut est en deça de la réalité, car on avait continué d'enterrer les défunts pendant les cinq ans et demi pour lesquels les archives paroissiales font défaut.

L'instruction en mouvement

Méthode périlleuse, à y bien songer, l'ordre chronologique n'est pas toujours facile à observer dans une monographie, surtout lorsque l'auteur doit faire vite, — mal par conséquent — et que les sources dont on l'alimente offrent des lacunes quand ce ne sont pas des contradictions.

Au début du 19^e siècle, quel est l'état de l'instruction à Sainte-Anne? Comme ailleurs, des gens ne savent qu'accoler une croix à leur nom; mais leur nombre n'est pas plus grand que dans les autres paroisses. On s'étonne même que plusieurs habitants puissent écrire lisiblement, et assez correctement, souvent. Existe-t-il seulement une école dans la paroisse en 1800?

172. Cf. Odilon Paradis : *Notes historiques*, (. . .), p. 26.

173. Cf. Idem, *ibidem*.

A quelque chose malheur est bon. En 1802, le Gouvernement crée l'Institution royale, genre de Conseil de l'Instruction publique, dans le but manifeste d'angliciser et de protestantiser notre peuple. Or c'est précisément cette création à visée antinationale qui va réveiller notre classe dirigeante, le haut clergé en l'occurrence, et l'on verra, sous la poussée de l'évêque et l'action des curés, se multiplier ces écoles dites de Fabrique qui assureront la permanence de la religion catholique et de la vie française dans ce qui fut d'abord la Nouvelle-France.

Sitôt son bébé au monde, le Gouvernement ouvre ses écoles : Sainte-Anne, Rivière-Ouelle, Kamouraska et Saint-Roch, entre autres, en seront pourvues. Déjà en 1803, l'instituteur John Johnston est en place à Ste-Anne de la Pocatière. Est-il de ces jeunes ministres protestants, ou aspirants ministres, que l'autorité nomme de préférence ? Viendra plus tard Robert Dupont, brave homme mais peu instruit.¹⁷⁴

Au 18^e siècle, il n'avait vraisemblablement pas existé de maison d'école authentique à Sainte-Anne ; mais il y avait eu des instituteurs, que l'on a appelés maîtres d'école ambulants, comme il existait les notaires ambulants. S'appuyant sur le *Bulletin des recherches historiques* (no 49, 1943, pages 233 et suivantes), Paul-Henri Hudon nomme pour Ste-Anne : Charles Porcheron et Pierre Colin des Graviers (vers 1753), Henri Legrand (vers 1756) et Charles-François Joannes (vers 1757).¹⁷⁵ C'était à l'époque du curé Porlier. Ces instituteurs auraient passé dans la paroisse à différents intervalles et, dans une période donnée, enseigné à lire, à écrire et à compter.

Échec à l'Institution royale

L'Institution royale a le maître d'école John Johnston à Sainte-Anne. Le curé Antoine Foucher n'entend pas que sa paroisse reste longtemps en selle sur ce cheval de Troie. Le 1^{er} septembre (1803), devant le notaire Augustin Dionne, il dote d'un emplacement pour une maison d'école près de l'église, au 1^{er} Rang, le Frère Marc (Contant), le Récollet qui a sculpté la chaire et qui, vraisemblablement, vit à Sainte-Anne depuis au moins 1800. L'acte de donation stipule que le terrain retourne au curé si l'école n'est pas ouverte dans un an, ou le jour que le titulaire quittera la Paroisse. Il n'est pas établi que l'école fut bâtie, mais classe il y eut par le Frère Marc — de 1803 à 1807, avance-t-on. Devant le notaire P. Dubergès, Joseph Sasseville, marchand et clerc notaire, baille au Frère Marc (19 mars), gratuitement pour 3 ans, une partie de sa maison pour tenir école. Le bail est renouvelé (22 avril 1806) pour jusqu'au 1^{er} avril 1807, aux mêmes conditions, pour services rendus. L'acte est passé devant le notaire Jean-François Fournel cette fois.¹⁷⁶ Frère Marc partirait donc en 1807. A-t-il un remplaçant et quel est-il ? Son

174. Cf. Mgr Wilfrid Lebon : *Histoire du Collège*, (...), tome 1, p. 4.

175. Cf. *Rivière-Ouelle*, p. 190. Joseph Lavoie ajoute les noms de Pierre Demonts (1767), Etienne Rancour (1778). Il y aura aussi le Frère Marc (1803-1807), John Johnston (1803). Il y aura Robert Dupont, Lucien Saillant, et d'autres.

176. Cf. Soc. hist. de la Côte du Sud, Dossier Lavoie no 120.

action paraît avoir porté fruit car elle a amené Johnston à déménager à la Rivière-Ouelle. Le maître d'école est dans cette paroisse en 1809 : il signe à l'acte de donation du terrain aux religieuses pour l'érection du couvent.¹⁷⁷ Serait-il passé du côté des gens qu'il était venu *évangéliser*, ou s'il est tout bonnement un esprit droit ? Il est toujours au service de l'Institution royale toutefois ; il sera, avant longtemps, question qu'il revienne à Ste-Anne comme maître d'école. A Sainte-Anne, Robert Dupont vient pour l'Institution royale, vers 1810 ; il y sera jusqu'à 1822, semble-t-il.

La Paroisse a un nouveau curé depuis 1806, M. Jean-Baptiste Griaux. Celui-là ne paraît pas être *maniaque* de l'instruction. Il faudra attendre 1824 pour que M. Painchaud dote Ste-Anne de l'Ecole de Fabrique.

Après cette digression nécessaire à ce stade, reprenons le cours de l'histoire.

Les vers et les sauterelles

Tous les envahisseurs sont essentiellement malfaisants. Pour les cultivateurs de cette époque, les vers et les sauterelles sont de l'espèce la plus dévastatrice après les Anglais. (Il semble que les *bêtes à patates* ne viendront que plus tard.) En 1804, Sainte-Anne-de-la-Pocatière connaît le fléau des *bibittes*. Le 22 juin, M. Foucher écrit à l'Evêque :

Les habitants de ma paroisse sont aux alarmes de voir leurs semences et toute l'herbe de leurs champs dévorés par les vers et les sauterelles : ils supplient Votre Grandeur de donner vos ordres pour en faire la bénédiction suivant le rituel. J'ai fait déjà plusieurs bénédictions sans pouvoir réussir.

Après les sauterelles, c'est l'abolition de leur fête patronale qui tombe sur la tête des paroissiens de Sainte-Anne. (Ils devancent d'un an les habitants de Saint-Jean Port-Joly qui connaîtront la même infortune.) Le 10 juillet 1806, l'Evêque décrète notamment *Qu'à commencer cette année, on ne célébrera plus la fête patronale de Sainte-Anne et que lors même qu'elle arrivera le dimanche, il ne sera pas permis au curé de faire autre office que la célébration de la messe basse*. La défense venait de la consommation d'alcool et *des graves désordres qui en étaient la suite inévitable dans ces temps où la société de tempérance n'était pas connue*, commentera M. Paradis, en 1869.¹⁷⁸ N.-E. Dionne précisera que les Sauvages du Nouveau-Brunswick contribuaient pour leur large part à cet état de choses, comme l'indique la lettre de M. Louis-Joseph Desjardins à M. Painchaud, alors missionnaire à la Baie des Chaleurs. M. Desjardins écrivait :

177. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, pp. 195 et 221.

178. Cf. *Notes historiques*, (...), p. 26; pp. 26-27.

*Arrêtez donc les Sauvages voyageurs qui passent chez vous en pèlerinage pour la grande Sainte-Anne-du-Nord. Ils se coupent la gorge à la Pointe-Lévy; on dit qu'ils vous ont donné aussi du chagrin à Ristigouche.*¹⁷⁹

La célébration de la fête patronale sera rétablie à l'époque de M. Painchaud, fervent de cette dévotion. Dès les débuts de Ste-Anne de la Grande-Anse, on l'a vu, il venait des habitants des alentours à l'occasion du 26 juillet. Pour l'année 1786, M. Lefebvre rendait compte de 34 Livres 18 sols recueillis des pèlerins. Et cela a continué, les visiteurs augmentant constamment pendant plus d'un siècle, jusqu'au jour où le bateau à vapeur, le chemin de fer, puis l'automobile, draineront vers la côte de Beaupré le flot des dévots à la thaumaturge.

Les larmes aux yeux

Est-ce la suppression de la fête patronale de sa paroisse qui incitera M. Foucher à demander son rappel en 1806? Quoi qu'il en soit, Monseigneur accepte sa démission et le nomme curé à Lachenaie. M. Paradis écrira de son lointain prédécesseur :

Quelques paroissiens se rappellent encore bien de (sic) M. Foucher : c'était un aimable homme, jovial et bon causeur. Excellent chantre et prédicateur renommé, il faisait l'orgueil de ses paroissiens dont il était très aimé et qui le virent avec peine demander son rappel. On dit que M. Foucher regretta lui-même amèrement d'avoir donné sa démission; mais le coup était porté, l'évêque ne rendit pas sa parole au bon curé qui partit les larmes aux yeux.

Dionne, qui reproduit l'appréciation du curé Paradis, ajoute que M. Antoine Foucher mourut à Lachenaie, le 1er mai 1812.

A Ste-Anne ce curé avait été administrateur habile et bâtisseur. Mais que de tortures à l'ortographe : Pierre Sirois-dit-Duplessis devient Pierre Ciroy dit Duplici sous sa plume !

De M. Jean-Baptiste Griault qui s'installe comme curé à l'autonne 1806, M. Paradis écrira qu'il ne venait pas de gaieté de coeur à Sainte-Anne : il avait quitté avec regrets le Cap Saint-Ignace où il avait contracté des relations dont il pouvait difficilement se défaire en restant là. Son chagrin est tel qu'à sa première apparition en chaire il fond en larmes. Et M. Paradis de donner sur ce curé des détails savoureux. Maladif et la voix grêle, M. Griault s'exprimait mal; il chantait tellement mal qu'il n'avait même pas le courage de faire sa partie : c'était le maître-chantre Jérôme Caron qui entonnait pour lui et même, dit-on, chantait la préface. Quel contraste avec M. Foucher, bon orateur

179. Cf. *La paroisse de Sainte-Anne*, (. . .), pp. 37-38.

et beau chanteur ! Au surplus, son état maladif ne permet même pas à M. Griault de confesser dans la sacristie : il entend les pénitents dans sa chambre. Il était d'une naïveté charmante, et les anecdotes amusantes ne manquent pas, commente le curé-historien qui se donne garde d'en citer seulement une. Malgré tout cela, et peut-être à cause de cela, ses paroissiens regardaient le curé Griault comme un saint.¹⁸⁰

On écrit comme on peut

M. Odilon Paradis, qui écrira un bout de l'histoire de Ste-Anne, aura pu constater combien M. Foucher torturait le français. Avec M. Griault c'est la calligraphie qui en prend un coup. Peut-être à cause de sa santé débile, le curé ne se fatigue pas non plus avec les détails dans les redditions de comptes : trois ou quatre postes pour les recettes et pas davantage pour les dépenses. Heureusement qu'il n'était pas là pour la construction de l'église ! Sous son règne, Livres, Deniers et Sols sont disparus : il est maintenant question de Louis, de Schellings et de Pences. A la reddition des comptes de Joseph *Antille* pour 1807, — sans aucune signature toutefois — il est dit qu'aux dépenses il faut ajouter *23 louis 16 shellings 6 pences, somme égale à 575 Livres 16 soles que ce marguillier devait au marchand Pierre Amirault à qui il a livré 71 minots de blé et le reste en argent*. Pas très claire cette explication ! Nous sommes à l'époque — elle se prolongera — où le marguillier en charge manipule à sa guise les deniers de la Fabrique, prêtant largement aux amis, payant même ses dettes personnelles.

Plus le temps avance, plus M. Griault écrit difficilement. L'évêque Panet s'y retrouve tout de même puisque, à sa visite pastorale du 15 juillet 1810, il approuve les comptes jusqu'à 1808, inclusivement. Ensuite, il ordonne *qu'il soit transporté par les habitants de cette paroisse pendant le cours de cet été, assez de terre dans le cimetière pour que les cercueils soient couverts d'au moins de deux pieds de terre, (. . .)*.

M. Jean-Baptiste Griault passe près de 8 années à Ste-Anne, ses dernières années. Dionne écrira de lui qu'il fut heureux dans la paroisse, *malgré sa faible santé et ses habitudes sédentaires*. C'est seulement sur la fin qu'il a un vicaire : d'abord M. C.-O. Chèvrefils (1813), puis M. Antoine Manseau (1814). M. Griault décède le 8 mai 1814, à l'âge de 56 ans. M. Manseau l'assiste à ses derniers moments. A la Rivière-Ouelle, on se paie le luxe d'un évêque comme curé : M. Bernard-Claude Panet a été fait auxiliaire de Québec avec le titre d'évêque de Salde. Il chante le service de M. Griault le 10 mai. C'est le troisième curé de Ste-Anne qu'il *enterre*. Le curé est inhumé sous l'église bâtie par M. Foucher, aux côtés de MM. Lefebvre et Chauveaux.¹⁸¹

180. Cf. *Notes historiques*, (. . .), pp. 28-29.

181. Cf. N.-E. Dionne : Ouvrage cité, p. 41.

Smith l'avait dans la tête

Pendant le stage de M. Griaux, il s'est tout de même passé des événements importants à Sainte-Anne. En 1809, le notaire Fournel met fin à ses jours. Avec qui ça n'allait pas? Avec sa femme? Ne serait-ce pas plutôt avec le sectaire Lauchlin Smith, son beau-père? Fournel, on l'a vu, a travaillé pour doter la paroisse d'une maison d'école. Smith entretient le même projet, mais dans la ligne de l'Institution royale. Le 2 septembre 1811, en effet, devant le notaire Rémi Piuze, Henry Miville donne au seigneur, au marchand Pierre Amirault et à d'autres, le terrain *pour l'école gratuite de fondation royale sous l'autorité et en vertu de la loi sanctionnée par Sa Majesté le 7 avril 1802 (Acte pour l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement des sciences dans cette Province)*. Les autres sont François Maurault, Bernard Pelletier (il construira la maison d'école), Joseph Lizot, Benoît Miville dit Dechaine, Antoine Ouellet, Henry Deschaine, fils de Benoît. Le terrain, de 1 arpent de front sur 1¼ arpent de profondeur, est borné par-devant du côté nord au sud du chemin actuel connu et nommé le chemin des côtes; par derrière du côté sud au terrain d'Alexandre Picard; par le côté sud-ouest au terrain d'André Deschamp et par le côté nord-est au terrain de Joseph Bois avec ses appartenances et dépendances quelconques (...).

Point à se rappeler à Ste-Anne, l'emplacement est à environ 4 arpents du manoir et du moulin et non ailleurs, et au sud du chemin des Côtes. On lit ensuite que le donateur aura droit de faire éduquer annuellement et à perpétuité dans les langues anglaise et française, et de l'arithmétique en ladite maison d'école et par le maître qui y sera, deux de ses enfants ou d'autres personnes qu'il lui plaira mettre à leur place, sans payer quoi que ce soit pour l'éducation qu'il leur sera donnée.

Par-devant Piuze, le 9 janvier 1812, Amiraux (sic) et les autres donnent le terrain au seigneur, à Amiraux et à Pelletier, nommés commissaires à cet effet par Sir George Prévost, le 7 novembre 1811. La maison est construite; on la livre le 1er septembre 1812. Elle est cédée aussitôt à l'Institution royale. Précédemment, le Gouverneur avait été prié de diriger légalement les commissaires *dans cet établissement avantageux et de leur choisir et salarier un maître d'école quand ladite maison sera achevée*. Les requérants s'étaient engagés (août 1811) à verser les sommes suivantes: 5 Livres et *pas plus*, par Lauchlin Smith; 5 Livres chacun, par Bernard Pelletier, François Maurault, Joseph Lizot, fils de Benoît, Benoît Miville dit Deschaine et Antoine Ouellet, fils de feu Jean-Baptiste; Pierre Amirault s'oblige à payer 30 Livres et toute somme d'argent qu'il faudra pour parachever ladite maison.

Implicitement, par un document de 1803, Smith et ses associés nous éclairent sur le mobile qui poussa le curé Foucher à donner au Frère Marc, cette année-là, un emplacement de maison d'école. Le 10

mai, Lauchlin Smith, Antoine Vidal, Joseph Sasseville¹⁸² et John Johnston écrivent à Sir Robert Milnes, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, que, accompagnés de plusieurs notables, ils se sont rendus, le 2 avril, chez M. Antoine Foucher, prêtre et curé de la paroisse de Ste-Anne du Sud, conformément à la réponse donnée à Lauchlan Smit, le lundi 20 mars dernier. Citons au texte le reste de cette lettre au français bâtard :¹⁸³

M. Foucher a repondu que lui et les habitans de ladite Paroisse pouvoient Batir une Maison d'Ecole sans la bonté de Sa Majesté vu que s'ils batissoit une Maison d'Ecole et avoir un Maitre Licenciés par Sa Majesté, que Votre Excellence pourroit en faire une maison de force et de justice même y introduire différentes Religions prononçant le noms Schismes et Heresie, ainsi prononçant que c'étoit des pièges qu'on tendoit enfin de surprendre les habitans de ladite Paroisse leur disant mefiez vous en conséquence. Qu'il plaise à Votre Excellence de prendre en votre consideration que de tel reponses sont prejudiciables à l'intéret public et civile. Quelques uns des assistans etant d'avis de batir une Maison d'Ecole alors Messire Antoine Foucher Curé de ladite Paroisse les a pris en particulier (en) presence de Nous, le ménant dans son Cabinet l'un apres l'autre, et apres l'avis à eux données ils sont devenus d'avis contraire de batir ladite Maison d'Ecole, nous disans que s'ils batissoit une Maison d'Ecole ayant un Maitre licenciés, par la bonté de Sa majesté, que votre Excellent pourroit y introduire un maitre qui enseigneroit differentes Religions ce qui pourrot devenir prejudiciable à la leur. Tel reponse fait croire que les personnes ont été corrompu par l'avis qu'ils leurs a été donnés. Ce qui est devenus contraires à l'opinion dudit curé suivant la Requete qui a été présentée à Votre Excellence au mois d'Octobre dernier Signés par ledit curé et un nombres des habitans de ladite Paroisse de Sainte Anne du Sud. Vos Supplians prient Votre Excellence de vouloir prendre en consideration la presente Supplique ainsi que les gémissemens sans cesse des Enfans de cette Paroisse qui faisoit de si grands progrès à l'Ecole dudit Johnston, et qui par l'idée capricieuse de leur Curé se voyent enlever leur Maitre d'Ecole par les Habitans de la Paroisse de la Riviere Ouelle, suivant le contrat passées par devant Mtre Pill et son Confrere Notaire Messire Panet curé de ladite Riviere Ouelle, grands nombres d'Habitans et ledit Johnston.

A ces fins vos Supplians prient Votre Excellence de prendre le tout en votre Consideration, et ne cesserons d'offrir à Dieu des vœux pour la conservation de Votre Excellence et de celle de

182. Note de l'A. : Etrange, cette signature ! Le marchand-clerc notaire changera donc bientôt d'avis puisqu'il cédera gratuitement au Frère Marc une partie de sa maison pour y tenir école.

183. Cf. Toute cette documentation est au Dossier no 120 de la Société historique de la Côte du Sud.

Votre Respectable Famille, se croyant d'Être de Votre Excellence vos très humbles et très Obeissants Jidelle sujets.

Très instructive, cette requête. Elle indique d'abord que Johnston ne fut guère qu'un an à Sainte-Anne.¹⁸⁴ Elle montre de plus (si les mots veulent dire quelque chose) que le curé de la Rivière-Ouelle et évêque de Saldes (avant de devenir évêque de Québec en titre) ne fut pas opposé à la présence de l'Institution royale dans la paroisse de la Rivière-Ouelle, pendant quelques années à tout le moins. Du même coup, on voit que M. Foucher a d'abord favorisé le projet pour Sainte-Anne. C'est assurément Mgr Plessis qui a amené son coadjuteur et le curé de Ste-Anne à changer d'avis. Ce fut plus long toutefois pour le curé de la Rivière-Ouelle.

Smith a raté son coup

Sans vouloir éterniser le sujet, si important et si intéressant qu'il soit, il sied d'en indiquer la conclusion. Le document du 10 mai 1803 a bel et bien été reçu puisqu'on lit au bas : *Endorsed St. Annes Petition for a Schoolmaster* (Requête de Ste-Anne pour un maître d'école, approuvée).

Un mois plus tôt (2 avril), Smith avait écrit *A Messire Antoine Foucher Prêtre et curé de la Paroisse de Sainte Anne du Sud et autres les Messieurs habitans de ladite Paroisse. Le lundi 21 mars, j'étoit à Québec, y lit-on. Il a vu Son Excellence qui était accompagné de l'hon. John Young, membre du Conseil exécutif, pour une réponse à la requête que John Johnston, maître d'école, et lui ont présentée en octobre. Son Excellence a répondu que plusieurs habitans de la Rivière Ouelle voudroient avoir ledit Sieur Johnston pour maitre d'école voyant qu'il y avoit Maison d'Ecole batie et que ceux de Sainte Anne n'en avoient pas et qu'en toutes apparence, il n'en batirai aucune. Le Lieutenant-Gouverneur a répondu qu'il n'avait pas l'intention de nommer des commissaires ny d'acheter le terrain, mais que si les habitans de Sainte Anne vouloient batir une Maison, alors demandant maitre d'Ecole par requete, ledit sieur Johnston sera nommé immédiatement avec la bonté de sa Majesté. Comme il s'est donné beaucoup de peine pour le bien etre de cette Paroisse, Smith espère quils se presenterai assez de Paroissiens pour acheter le terrain et batir ladite Maison d'Ecole, dans la maniere quil conviendront le mieux, et quils souscrirons liberalement à une entreprise si louable.*

C'est un bel effort épistolaire de Lauchlin Smith. Les commissaires furent nommés, on l'a vu, et la maison d'école fut construite. Mais il ne semble pas qu'il y eut d'enseignant, du moins jusqu'à 1825, si tant est qu'il y en eut alors et ensuite. M. Painchaud ouvrira en 1824

184. Note de l'A. : D'après Joseph Lavoie, le maître d'école de l'Institution royale aurait été à Sainte-Anne dès 1802 et aurait fait la classe dans une maison en face du presbytère.

la première école de Paroisse. Mais, depuis le départ du Frère Marc, qui, en dehors de Robert Dupont, de l'Institution royale, dispensa l'ins-truction à Sainte-Anne?

Tenaces, les tenants de l'Institution royale persévèrent. Le 30 décembre 1824, J. L. Mills, D.D., secrétaire de l'institution royale, écrira à L. Montizambert, *Esquire*, qu'il inclut la requête de Philip Hooper désireux d'être maître d'école à Sainte-Anne de la Pocatière. Il l'informe que l'un des commissaires nommés pour l'érection de l'école (il est donc encore des commissaires même si l'école ne fonctionne pas), commissaire dont la signature (*si on peut l'appeler signature, car elle est absolument illisible*) a été jointe à la requête de *Mr. Hooper*, était à son domicile ce matin dans le dessein d'aider (*d'une manière peu respectueuse*) dans ce qu'il se plait à nommer le droit des habitants à la nomination d'un instituteur. J. L. Mills demande que les syndics avisent les gens sans délai que le *Board of the Royal Institution* est tout à fait disposé à recommander la nomination d'un maître, dès que la maison d'école, qui a été, pendant des années, *in a state of dilapidation*, aura été réparée convenablement et qu'il est inutile de badrer Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec d'autres requêtes ou toutes autres représentations à ce sujet.

Où l'on voit que le projet, (projet très louable d'un point de vue), de Lauchlin Smith a fait long feu, on dirait chez nous qu'il *a fait patate*. Attendons la venue de Messire Charles-François Painchaud.

Avant que le curé Painchaud ne soit installé — il arrivera en septembre (1814) — Mgr Octave Plessis passe en visite pastorale à Ste-Anne. Il examine les comptes le 14 juillet. C'est le vicaire-desservant Antoine Manseau qui le reçoit. (M. F.-X. Marcoux, qui remplacera M. Manseau, ne sera pas encore là le 5 août.)

Quatre simulacres

L'Evêque déplore le peu d'ordre que feu Mr Griault, ci-devant curé de cette paroisse, a mis dans la tenue des recettes et dépenses de la dite année, (1813) pendant laquelle il a été constamment malade. 1995 louis 10 shellings ont été remis au coffre-fort. Monseigneur décharge Pierre Rouleau et les marguilliers précédents de cette redevance envers la Fabrique. Il émet ensuite trois ordonnances : 1o avoir un second ciboire ; 2o renouveler les robes des enfants de choeur et les cartons d'autel ; 3o couvrir de rideaux de serge ou de flanelle, verte ou bleue, quatre simulacres placés dans le sanctuaire, par lesquels on a voulu représenter les quatre évangélistes, et de les tenir couverts ainsi que les animaux qui les accompagnent, à part de quoi la messe ne se célébrera plus au maître autel, passé la présente semaine (...).

Voilà qui ne laisse pas le choix. Il ne s'agit pas, évidemment, des toiles que la Fabrique a payées à Dulongpré en 1804, à l'époque de M. Foucher. Il est passé le temps où ce curé pourvoyait avec quel soin le sanctuaire de Sainte-Anne !... C'est plutôt les 4 statues d'Amable Charron qui scandalisent l'Evêque à ce point.

Qu'on me permette ici une digression pour me défouler en fustigeant les brigands qui, sous le couvert de la recherche dans les archives de paroisse, ou ailleurs, ont le culot de dérober à coups de ciseaux les signatures ou les extraits qui les intéressent, ainsi que je le constatai aussi dans le cas de Sainte-Anne. Ces vandales devraient être bannis des sources de documentation, s'ils n'ont pas le coeur de transcrire à la main là où l'on ne fournit pas de photocopie.

Le "fondateur de Sainte-Anne"

Le nouveau curé, c'est M. Charles-François Painchaud qui arrive de la Baie des Chaleurs où il a été huit ans missionnaire. M. Painchaud fait à Sainte-Anne (17 septembre 1814) un arrivage peu banal qui rappelle les temps héroïques où Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier faisaient en goélette leurs visites pastorales. Le nouveau curé, lui, débarque de sa chaloupe *Mille-Clous* qu'il a construite lui-même.¹⁸⁵ Il se faisait la main pour bâtir et faire voguer une autrement plus grosse barque.

Charles-François Painchaud est originaire de l'Île-aux-Grues; il y est né le 9 septembre 1792, de François Painchaud et Marie-Angélique Drouin. Orphelin de père à l'âge de 15 ans, à Québec où vit depuis quelque temps la famille de 8 enfants, il est pris en charge par M. Plessis, curé de la ville, qui voit à son instruction. Détail de sa vie qui le servira, pendant son stage au grand Séminaire, M. Painchaud est précepteur des enfants du vice-roi Sir Robert Milnes. Ordonné prêtre le 21 septembre 1805, il est aussitôt vicaire à la Cathédrale. Après un an à ce poste, il est envoyé à Tracadieche (Carleton) comme missionnaire de la Baie des Chaleurs.

Ce n'est pas au fondateur de maison d'enseignement que nous allons nous attacher ici mais au curé, car l'histoire du Collège de Sainte-Anne a été racontée, et brillamment, par Mgr Wilfrid Lebon.

Qu'est-ce que M. Painchaud trouve à son arrivée? Une paroisse assez mal organisée après plus d'un siècle de peuplement du territoire: l'église à l'intérieur non terminé, et sans clocher,¹⁸⁶ le presbytère à reconstruire, et quoi encore. Après quelque temps à Sainte-Anne, le nouveau curé écrira à Mgr Plessis; *Je ne puis me faire ici, et je préférerais me rapprocher des Trois-Rivières ou de Montréal.*¹⁸⁷

M. Painchaud, ce qu'il était

A distance, un homme complexe que M. Painchaud. Il ne faut pas tenter de l'analyser par ses cahiers de prêches: très mal foutus, ils sont à peine ébauchés. Le curé trouve tout de même important d'y inscrire, et de façon compréhensible, la liste des pauvres de sa paroisse; puis, bien sûr, les appels aux corvées quand le collège sera en construction. Assurément, le simulacre de ses livres de prêches n'est pas un obstacle au titre que lui décerne Mgr Lebon: *le véritable fondateur de Sainte-Anne* — le Sainte-Anne moderne, s'entend. Le curé est excellent

185. Cf. Mgr Wilfrid Lebon: *Histoire du Collège* (...), tome 1, p. 1.

186. Note de l'A.: De cet avancé il est permis de douter, comme on l'a vu. Je crois que Mgr Lebon a confondu avec la situation que M. Louis-Alexis Bourret trouvera au départ de M. Alexis Mailloux.

187. Cf. N.-E. Dionne: Ouvrage cité, p. 43.

prédicateur et il chante admirablement, au point que l'on fait presque de lui l'attraction à la Cathédrale quand il est de passage à Québec; et il y est souvent. L'homme a la plume facile mais un tantinet (!) relâchée. Il se fera volontiers polémiste, mais saura, — pour des motifs supérieurs: par exemple, ne pas déplaire à Monseigneur — mettre un frein à la fureur des flots. Pic de la Mirandole, il pourra traiter des sujets les plus divers *et de quibusdam aliis*: sciences générales, textes sacrés, théologie, philosophie, histoire, poésie, voire médecine, car le nouveau curé de Sainte-Anne est guérisseur et très recherché à ce titre pour avoir commis l'imprudence de passer à des paroissiens quelques fioles de potions. Le thaumaturge guérit aussi bien du cancer que du choléra, si bien que l'on accourt de lieues à la ronde pour obtenir les faveurs corporelles de ce précurseur du Frère André. La multitude des maux à guérir sera telle que, *Desfossés* de son époque, il devra aviser ses confrères qu'il ne recevra plus les *patients* de l'extérieur que s'ils sont munis de la recommandation de leur curé attestant de leur incapacité à payer un médecin patenté. Eut-il existé en ce début du 19^e siècle, le Collège des médecins eut tout de même fait la guerre à ce concurrent. Mais les disciples d'Esculape, en ce temps-là, visaient d'abord à faire de la médecine. Et la charité de M. Painchaud donc ! Elle est si grande que le presbytère ne vide pas de miséreux, ajoutés aux souffreteux qui ne se gênent pas de proclamer saint le curé, comme qui dirait l'agent officiel de *la bonne sainte Anne*. Les visiteurs se font si nombreux qu'il faut en venir à un presbytère plus vaste. D'ailleurs, un coin s'impose pour travailler, un coin pour lire, un coin pour recevoir les amis qui sont légion. A travers ses multiples occupations hors-ministère, le curé trouve le tour de visiter les malades à domicile; il trouve le tour de confesser tous les jours (du moins en temps de carême); il trouve même le tour de travailler, car il n'est jamais plus heureux qu'en travaillant (Dionne); et son genre de travail ne manquera pas d'envergure tantôt. Qu'est-ce donc que n'est pas le curé Painchaud? Il est d'une éloquence prenante. Puis, à sa piété quotidienne, innée, s'ajoute une dévotion particulière pour la sainte Trinité, si bien qu'à cette fête sa prédication lui imprime comme une auréole. (Dionne). Pourquoi ne serais-je pas personnel en passant? La naïveté de M. Griault me reportait au bon curé Frenette, de Saint-Jean Port-Joly, ancien directeur des élèves au Collège de Sainte-Anne; la dévotion de M. Painchaud pour la sainte Trinité me remet en mémoire le curé Panet, de L'Islet, — il était le frère du pasteur de la Rivière-Ouelle — deux prêtres que j'ai eu du bonheur à faire revivre un peu dans la monographie de ma paroisse.

Mais, en dehors de ceux qui s'exprimeront dans des livres pour la postérité, — et on y charrie toujours un peu — qu'est-ce que ses paroissiens pensent et disent au juste de M. Painchaud? Pour être informé avec exactitude, il faudrait pouvoir mettre la main sur le journal ou sur la correspondance de l'une ou l'autre de ses ouailles. Il faut croire que la population est plus que satisfaite puisque M. Painchaud passera près de 24 années à Sainte-Anne; seule la mort l'arrachera à ses fonctions. Puis le fait que l'on ramènera ses cendres sera déjà tout un témoignage. Mais il faudra voir dans ce geste surtout l'action du Collège que M. Pain-

chaud aura fondé. Le grand-vicaire Mailloux, son successeur, voudra dormir son dernier sommeil dans l'Île-aux-Coudres natale. Peut-être present-il que le confrère qu'il aura combattu un temps reviendra à Sainte-Anne un jour . . .

M. Painchaud possède une autre caractéristique que je m'en voudrais de passer sous silence, car c'est une facette humaine que j'adore : il est fin et brillant causeur, Dionne vante *le charme de ses entretiens*. Les murs de son presbytère, — les murs de presbytère ont des oreilles comme les autres murs — montent sûrement au plafond littéralement (pas seulement physiquement) quand le maître cause avec ses hôtes de prédilection : Philippe Aubert de Gaspé, sir Pascal-Etienne Taché, Charles-Eusèbe Casgrain, Sir James Caldwell, Frederick Weyss, arpenteur, l'avocat Elzéar Bédard, celui qui, à Québec en 1829, organisera la défense publique du directeur Chartier. Candidat dans Kamouraska plus tard, Bédard y sera défait au grand chagrin de son ami le curé de Sainte-Anne. Nul doute que pour se consoler, le courtaud mais onctueux messire Painchaud revêtira sa plus belle soutane et son riche manteau romain, coiffera son éternel chapeau de soie et montera chanter la préface à la Cathédrale . . .

Quand, en 1814, M. Painchaud prend la cure de Sainte-Anne, la paroisse compte pas loin de 1 600 âmes; un instituteur de l'Institution royale est toujours là, Robert Dupont, excellent homme, guère instruit à l'instar de plusieurs de ses confrères, écrira Dionne. Un homme, un prêtre de la trempe de Charles-François Painchaud ne saurait rester indifférent devant la situation de l'instruction publique qu'il juge lamentable. Il y a progrès, c'est certain; mais cela ne suffit point. Ce sera à partir de là la réalisation du projet de collège. J'ai bien l'impression qu'à partir aussi du moment où il se lancera dans cette entreprise, M. Painchaud sera moins curé que bâtisseur puis supérieur de maison d'enseignement. Et la paroisse dans tout cela? En tout cas, le vicaire, si vicaire il y a, aura besoin d'être plus robuste que M. Griault. A moins que M. Painchaud soit un surhomme . . .

Il est clair que dans les débuts de sa cure M. Painchaud n'est pas heureux à Sainte-Anne, puisqu'il demande son rappel après à peine un an de résidence.¹⁸⁸ Il est pourtant des consolations. Par exemple, le mardi 6 avril 1815, où le voisinage des loyalistes Charles Casgrain et Bernard-Claude Panet lui permet de dîner au manoir du seigneur de la Rivière-Ouelle, en compagnie du gouverneur Drummond venu *en habit de voyageur*. (Mgr Panet à Mgr Plessis)¹⁸⁹ Quoi qu'il en soit, M. Painchaud reste à Ste-Anne où il a de quoi s'occuper.

188. Cf. Odilon Paradis : *Notes historiques*, (. . .), p. 30.

189. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, p. 220.

Il y aura toujours des pauvres

Si le curé n'est pas heureux c'est peut-être, pour une bonne part, à cause du grand nombre de pauvres que compte sa paroisse ; il en dresse la liste dans son cahier de prônes, en 1817 : y apparaissent 96 noms représentant plus de 300 personnes, dont 2 Irlandais. Mais la situation est-elle plus rose ailleurs? A l'époque, la misère du peuple canadien-français est inouïe, à la campagne aussi bien qu'à Montréal et à Québec. Il n'y a pas qu'à Ste-Anne où le Gouvernement doit distribuer grains de semence et vivres. Dans un prône, M. Painchaud recommande de *ne se point fier sur les grains à venir du gouvnt* (sic). En 1821, le curé dressera la *liste de ceux qui manquent de semence*. Cette liste de 185 noms (dont plusieurs ont été raturés) totalise les demandes suivantes : 916½ minots de blé, 83 de pois, 176 d'avoine, 164 d'orge, 578½ de patates ; 373 livres de viande ; 1 quart de farine. (On voit que la culture du blé est en honneur chez les cultivateurs de l'époque.) Pour appuyer sa requête M. Painchaud aura cette déclaration déchirante (10 mai 1821) :

Charles-François Painchaud certifie avoir rempli la liste ci-dessus d'après les informations raisonnables et praticables dans les conjonctures présentes, mais non scrupuleuse quant à la différence des sexes — que les gens y mentionnés soient tous cultivateurs, honnêtes, laborieux ou paresseux, c'est ce que je ne puis certifier sur mon honneur — mais tous sont habitans de ma paroisse créés à l'image de Dieu et tellement en besoin pour la plupart que sans du secours prompt et efficace ou ils mourront de faim, ou ils seront obligés à dérober pour prolonger leur existence.

Qui prétendra ensuite que saint Thomas d'Aquin n'est pas justifié de proclamer qu'un minimum d'aisance est nécessaire pour pratiquer la vertu?

On aura peut-être cru que j'exagérais au sujet des drôles de cahiers de prônes de M. Painchaud. Voyons un peu. Ici, à Pâques 1817 publication de bans, et c'est une des mieux présentées : *P. M. entre Pierre Berth Pelletier fils majeur de Basil P. et de Suzanne Marquis de St Roch des* (ici un petit fion pour *et*) *Genevieve Miville d Deschênes fille Min. de Cosme M. des (. . .) D'Angelique Pelletier de la d p* (de la dite paroisse).

Cette autre publication, de 1817 aussi : *VI P.P.* (VI^e dimanche après la Pentecôte) — *P. M. Bent Durand, fils maj. de Jos. D — et de feue Margtte Cecile Jean de p.d.p. et M Lse Antille* (peut-être croyait-il que le nom de famille prend le féminin) *fille majre de Jos Antil d St Jean et de feue M. Pelletier aussi d.p.d.*

Fréquemment, le curé annonce son *départ cette semaine*. 1817 encore, *bénédiction du mur de séparation*. (quel mur?) Il est souvent question de *dixmes*. Comment payer la dîme quand on ne récolte pas mê-

me de quoi se nourrir? Mais il faut bien que le curé survive, lui aussi. Le premier dimanche de carême (1819): *Grd M. pr J.B. Richard qu'on croit perdu*. Déjà, Ste-Anne a sa société d'agriculture, car réunion après les vêpres, à laquelle chacun sera libre d'assister. Un peu plus loin, convocation du comité d'agriculture. 1820, 5 D.P.P., *Te Deum apres les Vepres — assemblée agricole apres Vepres*.

Les Irlandais et le choléra

Rien au prône touchant la lettre circulaire de Mgr Plessis (14 novembre 1820) demandant aux curés de placer chez eux au moins une famille irlandaise, à la suite de l'hécatombe laissée en Erin par l'épidémie de choléra. Pourtant, M. Painchaud répond sans hésiter à l'appel de l'Evêque. Mgr Plessis lui écrit (6 décembre) qu'il s'attend toujours de lui donner pour l'hiver

*une pauvre famille irlandaise, puisque vos braves paroissiens montrent tant de désir de l'accueillir et de l'assister. Il n'y a plus moyen d'aller par eau, ajoute-t-il, mais voici de la neige. Deux de ces voitures qu'on appelle berlines pourraient les transporter. Il s'agirait d'en trouver dans Sainte-Anne même (où elles coûteraient moins cher qu'auprès de la ville) et de les faire venir à la Pointe-Lévis, avec commission à l'un de ces drivers de venir m'en donner avis en ville. Je paierais à cet homme le prix dont il serait convenu avec vous pour le transport et lui livrerais la famille qu'il vous conduirait. Une fois dans votre paroisse, elle ne m'inquiéterait plus. Si vous prenez ce parti, vous m'écrirez un mot.*¹⁹⁰

Le choléra fera des ravages à Québec en 1832 et au printemps de 1833. M. Painchaud fera une retraite fermée au Séminaire, les retraites ecclésiastiques n'étant pas inaugurées. Mgr Baillargeon lui confiera 3 orphelins irlandais qui sont à la mendicité publique. Le curé accueillera John Gleason, fils du soldat retraité James Gleason, arrivé à Québec les premiers jours de juin 1832 et mort du choléra le 23, après avoir fait profession de foi catholique. Il était veuf de Mary Miller, décédée en Irlande 9 mois plus tôt. Elisa et Louisa Gleason, sœurs de John, furent placées aussi à Ste-Anne (une des deux chez les demoiselles Guy). John Gleason sera reçu avocat en 1853; il écrira sous un pseudonyme. Au moins 12 orphelins irlandais avaient été placés à Sainte-Anne.¹⁹¹

Revenons aux notes de prônes de M. Painchaud. Ces notes, c'est évidemment pour consommation personnelle et non pour la *décoration* de l'historien. Et pourtant, quelle mine précieuse! On le verra avec MM. Mailloux, Paradis, Poiré et Fraser.

190. Note de l'A.: Joseph Lavole croit qu'il s'agit de la famille Michael O'Sullivan. Le 23 mai 1821, son nom apparaîtra pour la première fois au registre pour le baptême de Jean-Joseph, fils de Michael O'Sullivan et Ellen Lane. (N'est-ce pas de cette famille dont M. Painchaud parlera dans un prône de 1821, indiquant le motif de son départ?—G.O.)

191. Cf. Société historique de la Côte du Sud. Article du *Bulletin des recherches historiques* (oct. 1922) signé Desbras, pseudonyme de l'abbé Ludger Dumais, du Collège de Ste-Anne.

A l'époque de M. Painchaud, il n'y a guère qu'une grand'messe sur semaine; les mariages semblent se faire, tous, le lundi; mais que de *liberas* après la messe des dimanches et fêtes! En 1825, au dimanche qui suit *Quasimodo*, *libera pour M. Smith* (le seigneur a été inhumé le 1er juillet 1823). Le 4e dimanche après la Pentecôte, *libera pour Jos Grondin fils de Zizi*.

Quelque chose de nouveau enfin! le 25e dimanche après la Pentecôte (1825): *Examen de l'Ec. mercredi*. C'est que l'école de Fabrique existe. M. Painchaud l'a ouverte l'année précédente en effet, se prévalant immédiatement de la loi qui permet aux curés et aux marguilliers d'affecter $\frac{1}{4}$ du revenu de leur église au soutien des écoles. En réponse à la requête de la Fabrique (25 mars 1825), l'Evêque autorise M. Painchaud à consacrer 30 Louis du revenu de la Paroisse à l'instruction.¹⁹² Homme à mener plusieurs tâches de front, le curé de Sainte-Anne ne s'arrêtera pas là, puisque, en 1831, il existera dans sa paroisse 4 écoles, en plus du collège.

Un chansonnier a chanté jadis la croix du chemin *rêveuse et solitaire*. Rêveuse, peut-être; solitaire non dans nos campagnes au siècle dernier et durant le premier quart du présent siècle; chaque carrefour a son calvaire où, en été, les gens du voisinage se rassemblent pour la prière du soir en commun. Je connais une paroisse où cette coutume sera même reprise durant le second conflit mondial. A Sainte-Anne de la Pocatière, les habitants resteront longtemps fidèles à la croix dressée par les soins de Louise Anctil. Au dos d'une page de son cahier de prônes portant en marge: *Argent du calvaire*, le curé Painchaud écrit (10 juillet 1821) que *Jean-Baptiste Antille père apporte une liste de recette de la somme de* (un barbot la rend à moitié illisible) *qu'il dépose pour employer à faire chanter des grand'messes à L'intention de ceux qui ont fait des aumônes*; c'est signé C.F.P. Elle est combien édifiante la foi de nos pères qui jamais ne passent devant l'église ou devant la croix du chemin, sans saluer révérentieusement! Rira qui voudra à ces lignes.

Il a été question de la misère des nôtres au siècle dernier. Pourquoi ne point parler aussi de la réussite de leurs contemporains d'avant-garde?

Société d'agriculture en 1819

Déjà en 1819, on l'a vu, Sainte-Anne de la Pocatière possède sa société d'agriculture, fondation inspirée très certainement par le curé Painchaud. Réunis à la Rivière-Ouelle le 16 août 1821, des notables de cet endroit et de Sainte-Anne de la Grande-Anse en étendent le rayonnement en fondant, sous la patronage de Mgr Bernard-Claude Panet, une *société auxiliaire d'agriculture* à la suite de la Société d'agri-

192. Cf. N.-E. Dionne: *Vie de C.-F. Painchaud, prêtre, curé, fondateur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, p. 122.

culture de Québec. M. Painchaud est élu président ; il a pour le seconder dans le conseil deux de ses paroissiens : Joseph Deslauriers, trésorier, et *Maitre* Robert Dupont, secrétaire, et trois citoyens de la Rivière-Ouelle : François Letellier de Saint-Just, vice-président, François Fortier, écuyer, vice-trésorier, et Pierre Gagnon, vice-secrétaire. On a retenu les noms des autres participants : Joseph Pelletier, Bernard Pelletier, Isaac Hudon et John Smith (celui-ci représente sans doute le seigneur Smith, son père), tous résidents de Sainte-Anne ; de la Rivière-Ouelle : Messire Labelle, ptre, les capitaines Wyess, Bouchard, Boucher, Chapais, Casgrain fils, H. Hausman, Vincent Boucher. Sont là comme experts : Pierre Déry, Isaïe Dubé et Clément Bois, de Ste-Anne ; Alex. Gagnon, Augustin Bérubé et Pierre Emond, de la Rivière-Ouelle.

Un concours a été tenu auquel ont participé 9 cultivateurs : 6 de Ste-Anne et 3 de la Rivière-Ouelle. 4 participants de Ste-Anne se sont mérité des prix : François Roy : \$8 pour jument ; Pierre Ouellet : \$6 pour taureau ; Vinc (sic) Dubé : \$4 pour 4 veaux hivernés ; Isaac Hudon : \$8 *pour la ferme la mieux cultivée et dans le meilleur ordre à en juger par la commodité, la propreté et le bon état des bâtiments, clôtures et fossés*. François Roy reçoit en plus \$3 pour un moulin à beurre d'une structure simple et avantageuse et \$4 pour un aboiteau (. . .) grâce auquel il a desséché et dessalé un espace de terrain considérable et sur lequel il récolte actuellement du beau foin et du bon blé.¹⁹³

Il y a plaisir à rappeler ces succès qui font voir l'existence de cultivateurs progressifs à Sainte-Anne de la Grande-Anse dès le début du siècle dernier. Ne trouve-t-on pas là le germe de la future école d'agriculture, voire de la station expérimentale ?

Générosité des paroissiens

A l'arrivée de M. Painchaud, en 1814, Sainte-Anne compte 2 424 âmes.¹⁹⁴ Les paroissiens se montrent très généreux, l'état des finances est excellent. Il n'en ira pas toujours ainsi dans le second cas, soit que le curé ne suive pas d'assez près la manipulation des fonds par les marguilliers, soit qu'il se révèle piètre administrateur. En ce qui concerne M. Painchaud on note le peu d'empressement qu'il met, trop souvent, à faire rendre les comptes du marguillier sortant, de même qu'à faire élire son remplaçant. On constate aussi que, pendant des années, l'élection unanime du marguillier n'est pas courante.

En 1816 (28 février), le curé fait engager un nouveau bedeau. Pour 34 piastres par année (L8-10-0), Joachim Gamache s'oblige à balayer l'église au moins tous les samedis et veilles de fête d'obligation ; à laver le sanctuaire deux fois l'an à la demande du curé ; à balayer la sacristie tous les samedis et lundis, aussi, les veilles et lendemains de

193. Cf. Gazette des campagnes, 20 janvier 1948. (Dossier Joseph Lavoie).

194. Cf. N.-E. Dionne : C.-F. Painchaud, (. . .), p. 121.

fête; à *veiller et soigner* les ornements, livres, cierges, chandeliers, etc.; aussi à laver le linge à la demande du curé, à l'apporter à la sacristie et à le ranger tout prêt à l'usage; à chauffer le poêle de la sacristie sur demande, quand il y aura du bois dans l'église; à sonner l'angelus; etc.

Une erreur relevée dans les comptes de 1816 amènera le pasteur à faire décider (11 janvier 1818) qu'à l'avenir, seul le marguillier en charge s'occupera des recettes et des dépenses, jusqu'à ce qu'il soit dûment remplacé.

Robert Dupont, maître d'école de l'Institution royale, est en bons termes avec son curé, car il signe au Livre de comptes, le 12 mars 1820. (Après le 5 mai 1822, sa signature n'apparaîtra plus à côté de celle de M. Painchaud.)

A sa visite pastorale le 26 juin 1822, Mgr Plessis y va de quatre ordonnances: 1o la Fabrique ne déboursera plus pour la tenue des comptes des marguilliers (l'ordonnance ne sera guère observée); 2o achat d'un tapis pour couvrir au moins les marches du maître-autel, et de rideaux pour voiler les trois tableaux, au temps requis (il s'agit sans doute des toiles de Dulongpré); 3o avoir au plus tôt de l'huile clarifiée pour la lampe du sanctuaire; 4o avoir toujours une provision de bois suffisante pour chauffer la sacristie afin que l'on y fasse les baptêmes et entende les confessions commodément (du 1er novembre au 1er mai).

L'Evêque a imposé des nouveaux tarifs pour les sépultures, l'enterrement sous l'église, notamment, devant être de 20 piastres au lieu de 40 Louis. Le curé ne l'entend pas du tout ainsi et fait intervenir les marguilliers. Ceux-ci écrivent qu'ils ont accepté les nouveaux tarifs, persuadés que le curé avait été consulté, mais que M. Painchaud les rejetant, ils font de même. Ils ajoutent sur ce ton assez cavalier (dans le style que M. Painchaud sait prendre à l'occasion): *nous réclamons et protestons contre cette susdite acceptation, comme erronée et par défaut de forme et de convenance, et déclarons de plus vouloir nous en tenir à l'usage ordinaire dont nous sommes content (sic) et satisfaits: résolu de plus de ne rien admettre ni innover en cette matière sans la participation et consentement de notre curé que nous regardons comme partie compétente et nécessaire. En foi de quoi nous avons signé les présentes.* (Mais aucune signature n'apparaît au bas de la protestation. Au fait, l'Evêque la reçut-il jamais?)

L'instituteur Saillant

Des cahiers de prône de M. Painchaud il reste peu. C'est dommage car tels quels, il leur arrive d'être révélateurs. On y apprend par exemple que tel mariage a été *arrêté*; que le nouveau marguillier, en 1824, est élu le 4e dimanche de carême. Guère d'annonces toutefois, à part les recommandations aux prières, les publications de bans, les

liberas d'après grand'messe et l'absence fréquente du curé. Pourtant, au dimanche de la sexagésime on apprend que la *grand'messe de mardi sera chantée mercredi*. A l'Ascension, il est question de requête ; la *dixmes* se glisse, discrète, entre deux annonces de *libera*. De temps en temps apparaît le mot *école*.

C'est en 1824, on l'a vu, que M. Painchaud ouvre son école de Fabrique. Le premier titulaire semble être Julien Saillant (1798-1872). Selon l'historien du Collège, M. Saillant a terminé en 1820 ses études au Séminaire de Québec. Après un stage au grand Séminaire il vient enseigner à la Grande-Anse. C'est assurément M. Painchaud qui l'a fait venir. Le maître professe dans une maison sur l'emplacement de la future Ecole d'agriculture. Le curé lui fait enseigner le français et le latin (pas l'anglais encore) aux garçons qui seront les premiers élèves de son collège classique. M. Saillant sera le bras droit de M. Painchaud ; sous la dictée du fondateur il rédigera la règle de la Maison.¹⁹⁵

Mieux que le Cahier des prônes, le Livre de comptes nous renseigne sur l'entrée en scène de l'école de paroisse. Par l'état financier de 1825 en effet, on apprend que la Fabrique a payé cette année-là, 11 Louis au maître d'école, et il se trouve que Julien Saillant signe au procès-verbal à gauche de la griffe du curé.

Au dire de l'historien de la Rivière-Ouelle, le curé Panet, qui y avait fondé le couvent en 1809, n'aurait établi son école de paroisse qu'en 1824, lui aussi. A propos de Mgr Panet, n'est-ce pas de la maison érigée par le groupe Smith en 1812 qu'il parle en 1824 quand il écrit à Mgr Plessis qu'il a refusé dernièrement à deux Irlandais qui se disaient catholiques la permission d'ouvrir une école à la Rivière-Ouelle ; mais que, a-t-il appris depuis, le dernier est allé se placer à Sainte-Anne où il y a encore une maison qui a été bâtie par quelques habitants et occupé (sic) par un maître nommé et soudoyé par les personnes nommées à cet effet (...)¹⁹⁶ Pourtant, en 1824, Mills dit cette maison délabrée depuis des années. L'instituteur dont parle Mgr Panet, pas plus que Robert Dupont qu'il a remplacé, n'a donc pu enseigner dans la maison du groupe Smith puisqu'elle était encore inutilisée en 1824.

Heureusement que le docteur Dionne et Mgr Lebon se feront historiens au siècle suivant, car rien au prône de M. Painchaud pour annoncer que, le 30 octobre 1825, Mgr Bernard-Claude Panet élève à la prêtrise, en l'église paroissiale, M. Jean-Baptiste Potvin. C'est le deuxième de ses fils que Sainte-Anne fournit à l'Eglise, le premier ayant été le neveu de l'ancien missionnaire Charles Duchouquet, l'abbé Charles-J. Duchouquet, fils de Joseph Duchouquet ; il avait été ordonné prêtre le 11 mars 1786.¹⁹⁷

195. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, pp. 413 et 249.

196. Cf. Paul-Henri Hudon : Rivière-Ouelle, pp. 195 et 222-223.

197. Cf. N.-E. Dionne : Sainte-Anne de la Pocatière, p. 84.

En 1825 toutefois, le curé parle de *réponse finale au sujet de la salle publique*. Un peu plus tard, école est écrit au pluriel. Le dimanche des Rameaux, il est question de *Townships — Bois de la Couronne les 37*. (Les 37, ce sont les lots que le Gouvernement a concédés à autant de miliciens de la Guerre de 1812. M. Painchaud achètera ces terrains formant 2 064 acres; à sa mort, il les lèguera au Collège. En 1867, pour éviter la faillite, la Corporation en vendra une partie à King, propriétaire de moulins, prédécesseur des Power. En 1972, le Collège se départira du résidu des 37.)

S'agit-il de la salle publique ou du presbytère le 2e dimanche après Pâques où le curé convoque les paroissiens pour après la messe? M. Painchaud parle de syndics qui veulent démissionner parce qu'ils redoutent des difficultés; il faut les remplacer. La seule précision apportée au prône du 2e dimanche de novembre, c'est le mot *presbytere*. Huit jours plus tard, il est question de *picote*. Le curé y va sans doute de ses recommandations.

L'instruction en 1827

Quand M. Painchaud arrive à Sainte-Anne en 1814, l'instruction n'en mène pas large dans la paroisse et un peu partout au Québec. Dans un rapport basé sur les statistiques de décembre 1827, Joseph Bouchette indiquera ce qui suit pour la région de Kamouraska :¹⁹⁸ population de 13 844 âmes; 1 collège (à Ste-Anne; il ouvrira ses portes en 1829); 2 villages; 4 églises avec curé et presbytère; 86 écoles.¹⁹⁹ Le nombre des écoles me paraît élevé, mais il s'expliquerait peut-être par le fait que l'évêque défendait, sous peine d'excommunication, d'enseigner garçons et filles ensemble. Le progrès aurait été prodigieux puisque, au dire de Mgr Lebon, en 1814 on ne comptait, de L'Islet à Gaspé, qu'une dizaine d'écoles primaires pour quelque 7 000 enfants âgés de 6 à 14 ans.²⁰⁰ Par contre, un rapport du 21 août 1831 conservé aux archives du Séminaire de Québec indiquera pour Sainte-Anne 4 arrondissements scolaires et autant de maîtres. Une de ces écoles a été ouverte en 1830 dans le Haut de Sainte-Anne, pour les garçons, avec Edouard Piuze comme titulaire. Les syndics John Gow Smith, Augustin Martineau et Vincent Dubé ont déposé le 10 juillet l'acte établissant le règlement, et les contribuables l'ont approuvé deux jours plus tard à l'assemblée tenue en la salle publique du presbytère.²⁰¹ La classe durera de 8 heures à 11 heures et de 1 heure à 4 heures. Sauf pour affaires urgentes, l'instituteur ne pourra s'absenter sans la permission des syndics, *excepté les jours de vacances*. Chaque élève fournira au maître un voyage de bois. Les livres utilisés : *la grammaire française* et *L'abécédaire français*, ainsi que *le Catéchisme à l'usage du diocèse*, dont les leçons seront données 2 fois

198. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, p. 193.

199. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège de Sainte-Anne*, (...), p. 6.

200. *Rivière-Ouelle*, p. 194.

201. Presbytère et salle publique seront démolis en 1860 vraisemblablement, les paroissiens ayant approuvé, le 30 octobre 1859, cette démolition, entendu que le bois servira pour le nouveau presbytère. (Cf. Dossier no 114 de la Soc. hist. de la Côte du sud.)

la semaine. Le maître enseignera aussi la lecture, l'écriture et le calcul élémentaire. Il sera payé chaque mois *deux schellins et une pence* pour enseigner la lecture et l'écriture et *onze pences pour le calcul*. Piuze ne sera privé de l'école et des *gratifications accordées par le susdit acte intitulé "Acte pour encourager l'éducation élémentaire"* que pour cause *d'inconduite et non autrement*. Les syndics ont pris ces décisions le 21 mai. (Cf. Archives de la Société historique de la Côte du Sud)

L'abbé Painchaud, quand il arrive en 1814, constate qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'instruction. Il commence par une école de Fabrique. Mais il estime que cela ne suffit pas, les petites écoles. C'est dans cet esprit qu'il fonde son collège classique, damant ainsi le pion à Kamouraska qui caresse le même projet et qui se rabattra sur un établissement dirigé par les Frères, après avoir songé, entre-temps, à un collège laïc.

Au Collège de Sainte-Anne on a le fondateur en grande vénération et c'est très bien ainsi. Mais c'est toute la paroisse, toute la nation qui doit reconnaissance à cet esprit éclairé.

L'oeuvre maîtresse

Vient donc 1827 : M. Painchaud n'en a plus alors que pour son collège. En février, *pierre pour le college*; puis la liste des *membres du comité pour la batisse du college* (c'est lui qui est président) : *MM. Smith* (John Gow), *Délaurier* (Joseph), *Piuze* (notaire Rémi), *Martineau* (Augustin), *Isaac Hudon*, *Vinc. Dubé*, *F(rançois) Miville*, *Jean Bte Ouelette*, *Joseph François Anctil & Pierre Siroïd*, *Clement Bois*, *secrétaire*. Le seigneur Smith est vice-président. D'après Mgr Lebon, Julien Saillant est également du comité. Mgr Panet, qui a d'abord tergiversé, approuve finalement (16 février) les plans et la règle que Saillant lui a soumis à Québec. M. Painchaud commence la construction en juin (1827). Kamouraska, Amable Dionne en tête, boude le comité Painchaud et répond même d'une manière cinglante à l'invitation qui lui est faite. Est-ce le projet de collège laïque à Kamouraska qui amènera le grand-vicaire Jérôme Demers, favorable à Sainte-Anne, à écrire (20 déc. 1828) au sujet du *grand protecteur de Kamouraska* que *c'est un homme frappé de nullité, dont la tête n'est remplie que de projets reconnus pour être parfaitement ridicules?*²⁰² Si c'est de lui qu'il s'agit, Dionne est riche, si en moyens qu'il achètera les seigneuries de Saint-Roch et de la Potatière. Il viendra cependant à résipiscence à l'endroit du Collège, et s'en fera le bienfaiteur.

Il serait oiseux d'intercaler dans la monographie de Sainte-Anne l'histoire du Collège, même en raccourci. Toutefois la paroisse, le curé et sa fondation sont si intimement liés qu'il est impossible à certains stades de ne point succomber à la tentation.

202. Cf. N.-E. Dionne : C.-F. Painchaud, (. . .), p. 141.

Bien sûr, les paroissiens sont invités à contribuer à la construction du Collège sous forme d'argent, de matériaux ou de corvées. M. Painchaud parle *des fonds donnés par moi*, mais également *du zèle qu'il faut montrer*; il s'adresse à *Ceux qui n'ont pas encore souscrit*. A la bonheur ! (4e dimanche de carême) *Mr Viau contribuera au college*. (M. Pierre Viau, grand-vicaire, a succédé à Mgr Panet à la cure de la Rivière-Ouelle; il souscrivit 200 Louis.)

Catholiques et Instruction publique

Indubitablement, le clergé est bien inspiré en dotant les Canadiens français de collèges classiques. En 1827, la situation n'est pas encore de tout repos pour les catholiques. Dans une lettre à l'avocat Denis-Benjamin Viger, à Québec, (8 mars) Mgr Lartigue, auxiliaire à Montréal, dit son insatisfaction de la part faite à ses coreligionnaires dans l'Institution royale. Il écrit :

Nous avons assez de nos quatre grands Collèges en y ajoutant peut-être un autre dans le comté de Cornwallis, avec nos écoles primaires de paroisse pour donner à nos compatriotes une éducation élevée et commune et surtout catholique et canadienne. Il ajoute : Je crois que ces deux comités dont le protestant aura toujours l'influence, se confondront à la fin ou se battront et qu'il en résultera par la suite de grands maux pour le pays.²⁰³

Mgr Lartigue est homme de vision. Les deux comités ne se battront pas que je sache; mais il me scandalisera ce fonctionnaire de l'Instruction publique qui prétendra en ma présence qu'aucune décision du Comité catholique n'est appliquée sans avoir été entérinée par son homologue protestant. M. Arthur Tremblay, qui joua par la suite un si grand rôle au ministère concerné, a-t-il jamais découvert quelque indice susceptible d'infirmer ou de confirmer cet avancé remontant à 1950?

Éclatement des vieilles paroisses

Le Collège de Sainte-Anne ne doit pas nous faire oublier une autre question majeure qui préoccupe les esprits clairvoyants de cette époque et qui retiendra longtemps encore l'attention de nos chefs religieux et de laïques patriotes. La situation qui prévaut au Québec au siècle dernier, le géographe français Raoul Blanchard la décrira parfaitement.

"A une époque où, écrira-t-il, l'agriculture était médiocre et très routinière, incapable de procurer indéfiniment des ressources nouvelles, où la natalité était plus forte encore qu'aujourd'hui, les plus anciennes paroisses n'allaient pourtant pas tarder à craquer et à avoir besoin d'un exutoire. Or, les colons étaient peu attirés

203. Cf. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1942-1943, p. 6, d'après le Registre des lettres, v. 4, p. 228.

*vers l'intérieur, au-delà de l'escarpement des failles, parce que le sol y était moins aisé à travailler, le relief plus défavorable, et qu'enfin on y manquait complètement de voies de communication. Les routes étaient alors des plus médiocres, et il n'y avait guère depuis le début de la colonisation qu'un bon moyen de transport, l'estuaire. C'est donc le long du St-Laurent, vers les terres vides de l'aval, que se porta le trop-plein de la population. Alors commence cette migration qui installe des gens de Montmagny, (...), Cap St-Ignace, L'Islet, St-Jean, Ste-Anne au-delà de Matane, sur la Côte nord de la Gaspésie, jusqu'aux abords du Cap-Santé (évidemment : Cap de Chastes ou Cap Chat), tandis que ceux de la Rivière-Ouelle, Kamouraska, (...) faisaient tache d'huile vers l'Est."*²⁰⁴

L'historien de la Rivière-Ouelle rappelle, en ce qui concerne sa paroisse et Sainte-Anne, la fondation de la Société d'agriculture (c'était en 1821, non en 1827), ainsi que l'ouverture du canton d'Ixworth aux jeunes gens des deux localités précitées. Or ceux qui auraient dû être intéressés hésitaient à se décider. Le curé Painchaud l'indique dans une lettre du 21 février 1821, où il écrit :

*Il ne va aucun des habitants s'établir dans les townships dont on a concédé quelques lots en franc et commun soccage. Le Township d'Ixworth dont on a concédé quelques lots, est cependant tout à la portée de nos cultivateurs surnuméraires de Ste-Anne et de la Rivière-Ouelle; mais il n'y a que deux ou trois petites maisons qui ont été abandonnées successivement depuis 6 ou 7 ans... C'est que les gens de nos campagnes qui n'aiment point le mélange, sont intimement persuadés que les townships ne sont point destinés aux Canadiens... Nous serions des fous, disent-ils, d'aller sur des terres pour les Protestants... On ne donne rien pour rien! Où pourrions-nous y bâtir nos églises?*²⁰⁵

Dilemme pour le Canadien, mais davantage pour le curé ! J'ignore la valeur arable du sol de Saint-Onésime. Mais j'ai tellement vu de mes compatriotes s'échiner sur les terres de roche du haut de L'Islet et des paroisses en amont, — en d'autres coins aussi — que, indépendamment de la crainte du protestantisme, je ne saurais blâmer les fils de cultivateurs de Sainte-Anne et de la Rivière-Ouelle de s'être montrés hésitants. Combien de nos régions eussent dû être laissées plutôt à leur vocation forestière, mais en accord avec une politique sensée d'exploitation ! Les abbés Hébert, Pilote, Bouchy, et d'autres, trouveront la formule avec la riche région du Lac Saint-Jean. Mais les ruraux qui, pour un très grand nombre, se sont condamnés à vivre sur un sol non arable à toute fin pratique? Je concède que l'ingénieur forestier Théodore Mercier, de la Colonisation, avait raison de commenter dans l'intimité que sans l'ou-

204. Cf. *L'Est du Canada français*, pp. 143 et 153, cité par Paul-Henri Hudon à la page 405 de *Rivière-Ouelle*.

205. Cf. Frégault et Trudel : *Histoire du Canada par les textes*, pp. 180-181.

verture de ces paroisses, un plus grand nombre encore de Canadiens s'en seraient allés grossir le *melting pot* de nos voisins. Mais les belles terres de l'Ouest, qu'en faisait-on? Nos familles qui se sont établies dans les Prairies l'ont fait en dépit de la constante de l'*Establishment* qui préférait voir les encombrants Canadiens français s'exiler. Si les Québécois avaient été dirigés vers l'Ouest plutôt! Mais non, il en coûtait moins cher à l'immigrant d'Europe centrale pour venir s'établir dans ce pays qui est le nôtre, qu'au Québécois pour se rendre à l'ouest des Grands-Lacs. On savait ce que lon faisait à Bytown!

La colonisation agonise

Et au Québec que s'est-il passé? Le Témiscamingue, le Saguenay, les Bois-Francs, la Matapédia, le Lac Saint-Jean se sont peuplés en marge de notre Gouvernement. L'Abitibi, parlons-en! Fonctionnaire, j'ai vu la colonisation y agoniser sous le regard sardonique d'un politicien plus préoccupé d'organiser les élections et de gonfler son portefeuille que d'établir des défricheurs et d'assurer la survie de l'oeuvre, tandis qu'un sous-ministre en soutane donnait l'impression de n'occuper son poste que pour calmer l'impatience des missionnaires colonisateurs du type d'Auguste Boulet et de F.-X. Jean, car la plupart de ceux-là prenaient leur travail à coeur; l'impatience aussi de la poignée de laïques soucieux d'assurer l'avenir des fils de cultivateurs. La dépression économique des années '30 aidant, parce qu'on redoutait la révolte de l'armée des sans-travail, on avait tenté un effort louable pour peupler l'Abitibi et les autres secteurs disponibles. Les ministres Irénée Vautrin et Henry-L. Auger furent méritants à cet égard, secondés par les sous-ministres Arthur Richard et Ernest Laforce, respectivement. Si au moins cette tentative valable avait été maintenue et soutenue par une politique rationnelle au lieu que d'être remplacée par une succession de cataplasmes quand n'étaient pas employés à d'autres fins les millions votés pour l'établissement en pays neufs! Quand, devant les agronomes de l'Ouest québécois réunis en session d'étude à Amos, Louis de Gonzague Fortin aura préconisé l'attribution de trois lots de 100 acres à chacun des défricheurs, le cleric fonctionnaire m'enjoindra de n'en point souffler mot dans *La Ferme*, revue plus commerciale qu'agricole distribuée gratuitement aux faiseurs de terre neuve par les soins du ministère de la Colonisation. Précédemment, le même monsieur ne s'était-il pas employé à saper, par de dispendieuses pages publicitaires dans les journaux, le congrès que la Société d'établissement rural tenait à Boucherville. Le soir de clôture de ces assises, au Gesù, le Père Alexandre Dugré, devant le Ministre qui avait parlé des *colonisateurs de la rue Bleury*, pouvait déclarer: *A ce congrès nous étions comme des orphelins qui cherchaient leur père*. Il m'avait dit à Boucherville: *Le beau garçon du ministère, fils de colon; que ne s'emploie-t-il pas plutôt à être le père de la colonisation!* Ah! si ce ministre avait voulu, car l'homme était intelligent! Les ministres organisateurs politiques, c'est le désastre! La Révolution tranquille s'y complaira à son tour, mais avec un ministre moins intelligent, très *patronneux* par contre.

La colonisation est bien morte. Morte après les efforts séculaires de membres du clergé et de laïques éclairés autant que patriotes. Non seulement la colonisation est morte, mais les plus belles terres sont ensevelies sous le rouleau compresseur urbain ou sectionnées par le boa routier; ou elles agonisent sous le coup des démissions de gens attirés par la vie facile ou brisés par les conditions impossibles qui leur sont faites. Comble d'incohérence, on vide de force des paroisses de colonisation qui ont coûté une mer de sueurs — beaucoup d'argent aussi, — tandis qu'il aurait été facile de tout sauver par la formule agro-forestière qui avait fait ses preuves à Grande-Vallée à l'époque des Henry-L. Auger et Ernest Laforce, inspirés par Esdras Minville, entre autres, et aussi longtemps que le ministère de la Colonisation s'en occupa véritablement. Mais les compagnies forestières ne prisait pas la formule, parce qu'elles n'avaient plus à leur merci les défricheurs maîtres du boisé concédé à même le domaine public.²⁰⁷ Misère d'un pays où la Finance est reine et maîtresse !

Il y eut aussi l'expérience de Guyenne en Abitibi-Ouest, où l'abbé Laurent Desrochers, frère de Mgr Bruno Desrochers, premier évêque du diocèse de Sainte-Anne, fut le premier curé, sauf erreur de ma part. Là c'était la formule coopérative à peu près intégrale. Les participants reçurent de l'aide du ministère de la Colonisation, c'est certain; mais ils assurèrent par leur effort collectif le succès de l'entreprise. On ne peut qu'applaudir à l'article de Jean Genest dans *l'Action Nationale* de février 1973, article intitulé : *Il nous faudrait 1000 Guyennes !*

Restons serein. Laissons les morts enterrer leurs morts et revenons à la bonne petite vie tranquille de Ste-Anne de la Pocatière.

N'y allez pas !

Quelques faits constituent le menu dominical du curé Painchaud entre deux appels aux corvées : le 5e dimanche après l'Épiphanie, assemblée pour élire le marguillier; ouverture du Jubilé *samedi prochain*. Mais voici le grand sujet à l'ordre du jour : *1o le college sera ecclésiastique & on aura des professeurs ecclésiastiques quand il en sera tems; 2o ceux qui ont contribué pour l'entretien, ou qui pourroient contribuer par la suite ne sont nullement liés par cette contribution*. Ceci encore : *ceux qui voudroient porter un billot au moulin, on payerait le sciage*. Et pour finir : *Nous n'avons que la moitié de la pierre nécessaire*. Le prône de M. Painchaud n'en a jamais dit autant. Le 17e dimanche après la Pentecôte, le lieutenant-colonel Roy est recommandé aux prières; puis il est question de *pêcher le dimanche*.

207. Note de l'A. : J'ai dans mes cartables l'histoire de Grande-Vallée que j'ai écrite, étant fonctionnaire. Le sous-ministre Stanislas Bégin, à qui je la fis lire, me la rendit en disant : C'est très émouvant : nous en reparlerons. J'enfouis mon manuscrit dans un tiroir; il n'en sortit que pour me suivre. Brave homme par ailleurs, ce sous-ministre savait suivre la rale.

Tout est paisible à Sainte-Anne en 1827; mais il y a telle chose que le jeu de la politique auquel le *Canayen* s'est laissé prendre. Un dimanche de septembre, sagement, le curé conseille à ses ouailles de *ne point aller participer à l'Élection d'un candidat pour le Parlement*. Le choix se fait habituellement à Kamouraska : M. Painchaud sait ce qu'il en retourne à ce genre de guignol.

Le dimanche suivant, les *concessionnaires* sont invités au *presbytere* pour aviser à l'arpentage de leurs terres. S'agit-il du territoire qui deviendra Saint-Pacôme en 1852, ou du canton d'Ixworth qui formera Saint-Onésime en 1857? Encore une fois, on saura de l'autre bord...

Au presbytère de Sainte-Anne en 1827, on peut le présumer, l'âge canonique de la ménagère ne se pose pas. Cet âge canonique, qui est fixé à 40 ans, ne satisfaisait pas encore le rigide Mgr Plessis qui voulait, lui, ne rétablir la cohabitation *avec aucune personne du sexe que ce fut*. (Mgr Lartigue au curé Joseph-Edouard Morissette, le 3 nov. 1827).²⁰⁸ Et le curé qui souhaite garder avec lui sa vieille mère, une soeur ou une tante?

Contre l'Acte d'union

En 1827 encore (1er déc.), Mgr Lartigue rappelle un point d'histoire intéressant quand, parlant de l'action des clercs en matière politique, il écrit à Mgr Panet : *Notre intervention sera nécessaire si l'on décrète quelque chose contraire à la religion, ou s'il est encore question de l'union des deux provinces, contre laquelle tout le clergé s'est prononcé autrefois*. De fait le clergé, l'Evêque de Québec en tête, interviendra de nouveau quand, en 1840, Londres imposera l'union du Haut et du Bas Canada. La requête sera adressée à la Reine.²⁰⁹ Elle n'empêchera pas cependant l'application de la décision politique qui permettra à la province anglophone de faire partager sa dette par les loyaux sujets canadiens-français, en attendant de les noyer...

On ne prétendra pas, j'espère, que ces rappels font hors-d'oeuvre dans une monographie de paroisse. Il en irait de même de l'opposition de Mgr Lartigue au projet de loi relatif à l'érection des paroisses. Mais cela, décidément, nous mènerait loin.

En 1827 donc, ce qui préoccupe à peu près uniquement M. Painchaud, c'est la construction de son *chemin de fer intellectuel*.²¹⁰ Beau jour pour lui que le 2 juillet 1827 où est bénite la première pierre de son futur collège. Mais les besoins sont grands puisque le fondateur ne terminera pas l'année sans faire appel à ceux qui voudront donner la moitié de leur lot pour les frais de l'autre moitié. Tout de même!...

208. Cf. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1942-1943, pp. 14 et 16.

209. Cf. Mgr Henri Têtu : *Les évêques de Québec*, p. 572.

210. Note : Le curé Labelle me pardonnerait, je pense, cet anachronisme.—G.O.

Il vaut la peine que l'on s'arrête à cette bénédiction royale. Il y a d'abord grand'messe du Saint-Esprit suivie du *Domine salvum fac regem* (sans doute plus canonique que le *Te Deum*). C'est ensuite, autour des fondations, la procession; puis M. Louis Brodeur, curé de Saint-Roch des Aulnets, bénit la pierre sur laquelle il dépose une offrande de 25 Livres. Tout est consommé : la foule se disperse en criant : *Vive le roi et la famille royale !*²¹¹ Et les fidèles sujets de Sa Majesté, heureux et plus soumis que jamais, de s'en aller à leur dîner. Mais qu'ont-ils besoin de pain après pareilles acclamations !

Et la vie continue. La litanie dominicale aussi : *Reste de billots a sortir; corvée aujourd'hui ou demain; police à la porte de l'Eglise; pipes au Collège*. Publications entrecoupées par l'annonce d'un *libera pour Paul Lizotte noyé en juillet dernier*. En 1828, à la liste coutumière s'ajoute le choléra offrant à M. Painchaud l'occasion de précieuses recettes curatives. (Je l'écris sans moquerie.)

Julien Saillant, qui a été le bras droit du fondateur, ne sera plus là quand le Collège ouvrira ses portes en 1829. L'instituteur aux émoluments d'un écu (50 sous) par élève, quitte Ste-Anne en 1828, pour St-Alexis de la Grande-Baie. (Il y décédera le 21 janvier 1872, à l'âge de 74 ans.)²¹¹

Bénédiction du Collège : bombe !

Vient le très grand jour du 23 septembre 1829 : la bénédiction solennelle du collège Painchaud par Sa Grandeur Mgr Joseph Signay. Pourtant, le Coadjuteur était de ceux qui avaient mis des bâtons dans les roues du fondateur. Le 2 février précédent, M. Painchaud lui écrivait que l'on avait voulu répéter contre son oeuvre *ce qu'on vient de faire dans la trop malheureuse France : soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique, c'est-à-dire porter un coup mortel au sanctuaire*. Le docteur Dionne, qui reproduit partiellement cette lettre, dit que Mgr Signay ne semblait pas voir d'un bon oeil un collège à Ste-Anne. Un noble idéal animait pourtant le fondateur, car il écrivait dans la même lettre :

Empressons-nous de nous emparer sagement et à temps opportun des lieux forts, avant que l'ennemi s'y fortifie. Soyons unis, faisons taire les petites passions, et tâchons de détruire tout prétexte plausible, en procurant à notre jeunesse une éducation telle, qu'elle n'ait aucune raison d'en désirer une meilleure. Prenons un sage milieu entre les mouvements frivoles et les routines auxquelles l'expérience ne laisse plus d'autre mérite que leur vétusté. Si nous nous obstinons à refuser dans nos collèges les améliorations que la masse des gens éclairés nous demande, nous verrons inévitablement des maisons d'éducation, des académies,

211. Cf. N.-E. Dionne : *Vie de C.-F. Painchaud*, (...), pp. 146 et 154.

s'élever contre nos séminaires, les affaiblir et les faire tomber à la longue, tant les enfants du siècle sont plus prudents que les enfants de la lumière.

Vous parlez d'or, M. Painchaud ! Et ce brin de reproche à Monseigneur, pour finir :

C'est dans le but d'éloigner autant qu'il est en moi cette lamentable catastrophe, que la perversité des temps accélère d'une manière effrayante, que j'ai résolu et commencé le léger sacrifice de ce que je pouvais avoir au monde. Mais je dois à certaines considérations de ne pas le faire en pure perte. Il demande au Coadjuteur de prendre le Collège sous sa protection.²¹²

Les Jeans-Baptistes de tous les âges tiendront donc toujours un langage identique . . .

Comme elle doit exulter l'âme ardente de Charles-François Painchaud ce 23 septembre 1829 ! Canonnade dans la Montagne, le matin. Pontificale de Mgr Signay. Procession depuis l'église jusqu'au collège entre deux rangées de balises. Réception du Coadjuteur par M. Painchaud *seul sur le perron*. Bénédiction de l'immeuble, au deuxième plancher, cérémonie suivie du *Te Deum* cette fois. Et toujours, le canon *de la Roche* tonne. Mais un coup de canon autrement plus percutant va ébranler la terre et les cieux au moment des discours officiels.

On n'en désirait pas tant . . .

Son collège classique étant, de par sa nature même, le centre culturel de Sainte-Anne de la Pocatière, il nous paraît normal que l'historien mette en exergue les événements majeurs qui en émanent.

La maison fondée par Charles-François Painchaud ne saurait ne pas être mêlée aux grands courants d'idées. Il n'y a pas à se scandaliser si cette participation crée, un jour ou l'autre, des remous qui se manifestent même assez loin de leur point nodal. Ici je rends hommage à la belle objectivité du patriote Wilfrid Lebon qui, dans le tome premier de son *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, fournit presque toute la substance des lignes qui vont suivre.

Au plan de la pensée, l'histoire du collège de Sainte-Anne débute donc sur un coup de tonnerre. Le 23 septembre 1829 a été choisi pour la bénédiction. L'ouverture des classes est fixée au lendemain : faute de combattants, les cours ne débiteront que le 1er octobre. Après la cérémonie religieuse, viennent les discours. Pour le bonheur des uns et le malheur des autres, le grand-vicaire Jérôme Demers, ami de la nouvelle

212. Cf. N.-E. Dionne : C.-F. Painchaud, (. . .), pp. 157-158.

fondation, a décliné l'invitation de prononcer l'homélie. Ce voyant, le supérieur Painchaud a confié la tâche au Principal que lui a donné Mgr Panet, l'abbé Etienne Chartier. (L'abbé Edouard Quertier, confrère-avocat de M. Chartier qu'il a remplacé comme vicaire à Saint-Gervais de Bellechasse, ne deviendra le prédicateur des grandes circonstances à Sainte-Anne, qu'une fois curé de Saint-Denis (1841), après avoir dirigé l'Ille-aux-Grues, à partir de 1830, et Cacouna, à compter de 1834.)

Le premier Directeur des élèves de Sainte-Anne peut avoir de sa fonction une conception propre à étonner ceux qui furent les écoliers de mon époque (plusieurs années avant une certaine Loi Trudeau); mais il reste que Chartier est un beau cerveau et une âme ardente. On lui accolera avant longtemps le titre d'*Aumônier des Patriotes* (de 1837).

Pour son premier coup à Sainte-Anne, le bouillant Principal fait un coup d'éclat dans son sermon où il tonne :

Quelle déférence, quel respect devait-on attendre de ces bureaucrates pour les droits d'une province que leur intérêt particulier et leur orgueil national leur suggéraient de regarder et de traiter en province conquise? Ils devaient naturellement tendre à établir au Canada l'isolationnisme politique. Forts d'une supériorité que leur donnait une plus grande connaissance des institutions anglaises substituées aux institutions françaises dans le pays, forts surtout d'une éducation supérieure à celle de la masse des Canadiens, qu'est-ce que ceux-ci pouvaient attendre d'eux? Le mépris, qu'ils ne nous ont pas épargné depuis la conquête. Qu'est-ce donc qui sauvera le Canada du mépris, de la dégradation, de l'esclavage politique? L'éducation... l'éducation politique.²¹³

Il me semble voir les visages officiels s'allonger, ou s'épanouir, en réaction à ces mâles et fiers accents.

On est aux abois

Coïncidence, le député John Cannon (Hampshire) qui, pendant que le clergé défilait en procession, a empêché les flammes qui s'étaient déclarées à l'autel, de consumer l'institution naissante, est celui-là même qui met le feu aux poudres en communiquant à la *Gazette de Québec* le texte de M. Chartier. Et la presse anti-nationale de rugir. Et Mgr Panet et son coadjuteur d'être aux abois, le premier écrivant au gouverneur James Kempt de plates excuses (26 octobre), M. Painchaud trouvant plus séant de plaider d'abord la cause de son collaborateur, avant de s'écraser à son tour, s'engageant à renvoyer Chartier dès qu'il en aurait l'ordre. (Kempt se montrera plus intelligent que ces clercs en n'exigeant point

213. Cf. Mgr Wilfrid Lebon : *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, tome 1, p. 15.

réparation)²¹⁴ Et des patriotes de Québec de s'émouvoir et d'intervenir auprès de l'Evêque, puis en assemblée publique, à la défense du fier Principal de Ste-Anne. Et Mgr Lartigue, à Montréal, d'y aller d'un commentaire que le sensible M. Painchaud eût savouré, l'eut-il connu, l'auxiliaire de montréal écrivant à Mgr Panet (3 octobre) :

*Je crois que l'on a fait trop de bruit à la bénédiction du collège de Ste-Anne, surtout M. Chartier en chaire, et sur la Gazette. Je crois qu'on fera bien de surveiller strictement le mode et les principes qui régiront cet établissement, car je crois M. Painchaud peu propre à cette oeuvre, et surtout à former des ecclésiastiques.*²¹⁵

En contrepartie, il y aura le bijou d'article de la *Minerve* (12 novembre), que Narcisse-Euthrope Dionne reproduit en grande partie.²¹⁶

A la décharge de Mgr Panet, nonobstant le ton humiliant de sa profession de foi britannique, il semble avoir voulu jouer au renard avec Sir James Kempt : il savonne Chartier après sa catilinaire, puis il lui écrit (18 août 1830) son étonnement devant sa résolution de quitter un établissement qui avait encore besoin de vos services. Et le 23 septembre suivant, il confie à Mgr Lartigue :

*Ce pauvre Chartier a la tête tellement montée de ce temps-ci qu'il me demande son exeat. Il croit avoir tout le clergé contre lui parce qu'il est obligé de quitter le collège. Si je ne puis réussir à le garder, je vous l'enverrai.*²¹⁷

M. Chartier quitte le Collège en septembre. Ce n'est pas le lieu de rappeler ses déplacements successifs, y compris sa fuite aux Etats-Unis après la défaite des Patriotes, en 1837. Je retiens seulement le jugement d'Aegidius Fauteux sur ce compatriote; (jugement plus intelligent que le qualificatif folichon de Dionne) :

On peut dire que toute la genèse de son attitude en 1837 se trouve dans son célèbre discours de Sainte-Anne prononcé neuf ans plus tôt.

L'ancien Principal finira par rentrer au pays et fera, d'une façon admirable, sa soumission, confessant en somme qu'il a servi de marchepied à certains opportunistes, comme il arrive trop souvent aux coeurs francs.

214. Cf. N.-E. Dionne : *Vie de C.-F. Painchaud*, (. . .), p. 165.

215. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1942-1943*, p. 59, d'après le *Registre des lettres*, v. 5, p. 148.

216. Cf. N.-E. Dionne : *C.-F. Painchaud*, (. . .), pp. 392 et suivantes.

217. Cf. Mgr Lebon : *Ouvrage cité*, pp. 426 et 430.

Le valeureux fils de Saint-Pierre de Montmagny décédera à l'Hôpital général de Québec, le 6 juillet 1853, et sera inhumé à Saint-Gilles de Lotbinière, sa dernière cure.

M. Etienne Chartier, au long de ses vicissitudes, avait conservé l'amitié de trois prêtres de Sainte-Anne : les grands-vicaires Alexis Mailoux et Célestin Gauvreau et l'abbé Denis-Benjamin Pelletier. S'appuyant sur l'abbé J.-B.-A. Allaire, biographe du clergé canadien-français, Mgr Lebon nie que Chartier ait été un dévoyé : il fut toute sa vie, affirme-t-il au contraire, un prêtre d'une grande distinction et d'une vertu inattaquable.²¹⁸

Voilà pour cet épisode qui, au plan des idées, marqua le premier siècle du collège de Sainte-Anne, épisode qui fit probablement plus de bruit à l'extérieur qu'en son point d'origine. Je n'insiste pas sur les ennuis que le supérieur Gauvreau connaîtra — au siècle dernier également — quand des *rouges* de la Rivière-Ouelle l'accuseront, avec son équipe, d'y être allé en grande en faveur des *bleus*, prétendant même que des fonds du Collège ont été engloutis pour assurer la victoire de Jean-Charles Chapais. C'est la triste époque où les politiciens des deux formations initient au banditisme électoral les pauvres *Canayens* inconscients qu'ils creusent un peu plus la fosse de la Nation à chaque période électorale . . .

On se Parrachait . . .

A Sainte-Anne entre-temps, la vie continuait. On comprend pourquoi M. Painchaud ne trouve pas le tour de faire rendre avant le 5 juin de l'année suivante les comptes du marguillier pour 1827. Le bras droit Julien Saillant est là pour signer au procès-verbal. Mais le curé n'exagère-t-il pas un peu en n'obtenant que le 17 janvier 1830 les états financiers de 1828, année où il emprunte 125 Livres de la Fabrique pour acheter un terrain? De celui-ci toutefois, il donnera une bande de 20 pieds à la Paroisse. Les comptes de 1829, rendus le 16 décembre 1830, révèlent un point intéressant : la perte que la Fabrique doit absorber sur les pièces d'argent tombées de valeur.

1830, c'est l'année où la circonscription de Kamouraska est créée à même une partie du district électoral de Cornwallis. Elle a droit à deux députés. A l'élection qui a lieu, M. Painchaud a la déception de voir vaincu son ami Elzéar Bédard, avocat de Québec qui, l'année précédente, a dirigé le mouvement de défense en faveur de l'abbé Etienne Chartier après son discours-choc de Sainte-Anne. A Charles-Eusèbe Casgrain et Amable Dionne les *Patriotes*²¹⁹ opposent l'avocat Bédard et Canac-Marquis, de Saint-André. Les *Patriotes* sont défaits en dépit du vote mas-

218. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège*, (. . .), p. 449.

219. Note : Quelque chose comme les ancêtres des *Castors*, des *Ultramontains*, puis des *Nationaux*.—G.O.

sif des électeurs de Sainte-Anne qui suivent leur curé. De sa fenêtre, M. Painchaud assiste, attristé, au *triomphe* loufoque des vainqueurs. N.-E. Dionne commente que le pasteur ne fit voir aucun ressentiment.²²⁰

Nous avons parlé de la belle voix de M. Painchaud. Dionne dit même que dans ce domaine le curé de Sainte-Anne *n'eut pas de supérieur dans le clergé de son temps*. A ses visites on lui faisait chanter la messe à la Cathédrale. Sa *Préface* et son *Pater* exaltaient les fidèles, commente le même. J.-G. Barthe n'est pas moins enthousiaste, lui pour qui M. Painchaud, dans ses chants sacrés, *faisait vibrer les âmes et enchantait les oreilles les moins exercées de ses auditeurs*. Barthe ajoute que l'on accourait de plusieurs lieues : pendant la semaine sainte, *on se l'arrachait pour les Lamentations auxquelles il donnait un accent qui attendrissait jusqu'aux âmes les moins familières avec la langue dans laquelle il exécutait (!) ces sublimes et prophétiques appels d'un Isaïe ou d'un Jérémie*.²²¹

Tandis que par sa voix d'or M. Painchaud émeut les fidèles de Québec et de Sainte-Anne, à Montréal Mgr Lartigue se préoccupe de l'enseignement à l'échelle du Bas-Canada. Le 16 janvier 1830, il informe Mgr Panet qu'en voulant refondre en un seul texte les projets de 1824 et 1827 sur l'éducation, il donne aux Fabriques le pouvoir d'acquérir des biens pour toutes espèces d'écoles, y compris les collèges, dont celui de Ste-Anne de la Grande-Anse; *sans même, ajoute-t-il, qu'il fût besoin d'un Comité catholique dans l'Institution royale* (...). On a lu le jugement de cet évêque sur M. Painchaud comme formateur de séminaristes. Les deux se connaissent bien. C'est l'Auxiliaire qui remet une lettre de présentation à Denis-Benjamin Viger en mission à Londres pour obtenir l'incorporation du Séminaire de Saint-Hyacinthe et du Collège de Ste-Anne.²²² Mgr Lartigue mène plusieurs campagnes de front. Il combat notamment le projet de loi par lequel le député Louis Bourdages veut faire admettre les notables aux assemblées de Fabrique. Or M. Painchaud est dans le même bateau que l'Auxiliaire de Montréal car, sous le pseudonyme de *La Raison*, il dénonce le projet dans la *Gazette de Québec* du 10 décembre 1831. La Chambre basse adoptera le *bill*, mais le Conseil législatif lui donnera le coup de mort.

Dans une autre lettre à Mgr Panet (20 mars 1830) Mgr Lartigue fustige les curés qui portent autre chose que le manteau romain. (Ce n'est pas le cas du curé Painchaud.) La même année, l'Auxiliaire de Montréal accorde, au début de l'an, un congé de deux jours aux écoliers du Séminaire de Saint-Hyacinthe; large, il leur permet même, au Séminaire, *des danses rondes pour leur donner le plaisir de sauter*.²²³ A Sainte-Anne aussi, dans les débuts, les collégiens bénéficient d'un congé; mais il sera tôt supprimé, et pour 50 ans, des élèves omettant de rentrer au jour fixé.²²³

220. *La paroisse de Sainte-Anne*, (...), pp. 53-54.

221. N.-E. Dionne : *C.-F. Painchaud*, (...), p. 110.

222. Cf. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1942-1943*, pp. 86, 70, 105 et 106.

223. Cf. N.-E. Dionne : *Vie de C.-F. Painchaud*, (...), p. 208.

Zone de séismes

Des hommes de science du 20^e siècle, dont le Père Buies, jésuite, établiront que la vallée du Saint-Laurent est dans une zone de tremblements de terre. L'histoire confirme leur affirmation. En face de la Capitale on décèlera une faille profonde au beau milieu du fleuve, ce qui, a-t-on prétendu, rendrait impossible un tunnel entre les deux rives.²²⁴ Quoi qu'il en soit de ces théories, les secousses sismiques se sont multipliées dans la Laurentie depuis 1608. Les tremblements de terre de 1663 sont consignés dans les manuels d'histoire. Le Bas-du-Fleuve a eu sa part des secousses qui se manifestèrent dans le cours des siècles. On n'en finirait pas de les énumérer : entre autres celles de 1831, 1843, 1845, 1870, et 1925, la dernière en importance.

En 1831, on parle encore d'annexion de la Rivière-Ouelle et de Ste-Anne. Cependant l'Evêque écrit au grand-vicaire Pierre Viau (13 oct. 1831) qu'il n'est pas question d'annexer à Ste-Anne une partie de la Rivière-Ouelle. Cette crainte est venue du fait que M. Painchaud enquête sur le bien-fondé de la requête des habitants qui veulent une paroisse à l'ouest de Notre-Dame-de-Liesse. Ce sera Saint-Denis.

A la frayeur que les secousses sismiques de 1831 ont causée, s'ajoute l'année suivante celle encore plus grande que fait naître l'épidémie de choléra : près de 4 000 victimes à Québec et à Montréal.²²⁵ M. Chartier en fut atteint, au dire de Mgr Lartigue. L'épidémie se propagea à Ste-Anne, car N.-E. Dionne rapporte que M. Painchaud guérit plusieurs cholériques. C'est peut-être son intervention qui fait que la Grande-Anse n'enregistre que 32 décès cette année-là. C'est une amélioration sur 1830 et 1831, où les mortalités se sont chiffrées par 80 et 44, respectivement. Le choléra apparaîtra de nouveau à Québec en 1834; mais il semble que Sainte-Anne en sera préservée car il n'y aura que 14 décès.

Tremblement de terre et choléra, ou pas, M. Painchaud continue de n'être point pressé à faire rendre les comptes du marguillier sortant. A sa visite pastorale, Mgr Signay agréé (27 juin 1833) les rapports des membres du banc d'oeuvre depuis la visite de Mgr Panet (du 29 juin 1826 à 1831, inclusivement), mais il ordonne que Louis Anctil fasse diligence pour les comptes de 1832. Sans date, le curé inscrit d'ailleurs une note : *il reste trois redditions de comptes en arrière qui nous empêchent de mettre le tout au clair*. Il ajoute : *Je laisse cette note vû mon voyage à Québec.*²²⁶

Mais voici qu'approche pour Charles-François Painchaud une période douloureuse, celle de ses trois dernières années. Elle coïncidera avec l'arrivée de M. Alexis Mailloux comme préfet de discipline au Collège.

224. Cf. Affirmation à moi faite par René Saint-Pierre, alors ministre des Travaux publics dans le gouvernement Lesage.

225. Cf. Mgr Têtu : *Les évêques de Québec*, p. 645.

226. Cf. *Livre de comptes et de délibérations*.

C'est que les deux hommes ont des caractères incompatibles, M. Painchaud étant toujours prêt à pardonner, M. Mailloux étant l'homme de la discipline rigide. C'est sans doute sa mansuétude qui faisait si bien s'entendre le Supérieur avec le directeur Chartier. Et puis le Collège, c'était l'oeuvre de François Painchaud. Il ne fera pas de phrases quand il écrira à M. Holmes, du Séminaire de Québec : *Je tiens au collège comme le forçat à son boulet, par une chaîne de fer, celle de ma conscience.* Ce n'est pas, je pense, calomnier M. Painchaud, que d'affirmer qu'il est plus attaché à son collègue qu'à la paroisse de Sainte-Anne. Comment marcher la main dans la main avec M. Mailloux quand le curé de Fraserville (Rivière-du-Loup) écrit à Mgr Signay qu'il a la plus grande répugnance à aller à ce collège? D'ailleurs, il acceptera d'être Directeur à condition de ne point dépendre du Supérieur, et même que M. Painchaud abandonne sa cure l'année suivante. On ne s'étonne pas dès lors que le Supérieur réclame tôt la démission du Directeur. Et on le croit sur parole quand, au terme de sa vie, il dit, pointant son coeur : *Mon mal est ici.* Du point de vue humain la Providence paraît décider étrangement parfois : Alexis Mailloux sera le successeur de Charles-François Painchaud à la cure de Sainte-Anne et comme supérieur du Collège. Les deux hommes paraîtront s'être réconciliés toutefois, car M. Mailloux confessera les paroissiens pendant la dernière maladie du curé et il sera au chevet de M. Painchaud quand celui-ci rendra l'âme.²²⁷

Celui qui succédera à M. Painchaud

Sans plus, lions connaissance avec M. Alexis Mailloux qui s'amène au Collège comme directeur, en 1834. Né à l'Île-aux-Coudres le 8 janvier 1801, du mariage d'Amable Mailloux et de Thérèse Lajoie, il étudie au Séminaire de Québec, et est ordonné prêtre le 28 mai 1825. D'abord chapelain à Saint-Roch de Québec (1825-1829), il est ensuite curé de cette nouvelle paroisse (1829-1833). Il passe de là à Fraserville. Il est directeur des élèves à Sainte-Anne de 1834 à 1838, puis il dirige la paroisse jusqu'à 1847, avec le titre de grand-vicaire. M. Mailloux établira surtout sa renommée comme apôtre de la tempérance, mission qu'il entreprendra à son départ de Ste-Anne. Il se fera aussi colonisateur dans Bellechasse : (les cantons Buckland et Mailloux, le second ainsi nommé en son honneur.) En 1856, il ira aux Illinois combattre le schisme de Chiniquy, ancien curé de Kamouraska. De 1863 à 1864, il sera curé de Bonaventure, dans l'ancien territoire de mission de M. Painchaud. Il se retirera ensuite à Saint-Henri de Lévis. Il mourra subitement à l'Île-aux-Coudres, le 4 août 1877. L'endroit de sa mort répondra à ses vœux puisqu'il aura demandé d'être inhumé dans son île natale. Le 8, l'Archevêque de Québec chantera le service et prononcera l'oraison funèbre de ce prêtre très méritant.

Quand M. Mailloux arrive au Collège, M. Painchaud a du pain sur la planche. Il obtient cette année-là (18 mars 1834) l'incorporation de la maison d'enseignement qu'il a fondée (lord Aylmer la sanctionnera

227. Cf. N.-E. Dionne : *Vie de C.-F. Painchaud*, (...), pp. 198 et suivantes.

le 18 août suivant; la proclamation royale viendra le 7 janvier 1835.) M. Painchaud veut dès lors doter le Collège d'une corporation (elle sera formée officiellement le 5 septembre 1836.) Mais, à partir de 1834, il y aura une ombre au tableau : l'antagonisme du Supérieur et du nouveau Directeur.

Dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, J.-G. Barthe fait écho à la visite qu'il fit à M. Painchaud en 1834, le curé le mettant *dans la confiance d'une petite joute* avec nul autre que Chateaubriand auprès de qui il avait eu le bonheur de couler une semaine aux chutes Niagara. (L'expression est poétiquement choisie.) De cette joute, dit Barthe, son hôte avait consigné *les pièces justificatives dans son album délicieux de fond et de forme qui faisait le plus précieux ornement de son salon, fort bien décoré du reste par des tableaux de famille et des objets d'art variés qui accusaient la délicatesse et la diversité de ses goûts.*

Dans le Rapport de l'Archiviste de la Province,²²⁸ un correspondant de Pierre-Georges Roy, qui signe seulement S.A.D., mettra en doute la rencontre niagaréenne Chateaubriand-Painchaud, insinuant que *le seul commerce que M. Painchaud ait jamais eu avec Chateaubriand fut un commerce épistolaire.* Il ajoutera : *Et encore, ce commerce se borna-t-il à une lettre que Chateaubriand lui envoya pour le remercier d'une lettre de louange du curé canadien.*

Quand on est poète comme M. Painchaud l'était ! . . .

Bénédiction de cloche

Au moment de faire écho à l'événement, qui suit, il me revient en mémoire une cérémonie identique qui aura lieu près d'un siècle plus tard à la Basilique de Québec, à l'époque où un allié du seigneur Dionne sera premier ministre, épisode que les gens de mon âge se rappellent. L'élection de 1830 n'a pas eu de suites fâcheuses pour M. Painchaud puisque sept ans plus tard (9 novembre), Amable Dionne, devenu seigneur de Sainte-Anne, et Catherine Perrault, sa femme, sont parrain et marraine de la cloche de 330 livres que le curé Painchaud fait bénir par le grand-vicaire L.-M. Cadieux, son voisin de la Rivière-Ouelle. Le bébé reçoit les prénoms de ses parrain et marraine et de leur féal sujet : Amable-Charles-Catherine. Outre le trousseau ordinaire, les parrain et marraine ont donné 75½ piastres. (Cette cloche, qui a coûté 2 schellings la livre, la Fabrique en fera cadeau (27 sept. 1857) à sa pupille Saint-Onésime formée à même une partie de son territoire. On l'aura remplacée par un carillon de trois cloches bénites l'année précédente par le grand-vicaire Antoine Langevin, curé de Saint-Basile du Madawaska. Les grands-vicaires à l'époque sont en plus comme les prélats domestiques d'avant le Concile Vatican II.)

228. Cf. De l'année 1921-1922, je crois; c'est en tout cas à la page 393. En ce qui concerne les chutes du Niagara, si bien décrites par Chateaubriand, mon professeur d'histoire, s'appuyant sur je ne sais plus quelle source, prétendait que l'auteur du *Génie du christianisme* n'y avait jamais mis les pieds. C'est peut-être là querelle byzantine.—G.O.

Les troubles de 1837

Étant donné l'attitude qu'il avait prise à Sainte-Anne en 1829 et le rôle qu'il jouait à Saint-Eustache auprès des Patriotes, il n'eut pas été étonnant que l'ancien Directeur du Collège songeât à venir répéter dans le Bas-du-Fleuve, en 1837, l'action que les partisans des Bostonnais y avaient menée en 1775-1776. Il n'en fut rien pourtant. Au contraire, ces événements ne semblent y avoir eu aucun écho susceptible d'ameuter l'Autorité. Bien plus, le *Canadien* du 4 décembre 1837 révèle que les notables de la Rivière-Ouelle et de Ste-Anne de la Pocatière donnèrent au chef du Gouvernement *les assurances les plus positives sur les dispositions loyales et paisibles des habitants de cette partie du pays*. Vraisemblablement sous la poussée de Charles-Eusèbe Casgrain et d'Amable Dionne, les notables de Kamouraska, appuyés par ceux de Rimouski et de L'Islet, réitérèrent leur loyalisme, les 5 et 14 février 1838, se défendant, en plus, d'avoir à manifester leur loyauté qui n'a jamais été mise en doute. Paul-Henri Hudon, qui relate ces faits dans *Rivière-Ouelle*, est justifié d'avancer que Casgrain et Dionne reçurent leur récompense en accédant au Conseil spécial institué par le Gouverneur.

J'aurais cru que M. Painchaud, malade comme il était à la fin de 1837, ne s'occupait plus de politique, désormais. Mais non, dans une lettre datée du 1er décembre, (probablement la dernière qu'il a écrite, avance N.-E. Dionne.) il parle de la défaite des Patriotes à Saint-Charles. Il émet ce vœu : *Puisse cette leçon avoir un effet salutaire sur le reste des têtes chaudes. Ici nous sommes tranquilles et peu disposés à nous faire casser la tête.*²²⁹ Comment ne pas faire un rapprochement avec l'élection de 1830 dans Kamouraska et ne pas nous rappeler la candidature des *Patriotes* appuyés par le curé Painchaud?

La mort de M. Painchaud

M. Painchaud a fait son testament le 12 mars (1837), léguant au Collège ses biens, sauf ses meubles du presbytère. Il décède le vendredi 9 février 1838, à 3 heures de relevée (Dionne), à l'âge de 56 ans, entouré de M. Moïse Fortier, son vicaire depuis peu, de MM. Alexis Mailloux et François Pilote, du Collège, et de quatre membres de sa famille. L'agonie a duré cinq minutes. M. Painchaud a un premier service le lundi 12 février. La paroisse et le Collège sont là ainsi que le clergé des alentours. Le curé a demandé d'être inhumé à l'Île-aux-Grues. Il y a arrêt à L'Islet pour la nuit, puis libéra avant le départ pour le Cap Saint-Ignace d'où se fait la traversée. On est dans l'île au cours de l'après-midi. Le mercredi 14, service solennel suivi de l'inhumation sous le banc des chantes du côté de l'Évangile. Le vicaire général Mailloux a prononcé l'oraison funèbre. La paroisse de l'Île-aux-Grues manifeste sa vénération pour ce fils prestigieux, payant le coût des obsèques. M. Painchaud reposera 53 ans dans l'église de son baptême, avant de revenir à Ste-Anne, dans le cimetière de son oeuvre de prédilection, son collège.

229. Cf. N.-E. Dionne : *Vie de C.-F. Painchaud*, (...), p. 259.

Charles-François Painchaud laissait un souvenir impérissable à Sainte-Anne. Un siècle plus tard, Mgr Wilfrid Lebon lui décernera le titre de véritable fondateur de la paroisse. Lui qui, durant sa vie terrestre, avait fait accourir les affligés désireux d'être soulagés, — il guérissait toutes les formes de cancer, affirmera le docteur Dionne — il succombera à un mal à la gorge, cette gorge dont les vibrations avaient fait les délices de tant de foules. Mais longtemps après sa mort, il sera invoqué. Quand le corps du défunt était exposé, tout un chacun ne cherchait-il pas à apporter de lui un souvenir des objets qui lui avaient appartenu ou qu'il avait manipulés dans l'exercice de son ministère? Il ne manqua pas de dévôts pour lui attribuer des miracles. Il est permis de le rappeler sans préjuger des décisions de l'autorité compétente.

Des hommes qui, l'ayant connu, faisaient profession d'écrire, ont laissé sur M. Painchaud des témoignages non équivoques. ("Il faut mourir pour être louangé", veut un dicton populaire.) *Homme du monde à son heure; nature superbe, joviale et sympathique*, écrit J.-G. Barthe. F. Dérome, son ancien élève, le dit *d'apparence distinguée, bien que d'une certaine corpulence et de taille moyenne*. Il avait *le teint rose de l'Anglais et portait en toute saison chapeau de soie et manteau romain*. N.-E. Dionne insiste, quant à lui, sur l'enthousiasme de M. Painchaud. Il en donne comme preuve sa lettre du 19 janvier 1826 à Chateaubriand qui vient de publier le *Génie du christianisme*. Mais l'historien de Sainte-Anne et du fondateur du Collège vante aussi de M. Painchaud sa grande charité et son urbanité. Ame de poète, c'est lui qui, d'après Bibaud, aurait composé le cantique *Nouvelle agréable!* Il se cabrait facilement devant l'opposant et parlait cavalièrement même à son évêque. Une certaine dose de susceptibilité, mais un esprit de foi éminent, une grande dévotion à la sainte Trinité. Voilà parmi d'autres les caractéristiques du curé Painchaud, au dire de l'historien Dionne.

En guise de conclusion, on peut dire que l'institution fondée par M. Painchaud a toutes les raisons d'être fière de ses origines.

Mais je serais curieux de savoir ce que M. Paradis aura derrière la tête quand il terminera ainsi ses propos sur M. Painchaud: *Sa vie a été écrite comme fondateur du collège. Peut-être plus tard, pourrai-je le considérer comme curé, surtout dans ses rapports avec la paroisse de Sainte-Anne. Il y aura lieu à une belle page à écrire.* (p. 30) Encore une autre tranche d'histoire qui nous sera lue dans l'au-delà!

M. Mailloux curé

M. Alexis Mailloux succède à M. Painchaud comme curé de Sainte-Anne et comme supérieur du Collège. Sa nomination est du 12 février (1838). Il n'y a pas de mal à dire qu'il a préparé son nid de longue main. Il est âgé de 37 ans.

La calligraphie de M. Mailloux révèle assurément l'homme énergique. Dionne parlera de son inflexibilité de caractère mais aussi de sa grande générosité : il se dépensait jusqu'à l'héroïsme. Dans son ministère il s'employa à développer la piété et à combattre le luxe et l'ivrognerie, deux des grandes plaies de nos campagnes, au dire du même historien.²³⁰

Dans ses Livres de comptes M. Mailloux se révèle homme d'ordre et moins discret que son prédécesseur ; de plus, il inscrit les dates. Sa première tâche comme curé est de mettre de l'ordre dans les comptes des marguilliers, une des faiblesses du règne de M. Painchaud. A sa visite pastorale, Mgr Signay inscrit (28 juin 1838) un long commentaire à la suite de son examen. Il note d'abord qu'il n'a trouvé dans *le présent livre* que le compte de Louis Anctil, marguillier comptable pour 1832. En dépit de nombreuses omissions, il alloue ce compte, en considération de la longue maladie de M. Painchaud. Il n'a vu des comptes de 1833 à 1837 que le mémoire préparé par M. Mailloux ; il ordonne, avant qu'on ne les porte aux Livres, que les marguilliers concernés apportent à la Fabrique les garanties légales qu'elle est en droit d'exiger *au sujet des différentes sommes qu'ils ont prêtées à des individus sur l'argent de la fabrique provenant de la recette de leur année de gestion respective.* (Où l'on voit que M. Painchaud était plus poète et chanteur qu'administrateur.) L'Evêque défend d'effectuer de tels prêts et ordonne que les recettes soient indiquées plus en détail, puis que l'on achète au plus tôt la chasuble violette et les chappes mentionnées dans l'ordonnance du 27 juin 1833. Ses décisions portent sur au-delà de 20 points : installation d'un baptistère en bas de l'église, du côté de l'Evangile ; confessionnal dans la nef ; achat de six bonnets carrés ; etc. De plus, il recommande de reprendre la pratique de la quête de l'Enfant-Jésus abandonnée depuis quelques années. (On ne s'y mettra pas tout de suite). Ceci encore : *pour une plus grande décence, et afin de prévenir tout danger d'épidémie, (que) les corps ne soient plus portés et déposés dans la salle commune : mais que, suivant l'usage reçu dans un grand nombre de paroisses, il soit fait auprès du cimetière, et sous la direction de Mr le curé, une petite chapelle, où il sera convenu de déposer les corps des défunts indistinctement, et d'où le clergé ira en faire la levée.* Il ne faudra pas dépenser plus de 7 Livres à cette fin. Pour finir, Monseigneur ordonne la tenue, le plus tôt possible, d'une assemblée des marguilliers pour qu'ils soient mis au courant de toutes ses décisions.

Mgr Wilfrid Lebon révèle que Sainte-Anne faillit avoir Mgr Turgeon comme curé. On voulait voir à ce poste le coadjuteur, comme cela avait existé à la Rivière-Ouelle. Mgr Signay conduisait seul les affaires, et, semble-t-il, le coadjuteur n'était pas très heureux d'être tenu à l'écart. M. Mailloux offrit de céder sa cure : Mgr Turgeon refusa.²³¹

230. Cf. *Saint-Anne-de-la-Pocatière*, (...), pp. 58 à 61.

231. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège*, (...), tome 1, pp. 45-46.

Curé très soigneux

Curé, M. Mailloux se met tôt à la tâche pour améliorer partout où il y a lieu. De Saint-André où il est rendu dans sa visite, Mgr Signay l'autorise (10 juillet 1838) à accorder l'indulgence de la Toussaint, du Jour des morts et du dimanche de l'octave. Meticuleux, M. Mailloux ateste, le 27, qu'il a lu, le 22, le décret épiscopal.

Le nouveau pasteur voit à tout. De sa belle main où il signe comme prêtre et vicaire général cette fois, il inscrit au Livre de comptes et délibérations : *Messes de fondation : Deux messes basses de requiem (si le jour le permet) pour M. Dauteuil, donateur du lopin de terre dont jouit le curé, à l'endroit de l'ancienne Eglise, lequel terrain acquit (sic) par acte du 28 mai 1750 — 1ère, messe dans le cours du mois de Février — 2de le 23 Novembre — Cette fondation a été approuvée par Mgr de Pont-Briand en visite le 17 juillet 1750.* Cette obligation avait été reléguée aux oubliettes à l'instar de quelques autres.

Sitôt après cet acte, le méthodique M. Mailloux nous renseigne sur la nouvelle sacristie qu'il a fait construire. Clément Soucy et Jean-Baptiste Ouellet ont commencé la construction le 15 juillet 1838. Ils ont reçu 250 Livres fournies par la Fabrique et 3 autres recueillies des *Habitans*. A même ce montant les entrepreneurs ont payé à Fabien Chouinard, menuisier, 25 Livres pour le buffet destiné aux ornements et deux confessionnaux, la Fabrique fournissant seulement le bois franc. C'est l'architecte Thomas Baillargé qui a fait les plans de la sacristie ; il a reçu L271-9-9 pour son travail.

Que voilà un curé au goût de l'historien de paroisse !

M. Mailloux veut si bien l'ordre que les marguilliers décident (28 octobre 1838) qu'à l'avenir le nouveau membre du banc d'oeuvre sera élu le dimanche ou jour de fête d'obligation le plus près de la Circoncision. Les autres décisions de l'assemblée concernent quelques additions aux travaux de la sacristie.

Prouvant qu'il entend mettre fin aux abus et se conformer aux ordonnances épiscopales, M. Mailloux fait approuver, le 1er janvier 1839, une série de résolutions concernant les dettes contractées par les marguilliers qui ont usé par trop libéralement des deniers de la Fabrique. Louis Anctil est le seul à pouvoir signer avec le curé. (Curieux comme il semble y avoir plus d'analphabètes aux assemblées de Fabrique depuis que l'instruction est censée être plus répandue !)

Les paroissiens sont sans doute heureux des nouveaux confessionnaux, mais ils ont besoin de conseils, car le curé leur indique (10 novembre 1839) la *Manière de se mettre pour aller à confesse*, et les renseigne sur *l'usage des crucifix dans les confessionnaux*.²³²

232. Cf. Cahier des prônes de 1824 à 1841.

M. Mailloux pouvait avoir eu des torts envers M. Painchaud, mais il n'avait pas des préjugés. Il le montra dans l'oraison funèbre qu'il prononça à l'inhumation de son prédécesseur. Le dimanche 3 février 1839, il annonce pour jeudi, *sur les 9 heures*, le *service anniversaire de feu messire Painchaud*, insistant : *Vous êtes particulièrement priés d'y assister*. Une autre messe de requiem sera chantée le 11, recommandée par des particuliers celle-là.

Homme d'action et de jugement, Alexis Mailloux est de taille à mener de front des tâches diverses, sans négliger pour autant le ministère paroissial. Il ne tardera pas à y compromettre sa santé. Au début de l'été 1840, le Vicaire général organise des retraites paroissiales à Ste-Anne, St-Roch, St-Pascal et St-André; il obtient le concours de curés voisins pour la prédication. Un mois plus tard, Sainte-Anne a, grâce à lui encore, la première retraite ecclésiastique du diocèse. La première a eu lieu à Montréal l'année précédente. Parmi les 15 prêtres qui sont là se trouve l'abbé Charles Chiniquy, de Beauport, futur curé de Kamouraska et futur membre de la Corporation du Collège de Ste-Anne.²³³

Le 13 août (1840), le supérieur Mailloux lance l'idée du cours commercial, à l'occasion de la pose d'une plaque à la mémoire de M. Painchaud. Le projet sera vite réalisé. Le curé Louis Brodeur, de Saint-Roch des Aulnets, qui avait béni, en 1827, la pierre angulaire de l'aile Painchaud, n'est plus là pour la cérémonie du 13 août : décédé subitement en son presbytère le jeudi 25 avril, il a été inhumé dans l'église de Saint-Roch le lundi suivant. (La pierre angulaire de l'aile Mailloux sera bénite le 8 juin 1841 et la bâtisse même le 11 août de l'année suivante.)²³⁴

Relents de 1837

Il semble bien que *les notables de Ste-Anne et de la Rivière-Ouelle* n'avaient pas sondé les reins et les cœurs de tous les habitants avant de rédiger leur profession de foi loyaliste de 1837. Trois ans après en tout cas, il subsistait des doutes puisque, le 23 décembre 1840, le curé Alexis Mailloux signe la déclaration suivante à l'intention du *Capt Malliot* :

Je soussigné certifie que Angélique Chouinard, veuve de Jean Miville est fidèle et loyale et qu'elle n'a ni encouragé ni favorisé les rebellions qui ont eu lieu dans ce pays, ces années dernières.

Les enquêtes auraient donc été à la mode à cette époque aussi. Les modernes chasseurs de sorcières n'ont rien inventé !

Les marguilliers n'ont pas perdu la vieille habitude de se traîner les pieds, car les comptes d'Henri Martin (pour 1840) portent la date du 15 mai 1842. Ils nous révèlent, entre autres, que l'on a fait réparer

233. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, pp. 46-47.

234. Cf. Idem, pp. 50-51.

l'ancien tableau de Ste Anne et que la Fabrique a payé une copie et l'encadrement du portrait de M. Painchaud. (L'ancien tableau de Ste Anne, c'est sans doute une des trois toiles de Dulongpré.)

Plus encore qu'Henri Martin, Joseph Thiboutot y est allé avec les fonds de la Fabrique : plus de onze personnes ont bénéficié de cette caisse populaire avant la lettre ; il faudra attendre le 13 avril 1845 pour qu'il produise les états financiers de 1841, et M. Mailloux notera, sans préciser, que des paroissiens ont refusé de signer au procès-verbal.

Les *annonces pastorales* de M. Mailloux ressemblent à celles de son devancier par un côté : elles sont laconiques. On y apprend tout de même que le curé a institué (25 déc. 1841) la Société de tempérance dans sa paroisse. Deux ordres ont été établis : dans le premier on ne peut boire d'alcool qu'en cas de maladie ; si on triche, on descend au second ordre qui permet l'alcool *sans jamais dépasser les bornes de la modération et de la tempérance chrétienne*. Les membres ne peuvent, par conséquent, boire des boissons enivrantes *pour se divertir, pour boire avec des amis ou parce que quelqu'un leur offre*.

Du 3 avril au 26 mai 1842, le Cahier des prônes se fait silencieux. C'est que, surmené, M. Mailloux a dû se reposer. Le 26 mai, il annonce la visite prochaine de Monseigneur de Sidyme. En effet, Mgr Turgeon passera trois jours à Sainte-Anne. Le 11 juin, il célèbre en l'église paroissiale l'anniversaire de son sacre. Le lendemain, il donne le sermon à la grand'messe dominicale et, dans l'après-midi, installe le chemin de croix, après la prédication du curé Charles Bégin, de la Rivière-Ouelle.²³⁵ (Au livre des comptes il est dit que M. Mailloux a doré les 14 stations. C'est lui également qui a encadré et doré les gravures qui ornent la sacristie depuis l'automne 1840.)

Sainte-Anne en 1842

Pour se conformer à l'ordre de la Chambre d'Assemblée, à l'automne 1842 M. Mailloux recense sa paroisse. Travail méthodique dans les 4 rangs.

Cette année-là, on dénombre à Ste-Anne 2 988 personnes des deux sexes (1 347 au 1er Rang, 770 au 2e et 871 aux 3e et 4e réunis.) On compte là-dessus 3 Anglais, 2 Ecossais et 3 Irlandais. 233 garçons et 229 filles sont âgés de 5 ans et moins, tandis que 483 garçons et 379 filles se situent entre 5 et 14 ans. M. Mailloux a recensé 63 *engagers* et 67 *engagées*, 2 sourds et 1 aveugle ; 172 résidents vivent d'aumônes. Les propriétaires se chiffrent par 284, à comparer avec 107 emplacements. 399 maisons sont habitées, 13 autres sont inoccupées, tandis qu'il y en a 3 en construction.

235. Note : Mgr Lebon lui fait célébrer au Collège l'anniversaire de son sacre. M. Mailloux écrit de son côté : «...Sa Grandeur Monseig (sic) l'Evêque de Sidyme a célébré dans l'Eglise de cette paroisse, l'anniversaire de son sacre le 11 juin 1842. Question de détail à la vérité, vu que le personnel du Collège participe aux offices paroissiaux.—G.O.

Au chapitre des animaux maintenant, on obtient les chiffres suivants : 1 955 bêtes à cornes, 616 chevaux, 2 959 moutons et 864 cochons. M. Mailloux a relevé de plus 3 065 aunes d'étoffe, 3 447 aunes de flanelle et 4 708 livres de lin. Les produits de la terre sont d'importance : 808 minots de *bled*; 9 150½ minots d'orge; 3 792 minots de seigle; 33 998½ minots d'avoine; 1 611 minots de pois; 29 169 minots de *patates*; 4 804 livres de sucre.

Document précieux qui le deviendrait davantage, *mutatis mutandis*, si on comparait avec la situation en 1973.

Le curé Mailloux est fort sur la statistique. Avant qu'il nous fournisse d'autres chiffres, arrêtons-nous à une des décisions des marguilliers à leur assemblée du 4 décembre (1842) : le curé est *autorisé à faire tracer le plan pour une nouvelle église et à le faire approuver par Sa Grandeur*. Le mauvais état de santé de M. Mailloux fera retarder la réalisation du projet, toutefois.

Dame Nature s'en donne

L'année 1843 commence d'une drôle de façon; elle sera dans la même veine pendant quelque temps, les cultivateurs étant les premiers à subir ses sautes d'humeur. Le 10 janvier, des agriculteurs labourent leurs champs à Rimouski, à l'Ile-aux-Coudres et au sud de Québec. On fait aussi bien à Sainte-Anne 6 jours plus tard en fabriquant du sucre d'érable à même la sève nouvelle.²³⁶ Le *Journal de Québec* parle (14 janvier) du temps extraordinairement doux qu'il fait après les grands froids du début de l'année. Pluie toute la journée du 8 et une partie de la nuit; la nuit suivante, pluie diluvienne poussée par un fort vent du Nord-Est. Le doux temps persiste, si bien que les vaches sont au champ et que la petite Rivière déborde. On n'a vu dégels semblables qu'en 1795 et 1810.²³⁷ D'autres phénomènes interviennent par la suite : chocs sismiques le 18 février et les 18 et 19 mai, la journée du 18 marquée au surplus par un violent orage. La dimanche 1er juillet, une chaleur torride (98 degrés) apporte un violent orage à 5 heures du matin et un ouragan à 3 heures de l'après-midi. Sur le fleuve, des vaisseaux sont démâtés. Pendant l'ouragan, les participants aux vêpres croient la fin du monde arrivée. L'année est exceptionnelle encore par l'épidémie d'influenza qui se déclare au Collège au début d'août : les élèves partent en vacances le 7 au lieu des 10 et 11.²³⁸

Neuf jours plus tard (15 août), Mgr Turgeon est en visite pastorale à Ste-Anne. Les dettes d'anciens marguilliers retiennent son attention. Le Coadjuteur commence par allouer les comptes de 1838, 1839 et 1840, libérant Paul Anctil, Pierre Chouinard et Henry Martin, *sans*

236. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège de Sainte-Anne*. (...), p. 389.

237. Société historique de Kamouraska dans la *Gazette des campagnes* du 9 février 1950, p. 1.

238. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, p. 60.

préjudice aux comptes des marguilliers en charge des années (de 1833 à 1837, inclusivement) pas encore rendus en l'absence des sommes prêtées à des particuliers, sommes point encore remboursées, sans préjudice aux comptes des deux derniers marguilliers qui n'ont pu être réglés à raison de la maladie de Messire Alexis Mailloux, vicaire général et curé de cette paroisse. (Mgr Lebon dit que le curé s'est absenté de la fin de mars au 10 août.)

Le Coadjuteur émet ensuite ses ordonnances. Dans un autre ordre d'idées, il faudra donner suite à l'ancienne ordonnance relative à l'achat d'une chasuble, de deux chappes et d'un tapis. Les marguilliers du banc sont autorisés à constituer, s'ils le jugent nécessaire, un procureur pour recouvrer les sommes dues à la Fabrique par d'anciens membres du banc-d'oeuvre.

Soucieux de doter sa paroisse d'organismes pieux, M. Mailloux voit un de ses voeux comblé quand, par lettre du 16 novembre (1843), Mgr Signay l'autorise à ériger la confrérie du Saint-Coeur-de-Marie *pour y être maintenue à perpétuité*, le curé devant toujours en être le directeur. Le pasteur ne sera pas moins heureux l'année suivante (3 nov.) alors qu'il installera dans l'église la statue de la Ste Vierge donnée par D.S.N. et qui a coûté 25 piastres chez les Soeurs Grises de Montréal. 150 filles de la Confrérie *toutes habillées de blanc* escorteront la madone dans *l'église encombrée de paroissiens et de gens des paroisses voisines.*

Les assemblées de Fabrique

Le Conseil législatif a enterré le projet de loi du député Louis Bourgelas, que Mgr Lartigue et le curé Painchaud avaient combattu. Le clergé a cependant mis de l'eau dans son vin car l'Evêque émet (25 nov. 1843) une circulaire *proposant aux anciens et nouveaux marguilliers d'admettre tous les contribuables aux assemblées de Fabrique pour l'élection du marguillier et pour la reddition des comptes. C'est pour obvier aux difficultés soulevées par plusieurs pour y être admis, lesquelles difficultés ne tendent qu'à compromettre les intérêts de la religion et à détruire la charité.* A 11 contre 9 à Ste-Anne, les marguilliers anciens et nouveaux acceptent la proposition, *cette condescendance ayant pour but d'empêcher les divisions, procès et autres difficultés capables de troubler l'union et la paix en cette paroisse.* Seuls Joseph et Louis Anctil ont su signer avec le curé au procès-verbal.

Pour les comptes de 1843, il faudra *espérer un peu*, car Charles Lévesque ne les rendra que le 13 avril 1845. Sera-ce pour protester que seuls trois participants ne refuseront pas de signer?

Il semble bien que l'année 1843 n'a pas apporté que des phénomènes de la nature, mais qu'il y a eu épidémie car le curé de Sainte-Anne a inhumé 62 défunts dont au moins 36 enfants de moins de 9 ans.

Trois nominations ecclésiastiques font apparaître, en 1843, un nom dont il sera beaucoup question dans l'histoire de l'Eglise de Québec : Chiniquy. C'est d'abord M. Célestin Gauvreau qui est nommé vicaire général; puis il y a MM. Louis Parant et Charles Chiniquy qui deviennent membres de la Corporation du Collège, le premier comme curé de Saint-Jean Port-Joly, où il a succédé à M. Charles Boissonnault, le second à titre de curé de Kamouraska.

Terminons 1843 sur une note très couleur locale : quelques-uns des noms que l'on rencontre au hasard dans les documents de la Fabrique : Eliza d'Argencourt, Petit Bossé, Criquet Saint-Pierre, J.-B. Pelletier-Mariton, Lazette (Pierre) Pelletier, Joseph Ouellet-Ménage, Fleury Lizotte, Mélodie Chouinard, Pierriche Ouellet.

“Vive sainte Anne !”

M. Mailloux n'est jamais si heureux qu'à l'occasion d'une belle cérémonie pour ses paroissiens. Comme son émule de la Côte de Beaupré, Sainte-Anne-du-Sud aura la relique de sa patronne et également en provenance de Carcassone. M. Raymond, prêtre du diocèse de Montréal, l'a apportée à l'automne. Le reliquaire renfermant *l'authentique* est le cadeau de Mgr Turgeon. Chroniqueur-né, M. Mailloux écrit que comme le temps était froid et mauvais en ce 4 janvier (1844), la procession se fit uniquement dans l'église. Les élèves du Collège chantèrent les litanies de Sainte-Anne et *le sermon fut donné par Mr Chiniquy, curé de Kamouraska. Placée dans une pyramide très élégante dont le plan a été donné par Mr Pelletier (Thomas-Benjamin) préfet des études du Collège, la relique a été déposée dans le tabernacle de la chapelle du nord de l'Eglise de notre paroisse.*

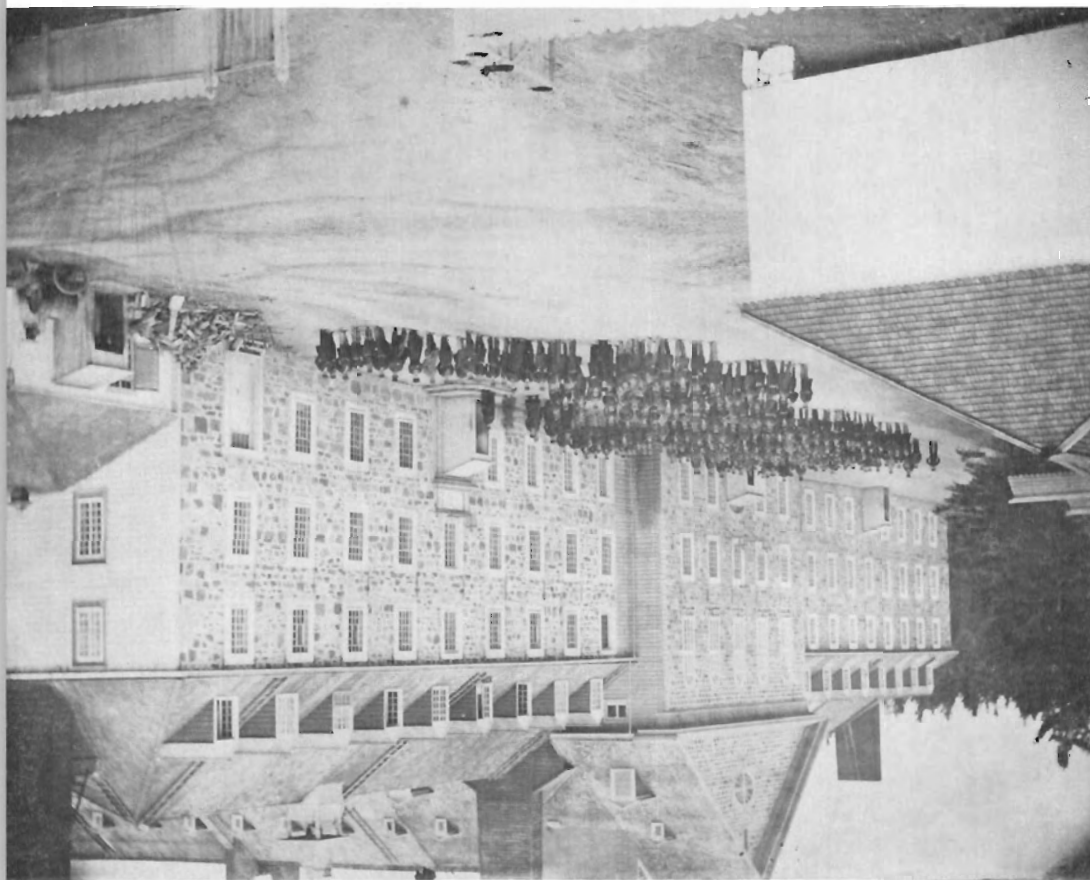
75 tonnes de rhum

Alexis Mailloux ne néglige rien qui soit susceptible de favoriser l'avancement spirituel de sa paroisse. Lui qui sera missionnaire de la tempérance, se fait la main à Ste-Anne.²³⁹ Le pasteur constate des progrès dans sa paroisse, mais il multiplie les assauts contre l'ivrognerie afin de l'éliminer si cela était possible. Le 10 mars 1844 (3e dimanche du carême), il soumet à ses paroissiens *l'Etat de la dépense occasionnée par la boisson dans cette paroisse depuis 4 ans*. Les marchands lui ont fourni par écrit les chiffres qu'il produit. De 1840 à 1843, il s'est vendu 75 tonnes de rhum à Ste-Anne, soit 25 en 1840, 20 en 1841, 18 en 1842 et 12½ en 1843. Au prix minimum de 30 Louis la tonne, les

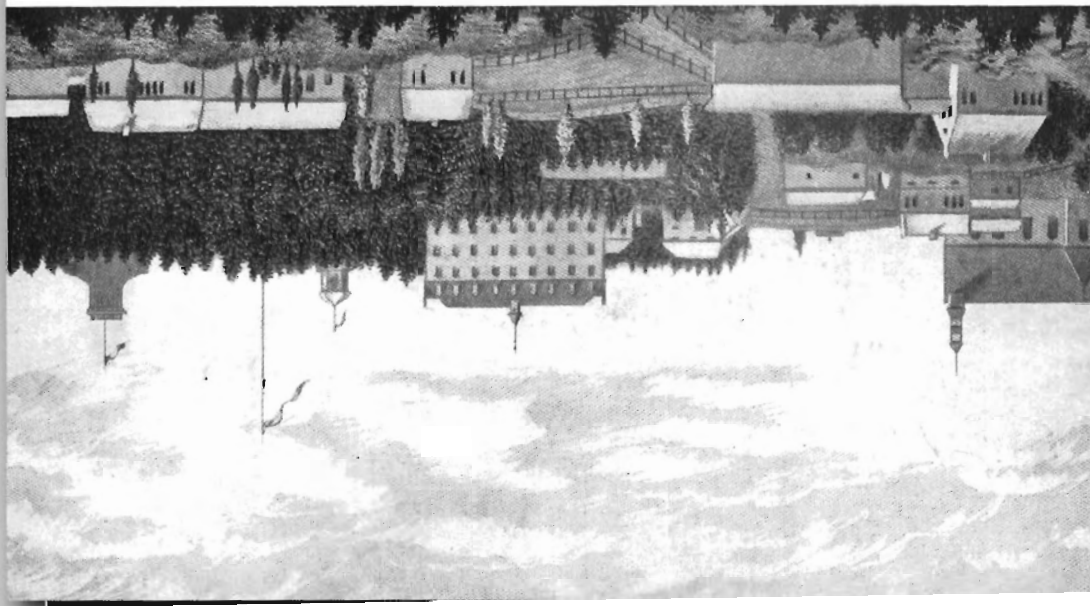
239. Note : Dans *Les évêques de Québec*, (pp. 563-564) Mgr Henri Têtu dit que les curés R. de Beaumont, de St-Jean-Chrysostôme, et Charles Chiniquy, alors curé de Beauport, furent les premiers à établir les sociétés de tempérance dans leur paroisse. M. Mailloux institua la sienne en 1841. En 1843, M. Edouard Quartier faisait de même à Saint-Denis. Chiniquy était alors curé de Kamouraska. C'est là qu'il a commencé à donner des signes pas toujours catholiques, à moins qu'il soit exact qu'il avait consacré une berline de pain à Beauport, précédemment, ainsi que le voulait mon professeur d'histoire du Canada, grand ami de l'historien Scott, ancien curé de Sainte-Foy.—G.O.

240. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, p. 64.

Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en novembre 1866.



Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1827-1842.





Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1901-1911.



Vue de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1901. Au premier plan à droite, le couvent.



Photo prise en 1917. Vue de la plaine.



Le collège en 1927.



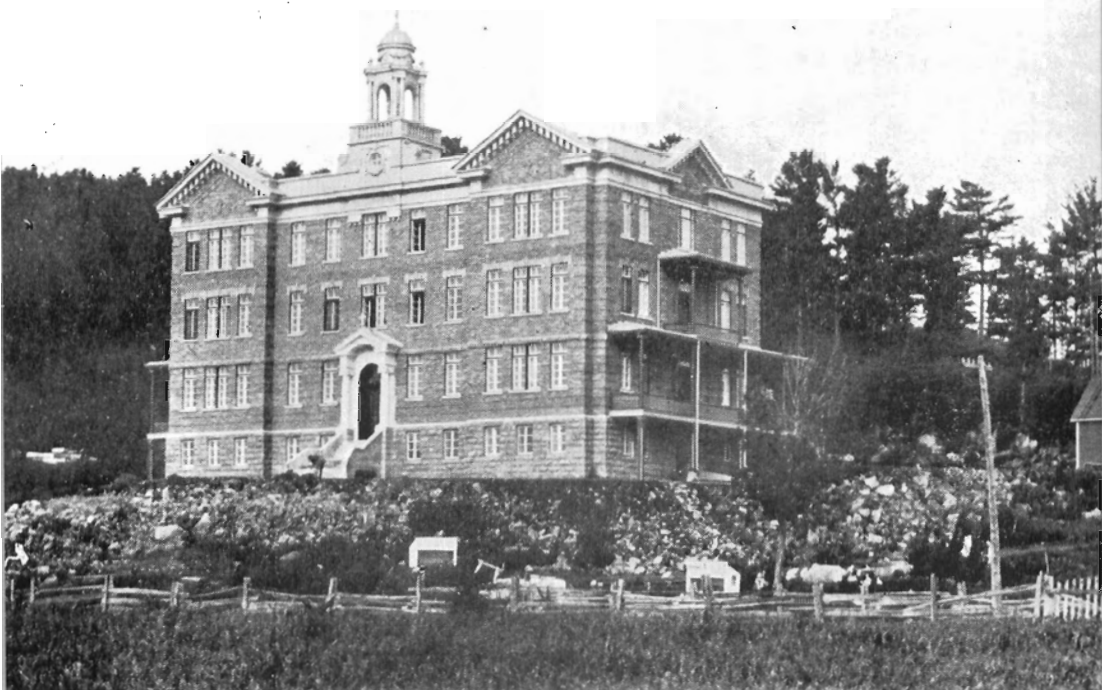
"Humanités" -- Classe d'étudiants au Collège de Sainte-Anne en 1895.



Le collège actuel.



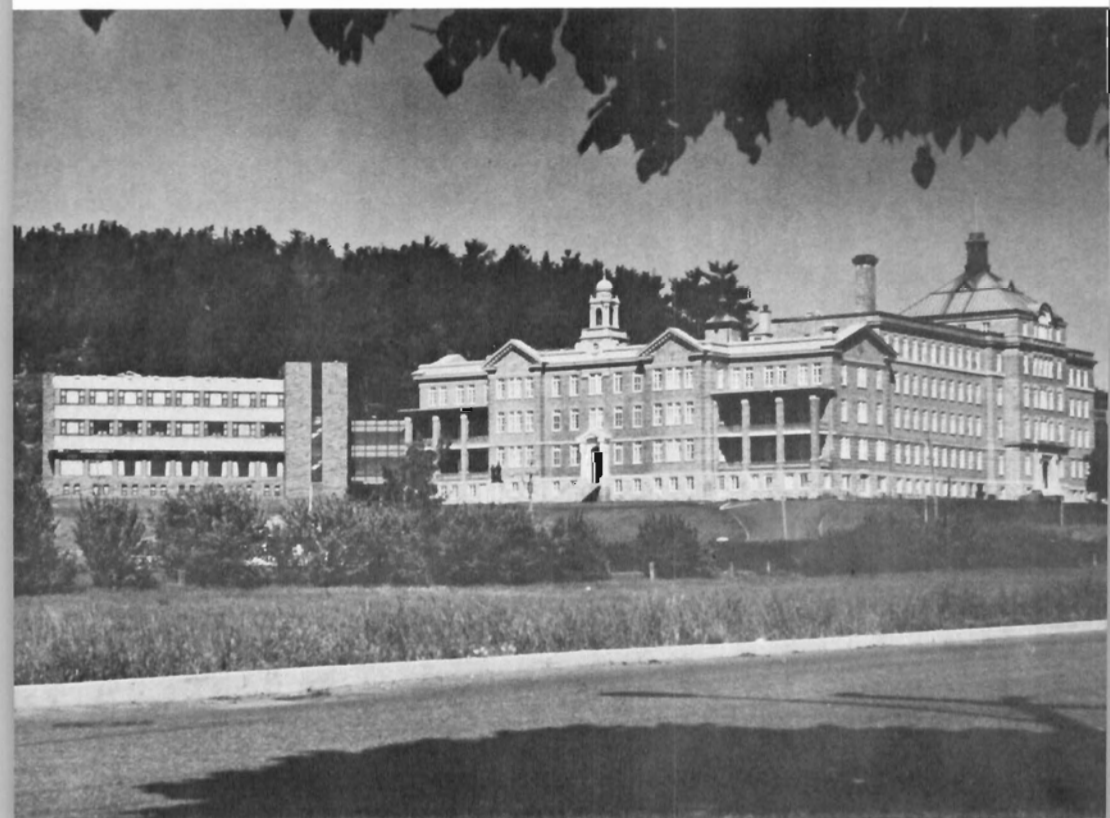
L'école d'Agriculture en 1860. Aujourd'hui résidence du Dr Charles Richard.



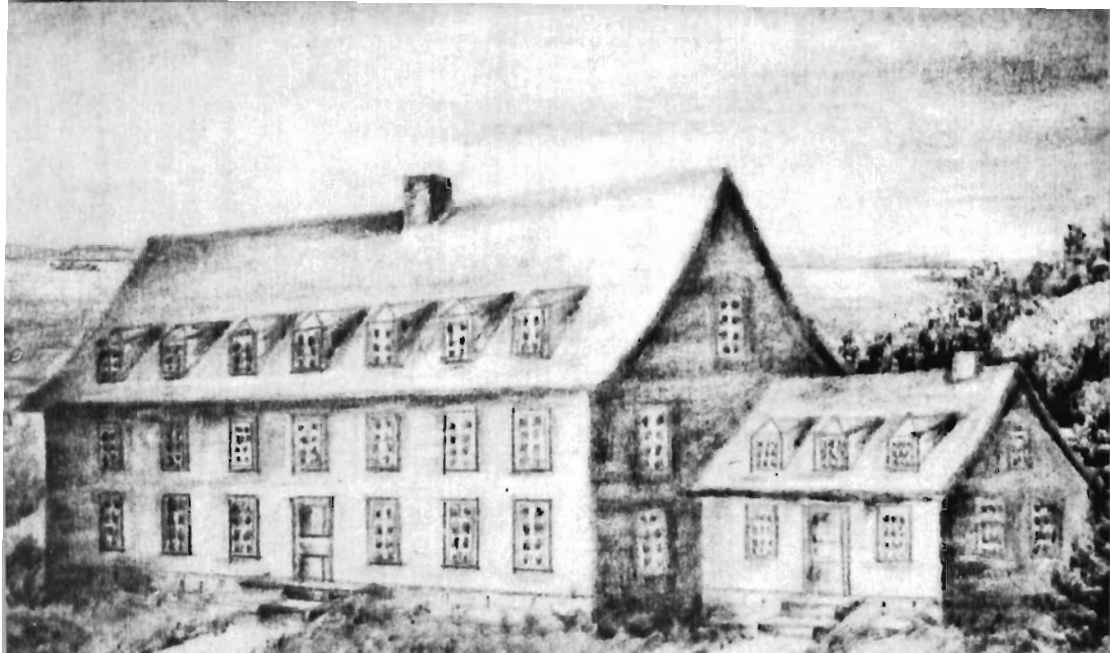
Ecole d'Agriculture inaugurée le 23 octobre 1912.



Ecole d'Agriculture vers 1931.



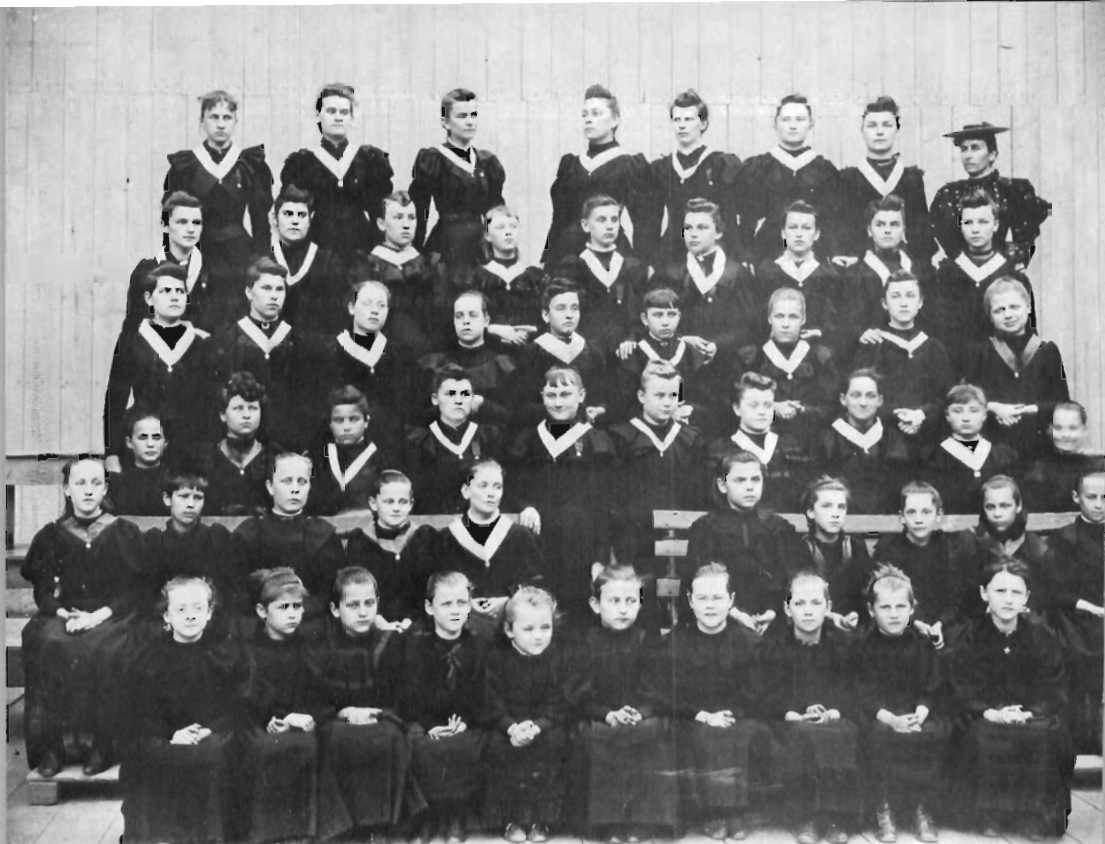
Institut de Technologie Agricole en 1973.



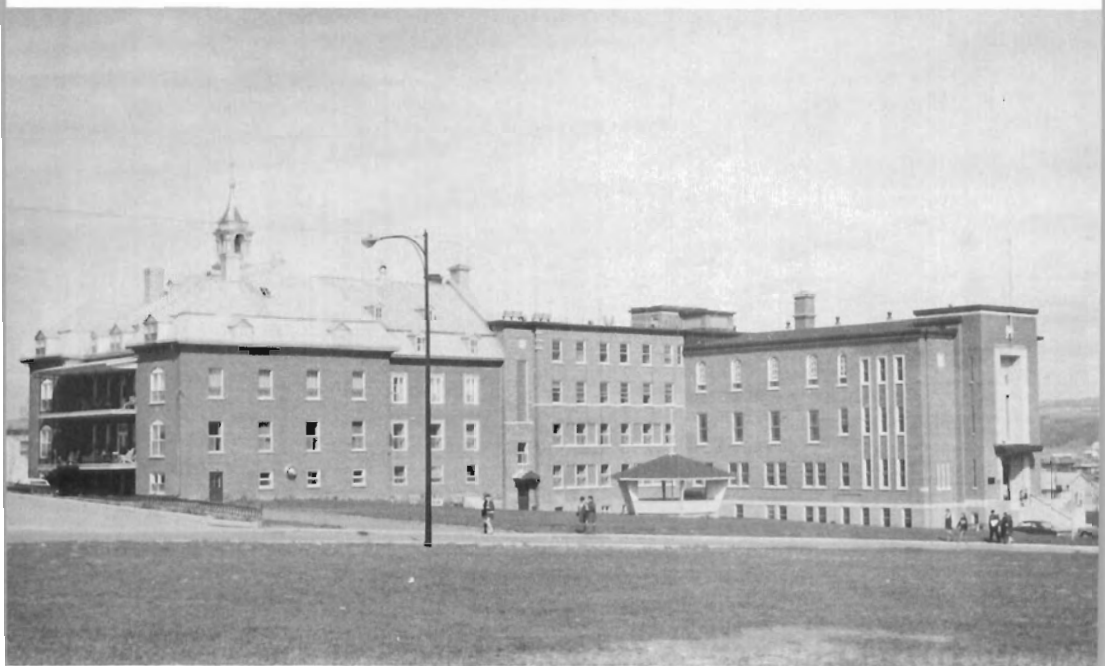
Hospice des pauvres fondée à Sainte-Anne-de-la-Pocatière par Mesdemoiselles Angélique Guy et Gorgonie Guy. Cet hospice était situé à l'arrière de la maison actuelle de M. Léon Lafrance.



E COUVENT STE. ANNE DE LA POCATIÈRE, QUÉ
Couvent de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Constructions en 1871, 1897, 1926 et 1951.



Elèves du couvent de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1895.



Couvent actuel de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

ventes représentent 2 165 Louis. Partant de là, le curé traduit en produits agricoles l'argent dépensé par les consommateurs de rhum. Cela donne 30 386 minots d'avoine, 16 120 minots d'orge et 86 600 livres de beurre. Le pasteur va plus loin. En supposant que l'on eut appliqué cet argent à l'instruction on aurait pu faire instruire 1 000 enfants la 1^{ère} année, 800 la 2^e, 586 la 3^e et 500 la 4^e.

L'esprit pratique qu'est M. Mailloux a imaginé une méthode ingénieuse pour faire réfléchir ses auditeurs. Maurice Duplessis agira de même au siècle suivant pour combattre Ottawa qui *nous vole notre butin*.

La 3^e église

En 1844, Robert Baldwin, député de Rimouski, et Mgr Joseph Signay, promu archevêque le 12 juillet, visitent le Collège, le 25 juin et le 5 décembre, respectivement. La paroisse participe aussi, d'une façon, à la réception. Entre ces deux événements intervient (28 août) l'ordination sacerdotale de M. Edouard Richard par Mgr Flavien Turgeon. L'ordinand est le fils de François Richard et d'Octavie Roy. Le père construisit le Collège de 1827 à 1829; le fils est le premier prêtre issu de l'institution fondée par M. Painchaud.²⁴⁰

Un projet se présente qui, plus encore que les événements précités, retient l'attention des paroissiens. A cause du mauvais état de santé du curé, il n'a pas été question de nouvelle église depuis 1842. L'année suivante, M. Mailloux a passé quatre mois à St-Basile du Madawaska, chez Mgr Antoine Langevin. Il rentre à Ste-Anne le 10 août, parfaitement rétabli. Le pasteur se remet vite à la besogne. Le 16 juin 1844, il fait approuver par les marguilliers, actuels et anciens la requête par laquelle la Fabrique demande à Mgr Signay l'autorisation de reconstruire l'église. Le document porte que l'église actuelle est *dans un état de ruine* et qu'il est urgent de la remplacer par un édifice plus vaste. Mais *l'état des mauvaises récoltes et autres malheurs* font que les paroissiens ne peuvent, *sans se gêner intimement*, contribuer à l'oeuvre projetée que par la fourniture des matériaux et l'assistance aux ouvriers. A l'assemblée qu'ils ont tenue le 2 juillet,²⁴¹ les paroissiens, pour éviter les frais de la répartition, se sont engagés par écrit à cette forme de contribution volontaire. Toutefois, ils considèrent que leur engagement ne sera efficace que si les deniers de la Fabrique sont utilisés pour payer les ouvriers. Ils demandent de pouvoir rebâtir sur l'emplacement actuel. La Fabrique réserverait pour le culte 40 Louis de ses revenus annuels, ou toute autre somme que Sa Grandeur déterminera. Les paroissiens sont confiants d'être exaucés, l'Evêque étant au fait que l'église est abondamment pourvue en lingerie et en ornements. De plus, la Fabrique a au coffre 700 Louis en numéraire ou en obligations.

241. Note de l'Auteur : Le curé a fondu en un seul texte les résolutions du 16 juin et du 2 juillet.

M. Mailloux nomme les participants : Hilaire Guy, Henri Roy, Joseph Anctille, François Michaud, François Ouellet, Antoine Gagnon, Joseph Thiboutot, anciens marguilliers ; les marguilliers en exercice Etienne Bois, François Roy et Germain Hudon. Seul Anctil a su signer avec le curé. Le paraphe du curé, lui, n'apparaît qu'à la résolution du 10 novembre dont le texte suit au Cahier des délibérations. Ce document résume substantiellement la requête du 16 juin, puis apporte comme argument additionnel la demande à Monseigneur *d'aider les paroissiens de Ste-Anne, en considération du zèle qu'ils ont montré pour la construction d'un collège destiné spécialement à l'éducation de la jeunesse du diocèse de Québec*. Cette fois-ci, c'est Pierre Sirois et Germain Hudon qui sont seuls à pouvoir signer avec le curé.

À l'oeuvre pour l'église neuve

La requête a été agréée. Le 27 avril 1845, M. Mailloux annonce pour le lendemain une grand'messe pour remercier Dieu des grâces accordées *pendant les 47 ans que cette église est bâtie*; pour demander miséricorde pour les irrévérences qui y ont été commises, et *pour prier Dieu de bénir l'entreprise que nous avons commencée dans la construction d'une nouvelle église*. Ce sera la dernière grand'messe chantée dans cette église, ajoute le curé. Les dimanches et fêtes, il y aura deux messes : les hommes en haut, les femmes en bas. Le pain bénit ne sera donné que dans la nouvelle église. Et à son prône du 20 avril, le pasteur fait savoir que l'on commencera mardi à démanteler la voûte et le sanctuaire.²⁴²

La démolition de la vieille église et les fondations de la nouvelle ont marché si rondement que dès le 19 juin (1845), M. Charles Bégin, curé de la Rivière-Ouelle, bénit la première pierre. Le curé de Saint-Denis donne le sermon, M. Ouertier inaugurant ainsi sa carrière de prédicateur des grandes circonstances dans la région. Il a donc tôt supplanté M. Chiniquy. Le curé de Kamouraska établira sa renommée dans une voie d'une autre portée. Il reste que le futur apostat est bel orateur, lui aussi. De son côté M. Mailloux ne cède pas sa place dans le domaine de l'éloquence.

A la pierre angulaire on appose une plaque en plomb sur laquelle l'abbé Edouard Richard a gravé une kyrielle de noms : (le texte est en latin) le pape Grégoire XVI, la reine Victoria, l'archevêque Joseph Signaj, le coadjuteur P.-F. Turgeon, le gouverneur Metcalf (lord Fenhill), le curé Alexis Mailloux, le directeur François Pilote et le préfet des études Thomas-Benjamin Pelletier, du Collège, le maire Amable Dionne (seigneur, membre du Conseil législatif), D.-F. Richard, directeur des travaux, et autres.

242. On peut présumer que M. Mailloux sauvegardera le plus possible des oeuvres du Frère Marc et de Baillargé. La sacristie servant provisoirement d'église, M. Mailloux y érigea le chemin de croix le 19 novembre.

Le nom du seigneur Amable Dionne apparaît avec la mention de maire. Ou l'inscription est postérieure au 1er juillet, ou la première élection de maire a été faite avant que les paroisses deviennent officiellement municipalités par la vertu de la Loi 8 Victoria, chap. 40 (1er juillet 1845). Amable Dionne est maire mais de Kamouraska. A Sainte-Anne c'est le notaire Ovide Martineau qui inaugure la série des premiers magistrats (1845).

Bien entendu, les comptes de la Fabrique pour 1845 et 1846 porteront presque tous sur les dépenses pour l'église et la sacristie, car il y aura aussi nouvelle sacristie.

M. Mailloux met tout son coeur à l'érection de l'église pour divers motifs dont le principal est l'accomplissement d'un voeu. C'est son coeur qui était gravement malade en 1842, écrit-il à Mgr Signay, le 29 août 1846. Il promet alors à sainte Anne et à la sainte Vierge, s'il était guéri, de reconstruire l'église, puis de se consacrer aux missions et aux retraites.²⁴³ La foi capable de transporter les montagnes !

Les travaux progressent, mais les ressources financières se font insuffisantes. Aussi, (8 mars 1846) le marguillier en charge Germain Hudon est-il autorisé à emprunter 250 Louis (le montant sera porté à 300 Louis une semaine plus tard). Ainsi pourront être parachevés les murs, la toiture, les planchers et une partie des bancs. A la même assemblée, les marguilliers, avec l'assentiment du Curé, demandent à Monseigneur d'autoriser la cession d'un terrain *en bas du coteau*, pour la construction d'écuries. Des 10 sous réclamés pour la location annuelle des stalles, 6 iront au Curé et 4 à la Fabrique.

Les travaux ont été menés si rondement que, même si l'intérieur n'en est pas terminé, l'église est consacrée le mercredi 7 octobre 1846. Ce n'est pas une petite cérémonie : elle durera huit heures et demie. (Celle du lendemain sera un peu plus courte.) L'archevêque Signay a été invité, mais le mauvais état de sa santé ne lui permet pas cette corvée. M. Mailloux veut se rabattre sur Mgr Gaulin, curé de L'Assomption, mais l'Evêque refuse de l'inviter. On trouve la solution en déléguant au sacre de Mgr Magloire-Auguste Blanchet, à Montréal, le grand-vicaire Célestin Gauvreau, avec mission d'inviter le nouvel évêque. Mgr Blanchet acceptera d'emblée.²⁴⁴ Celui-ci arrive à Ste-Anne le lundi soir 5 octobre, pour la cérémonie du surlendemain.

De sa plus belle main, Mgr Blanchet dresse le procès-verbal des deux cérémonies qu'il a présidées *sur l'invitation de Mr Mailloux, v.g., curé de cette paroisse, et avec l'assentiment de Mgr l'Archevêque de Québec* (...). Il a déposé sous la pierre du maître-autel *des reliques des*

243. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège*, (...), p. 70; tome 1.

244. Cf. Mgr Lebon : *Ouvrage cité*, p. 74. Mgr Magloire-Auguste Blanchet est sacré, en septembre 1846, évêque de Nesqually avec siège à Walla-Walla (Seattle) en Orégon. Il est le frère de Mgr Norbert Blanchet, archevêque du même Etat.

Bienheureux Martyrs S. Félix et S. Jucundin. (Dix prêtres signent avec lui le premier acte; les curés Louis Parant, de Saint-Jean Port-Joly, et F.-X. Delâge, de L'Islet, ne sont plus là pour signer à la cérémonie du lendemain.)

Les foudres du Sinäi

Manifestant une fois de plus sa vocation de journaliste, le curé Mailloux relate en détail le grand événement dont sa paroisse a été le théâtre. La construction a débuté le 7 juin 1845, note-t-il d'abord. La cérémonie de consécration de l'église et du maître-autel commença à 7¼ heures et la messe qui suivit prit fin à 3¼ heures. Le temps était couvert, le tonnerre grondait. Malgré les chemins rendus impraticables par des pluies continues d'une quinzaine de jours, *une grande foule de peuple s'était rendue auprès de l'église.* Seulement quelques grains de pluie pendant la procession autour de l'édifice. Mais au moment de pénétrer dans l'église, au retour du collège où l'on était allé prendre les saintes reliques, c'est le déchaînement des éléments : pluie diluvienne mêlée de grêle tombant *des nuages secoués par d'épouvantables roulements de tonnerre; la foule effrayée s'élance dans les portes de l'église et se met à l'abri dans la maison de refuge, mais avance au fond de l'enceinte du temple du Dieu saint qui semble vouloir rappeler le jour où il donna sa loi aux Hébreux du haut de la montagne de Sinäi.*

Le narrateur poursuit son récit haut en couleur : *Ce fut alors un spectacle sublime et magnifique ce peuple arrêté d'épouvante au bas de l'église; (...) personnes habillées en surplis formant un cordon blanc autour des murs non crépits; le chant solennel du Kyrie Eleison, répété à l'unisson par plus de 200 voix sous un toit sonore; le bruit de l'orage et du tonnerre (orage eut suffi—G.O.) retentissant; au dehors tout frappait et élevait l'âme.* (Le moral devait cependant être bas chez plusieurs assistants.)

Puis ce paragraphe révélateur de la prédication de l'époque : *M. Pascal Pouliot, archiprêtre, curé de S. André, chanta la grand'messe. M. Edouard Quartier prêcha un beau sermon sur la consécration et projeta de l'orage et du tonnerre pour graver dans l'esprit de son auditoire la crainte du Dieu tout puissant.*

M. Mailloux a fait les choses en grand : le chœur de chant de 48 voix (29 de Ste-Anne, 15 de l'Isle-aux-Coudres, 3 de Saint-Roch et 1 de la Rivière-Ouelle) chanta les psaumes, les antiennes et la messe royale. Le curé estime que les sacrifices que se sont imposés *les 25 prêtres présents en venant par de tels chemins méritent une mention spéciale dans cette notice*, et il les nomme : il est venu notamment M. Pierre Mercure, curé du diocèse de Montréal, et M. Antoine Lebel, de Rimouski. C'est 35 soutanes en tout si on inclut les séminaristes du Collège. Le pasteur est justifié d'exulter après un tel succès malgré le vent, la pluie (sans le naufrage). Ce n'est pas fini pourtant, car, le lendemain, Mgr Blanchet

consacre les deux autels latéraux : l'autel dédié au T. S. Coeur de Marie dans la chapelle du Nord, et l'autel des SS. Anges dans la chapelle du Sud, le premier contenant les reliques de SS. Sérin et Restitut, martyrs, le second, celles de S. Séverin et Ste Mansuetà. A cette cérémonie les curés Quertier et Mercure assistaient l'Evêque consécrateur. Il y eut messes basses aux autels latéraux. La Fabrique, note encore M. Mailloux, a versé 50 piastres pour les trois pierres d'autel d'égales dimensions, celle du maître-autel ayant été offerte *par les engagers et les engagères*, les deux autres par les jeunes gens et les jeunes filles, respectivement.

Autant que leur curé les paroissiens de Ste-Anne sont fiers de leur église aux vastes proportions : 150 pieds de longueur sur 62 de largeur et 35 de hauteur, le chœur mesurant 40 pieds carrés; le plus haut des deux clochers se dresse au-dessus du portail.²⁴⁵

Mgr Blanchet quitte Ste-Anne le samedi 10; de nombreux cavaliers l'escortent sur une bonne distance. La vie paroissiale va maintenant reprendre son rythme normal. Dans son prône du lendemain, M. Mailloux fait observer que c'est la première grand'messe dans la nouvelle église. Pour l'ensemble des paroissiens certes, car la cérémonie interminable de mercredi incluait aussi la grand'messe. Dans la nef, le curé installe (12 novembre) le chemin de croix, en présence de MM. Célestin Gauvreau, François Pilote et Hyacinthe Potvin.

Au Collège, le curé coudoie M. Pilote. A l'instar de feu M. Painchaud, ce prêtre a la volonté de laisser une oeuvre à Ste-Anne. Le 24 décembre (1846), M. Pilote informe M. Evans, secrétaire de la Société d'agriculture du Bas-Canada, que le Collège serait disposé à créer une école d'agriculture si on l'aidait. Il faudra 13 ans pour que le projet soit réalisé.

La croix noire

M. Mailloux n'en a plus pour longtemps à Ste-Anne, maintenant qu'il a accompli la première partie de son vœu. Il lui reste cependant autre chose à faire dans sa paroisse, avant de réaliser son second objectif. L'Ordre de tempérance qu'il a fondé en 1841 ne lui suffit pas. C'est tout ou rien. Le *tout* vient le 2 juillet 1847 par le truchement de la *Société de la croix* (la croix noire, dira-t-on couramment, le symbole des abstinents étant invariablement noir). M. Quertier préside l'installation. M. Mailloux jubile :

Les M.M. marchands de la paroisse s'engagèrent par compromis à ne plus vendre de Boisson, que pour cas de nécessité urgente ou de maladie. Quatre cents (sic) vingt deux chefs de famille prirent alors des croix. Cette belle et touchante société a été fondée à la fin des exercices solennels du jubilé.

245. Cf. *Album 1970-1971* publié par la Jeune Chambre de commerce, inc. Les comptes de la Fabrique indiquent cependant que le grand clocher ne fut érigé qu'en 1856.

M. Alexis Mailloux est toujours supérieur du Collège en même temps que curé. Le 10 septembre (1847), la Corporation de l'institution le maintient dans ses fonctions, mais M. Mailloux refuse sachant que dans un mois au plus il aura quitté Ste-Anne. Mgr Wilfrid Lebon n'exagérera pas quand il donnera M. Mailloux comme l'une des gloires les plus pures du Collège. Certainement aussi la crème des curés qui ont dirigé Sainte-Anne jusque-là.

Cet homme méthodique veut que tout soit net à son départ. Aussi rend-t-il compte (29 septembre) de l'*Etat des recettes et dépenses pour la construction de la nouvelle église de Ste Anne, ainsi que d'autres dépenses, soumis à MM. les anciens et nouveaux marguilliers ainsi qu'aux contribuables (. . .) et approuvé par eux*. M. Mailloux fait observer que le curé a été chargé de conduire les travaux et de payer les ouvriers et autres dépenses. Tout y est en blanc et en noir. Au chapitre des recettes il y a, entre autres : L642-12-8½ pris au coffre-fort et comptés devant le marguillier Charles Lévesque; collectes à la bénédiction de la pierre et à la consécration de l'église : 26-1-3 et 20-3-7, respectivement; dons de particuliers : 14-10-11; souscription de l'hon. Amable Dionne : 50 Louis; vente d'effets de l'ancienne église : 11-9-4; souscription volontaire par les filles, les jeunes gens, les *engagés*, pour les pierres d'autel : 33-17-0; emprunt pour achever la construction : L300. Les recettes totalisent L1782-13-10, tandis que les dépenses se chiffrent par L1872-1-6, incluant L6-10-0 pour le voyage de Mgr Blanchet. M. Mailloux a comblé le déficit de L149-7-8. Il *n'exige que la remise de la somme de quarante Livres courant, faisant remise de l'excédent de cette somme en faveur de la fabrique, comme il le déclare dans la présente assemblée*. (Le 12 février 1854, les marguilliers conviendront de verser à M. Mailloux ses 40 Livres plus 10 Livres en intérêts.)

M. Mailloux signe pour la dernière fois au Livre de comptes et délibérations, le 29 septembre 1847, à l'assemblée où les marguilliers sont autorisés à payer un agent pour collecter l'argent du casuel dû à la Fabrique de 1838 à ce jour. La reddition de comptes était signée *Al Mailloux ptre curé*; cette dernière fois, on lit seulement *Al Mailloux ptre*, avec à gauche la signature fionnée de D. S. Marquis. (Il est médecin.)

A distance, je ne peux m'empêcher d'avoir en grande vénération M. Alexis Mailloux dont j'ai suivi le riche ministère par les archives qu'il a laissées. Aussi j'éprouve comme le sentiment d'accomplir un devoir en faisant écho à l'hommage qui sera rendu à la mémoire de ce saint prêtre. Louis de Gonzague Fortin vantera le pionnier de la tempérance, le missionnaire de la foi, l'écrivain fécond, le musicien, le prêtre à l'activité débordante, le curé modèle, d'une grande sévérité pour lui-même et qui n'hésitait pas à s'imposer aux autres par la force de l'exemple.²⁴⁶

246. Cf. *La Gazette des campagnes* du 29 juillet 1948, l'auteur s'inspirant surtout de Mgr Lebon.

Portrait de M. Mailloux

Dans la préface du *Manuel des parents* (ouvrage de M. Mailloux réédité en 1910), l'abbé David Gosselin tracera de l'auteur ce portrait saisissant :

Son physique n'avait rien de séduisant : large tête, grand front, oeil sévère et scrutateur, nez à porter des lunettes, lèvres fortes et teint gris pâle. Il était autoritaire, plus ou moins aimable et un peu grognard à certaines heures, rude parfois, trop indépendant des lois de l'étiquette. Mais cette enveloppe presque rustique cachait une réelle bonté, une âme apostolique, un caractère dont les traits dominants étaient un absolu mépris du monde, l'amour de la règle, l'exercice de la pénitence, une obéissance empressée et l'abnégation de soi-même. (Imitation, XXIII, 4) Dieu seul sait la somme de bien que M. Mailloux a fait (sic) à ses compatriotes. On peut dire qu'il a réellement régné sur nos populations, qu'elles l'ont écouté et acclamé comme un libérateur. Pendant les deux décades qui ont suivi ce que je puis appeler sa vie publique, ses enseignements en matière de tempérance et de luxe ont eu force de loi. Son nom était sur les lèvres de tout un peuple qui ne cessait de bénir celui qui l'avait rendu heureux.²⁴⁷

Le prêtre qui a mérité pareil témoignage peut entrer en toute sérénité dans l'éternité.

On peut regretter aujourd'hui que les boîtes à paroles et à images aient tué à toute fin pratique l'éloquence. Et pourtant, combien notre peuple était friand des belles envolées dans la chaire, aussi bien que sur les tribunes profanes ! De ce côté-là les Canadiens français n'ont-ils pas été choyés jusque dans la première moitié du 20^e siècle ! Consolons-nous en nous rappelant, quand l'occasion s'en présente, le souvenir des hommes qui ont brillé par *le beau verbe*.

L'éloquence était certainement une autre facette attachante de la riche personnalité de M. Alexis Mailloux. On lira avec intérêt, je pense, ce témoignage d'un contemporain du curé de Ste-Anne. Dans une lettre du 26 février 1847 à M. Edmond Langevin, sous-secrétaire à l'archevêché de Québec, M. Pierre Bouchy, prêtre français professeur de rhétorique au Collège Painchaud, écrit :

La retraite va nous couper le sifflet pour quelques jours... (M. Bouchy a inauguré, au Collège, des cours d'art vocal.) Monsieur Quartier, un des bons prédicateurs que j'ai entendus dans ce pays, et le plus original de tous (si j'en excepte Monsieur Holmes) s'est chargé de la prêche. Il nous a déjà donné

247. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, tome 1, p. 440.

deux bons sermons le jour et le lendemain de la dédicace de l'église de Ste-Anne faite par Mgr Blanchet il y a à peu près un mois. Une cérémonie de neuf heures consécutives : une grand'messe chantée à 2 heures $\frac{1}{2}$ de l'après-midi... une autre cérémonie de 9 heures le lendemain. Cela ne se voit pas tous les jours.

L'église élevée par M. Mailloux est une des plus belles, des plus vastes du diocèse. Nous y allons aux offices du dimanche, et c'est là que nous chanterons plus tard nos morceaux de musique s'il plaît à Dieu.

J'aime beaucoup le caractère de M. Mailloux. Par la variété de ses connaissances, l'étendue de ses ressources, et son activité infatigable, il est fort au-dessus des dignitaires de Québec. Il prêche très bien...

A M. Langevin qui s'informe de la prédication de MM. Mailloux et Quartier, M. Bouchy répond (4 février 1848) :

Ils me semblent réaliser l'idéal du missionnaire de campagne. Tous deux prennent tâche de parler au peuple selon ses idées et dans son propre langage; mais l'un (Quartier) a pour lui un ton plus original, plus piquant, plus de nouveauté, plus de saillie dans la pensée et dans l'expression, et surtout un débit majestueux et un organe riche et magnifique; l'autre (Mailloux) a peut-être plus de suite, moins de hardiesse, mais plus d'exactitude et de doctrine. Tous deux grondent beaucoup; en cela ils déconcertent mes théories; mais ils savent fermer la plaie qu'ils ont faite. Tous deux enfin surabondent de foi : chez eux, la foi est une passion, et j'oserais dire qu'elle fait la moitié de leur éloquence, que les sermons tirés d'un livre et récités par coeur paraissent froids auprès de ces improvisations nerveuses et originales.²⁴⁸ Splendide, à mon avis, M. Bouchy dans sa double étude !

Les curés se suivent, mais...

Quel est l'état d'âme des paroissiens de Ste-Anne face au départ de M. Mailloux? Le nouveau curé, c'est certain, devra être exceptionnel pour ne point faire regretter son prédécesseur. Or M. Louis-Alexis Bourret qui, à l'automne 1847, arrive de La Malbaie où il a été huit ans curé, n'a rien de transcendant. Agé de 35 ans, il est prêtre depuis onze ans. Il se présente avec un double désavantage : une frêle constitution (il est même souffreteux) et une voix nasillarde qui, de surcroît, ne porte guère au-delà de la chaire. Tout l'opposé de M. Mailloux. En guise de compensation, M. Bourret est très amène. Très dévoué aussi dans le ministère. Des messieurs du Collège apprécieront certes cet esprit versé en phi-

248. Cf. *Gazette des campagnes* du 27 juillet 1951 : communication de la Société historique de Kamouraska.

losophie et en théologie; voire l'helléniste qui lit couramment les Livres saints dans les textes grecs. Mais les paroissiens préfèrent assurément un sermon éloquent.

Quand il partira de Ste-Anne, M. Bourret aura des réalisations à son crédit : parachèvement de l'intérieur de l'église; fondation (1862) du couvent des Soeurs de la Charité (contre son gré), addition au foyer pour personnes âgées fondé par les demoiselles Guy, ci-devant lavandières et couturières pour le compte de la Fabrique à qui elles auront trouvé le tour de prêter 100 Louis.

Contrairement à M. Mailloux, M. Bourret n'aura rien à voir au Collège, la fonction de supérieur ayant été dévolue au grand-vicaire Célestin Gauvreau. Néanmoins, le pasteur sera plein de sollicitude pour la Maison.²⁴⁹

Les années qu'il passera à Ste-Anne ne seront pas trop lourdes au curé Bourret, au dire de Dionne. Mais l'historien corrigera aussitôt en disant que le pasteur connaîtra des petites misères de la part de paroissiens chatouilleux en politique.

De Ste-Anne en 1865, M. Alexis Bourret passera à Lotbinière. Ensuite, il sera curé à Ste-Anne de Beaupré et, finalement, à St-Isidore de Dorchester, où il décédera le 25 mars 1881. A sa mort, la Fabrique de Ste-Anne de la Pocatière lui fera chanter un service, après l'avoir libéré, en cours de route, de la dette financière qu'il avait contractée. M. Bourret paraît avoir été, pour le moins, assez piètre administrateur. Religieux, les paroissiens, oubliant les carences, rempliront l'église au service du 28 mars 1881.

Quand M. Bourret arrive à Ste-Anne, la paroisse compte 2 800 âmes, dont 2 500 communiant; les écoles sont au nombre de 15. En 1856, la population atteindra 3 200 habitants répartis dans 635 familles; elle ira diminuant ensuite, conséquence de la fondation de Saint-Onésime et de nombreux départs surtout au profit des Etats-Unis.

Baptêmes contre sépultures

Pour ses débuts à Ste-Anne M. Bourret est mal étrenné : à 3 heures le matin de Noël (1847) une forte secousse sismique ébranle la région. A l'époque, le curé ne manque pas de besogne : les sépultures sont nombreuses; les baptêmes compensent largement les pertes, heureusement. Voyons quelques statistiques : en 1847, 186 naissances contre 68 décès (187 baptêmes et 70 sépultures en 1845 et 158 contre 86 en 1846); 1848 : 177 naissances et 63 mortalités; 1849 : 168 baptêmes, 53 décès; 1850 : 187 naissances, 66 décès; 1851 : 163 baptêmes, 59

249. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, pp. 503 à 505 et p. 98. Quelques notes biographiques sur M. Bourret proviennent aussi de Dionne. (p. 66). Les autres renseignements sont tirés des archives de la Fabrique.

sépultures. De 1715 à 1871, 1852 sera l'année-record pour les naissances : 205 ; pour les sépultures, le sommet sera atteint deux ans plus tard : 94.²⁵⁰ Il ne semble pas que le typhus de 1847 et le choléra de 1849 dont Québec fut affligé, se soient propagés à Ste-Anne, ou que du moins ils y aient sévi à l'état épidémique.

La signature de M. Bourret au Cahier des délibérations apparaît pour la première fois le 26 décembre (1847) pour l'élection d'Eloi Ouellet en remplacement de Jean-Baptiste Ouellet, marguillier sortant. Quand celui-ci rendra ses comptes le 1er février suivant, minutieux, le curé indiquera même l'heure où il signe : *2 h de l'après-midi*. Cette année-là, le notaire Ovide Martineau a instrumenté pour la Fabrique et Amable Dionne a retiré 36 Louis comme rentes de deux ans sur son prêt de 300 Louis.

En 1848, (comme en 1843), janvier se comporte de façon bizarre : le 15, un fort vent du Sud a rendu le fleuve libre comme en été ; on circule en voiture d'été, on fabrique du sucre et on laboure près de Québec ; pas un pouce de neige dans les champs, le 22.²⁵¹

Quelles que soient les bizarreries climatiques, ce qui intéresse les paroissiens de Ste-Anne cette année-là, c'est de voir terminer l'intérieur de leur église. A l'assemblée que les marguilliers tiennent le 1er juin, il est question de loger le bedeau Thomas Gagné. Mais, la résolution porte que, engagés dans les travaux de l'église, les paroissiens ne peuvent assumer les frais de la maison à construire. On décide alors que Gagné bâtira lui-même sur le terrain qui lui sera assigné. Toutefois, il ne pourra, plus tard, céder la maison qu'à la Fabrique (si elle désire l'acquérir) ; sinon, le bedeau la déménagera à ses frais. Effectivement, on travaille à l'église car Fabien Chouinard est rémunéré en 1848 pour avoir dressé les échafaudages (on le paiera encore les deux années suivantes.)

Il semble bien que c'est cette année-là aussi que les marguilliers commencent à chauffer l'église : la Fabrique paie pour 2 *poêles ordinaires*. (C'est la première mention de cette nature au Livre de comptes. La Fabrique paiera pour un poêle dans l'église en 1849.) Mais il y a problème plus grave au Québec que de chauffer les églises.

250. Note : Les statistiques démographiques sont de feu M. Arthur Beaudoin. Durant le terme de M. Bourret à tout le moins, elles ne concordent pas toujours avec celles du curé.—G.O.

251. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège*, (...), tome 1, p. 390.

“La tragédie d’un peuple”

Au 18^e siècle, la nation canadienne-française a connu la tragédie de la cession à l'Angleterre. Au siècle suivant, les descendants des premiers habitants de race blanche en terre canadienne voient s'amorcer une autre tragédie qui menace d'avoir des conséquences plus désastreuses encore. Les Canadiens refusent de se laisser assimiler dans leur pays. Sous le regard satisfait du conquérant, la misère réussira largement là où les Bostonnais ont échoué en 1775-1776 : les nationaux s'en iront, par milliers, se faire assimiler sur le territoire même de ceux que leurs pères avaient combattus. Mais que faire d'autre pour un petit peuple sans autres ressources que son courage et ses bras, un peuple aux familles nombreuses que la forte mortalité infantile ne parvient pas à décimer ? Il faut vivre. Or il y a là tout à côté un pays souverain en plein essor industriel, où il est enfin possible de gagner son sel. Alors, c'est l'exode continu de familles sur tout le territoire du Bas-Canada. L'hémorragie prend tôt des proportions dramatiques. Une réaction s'impose. Le Gouvernement ne bouge pas : l'Eglise va intervenir de tout son poids pour tenter de sauver son troupeau. De la nécessité du salut à opérer naît le mouvement en faveur de l'établissement en pays neufs. Il est grand temps d'agir, avant que ce qui reste de belles terres ait été cédé à des Anglais.

Les sociétés de colonisation

L'arme de défense prend la forme de sociétés de colonisation. C'est, semble-t-il, de Québec que part l'initiative. Le 11 août 1848, le coadjuteur Turgeon émet une circulaire à titre de président de l'*Association du district de Québec pour l'établissement des Canadiens français dans les townships du Bas-Canada*. (Le diocèse de Montréal s'est donné un organisme similaire.)²⁵² Le clergé de Ste-Anne de la Pocatière (entendre les dirigeants du Collège) et des environs emboîte aussitôt le pas. Agréé par l'Archevêque sur la recommandation du grand-vicaire Gauvreau, M. Nicolas-Tolentin Hébert,²⁵³ curé de Saint-Pascal, prend la tête du mouvement, secondé par M. François Pilote, du Collège. Dès décembre (1848), neuf paroisses fournissent les membres-fondateurs de la *Société de colonisation de L'Islet et Kamouraska* qui vient d'être lancée. Cet organisme se fera pourvoyeur de *bâtisseurs de pays*. Sitôt fondée la société dont il a été élu président, M. Hébert se rend à Ottawa aux fins d'obtenir deux cantons au Lac Saint-Jean. En 1849, il est au lac Kéno-gamishish ; il y reste jusqu'à l'automne. Il retournera en 1857, secondé par son frère Octave, son vicaire et son compagnon dans la colonisation d'Hébertville.^{253a}

252. Cf. Mgr Henri Têtu : *Les évêques de Québec*, p. 607.

253. Nommé curé de Kamouraska en 1852, M. Hébert y passera 35 ans ; il y décédera le 17 janvier 1888, cinq jours après avoir célébré ses noces d'or sacerdotales.

253a. Cf. Mgr Lebon : *Ouvrage cité*, tome 1, pp. 176 à 179.

Cheville ouvrière de la Société de colonisation de L'Islet et Kamouraska à titre de secrétaire-correspondant, M. François Pilote succède tôt à M. Hébert à la présidence ; il sera épaulé par l'abbé Pierre Bouchy. M. Pilote, qui se sera rendu au Lac Saint-Jean l'année précédente, publiera *Le Sagunay en 1851, Histoire du Passé, du Présent et de l'Avenir probable du haut Saguenay au point de vue de la colonisation*.²⁵⁴ L'auteur fait un voyage d'un mois en compagnie de M. Bouchy, des séminaristes Saint-Aubin et Pierre Lagacé et des écoliers Henri-Raymond et Alphonse Casgrain. Le futur littérateur relatera cette randonnée dans *Souvenances canadiennes*. Le groupe aura visité, bien sûr, le noyau paroissial nommé Hébertville en l'honneur de son fondateur. (A y bien songer, pourquoi pas aussi Piloteville et Bouchyville?)

Les circonscriptions de Kamouraska et L'Islet constitueront un réservoir pour le peuplement du Lac Saint-Jean. Au siècle suivant, c'est l'Abitibi et le haut de L'Islet qui bénéficieront des recrues recueillies dans ce secteur, quand Mgr Auguste Boulet et l'abbé F.-X. Jean auront pris la relève.

On ne rendra jamais assez hommage à toutes ces âmes d'élite, à ces patriotes qui, avec des moyens de fortune, longtemps, ont assuré la permanence du *miracle canadien*, et sans qui aucune révolution — tranquille ou pas — n'aurait été possible dans la drôle de période que nous vivons par ailleurs depuis plus d'une décennie.²⁵⁵

Vite, un coup de barre pour nous ancrer de nouveau à Ste-Anne de la Pocatière !

Les Frères Facile et Zozime

Mgr Flavien Turgeon aura de quoi s'affairer durant son séjour à Ste-Anne en juin 1849. Le Coadjuteur fait son entrée au Collège le 9, salué par l'Harmonie et le petit canon. Le lendemain, il officie à la procession de la Fête-Dieu dans le village. Après les ordinations matinales du 11, anniversaire de sa consécration, l'évêque de Tloa se consacre à la visite pastorale. Une fois vus et alloués les comptes des marguilliers de 1843 à 1848, Sa Grandeur va mettre le point final à un abus déjà ancien. Il écrit en effet :

Nous recommandons aux marguilliers de faire rentrer aussitôt que possible les sommes dues à l'Eglise et nous faisons défense expresse de laisser à l'avenir l'argent de l'Eglise entre les mains des marguilliers sortant de charge, en exigeant d'eux des obligations, comme on l'a fait par le passé. Nous défendons aussi très par-

254. M. Pilote commet l'erreur — excusable à l'époque — de noyer la région du Lac Saint-Jean dans le Saguenay. Les habitants lui pardonneraient mal cette confusion aujourd'hui.—G.O.

255. Note de l'A. : Pour montrer que l'on peut faire de la chronologie et s'intéresser à l'aspect humain.—G.O.

ticulièrement de prêter l'argent de l'Eglise à des particuliers, de tels prêts n'étant aucunement autorisés et ne pouvant se faire qu'au grand préjudice de l'Eglise.

Au lendemain de la visite épiscopale, le Supérieur du Collège entrevoit la réalisation prochaine d'un projet qui lui tient à cœur : des Frères enseignants pour le cours commercial. En effet, le Frère Facile, provincial des Frères des Ecoles chrétiennes, est à Ste-Anne avec le Frère Zozime.²⁵⁶ On s'entend pour 1850. Le 19 février suivant, M. Pilote est avisé que 8 Frères arriveront à l'automne. Aussitôt, le Procureur annonce la bonne nouvelle dans les journaux. C'aura été une fausse joie : le 20 juillet, le Frère Facile informe le Supérieur qu'il lui est impossible de tenir sa promesse, la communauté ayant perdu deux des principaux sujets qu'elles destinait au Collège Painchaud.^{256a} Il faudra attendre pour avoir des Frères enseignants au village et ce sera la communauté du Sacré-Coeur.

Dans l'intervalle, Ste-Anne s'est enrichie des familles de *la Cavée de la Rivière-Ouelle*. Suite à la requête que les francs-tenanciers du lieu ont signée (26 janvier 1850), Mgr Signay décrète (10 juillet) que le secteur est annexé à Ste-Anne, mais pour les fins religieuses seulement. Si, par la suite, on leur fait un chemin leur permettant de se rendre à la paroisse qui est projetée (St-Pacôme), les habitants de *la Cavée* y seront rattachés.

Travaux à l'église

En 1848, on l'a vu, le curé Bourret fait effectuer des travaux à l'église. On en ignore l'ampleur. Il reste que cette année-là, (l'année suivante encore) Fabien Chouinard est payé *pour échaffaudages dans l'église*. Cette installation n'est tout de même pas uniquement pour l'installation des tuyaux de poêle. De son côté Adolphe Guy reçoit 15 Louis *en acompte sur l'entreprise des bancs*. La Fabrique a emprunté 125 Louis de Mgr Antoine Langevin, de sorte que le bedeau Thomas Gagné et le *connétable* Joseph Gaumond ont pu retirer, en 1849, leur salaire (depuis 1847 pour le premier).

Pour le reste, les renseignements d'ordre paroissial ne risquent pas de causer d'indigestion. Elle est déjà loin la riche époque de M. Mailloux ! Les redditions de comptes se font après un long délai. Le marguillier est rarement élu sans vote ; il arrive que le curé donne le détail de l'élection.

256. Note de l'A. : En 1944, le Frère Sigismond, e.c., originaire de Saint-Jean Port-Joli, me révéla cette note piquante : parce qu'ils oeuvraient dans un pays britannique, les Frères de sa communauté portaient en religion un premier nom anglais.—G.O.

256a. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, p. 102. L'Auteur mentionne aussi que le collège de Kamouraska, dirigé par des Frères, disparut en 1855, après seulement quelques années d'existence. (A L'Islet, on fut plus heureux : les Frères dirigèrent le collège qu'ils y avaient fondé en 1853, jusqu'à l'avènement du chambardement qu'entraîna l'application du Rapport Parent.—G.O.)

La nouvelle de 1850 à Ste-Anne vient de ce que le Collège a failli être détruit par le feu *allumé par légèreté criminelle*, dans la cave de l'aile Mailloux (cours anglais). Sans l'intervention herculéenne de l'abbé Grégoire Tremblay qui, aidé des villageois, parvint à défoncer le plancher, c'en était fait des deux ailes.²⁵⁷

Les naissances continuent d'augmenter : 155 en 1851 ; 174 l'année suivante. De leur côté les décès subissent une hausse encore plus forte : de 39 en 1851, ils grimpent à 77, dont 49 d'enfants de 14 ans et moins. Une épidémie a-t-elle passé pour faire se multiplier ainsi les croix de bois en 1852 ? La Faucheuse y va à coups redoublés.

Que de crimes en son nom !

M. Bourret ne semble pas avoir trop d'ennuis dans sa paroisse. En 1851, il n'en va pas de même pour M. Célestin Gauvreau que la Corporation du Collège a réélu supérieur le 17 juillet. Des élections sont tenues à l'automne, et Chapais l'emporte cette fois sur Letellier de Saint-Just. Déchaînement des *rouges* contre les *curés bleus*. M. Charles Bégin, de la Rivière-Ouelle, subit les effets de cette campagne : pour la grand'messe de l'Immaculée-Conception, il doit recourir à des chantres de Ste-Anne, les membres du lutrin refusant de chanter pour protester contre Thomas Bégin, frère du curé, qui a travaillé en faveur de Chapais. M. Gauvreau reçoit aussi sa part de horions ; on l'accuse d'avoir mis les finances du Collège au service des *bleus*. Le Supérieur s'en tire sans trop de bosses. Mais il est savoureux l'épisode auquel est mêlé le curé de la Rivière-Ouelle. Obligé par l'Evêque de se rétracter en chaire, parce qu'il a accusé Letellier de parler contre les prêtres, M. Bégin s'en tire par cette boutade : *Je l'ai dit, mes frères, c'est vrai ; ce qui prouve une fois de plus la force du proverbe que toute vérité n'est pas bonne à dire*. Intelligent, Luc Letellier de Saint-Just se contente de sourire devant l'ingéniosité de son curé.²⁵⁸

Détail si l'on veut, mais, en 1851, les frères J. & O. Crémazie, libraires de la rue de la Fabrique à Québec, sont devenus fournisseurs de la Fabrique de Ste-Anne : elle leur paie 10 gallons de vins de messe. (Le poète Octave Crémazie, qui mourra en France sous le nom de Fontaine, fait donc dans le commerce avec son frère Joseph.)

Mort du seigneur Dionne

Voici que Sainte-Anne est en deuil du seigneur. Le dimanche 2 mai 1852, le curé recommande aux prières *Amable Dionne décédé ce matin ; service jeudi à 9½ heures*. Dionne, qui avait fait sa fortune comme marchand à Kamouraska, — un peu aussi dans la politique sans doute — savait être généreux, même s'il ne détestait pas qu'on le publiât. Mgr Henri Têtu vante cette grande générosité :

257. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège*, (...), tome 1, p. 104.

258. Cf. Mgr Lebon : *Ouvrage cité*, pp. 116-117.

Toutes les institutions civiles et religieuses étaient patronnées par lui. Il protégeait tous les talents, encourageait toutes les entreprises utiles et contribuait largement à toutes les oeuvres de bienfaisance. Il était la providence du pauvre et sa main ne cessa jamais de s'ouvrir à la voix de l'indigent.

Fils d'Alexandre Dionne et Madeleine Michaud, Amable Dionne était né à Kamouraska le 30 novembre 1781. Le 10 juin 1811, il épouse Catherine Perrault, de la Rivière-Ouelle. Ses études ne durent que 18 mois; il est ensuite commis au magasin du seigneur Pierre Casgrain à la Rivière-Ouelle, avec qui il entre en société l'année de son mariage. Deux ans après, il s'établit à Kamouraska, vraisemblablement pour diriger une succursale du commerce Casgrain-Dionne. En 1818, séparation à l'amiable d'avec Casgrain. Dionne devient tôt l'homme le plus riche de Kamouraska. Il s'instruit par lui-même, se lance dans la politique et est député de Cornwallis de 1830 à 1835. Membre du Conseil législatif pendant deux ans, il est ensuite (1837 à 1841) membre du Conseil spécial institué par le Gouverneur après les troubles. Il rentre au Conseil législatif en 1842 et y sera jusqu'à sa mort. Il a été capitaine puis lieutenant-colonel commandant du Régiment de Kamouraska. Il a été de plus maire de Kamouraska et *préfet du comté*. Dionne a été juge de paix pendant plus de 30 ans. Joseph Lavoie prétend que Dionne construisit en 1838 le moulin seigneurial de la rivière Saint-Jean et en 1848, le manoir, puis qu'il s'établit à Sainte-Anne l'année suivante.²⁵⁹

Après la mort du seigneur, sa veuve retirera les intérêts des 300 Louis que son mari a prêtés à la Fabrique. Elisée Dionne héritera du fief de Sainte-Anne.

L'ère Pilote

Le 15 juillet 1853, le Collège se donne un nouveau supérieur, M. François Pilote. M. Pilote succède au démissionnaire Célestin Gauvreau qui conserve le titre de grand-vicaire, toutefois. Le premier jouera un grand rôle à Ste-Anne, rôle bénéfique pour la classe agricole aussi bien que pour la gent étudiante. Comme M. Painchaud, il connaîtra des heures douloureuses sur la fin de sa carrière d'éducateur; elles lui permettront de dévoiler enfin que sous sa carapace d'acier, bat un coeur humain et généreux. Une fois dans le ministère paroissial après 34 années de dévouement au Collège, il aura la fortitude d'oublier le mal qu'on lui a fait, celui-ci étant peut-être le ressac de la dureté qu'il aura montrée à l'endroit de collaborateurs. Il était sans doute trop exclusif, mais c'était un homme de grande valeur. Peut-être aura-t-il eu le tort de voir trop grand.

259. Cf. Archives de la Société historique de la Côte du Sud.

Au 19^e siècle, il semble que l'est de la province de Québec chemine à travers des alternances de saisons plus que capricieuses. Ainsi, au Collège on fait, le 2 mai, les premières semailles de 1853. (Le notaire Morin a fait mieux à Saint-Roch, en semant le 19 avril). Par contre, le *Canadien* relatera que, le 3 mai de l'année suivante, des attelages de trois chevaux ont tiré de lourdes pièces de bois sur la glace entre le Cap-Rouge et la rivière Chaudière. Quatre jours plus tard, le colonel Vincent Dubé, de Ste-Anne, descendra en carriole jusqu'à Saint-Jean Port-Joli.²⁶⁰

Ce qui ne varie pas toutefois, c'est la misère généralisée dans laquelle se débat le peuple. Ainsi, pour 1853, le curé Bourret inscrit au Cahier des comptes comme non payées 12 grandes sépultures et 18 des 62 petites (les moins dispendieuses pourtant, à 25 sous); la Fabrique a enterré *par charité* 4 adultes et 14 enfants. La *revanche des berceaux* continue de subir de rudes assauts : on le constatera de nouveau en 1855, année où des 91 sépultures 56 seront pour des enfants de moins de 15 ans. La haute mortalité infantile est à l'époque, — et pour longtemps encore — un des volets de la tragédie de notre peuple.

Pour oublier ses maux, la masse (c'est peut-être les gens bien au contraire) s'adonne au jeu des *tables tournantes*, car le curé Bourret lit en chaire (22 janvier 1854) le mandement épiscopal à l'encontre de cette pratique qui paraîtrait bien innocente aujourd'hui que la superstition a revêtu bien d'autres formes.

“Les honnêtes travailleurs”

J'ai promis de ne toucher que très peu à la politique. Il faut bien y revenir pourtant pour l'élection de 1854 où Jean-Charles Chapais l'emporte à nouveau sur Luc Letellier de Saint-Just. Mais il y a que le vainqueur est salarié de l'Etat comme employé des Postes et, surtout, que des deux côtés de la barricade, *les honnêtes travailleurs d'élections* y sont allés trop libéralement dans les manoeuvres frauduleuses, voire les sévices. La Chambre enquête et l'élection est annulée avec le résultat que Kamouraska sera deux ans défranchisé. Le côté loufoque de l'enquête, c'est que les deux candidats sortent blanchis; seul écope Joseph-Magloire Hudon, chargé de poll à la Rivière-Ouelle, qui s'en tire avec 24 heures de détention.

1855 ! Sainte-Anne est à l'ère des projets. Projet d'agrandissement du Collège. Projet d'école normale. Projet de prolongement du chemin de fer. Projet d'école d'agriculture. Projet de finition de l'intérieur de l'église. Tous ces projets seront réalisés à plus ou moins brève échéance, sauf un : l'école normale. Pourtant, Etienne Parent, secrétaire du Conseil de l'Instruction publique, et l'hon. Jean-Charles Chapais au-

260. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, p. 391.

ront travaillé ferme. Ça n'aura été qu'un beau rêve. La Corporation du Collège endosse le projet. On a préparé les plans de l'édifice que l'Etat édifierait du côté du chemin de fer projeté. Parent se débat en faveur de Ste-Anne parce que les institutrices qui seront formées à l'école normale enseigneront dans le milieu rural. Au Supérieur du Collège de Ste-Anne (M. Pilote) il écrit (15 janvier 1856) que si l'Archevêque de Québec *frappait dans mon sens, il l'emporterait*. Le secrétaire du Conseil insiste que l'école normale à Québec ne bénéficierait qu'aux jeunes des environs, ceux de *la côte d'en bas* n'ayant pas les moyens de payer pension en ville. Parent, dans cette lettre (nationaliste, va !) saisit l'occasion d'exprimer sa satisfaction des rapports qu'il reçoit sur les études collégiales (il a soumis celui de M. Pilote) : chacun d'eux est *une preuve écrite des progrès de l'éducation secondaire parmi la race inférieure*. Il renchérit : *nos maisons d'éducation feraient bonne figure parmi les autres, je vous assure ! et j'espère que l'orgueil de nos Anglo-Saxons diminuera un peu quand ils verront où nous en sommes*. (Voilà, pour une fois un fonctionnaire qui ne craint pas de se compromettre dans sa correspondance. Pareille attitude ne doit pas nous étonner de la part d'Etienne Parent. Il a payé pour le droit à sa liberté de pensée et de parole !)

De son côté, Chapais informera le Supérieur (19 février) qu'il a vu l'hon. P.-J.-O. Chauveau (le neveu d'un ancien curé de Ste-Anne—G.O.) et qu'il a paru le convaincre, même que l'hon. Cartier (Georges-Etienne) *partage jusqu'à un certain point* ses vues. Hélas ! les vues de M. Cartier visaient un autre objectif : l'école normale, c'est Québec qui l'aura.

Il faut se préparer aux déceptions

Sainte-Anne doit s'habituer aux déceptions en matière d'éducation : elle en connaîtra d'autres — plus cuisantes encore — au siècle suivant.

Sur l'heure, qu'à la Grande-Anse on se contente des phénomènes que prodigue la nature. En 1855 en effet, c'est d'abord la secousse sismique de la nuit du 15 au 16 février ; c'est ensuite la féerie de l'aurore boréale du 12 mars, spectacle inouï ; deux jours plus tard, ritulance du clocher du Collège d'où giclent les étincelles, véritable feu d'artifice dont le crépitement s'entend à 80 pieds.²⁶¹

Et puis, l'homme aux réalisations est là. M. Pilote met en marche l'agrandissement du Collège (l'aile nouvelle portera son nom.²⁶²) Mais un certain jour de 1855, n'est-il pas des prêtres du Collège pour porter un oeil nostalgique vers le fleuve sur lequel vogue l'abbé Pierre Bouchy, ce *grand talent, ce caractère un peu bizarre, parfois aussi charmant et rem-*

261. Note : L'électrification du clocher ne serait-elle pas la séquelle de l'aurore boréale du 12 mars?—G.O.

262. Cf. Mgr Lebon, pp. 391-392 et 144.

*pli d'amabilité et de bons mots dans la conversation?*²⁶² M. Bouchy rentre en France : son pays d'adoption qu'il aimait n'a pas su le retenir; cette terre de Ste-Anne où il a répandu le culte du beau chant, en plus de s'y vouer à l'enseignement des classiques et de participer au peuplement du Lac Saint-Jean.

Le curé Bourret est logé dans une maison louée par la Fabrique. Qu'est-il advenu du presbytère, avec salle publique attenante, dont M. Painchaud faisait ses beaux dimanches? L'immeuble a-t-il été démoli, ou s'il a été converti tout entier en lieu de rassemblement pour les paroissiens? Quoi qu'il en soit, en visite pastorale (16 juin 1855), le coadjuteur Turgeon recommande instamment aux marguilliers de prendre sans délai les moyens de bâtir un presbytère. Toutefois, il *conseille* — ce qui serait plus avantageux — *d'acheter la maison occupée actuellement par Mr Le curé.*

Il y a plus. L'Evêque de Tloa recommande à *ces messieurs* (les marguilliers) *de s'occuper immédiatement des moyens de faire achever l'Eglise afin de multiplier les ressources de la Fabrique pour cet objet, de prier Mr le Curé d'exciter les paroissiens à donner chacun à son tour tous les dimanches à la quête qui se fait dans l'église et de plus de ne pas manquer de faire la quête de l'enfant Jésus.* (Le curé ne s'occupera guère de cette dernière recommandation.)

Au Collège les projets, ça se réalise tout de suite. Dès 1855, commence la construction de l'aile qui portera le nom du Supérieur. Les excavations sont tôt terminées. Le 14 juin, Mgr Baillargeon bénit la pierre d'angle de la nouvelle aile qui comporte aussi la chapelle. (Celle-ci sera bénite le 21 juin 1856.) Simultanément, on hausse le corps principal du Collège et on l'orne d'une petite coupole.)²⁶³

Nonobstant les échafaudages de 1848, l'intérieur de l'église n'est pas fini. M. Bourret a du pain sur la planche pour 1856; il en coûtera cher toutefois pour l'enfourner. C'est l'architecte François-Xavier Berlinguet, de Québec, qui est chargé des travaux (28 mars). A la même assemblée, curé et marguilliers du banc sont autorisés à emprunter jusqu'à 300 Livres *dans le but de favoriser l'architecte à faire le plus d'ouvrage la première année.* C'est un premier emprunt; ceux qui suivront ne seront pas tous clairs.

Les cloches de 1856

En même temps que débutent les travaux à l'intérieur de l'église, le curé fait ériger le clocher pour loger les trois cloches qu'il a commandées. La bénédiction a lieu le 23 décembre (1856). Mgr Antoine Langevin, créancier de la Fabrique, officie. La première cloche (832

263. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, pp. 157 à 164.

livres) est baptisée *Amable-Catherine-Alexis*, en l'honneur du parrain Amable-Pascal Dionne, seigneur de Saint-Roch des Aulnets, de la marraine Catherine Perrault, veuve de l'ancien seigneur, et du curé Bourret. (Mme Dionne est pour la seconde fois marraine à Ste-Anne.) La deuxième cloche (520 livres) sera appelée *Augustine-Angélique-Anne*, ses parrain et marraine étant Augustin Martineau et Angélique-Anne Sasseville, épouse de François Roy, de Ste-Anne. La dernière du trio, *Ovide-Marie-Flavie* (371 livres) a pour parrain et marraine Ovide Martineau, shérif de Kamouraska, et Marie-Flavie Casgrain, son épouse. Le curé inscrit les noms des prêtres présents.²⁶⁴ Les cloches seront installées là-haut par le menuisier Félix Langlais; le forgeron Onésime Ouellet et Firmin Deschênes y mettront aussi la main.)

Pendant que M. Bourret parfait l'intérieur de l'église, M. Mailloux combat aux Illinois le schisme de Chiniquy. Il revient à Ste-Anne le 13 mai 1857. Il visite le Collège; mais l'histoire ne dit pas s'il est allé voir "son" église. Cette année-là, le curé de Ste-Anne, de concert avec l'architecte Berlinguet, fait modifier le plan original des travaux. Le 9 août, les marguilliers, à *la grande majorité*, acceptent ce qui suit: enlever les galeries latérales; remplacer les petits châssis latéraux par des *oeils-de-bouc*; ériger un second jubé; garnir les *arcs doubleaux de feuilles et courants d'érable sculptés suivant l'art*; laisser *pour le chant et la musique* l'espace entre les piliers de l'ancien jubé et placer *les petits enfants* dans le nouveau (ils attendront quelque temps leur place, *les petits enfants*.). On ajourne ensuite la réunion au lendemain pour la signature du contrat devant Me Deguire *et son confrère*. Hilaire Guy, Joseph Martin et Anselme Ouellet, cultivateurs, sont marguilliers du banc. Le contrat amende l'acte du 24 mars 1856: l'entrepreneur étant déchargé des travaux aux *arcades*, l'entrepreneur recevra 250 Louis au lieu de 500.

C'est le 27 septembre de cette année-là (1857) que la Fabrique convient de donner à la nouvelle paroisse de Saint-Onésime la vieille cloche et le tombeau d'autel *qui ne sert plus, en considération des services qu'ils* (les habitants concernés) *ont rendus comme paroissiens de Ste-Anne*.

Ste-Anne, pendant cette période, connaîtra la parade des emprunts, l'architecte Berlinguet faisant office d'entremetteur, jusqu'à ce que le colonel Vincent Dubé, ancien marguillier, soit chargé de ces transactions. De 1857 à 1861 inclusivement, la Fabrique effectuera au moins 6 emprunts pour le total de 2 650 Louis ou Livres (on emploie tantôt l'une tantôt l'autre de ces désignations.), hypothéquant les biens communautaires à partir de 1860.

264. M. Bourret nomme, à part lui: Charles Bégin, de la Rivière-Ouelle; David-Henri Tétu, de St-Roch des Aulnets; Nicolas Hébert, de St-Louis, et Octave Hébert, son assistant; Pierre Patry, de St-Pascal; H. Potvin, de St-Denis; François Bégin, de St-Pacôme. M. Quertier (il a sans doute prononcé le sermon), M. G.-F. Casgrain, M. F. Pilote, MM. Joseph Hudon, P. Lagacé, H.-Raymond Casgrain et J.-F. Paradis sont parmi les signataires du registre.

Bien entendu, les cloches, le clocher, la finition intérieure de l'église surtout, absorberont le gros des revenus pendant un temps à partir de 1856, l'architecte Berlinguet décrochant la part du lion (L2555-1-0 de 1856 à 1861, inclusivement). Berlinguet n'est cependant pas seul de sa profession à travailler pour la Fabrique, car en 1857 un architecte Paquet retire L5 *pour les plans de l'église*, et Charles Baillargé reçoit L16-10-0 en 1860 *pour réception des travaux*. Les changements apportés à l'entreprise en cours de route n'en diminuent pas le coût. Le 2 mai 1860, les marguilliers décident de *profiter de la présence des architectes* pour deux couches de peinture à la voûte lorsque les ouvrages en bois seront terminés : c'est, allèguent-ils, pour donner du relief à la voûte qui a été ornée de 137 livrets d'or (au coût de plus de 17 Livres), et éviter d'avoir à dresser des échafaudages plus tard au risque de briser les sculptures. Berlinguet reçoit L40 additionnelles pour les échafaudages et le peinturage, la Fabrique fournissant l'huile et la peinture (L23-16-6). Il y a ceci aussi qu'avant le travail de décoration, le plancher du sanctuaire et la *masse du grand autel* ont été haussés de 18 pouces. Les travaux terminés, Mgr Baillargeon consacra l'église à nouveau (11 octobre 1859).

Tandis que M. Bourret dote l'église d'ouvrages dispendieux, M. Pilote fait avancer son projet d'école d'agriculture. Il reçoit l'assentiment de la Corporation du Collège (13 janvier 1858) et de Mgr Baillargeon (15 mars), puis une subvention gouvernementale de 250 Louis, grâce à Jean-Charles Chapais, la Société d'agriculture de Kamouraska, alors en formation, s'engageant de son côté pour 75 Louis. En septembre, Emile Dumais est engagé comme professeur et s'en va s'initier chez Joseph Perreault, directeur de la ferme-essai de Varennes. Le blé qui, semé le 3 avril à Ste-Anne, était déjà très beau le 16 mai, fait-il augurer que l'entreprise de M. Pilote sera aussi prometteuse?²⁶⁵ Le fondateur ne voit, par contre, aucun mauvais présage dans la secousse sismique de septembre (1858) qui *dure le temps de marcher un arpent*.²⁶⁶

Deux puissants facteurs

Nous sommes en 1859. A Ste-Anne de la Pocatière deux réalisations constitueront des facteurs puissants de progrès économique et social : l'école d'agriculture et le chemin de fer.

Place à l'aînée d'abord ! La fondation de M. Pilote n'est pas la première tentative du genre au Québec ; mais c'est la première qui survivra. La nouvelle institution débute le 10 octobre dans la maison que le Collège a construite sur l'emplacement de la première école de Fabrique. Mgr Baillargeon bénit l'immeuble, M. Quartier donnant le sermon, cela va de soi. Après la messe solennelle, Jean-Charles Chapais harangue la foule, utilisant le perron de l'église comme tribune. Il a bien droit à

265. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, pp. 174 et 392.

266. Cf. Paul-Henri Hudon : Rivière-Ouelle, pp. 243-244.

ce privilège le politicien qui travaille avec une telle efficacité. Il sera beaucoup plus discret dans le rôle de *père de la Confédération* (confédération de nom seulement, preuve que les institutions politiques, comme les individus, peuvent mourir centaines après une vie de faux prétexte).

L'influence de l'institution fondée par François Pilote sera considérable. La grande bénéficiaire sera naturellement la classe agricole. Quand je demanderai à M. Louis-Philippe Lebrun si l'École avait beaucoup modifié la situation de l'agriculture dans la région, il me répondra en me citant la boutade de l'ancien directeur Honorius Bois : *Tu sais, la lumière éblouit*. L'influence d'une école d'agriculture ne se mesure pas à la brasse, c'est certain. Celle de Ste-Anne deviendra faculté de l'Université Laval. Destin étrange : un ancien élève — pas tellement futé d'ailleurs — appuyé par un autre ancien élève comme sous-ministre, se constituera exécuteur des hautes œuvres du gouvernement de la révolution tranquille pour ravalier à un rôle mineur son alma mater.

Il est plus facile de percevoir les transformations qu'apporte l'apparition du chemin de fer. C'est toute la vie économique et sociale de Ste-Anne qui sera modifiée. C'est dire que les contacts avec l'extérieur se multiplieront à l'infini par le télégraphe aussi bien que par le va-et-vient des usagers. Le trafic prendra des dimensions insoupçonnées à l'avantage du producteur agricole. Il y aura au bout la mort du cabotage. A son tour, le rail subira la rude concurrence de la voiture de promenade, de l'autobus et du camion. Le progrès n'est-il pas le monstre qui dévore celui qui l'a créé?

V'là les gros chars !

Mgr Lebon donne le 17 octobre (1859) pour l'inauguration officielle du chemin de fer à Ste-Anne, tandis qu'un autre parle du 26 décembre pour l'ouverture. (Ne s'agirait-il pas ici de la gare qui fut construite en 1859 également? On lui ajoutera deux ailes en 1906.)

C'est la société *Québec & Trois-Pistoles Railways* qui construit le chemin de fer du Bas-du-Fleuve. La compagnie se muera en *Grand Trunk* l'année suivante. Quand le gouvernement d'Ottawa renflouera le réseau (17 juillet 1879), il lui donnera le nom d'*Intercolonial (I.C.R.)*. Ce sera ensuite *Canadian Government Railways* (6 juin 1919) et, finalement, *Canadian National Railways* (20 janvier 1923). Bien avant l'ère du bilinguisme officiel, les Canadiens français parleront des Chemins de fer nationaux ou du Canadien National.²⁶⁷

267. Cf. Les renseignements relatifs au chemin de fer sont tirés de l'*Histoire du Collège* (pp. 184 et 194-195) et de notes de M. Gagnon. M. Gagnon donne même la liste des chefs de gare : Emile Saint-Onge (1859-1899); Adélarde Roy (1899-1931); François Gagnon (1931-1938); Georges Michaud (1938-1943); Ernest Morin (1943-1945); Henri Lavoie (1945-1961); Georges Gagnon (1961-1972); R.-A. Doyer (1er janvier 1972; mais il n'avait pas encore occupé son poste à la fin de l'année, des suppléants remplissant la fonction.)

D'après Mgr Lebon, le projet de chemin de fer entre Lévis et Saint-Jean au Nouveau-Brunswick fut conçu en 1832. Aucune réalisation toutefois avant 1849, alors que le gouvernement du Bas-Canada garantit les obligations de la compagnie pour la construction de la voie ferrée jusqu'à Halifax. A l'hiver 1859-1860, le tronçon québécois était rendu à Saint-Pascal. Rivière-du-Loup verra arriver le premier convoi le 2 juillet 1861. Le 1er juin 1862, passera pour la première fois le train transportant le courrier postal. On aura dès lors la *Malle anglaise*, le convoi faisant des arrêts uniquement pour le plein de bois et d'eau. Une femme de Saint-Jean Port-Joli (Trois-Saumons) se verra accoler, à cause de son train rapide, le surnom de *Malle anglaise*.

Comme bien l'on pense, la foule est grande à Ste-Anne pour accueillir les personnages officiels, mais plus encore pour voir *les gros chars*. Mgr Lebon dit qu'il avait été question de placer la gare à la Route-du-Moulin; mais M. Pilote insista pour qu'elle fût là où elle est.

Bien entendu, la construction de la voie ferrée a été une manne pour les marchands, les cabaretiers surtout. Jusqu'à quel point le curé Bourret se réjouit-il sur l'heure, lui qui, en 1859, supprime les exercices du mois de Marie pour obvier au désordre causé par les travailleurs du chemin de fer?

Les emprunts répétés de la Fabrique n'inquiètent guère Mgr Baillargeon, car il approuve (18 juin 1860) les comptes des marguilliers depuis la visite du 16 juin 1855 : les livres lui *ont paru tenus avec exactitude en bonne forme*.

Le mois suivant (4 juillet), *les Messieurs du Séminaire* visitent les *Gars de Ste-Anne*, accueillis à leur descente du train par les mousquets des *Volteurs*. (L'année suivante (26 juin), les *Suisses* de Ste-Anne leur rendront la pareille en allant à Québec.)²⁶⁸

Les ordonnances épiscopales ne donnent guère de maux de tête au curé et aux marguilliers : en 1860, il n'est toujours pas question de la quête de l'Enfant-Jésus, la Fabrique rémunère encore le *secrétaire* du marguillier en charge, et M. Bourret est toujours à loyer. Plus énervantes sans doute sont les trois secousses sismiques du 17 octobre, cette année-là. Comme ce sera le cas au soir du 28 février 1925, les dégâts sont moins considérables à Ste-Anne qu'à la Rivière-Ouelle où les murs de l'église sont lézardés, la croix et le coq du clocher jetés à bas, des cheminées renversées. Le premier soubressaut vient à 6¼ heures du matin et dure 10 secondes. Le correspondant de *l'Événement* a observé que le choc a été plus rude au bord de l'eau que sur les hauteurs.²⁶⁹ Le fond d'alluvion de la Rivière-Ouelle et de la plaine de la Grande-Anse est na-

268. Note : Dans mon temps d'écolier on se gaussait encore de l'expression autrefois courante au collège fondé par Mgr de Laval : les *Messieurs du Séminaire*; les *Gens de Lévis*; les *Gars de Ste-Anne* et les *Ceusses de Rimouski*. Esprit d'escolier (ou d'escalier) !—G.O.

269. Cf. Rivière-Ouelle, pp. 243-244.

turellement sensible aux chocs sismiques. Le même secteur subira un phénomène identique en 1870 (20 octobre). On avait pourtant assez de la forte dépression économique, cette année-là. Il y aura encore séisme le 4 novembre 1877.

La “Gazette des campagnes”

Événement d'un tout autre ordre en 1861 : la fondation de la *Gazette des campagnes*. Conception encore de M. François Pilote, secondé par M. Thomas-Benjamin Pelletier, le journal, en plus de renseigner la population sur les faits et gestes régionaux, extériorisera, pour le bénéfice des cultivateurs, l'enseignement de l'École d'agriculture, élargissant d'autant le rayonnement de l'institution. Engagé dans la contestation qui éclatera bientôt au Collège, la *Gazette* mettra son parrain dans l'eau bouillante, mais elle aura le mot de la fin. M. Pilote fera l'expérience qu'il est rarement bon d'avoir contre soi la presse, si modeste soit-elle.

La fondation de la *Gazette des campagnes* est du 21 septembre 1861. Le premier numéro est du 1er novembre ; il est imprimé à Québec chez Darveau, de même que le deuxième ; mais il porte comme lieu d'origine Kamouraska où habite Emile Dumais, l'éditeur-propriétaire. M. Nazaire Leclerc est chargé des pages agricoles ; il sera au poste jusqu'en 1868. Dès la parution du journal, l'abbé Thomas-Benjamin Pelletier publie sous le couvert de l'anonymat, son *Histoire de la quinzaine* à laquelle il sera fidèle jusqu'à peu de temps avant sa mort. Les 6 premiers numéros portent toujours le nom de Dumais, mais c'est pour conserver bonne bouche au lecteur, car Firmin-H. Proulx est propriétaire-gérant depuis le troisième numéro. Firmin Proulx, né à Saint-Roch de Québec le 24 juillet 1833, a été amené à Sainte-Anne par l'abbé François Pilote. Il décédera le 12 février 1919, à Saint-Magloire de Bellechasse, chez son fils, le curé Armand Proulx. Ernest, un autre de ses fils, sera prêtre aussi.

Chose certaine, le numéro 7 (3 avril 1862) de la *Gazette des Campagnes* est imprimé à Sainte-Anne, l'École d'agriculture ayant mis son rez-de-chaussée, gratuitement pour trois ans, à la disposition du propriétaire du journal. Rappelons en passant qu'Emile Dumais avait abandonné le 23 janvier 1861 sa chaire à l'École d'agriculture. Il vivait à Kamouraska. Un comité d'administration et de surveillance a été tôt formé pour le journal ; M. Pilote en fait partie, à titre personnel, à partir du 6 mars 1862. La *Gazette des campagnes* qui, par la plume de l'abbé Alexis Pelletier, a livré des combats homériques en faveur des *gaumistes* et de l'autorité du Pape, durera jusqu'en 1895 (le dernier numéro est du 22 avril.) L'agronome-patriote Louis-de-Gonzague Fortin la ressuscitera en 1941. Comme il arrivera dans plusieurs autres cas, les conditions économiques finiront par avoir raison de la ténacité du propriétaire : la *Gazette des campagnes* disparaîtra une seconde fois en 1958. Durant sa première tranche de vie, elle avait subi une couple d'éclipses temporai-

res. A sa mort, M. Fortin laissera à deux de ses fils une maison d'impression qui fera bonne figure dans le tableau économique de Ste-Anne de la Pocatière. Incontestablement, par la plume et par la parole, Louis-de-Gonzague Fortin aura fait figure d'éveilleur et d'éclaireur dans sa patrie d'adoption (il venait de St-Fabien de Rimouski.)

Preuve que l'esprit de clocher de bon aloi n'empêche pas les cerveaux équilibrés de se rencontrer, à sa fondation la *Gazette des campagnes* a parmi ses patrons l'abbé Joseph-David Déziel, premier curé de Notre-Dame de Lévis et supérieur du Collège qu'il y a fondé en 1853. Le périodique, qui se proclame *Journal du Cultivateur et du Colon*, affiche un double mot d'ordre : *Si la guerre est la dernière raison des nations, l'agriculture doit en être la première*; et ceci : *Emparons-nous du sol si nous voulons conserver notre nationalité.* (C'est avant la croisade du curé Labelle.)

Du manifeste du journal, Mgr Lebon reproduit ce qui suit :

Ce ne sera pas seulement la culture ou l'art de cultiver qui nous occupera : à côté du métier agricole, il y a le foyer rustique (rural), les moeurs champêtres, dont il faut apprécier le charme et aussi les difficultés. L'homme des champs ne vit pas que de pain. La nature lui offre ses trésors de vie morale et de jouissances intellectuelles qu'il faut lui ouvrir, afin qu'il y puise pour lui et sa famille le goût de son état... Parlons de notre bonne vie rustique; avisons ensemble au moyen de la rendre plus productive et plus douce à nous et à nos enfants; voyons s'il y a moyen de tirer de nos travaux de quoi vivre ensemble en paix et en union, et finissons avec ces rêves chimériques qui nous emportent loin des champs, dans les spéculations du commerce, dans les professions dites libérales, où, pour un qui réussit, il y en a cent qu'attend une vie agitée... promise à tous les genres d'épreuves.

Une autre vérité que la Gazette des campagnes tient d'abord à enraciner dans l'âme de ses lecteurs, c'est que pour l'homme de toute condition, bourgeois, artisan, propriétaire, cultivateur grand ou petit, la vie de campagne est la plus douce, la plus agréable, la plus saine, la vie qui offre le plus de ressources aux riches contre l'ennui, aux pauvres contre le dénûment et la misère.²⁷⁰

Ces propos très nobles et hautement bucoliques feraient rugir bien du monde aujourd'hui. Il reste qu'ils traduisent les sentiments qui inspiraient les propagandistes agricoles de l'époque.

En 1861, la Fabrique paie encore des intérêts à la veuve Dionne. *Euger* (Eucher) Gagné est *connétable* à l'église. La situation financière de la Fabrique va se détériorant. Pour 1862, le bilan montre un déficit de

270. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, pp. 202-203.

plus de 3 509 Louis (au-delà de 2 070 pour les trois années précédentes). L'architecte Berlinguet a retiré 996 Louis, solde des L2555-1-0 qui lui étaient dus. Ste-Anne est depuis 1854 dans l'Assurance mutuelle des Fabriques; en 1862, elle contribue pour dédommager L'Islet dont le presbytère a été incendié. Etant donné l'état des finances, il ne saurait été question d'imiter le Collège qui s'est donné l'éclairage au gaz. (On reviendra à la lampe à huile, toutefois; l'électricité sera installée en 1915.)

Couvent après le Foyer

Ste-Anne de la Pocatière est à l'ère des réalisations dans le domaine de l'instruction. Voici qu'en 1862, elle se donne un couvent, la maison s'ajoutant à l'oeuvre de miséricorde ouverte en 1860 par les soeurs Angélique, Onagorgélia (alias Gorgonie) et Marie-Olive, filles du menuisier Hilaire Guy et d'Angélique Caron. Le foyer pour personnes âgées, pour infirmes et pour orphelins, était surtout l'oeuvre d'Angélique et Gorgonie. Le germe de cette fondation avait peut-être été dans le geste que le chef du diocèse avait posé en confiant à M. Painchaud trois orphelins irlandais. Le curé avait refilé Eliza Gleason, une du trio, aux demoiselles Guy qui faisaient la lessive et cousaient pour la Fabrique ainsi que pour les prêtres du Collège. Elles ont prêté 100 Louis à M. Bourret pour l'église, mais le curé ne les juge pas suffisamment en moyens pour ouvrir un refuge. Angélique quêtera deux fois de Rimouski à Montréal pour recueillir des aumônes. Le Collège se montre secourable par des dons en argent et l'offrande du thé pour deux repas quotidiens. Les soeurs Guy ont débuté par l'accueil de 2 orphelins auxquels sont venus s'ajouter 2 infirmes dans la maison à 2 étages (31' sur 55') qu'elles ont fait construire. Après quelques mois, elles abriteront 6 miséreux. Débordées, les demoiselles Guy au coeur plus grand que les ressources, font appel à l'Archevêque pour que des religieuses prennent la relève. Le curé souffreteux trouve qu'il en a assez de diriger une paroisse de 3 500 âmes qui compte 15 écoles. Suite à la requête de 111 signataires qu'il reçoit le 4 septembre, M. Bourret se sent obligé de céder et répond à la lettre que Mère Mallet lui a écrite. La Supérieure s'amène à Ste-Anne en compagnie de Mère Marie-de-Bon-Secours. L'*hospice des pauvres* est jugé inacceptable au plan humain, Mère Mallet le prend quand même en charge, décidée d'y adjoindre un couvent, même si l'oeuvre *promettait des croix en abondance*. Le 2 novembre 1862, Ste-Anne voit arriver la première supérieure, Soeur Saint-Roch (Héloïse Blouin, 28 ans), qui a fondé le couvent de Plessisville l'année d'avant, et ses collaboratrices, Soeur Marie-de-la-Providence (Henriette Plamondon, 22 ans) et Soeur Ste-Marthe (Philomène Godbout, 20 ans), originaires toutes trois de Saint-Roch de Québec. Elles sont accompagnées de Barbara Mangan (20 ans) qui enseignera l'anglais (elle entrera en communauté en 1864 sous le nom de Soeur Ste-Marcelle). A sa descente du train à 7 heures du soir (il faut six heures pour venir de Lévis), le quatuor est accueilli par Thomas Bégin, économiste laïque du Collège, et François Thiboutot, dont la voiture loge 6 passagers. L'après-midi du 23 octobre, Angélique et

Gorgonie Guy avaient cédé aux religieuses représentées par Thomas Bégin, terrain et bâtiments moyennant le gîte, la pension, le vêtement et les soins. Mère Mallet, partie de Québec avant ses subordonnées, pour visiter le couvent de Cacouna fondé en 1857, s'arrête à Ste-Anne au retour. Après un accueil d'abord très froid, le curé invite les religieuses à sa table. M. Pilote, qui se rend au couvent dans l'après-midi, se montre beaucoup plus cordial. Mère Mallet retourne à Québec le 5.

Débuts pénibles dans une maison d'enseignement où il n'y a même pas de pupitres. Mais il y a pis : *A Ste-Anne*, écrit l'annaliste, *les religieuses ont connu la sainte misère. Ailleurs, c'est tout de suite la sympathie; ici, il faut la gagner et subir la malveillance.*²⁷¹ Est-ce seulement le curé qui se comporte ainsi? M. Bourret se rachète un peu, toutefois, pendant les deux années qu'il lui reste à passer à Ste-Anne. Son successeur, par contre, secondera les religieuses de multiples façons. Ce sera lui le vrai fondateur.

Comment ne pas rendre hommage à l'héroïsme des fondatrices ! Hommage aussi à la mémoire des soeurs Guy qui, le 30 septembre 1860, avaient jeté les bases de la nouvelle fondation en acquérant à bail, au coût de 23 piastres par année, les terrains de Joseph Dionne, maître de poste,²⁷² de Pierre Ouellet, forgeron, tous deux de Ste-Anne, et d'Eusèbe Pelletier, de Saint-Roch, par acte passé devant le notaire Amable Morin. La superficie de 4 arpents englobait le *petit Rocher* ainsi que la *Corniche du nord* où est aujourd'hui le local des Scouts. A la devanture, le terrain bornait aux habitations du Chemin du roi (entre les rues Fraser et Lizotte aujourd'hui).

Royaume divisé

Les institutions, pas plus que les individus, ne sont à l'abri des misères d'ordre moral aussi bien que d'ordre matériel. *La misère n'est pas seulement pour les chiens*, commentait une mère très chrétienne. En 1862, le Collège de Ste-Anne entre dans une ère de luttes intestines. (On ne parlera de contestation que dans un siècle.) Conflit de personnes, des membres de l'équipage reprochant en somme au capitaine d'avoir plus de voile que de gouvernail, mais peut-être plus encore d'être intransigeant, autoritaire. Dans le différend s'imbriquera un second volet, d'ordre idéologique celui-là, où s'affronteront libéraux et ultramontains. Le Collège subira la séquelle de la *guerre des classiques* qui, née en France, échouera sur les rives du Saint-Laurent; à Québec d'abord. Le

271. Cf. Album-Souvenir publié à l'occasion de la célébration du centenaire du Couvent, les 30 Juin, 1er et 2 juillet 1962.

272. Noté de l'A. : Le 20 février 1839, dans l'après-midi, dans la maison de Pierre Caron père et devant le notaire A. Bélanger, Joseph Mignier dit Lagassé baille pour 29 années entières et consécutives, à François Miville Deschênes un emplacement du 1er Rang (1/2 arpent de front sur environ 1/2 arpent de profondeur) au nord-ouest à 20 pieds au sud de la maison de P. Mignier tenant vers le nord-ouest, et par le sud-est au chemin du roi des côtes, pour n.-est au sud-ouest au terrain du collège représenté par Barthélemi Lapointe. La location est à raison de 5 piastres d'Espagne et rente annulle de bail. (Cf. Archives de la Société historique de la Côte du Sud portant sur le premier bureau de poste.)

virus sera apporté à Ste-Anne par l'abbé Alexis Pelletier, neveu du supérieur André Pelletier et disciple de Mgr Gaume (d'où l'appellation de *gaumiste*). Au Collège et dans la *Gazette des campagnes*, — ailleurs aussi — M. Pelletier frappe d'estoc et de taille, ne mesurant pas toujours ses coups. La lutte se fait d'abord entre tenants des classiques à l'état pur et les enseignants qui, tout en voulant conserver les auteurs païens, entendent épurer leurs oeuvres pour ne pas déchristianiser la jeunesse.

Mgr Lebon a très bien résumé cette période dramatique. Au fond, à Ste-Anne c'est la situation financière du Collège qui est le noeud du problème. Après 34 années de dévouement, M. Pilote abandonnera la barque assez mal en point et passera au ministère paroissial de St-Augustin de Portneuf. L'archevêque Taschereau renflouera l'embarcation du propriétaire de la légendaire *Mille-Clous*. Le pilote parti, l'atmosphère s'assainira, les esprits se rassérèneront, fixés sur l'objectif commun, et ce sera la remontée vers des sommets qui seront glorieux. Mais l'épreuve sera là à l'affût, *quaerems quem devoret*. Le loup ravisseur, cette fois-ci, ce sera le feu dévastateur. Mais n'anticipons pas.

Disciples de Marlborough

La *guerre des classiques* ne dit pas grand-chose aux émules de Marlborough qui ont imaginé de doter Ste-Anne de la Pocatière d'une équipe militaire : *Les Carabiniers du Saint-Laurent*. Ils ont même embriqué des élèves du Collège avec lesquels ils ont formé *Les Chasseurs de la montagne* et *Les Voltigeurs du bocage*. Très poétique ! Mais voyant plus loin que son nez, la direction de la Maison se méfie du militarisme : sous prétexte de manque d'espace, elle ne fournit pas de local pour les exercices des fiers pioupious.²⁷³

Les corps de milice que le Gouvernement multiplie au Québec en 1862 diffèrent-ils beaucoup, dans l'esprit des instigateurs, de la milice que Louis XIV avait ordonné d'instituer en Nouvelle-France dès 1669 ? Est-ce dans le dessein de défendre le territoire ou pour d'autres fins ? L'avenir dira ce qu'il en retourne. Sous le régime français, la milice de Nouvelle-France groupait les hommes valides de 16 à 60 ans, chaque paroisse fournissant de une à trois compagnies selon le chiffre de sa population. En plus d'exécuter les ordres des dirigeants civils et militaires, le capitaine, nommé par le Gouverneur général, surveillait l'entraînement de sa troupe et la dirigeait durant les campagnes. Le service était bénévole, le milicien fournissant même son uniforme. Dans l'exercice de sa fonction, le capitaine de milice était au-dessus du seigneur,²⁷⁴ comme ce dernier, il avait son banc à l'église.

A défaut de fusils, les élèves de l'École d'agriculture se donnent un drapeau : il est béni le 10 mai 1863, à l'occasion d'une messe solen-

273. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège de Sainte-Anne*, (. . .), pp. 217-218.

274. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Québec* (pp. 45-46), citant Marcel Trudel, auteur de *Initiation à la Nouvelle-France*, pp. 176-177.

nelle où le directeur F.-X. Méthot donne le sermon. Mgr Baillargeon ajoute à ce premier symbole en donnant S. Isidore pour patron à l'École qu'il visite le 4 octobre suivant.

Plaie d'argent n'est pas mortelle

L'Archevêque paraît avoir un attachement réel pour Ste-Anne et ses maisons d'enseignement. Voici qu'il s'inquiète des finances de la Fabrique dont il n'a entendu parler depuis longtemps, écrit-il le 12 mars 1864. Il a voulu toutefois prendre connaissance lui-même *de cette pénible affaire*. La dette de l'église dépasse 5 000 Louis. Avec les revenus actuels, impossible de payer les intérêts, encore moins le capital. C'est cependant un devoir d'honneur et de conscience. Les paroissiens doivent consentir, *sans délai ni contestation*, à une répartition de 3 000 Louis payable en 5 ans. Ils ne doivent pas écouter *ceux qui veulent vous égarer et qui vous disent qu'il vous faudra vendre vos animaux*.²⁷⁵

Le curé Bourret a pris ses précautions, faisant nommer (5 février) Valence Gagnon et les notaires Amable Morin et Florence De-guise pour vérifier les comptes de la Fabrique s'étalant du 1er novembre 1856 au 1er novembre 1862. Le jour même, les vérificateurs donnent leur bénédiction au curé. Durant la période ci-dessus, les recettes auraient totalisé L6884-9-10 et les dépenses, L6098-16-10½. (Ces chiffres, disons-le, ne concordent pas avec ceux des redditions de comptes annuelles.)

L'opposition à la répartition est si vive que les commissaires préposés à l'érection civile des paroisses enquêtent sur les dépenses de la Fabrique, de 1856 à 1863, inclusivement. Les marguilliers — ils font 6 voyages en ville en 1864 — et d'autres témoins, dont l'architecte Berlinguet, déposent à Québec le 7 novembre. De nombreuses pièces sont soumises que le curé reproduit au Livre de comptes et délibérations à la date du 27 décembre 1864. Les opposants ont été déboutés. Il ressort des chiffres reproduits par M. Bourret que les travaux à l'église ont coûté L4240-9-8, dont L3748-16-0 payés à Berlinguet. Les recettes ordinaires ont totalisé L1985-16-7 et les emprunts, L3300. Le déficit, toujours d'après le curé, est de seulement L34-7-3. M. Bourret avoue que des marguilliers se disent fort étonnés de ce faible montant, deux emprunts au total de 800 Louis n'ayant *pas été employés pour payer les travaux et n'étant pas entrés dans l'état ci-dessus avec les emprunts que l'on a employés à payer les comptes ordinaires*.

M. Bourret conclut que *les dépositions des témoins expliquent le but de ces emprunts, leur emploi et la manière dont le remboursement en sera fait sans que la fabrique en souffre*. On verra que la réalité présente un autre visage.

275. Cf. Cahier des comptes et délibérations de la Fabrique.

Au début de 1864 (21 février), Ste-Anne et le Collège ont perdu le vieux docteur Henri Deschênes qui exerçait dans la paroisse depuis 1854. Le docteur Lamontagne, qui est à la Pointe-Lévy depuis 18 mois, vient à Ste-Anne, mais il s'en va, ne trouvant pas le poste assez rémunérateur. Le Collège fait alors appel à un ancien élève, le docteur Hospice Desjardins, médecin à l'Isle-Verte. Il sera un quart de siècle à Ste-Anne. Son fils Marc-Arthur lui succédera et sera remplacé en 1906 par le docteur Joseph-I. Pageot.²⁷⁶ D'après Dionne, la paroisse avait eu comme médecins, après Jean-Baptiste Garon, dont nous avons parlé, P. Brassard (un an seulement, vers 1834); le Dr David-Solyme Marquis (de 1847 à sa mort en 1854, à l'âge de 34 ans), et le docteur Victor Pelletier (de 1853 à 1857).

A St-Joseph de Lévis décède, le 25 avril 1865, M. Thomas-Benjamin Pelletier qui a joué un rôle important au Collège. Il avait démissionné en septembre 1848, sitôt après l'élection de M. Célestin Gauvreau comme supérieur. *Ce prêtre qui, contrairement à M. Pilote, ne fut pas admirateur de la Confédération, ni du Code civil rédigé par Auguste-Norbert Morin*, continua (jusqu'en novembre 1864) de collaborer à la *Gazette des campagnes*, où dans sa *Revue de la quinzaine* il analysait les événements d'après les principes chrétiens.²⁷⁷

A sa visite pastorale, le 14 juin 1865, l'Evêque recommande *la plus stricte économie dans l'emploi des deniers de la fabrique, attendu les besoins extrêmes où se trouve l'église.*

Arrivée de M. Odilon Paradis

Mais ce n'est pas M. Louis-Alexis Bourret qui réparera les pots cassés, car il part en 1865. Son remplaçant est M. Odilon Paradis, ci-devant curé de Saint-Edouard. Le nouveau curé arrive à la Saint-Michel (fin de septembre donc). La lecture de ses notes de prône montre qu'il n'a pas l'aménité que l'on prête à son devancier; par contre, c'est un administrateur, peut-être un peu sévère sur les bords. Mais pareil comportement ne s'impose-t-il pas en l'occurrence? Excellent pasteur au demeurant. Prêtre depuis 13 ans, M. Paradis est âgé de 38 ans. Tenue, ordre et grande propreté sont la devise de l'homme; le dévouement est sa caractéristique de prêtre. Il est très minutieux en tout. Elevé à la ville, écrira Dionne, il en avait conservé la manière de vivre.

Odilon Paradis est né à Québec le 29 juin 1829, du mariage de François-Xavier Paradis, marchand de bois, et de Marie-Archange Lacroix. Il fait ses études au Séminaire de Québec, et Mgr Charbonnel l'élève à la prêtrise le 18 septembre 1852. Il est d'abord vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec (1852 à 1854), puis curé de Sainte-Thérèse de Laval (de 1854 à 1856), de Frampton (de 1856 à 1865), avec desserte

276. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, p. 238.

277. Cf. Mgr Lebon, p. 238. A la mort de M. Pelletier la *Confédération* est en gestation.

de Saint-Malachie (1856-1857) et de Saint-Odilon (1856-1865) où il reconstruit l'église que le feu a détruite en 1857. Il passe 10 ans à Sainte-Anne de la Pocatière d'où il part en 1875 pour Saint-Anselme (il y remplace M. Charles-E. Poiré qui lui succède à Sainte-Anne.) M. Paradis décède à Québec le 1er mars 1888 et est inhumé à Saint-Anselme.²⁷⁸

M. Paradis veut que tout soit à l'ordre, à l'église comme à son presbytère. A propos de presbytère, on n'a rien vu indiquant que quelque chose a été fait de ce côté du temps de M. Bourret. On a sans doute suivi le conseil de l'Evêque et acheté la maison qui avait été louée pour le curé.

La grande préoccupation matérielle du nouveau pasteur c'est de mettre de l'ordre dans les finances de la Fabrique. Il y arrivera par la consolidation de la dette. Il y a eu répartition, car *Monsieur Ancil* (Eusebe), ancien marguillier, accepte (1865), pour \$25 (2 par 100), de percevoir les cotisations, la Fabrique lui fournissant livres et papier.

M. Paradis ne se préoccupe pas moins de la marche harmonieuse de la vie paroissiale. C'est ainsi qu'il obtiendra de Mgr Baillargeon (26 octobre 1866) d'établir les quarante-heures et la confrérie du Scapulaire. Dans les débuts il croit pouvoir se passer d'un vicaire, comptant sur le concours des prêtres du Collège. Pour des motifs que Mgr Lebon dit ne pas avoir à apprécier, la collaboration sera limitée.²⁷⁹

Le nouveau curé constate tôt que la moralité laisse à désirer dans certains coins, il demande à l'Evêque conseil sur les moyens efficaces à prendre. Par contre, il ne tarde pas à mesurer la bonne volonté de la majorité des paroissiens. Il écrit à son supérieur :

Il y a de la générosité à Sainte Anne; j'ai pu m'en convaincre depuis que je suis ici. A ma demande, ils ont payé 60 Louis pour poser des poêles dans l'église;²⁸⁰ on a acheté un harmonium de 65 louis. Plusieurs petites quêtes ont été faites pour l'ornementation des autels, pour nos pauvres Soeurs de la charité, pour les pauvres, à part les quêtes ordonnées par Votre Grandeur pour le Bon-Pasteur, le Denier de Saint-Pierre, la Propagation de la foi, la Sainte-Enfance, etc.

Il faut mettre de l'ordre dans les finances, mais certains créanciers devront attendre. Le 8 octobre 1865, les marguilliers décident à l'unanimité que la réponse à certaines demandes d'argent sera donnée plus tard quand les affaires pendantes seront décidées.

278. Cf. L'abbé J.-B.-A. Allaire : *Le clergé canadiens-français*.

279. Cf. Le gros des renseignements sur M. Paradis est tiré de l'ouvrage de N.-E. Dionne (pages 68 et suivantes). Sur la vie paroissiale, il y a les archives de la Fabrique.

280. Note : M. Paradis a donc remplacé les poêles installés à l'époque de M. Bourret.

Le 3 décembre, on est unanime encore pour *permettre aux amis du regretté grand vicaire Gauvreau de poser un marbre à sa mémoire dans le chœur de l'église, du côté de l'Évangile, à condition de ne rien retrancher aux ornements.* (M. Célestin Gauvreau est mort le 9 juin 1862.)

Les marguilliers marchent la main dans la main avec leur nouveau curé, mais il n'en va pas de même du bedeau Thomas Gagné. A la même assemblée, décision est prise de réduire du quart ou de moitié son casuel sur *la sonnerie des cloches et les parures de mariage.* De plus, le marguillier en charge lui enjoindra *de tenir l'Église propre et de montrer plus d'égard à Mr le curé.* Par ailleurs, la Fabrique *recevra encore cette année l'argent dur au pair,* et M. Paradis est autorisé à mettre en vente *les anciennes argenteries qui ne sont plus d'aucun usage* ou de faire restaurer celles qui peuvent encore servir. (Si M. Lefebvre revenait !)

Le 31 décembre, Gagné est réengagé comme bedeau, à raison de 25 Louis par année, plus le casuel tel que réduit plus haut; mais il devra remplir les engagements stipulés dans le manuscrit du grand-vicaire Mailloux. Enfin, les bancs non payés à Noël seront vendus, *à moins d'une bonne caution.*

Deux petites surprises

Deux petites surprises à cette assemblée du 31 décembre 1865 : le curé produit un compte de C.-F. Hamel : 100 Louis plus les intérêts de 2 ans 7 mois, sur les cloches de 1856, et une facture de Hamel & frères au montant de \$255.92. Dans le second cas, M. Paradis paiera les intérêts, mais demandera un délai pour le remboursement du capital. A l'élection du marguillier, Joseph Pelletier l'emportera par 106 voix contre 78 sur le notaire Deguise.

Le curé suit de près les affaires de la Fabrique. Le 15 avril 1866, décision de charger *4 par 100 sur l'argent dur versé pour la répartition,* et d'accepter l'argent américain. Un M. Angers menace de poursuivre pour une obligation consentie par M. Bourret. Celui-ci a *8 jours de grâce* pour s'acquitter; puis (22 avril) le délai sera porté à 3 mois, à condition que le débiteur *fournisse une bonne caution;* 7 des 15 participants votent contre la proposition. Il y a aussi le bedeau qui réclame L34-2-1½ pour salaire non payé par M. Bourret. Dans leur résolution les marguilliers ne sont pas tendres pour l'ancien curé qui a *faussement diminué le chapitre de la recette en surchargeant le chapitre de la dépense.*

M. Paradis a une signature *chevrotante;* mais que d'ordre dans ses livres ! Et la décennie qu'il passe à Ste-Anne, quelle richesse pour l'historien !

Femme samson

Dans une monographie toutes les gloires ont leur place. Tandis que la Fabrique paie les dettes de l'ancien curé, naît à Ste-Anne (1866) Marie-Louise Sirois (sans doute de la lignée des Duplessis). Elle aura 12 ans quand sa famille émigrera aux Etats-Unis. Dès l'âge de 17 ans, elle épatera ses compagnes de jeu par ses tours de force. Mariée à Henri Cloutier, elle seconde son mari qui a ouvert un gymnase à Salem au Massachusetts. Un soir, la femme du bourgeois (elle est âgée de 25 ans) traverse la salle où des amateurs tentent vainement de soulever un poids de 400 livres. Elle leur rit au nez; provoquée, elle soulève sans peine les haltères, et une fois encore, après y avoir fait ajouter 75 livres. A partir de là, le phénomène de Ste-Anne de la Pocatière se lance dans les tournées aux Etats-Unis et au Canada. Ses prouesses sont incroyables: elle lève des poids oscillant de 510 à 1 800 livres. Son mari est de son côté athlète chevronné.²⁸¹ Une fois femme faite (et comment!), Marie-Louise Sirois revint-elle au pays natal dans une de ses tournées?

L'année où naît la future femme athlète, M. Paradis fait bénir (26 juin 1866) l'ancien calvaire du chemin de l'Anse, érigé vers 1774 par les soins de Louise Anctil et qui a été restauré une première fois. La croix était, *par suite de vétusté, dans un grand état de délabrement. Le calvaire a été transporté et fait tout à neuf, à l'exception de l'image du Sauveur, et placé sur le chemin des Côtes sur la terre de Damase Anctil.* Bénédiction par M. Charles Bégin, archiprêtre, curé de la Rivière-Ouelle, au milieu d'un grand concours de peuple; à part les voitures des paroissiens de Ste-Anne, on comptait 250 voitures de personnes venues des paroisses voisines. Bien entendu, le vénérable Mr Edouard Quertier, ancien curé de St-Denis et apôtre de la Croix, a adressé la parole sainte à cet immense auditoire dont la bonne tenue et le recueillement firent notre consolation, écrit le curé qui se fait la main d'historien. Le 19 août, bénédiction d'une autre croix *in via*, cette fois dans le 3e Rang, sur la propriété de Prime Guy. M. Paradis a donné l'instruction. Au registre apparaît le nom de M. J. E. MacDonald, c.j. (Ce prêtre était-il déjà vicaire? N.-E. Dionne ne le fera pourtant venir que deux ans plus tard. M. MacDonald est prêtre depuis deux ans en 1868. Il mourra à Key West, en Floride, le 16 juillet 1869, victime de son zèle apostolique. Ce sera ensuite, pour peu de temps, M. J.-F.-X. Pelletier: il a accepté la cure d'Olmsteadville, Etat de New-York; il décédera à Oswégo, le 12 octobre 1881. Il était né à Kamouraska. M. Paradis aura ensuite comme vicaire (1870) M. P. Dassylva, puis M. E. Audette, l'année suivante. M. Audette sera trois ans à Ste-Anne, très apprécié de son curé; il mourra de phthisie, le 14 mai 1876. Le curé Paradis n'aura pas d'autre vicaire à Ste-Anne.)²⁸²

281. Cf. E.-Z. Maassicotte: *Athlètes canadiens-français* (pp. 209 à 215), mon prix d'assiduité au couvent de St-Jean Port-Joli, offert par l'inspecteur Z. Dubeau (27 mars 1918).

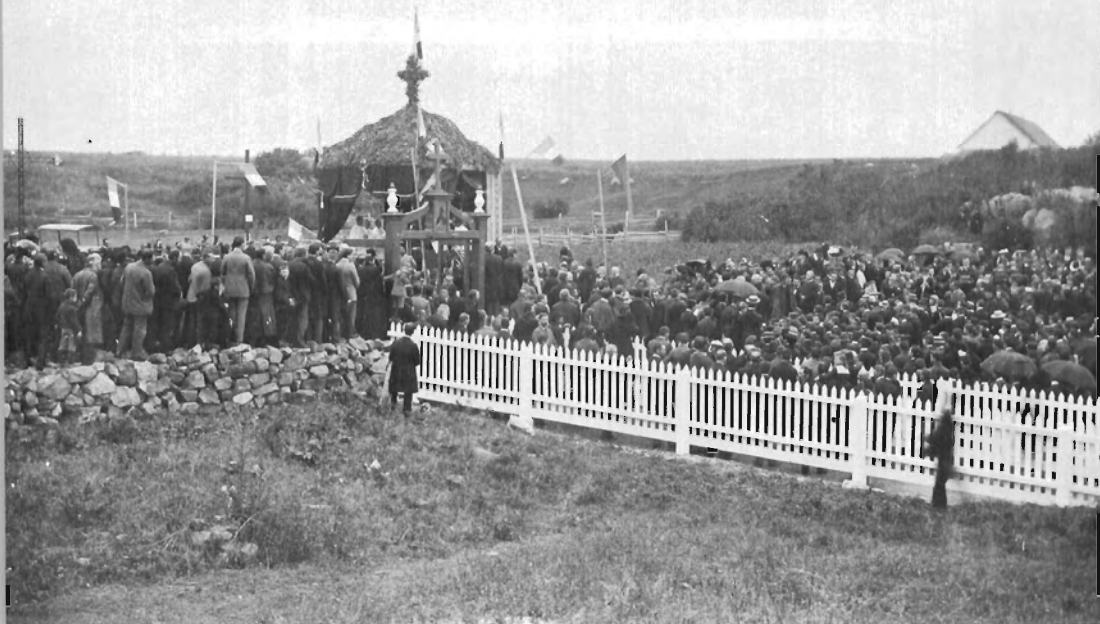
282. Cf. N.-E. Dionne: *La paroisse de Sainte-Anne*, (...), p. 70.



Le presbytère en 1888. - En revenant des "Pins" (l'emplacement du cimetière actuel) la communauté du collège salue, à son presbytère, Mgr le Supérieur (en même temps curé de Ste-Anne) le 24 mai 1888.



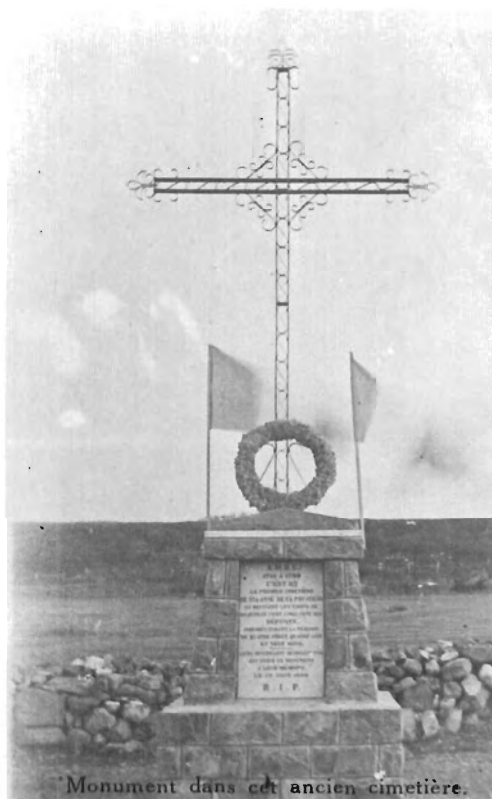
Le presbytère de Sainte-Anne-de-la-Pocatière vers 1930.



Restauration du vieux cimetière du Haut de Ste-Anne - 17 sept. 1896.



Porte de l'ancien cimetière de Ste-Anne-de-la-Pocatière, 1715-1799. Haut de Ste-Anne.



Monument dans cet ancien cimetière.



La vieille maison du collège en 1960. Elle servit longtemps de Bureau de Poste. Le maître de poste du temps était Germain Levesque, le grand-père de la maîtresse de poste actuelle, Mlle Germaine Levesque.



La gare de Sainte-Anne-de-la-Pocatière vers 1925.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière vers 1935. Rue principale.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière vers 1935. Rue principale.



Sainte-Anne-de-la-Pocatière vers 1935. Remarquez la charette.



Restaurant Saint Christophe en 1930. Aujourd'hui il y a le poste de gazoline Louis Lavoie à cet endroit.



Rue principale vers 1940. A l'extrême droite, ancienne résidence de l'ex-premier ministre de la Province de Québec, l'Honorable Adélard Godbout, agronome. Aujourd'hui: résidence de M. Renald Hudon.



La rue de la station avec son trottoir de bois vers 1945.



Vue aérienne de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1950.



Vue aérienne de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1965.



Le collège et l'école vers 1965.



Le collège, le sous-bassement et le couvent en 1965.

M. Odilon Paradis se révèle administrateur averti. Le 25 novembre 1866, l'assemblée des marguilliers approuve d'emblée sa gestion. A la même occasion, le curé reçoit carte blanche aux fins d'organiser une souscription pour l'achat d'une pompe à incendie. Pour finir, le bedeau Thomas Gagné est dégommé, vu *que Mr le Curé nen est pas content*.

Confédération — Expo 67

Voici 1867 qui verra la naissance de la *Confédération*. Qu'est-ce que cela dit au peuple qui n'a pas été consulté et qui ne le sera pas de sitôt, si jamais il l'est? A l'instar des autres circonscriptions électorales, Kamouraska envoie un député à Québec et un autre à Ottawa. Jean-Charles Chapais, qui a beaucoup d'ambition, se présente aux deux postes, ainsi que la loi le permet à l'époque. Pantaléon Pelletier est un de ses opposants. Papa Chapais est passé maître dans le travail d'élection. Les désordres sont tels toutefois que les bureaux de scrutin doivent être fermés prématurément. La Chambre des Communes enquête : le président de l'élection, qui se trouve être le parent de Chapais, est censuré, avec le résultat que la circonscription est défranchisée pendant 18 mois, à Québec comme à Ottawa. Chapais est renfloué par ses amis de Bytown et passe au Sénat, ce qui lui permet de conserver son portefeuille de ministre.²⁸³

Plus heureuse est la participation du Collège et de l'Ecole d'agriculture à l'Exposition universelle de Paris. L'Ecole et la Ferme décrochent 2 des 7 médailles d'argent accordées au Canada, tandis que le Collège se mérite une mention d'honneur pour le plan-relief du Village. Conception de l'abbé Stanislas Vallée, l'ouvrage en bois est l'oeuvre de deux collégiens : David Ouellet, futur architecte, et Joseph Guimont. Le plan (5½' de profondeur sur 12½' de longueur et 15" dans sa plus haute élévation) représente la superficie de 120 arpents sur laquelle vivent 750 âmes. A l'échelle de 1/300e, il reproduit même le *petit canon de la Roche*. On donne ce travail comme le *plus beau de l'Exposition*, commente *Un Canadien à Paris*. Le correspondant est sans doute M. Pilote qui est justement en Europe. Quoi qu'il en soit, dorénavant Sainte-Anne de la Pocatière est sur la carte du monde.

Dans le fascicule qui accompagne le plan-relief, l'abbé Pilote indique que l'ouvrage représente le village situé à 24 lieues en bas de Québec ; le collège de Sainte-Anne avec ses dépendances, son école d'agriculture, les constructions, les jardins et les vergers de la ferme-modèle, l'église paroissiale, l'école des Soeurs de la Charité, l'établissement de la *Gazette des campagnes*, l'école primaire et un atelier de photographie ; les 110 maisons du village sont reproduites. La publication décrit magnifiquement la situation du Collège, de l'Ecole d'agriculture et de la Ferme-Modèle. La population villageoise inclut des médecins, des no-

283. Cf. *La Gazette des campagnes* utilisant l'histoire de la Province de Québec, par Robert Rumilly, tome 1, pp. 101-102.

taires, des marchands, des artisans, le personnel enseignant du Collège, les Soeurs de la Charité qui enseignent les enfants et prennent soin des malades. Le Collège regroupe à ses cours classique et commercial 29 enseignants et 239 élèves dont 210 internes.

Entre-temps, la vie communautaire suit son cours.

M. Paradis a rétabli la quête de l'Enfant-Jésus, en 1866. Le 3 février de l'année suivante, la Fabrique décide que le produit de la collecte de l'an dernier et de celle de 1867, ainsi que le casuel des mariages, sépultures, services anniversaires et cloches de baptême, serviront à payer l'*harmonium-orgue*. Tandis que M. Bourret, curé de Lotbinière, a un mois pour acquitter sa dette de 300 Louis, M. Paradis est autorisé à négocier avec Alexis Des Rousselles la consolidation de la dette. M. Paradis, par ailleurs, pourra apporter des changements dans la sacristie, mais il ne sera remboursé qu'une fois la dette de la Fabrique éteinte.

Consolidation de la dette

M. Paradis est sans doute heureux d'annoncer aux marguilliers que Des Rousselles a réduit sa créance à L1 700, tandis que l'Assurance de Québec a abaissé la sienne à L1 500. Le 1er décembre (1867), la Fabrique convient de payer annuellement 6% d'intérêts au premier et 7½% à la seconde, avant toute autre dépense. Remerciements aux deux créanciers d'avoir accepté l'arrangement proposé par le curé (capitalisation des intérêts et délai pour rembourser le capital). Un autre va pouvoir se réjouir, car *En reconnaissance de ses sacrifices pour le presbytère, Mr Bourret reçoit don et remise de ce qu'il pourrait devoir de son obligation de L300*. Moins important, c'est certain, le curé est autorisé à redresser la clôture en face du presbytère, à condition de céder un coin de son jardin pour élargir le chemin public et de laisser du terrain pour une rangée de voitures.

Quand on dit que M. Paradis aime les situations claires. Le 12 janvier 1868, l'assemblée des marguilliers reconnaît que la Fabrique lui doit L34 4/10 pour les travaux à la sacristie, le remboursement devant être fait quand la dette sera éteinte. Par ailleurs, on rend obligatoire la coutume établie dans la paroisse depuis 13 ans à la demande de l'Évêque : la quête à la messe paroissiale tous les dimanches et fêtes. Par contre, finie la coutume de rémunérer quelqu'un pour préparer les comptes du marguillier sortant ; l'intéressé paiera de ses deniers si le curé ne veut pas se charger du travail. A l'avenir, le marguillier en charge devra rendre ses comptes le dernier dimanche de l'année.

Témoignage à M. Paradis

Mgr Baillargeon, en visite pastorale à Ste-Anne le 7 juillet (1869) après avoir assisté à la distribution des prix au Collège, inscrit des recommandations. Auparavant, il commente la gestion de M. Paradis.

Il a été heureux de trouver les comptes dans le meilleur état. Il est de même heureux de reconnaître ici que Nous avons trouvé ces choses dans un état qui fait le plus grand honneur à l'intelligence, au zèle, à l'activité & à l'intérêt de Monsieur le Curé pour le bien de la paroisse. C'est à l'ordre qu'il a su mettre dans les finances de la fabrique, à son activité dans l'administration des affaires, aussi bien qu'à la bonne volonté des paroissiens en général, pour s'acquitter du paiement de la répartition qu'ils avaient acceptée dans la vue de venir au secours de leur église que l'on doit attribuer l'avantage de payer une grande partie de ces dettes, & de pouvoir aujourd'hui en payer les intérêts par elle-même, et d'avoir l'espérance d'en éteindre le fonds. L'Evêque insiste pour que le Curé continue de tenir lui-même les comptes. Les recommandations maintenant : acquérir un terrain pour un nouveau cimetière en tâchant d'obtenir la partie que les Soeurs consentent à céder; transporter la petite cloche dans le petit clocher, le grand devant être réparé; l'installation de deux confessionnaux dans la nef.

M. Paradis, qui voit à tout, donne, le 13 juillet, la liste des messes de fondation : basse-messe le 4 novembre établie par M. Duchouquet; basse-messe le lendemain de la Ste-Anne pour la famille Joseph Delorme qui donna 100 Livres pour l'église neuve, en 1735; messe en février pour le Sieur de la Combe et ses descendants; messe basse le 23 novembre pour Marie-Anne Juchereau, son mari et leurs enfants. A sa visite du 7 du courant, Mgr Baillargeon a constaté que la messe pour le Sieur d'Auteuil n'a pas été acquittée depuis 1779 (C'est peut-être pour cela qu'il y eut des *survenants* en 1788, au temps de M. Lefebvre.—G.O.) L'Evêque a décidé que la Fabrique fera dire 10 messes par année, *en sus des 2 messes anniversaires*, pour l'acquiescement de celles qui ont été oubliées, jusqu'à concurrence de 120, (En 1877, le curé Georges Fraser attestera que les 120 messes ont été dites.)

Privilegié, le Collège accueille Mgr Taché le 3 octobre (1869). L'Evêque de Saint-Boniface et Mgr Baillargeon partiront ce mois-ci pour Rome où s'ouvrira le Concile, le 8 décembre. Ni l'un ni l'autre ne verra la fin de ces assises : le gouvernement d'Ottawa rappelle le premier pour qu'il tente d'apaiser les Métais de Louis Riel; l'Evêque de Québec, lui, se sent atteint du mal qui l'emportera l'année suivante.²⁸⁴

Il ne se passe pas seulement des choses *catholiques* durant les offices, car les marguilliers décident (3 octobre 1869) de faire prêter serment à un nouveau *connétable*; à deux si nécessaire : la Fabrique paiera \$12 pour un, \$8 s'il en faut deux. Le clocher principal sera inspecté; le curé est autorisé à y ajouter une petite cloche. De plus, pendant 2 ans au besoin, la quête de l'Enfant-Jésus servira à payer le pein-

284. Cf. Mgr Lebon : *Histoire du Collège*, (. . .), pp. 251-252.

285. Cf. Mgr Lebon : *Ouvrage cité*, p. 265.

turage de la toiture de l'église, de la sacristie et du presbytère. Il est décidé ensuite que le colonel Vincent Dubé et l'arpenteur Charles Sirois verront si l'on n'a pas empiété sur le terrain qui est à l'usage du curé dans le Haut de Ste-Anne, terrain dont le plan a été tracé en 1785.

Les sépultures sous l'églises sont nombreuses à l'époque. Le 19 décembre (1869), les marguilliers en réglementent le coût; pour les épitaphes apposées aux murs de la nef la charge sera de 20 Louis; le curé devra juger si ces plaques sont un ornement pour l'église.

M. Paradis est-il déçu quand, à l'assemblée de reddition des comptes pour 1869, les participants refusent d'entériner la suggestion de l'Evêque à l'effet de donner le cimetière actuel en échange du terrain des Soeurs, le curé offrant de reconstruire le couvent à ses frais? On décide ensuite d'exempter du pain bénit les pauvres dont l'évaluation foncière n'atteint pas 25 Louis et de rejeter le projet de faire donner le pain bénit par arrondissement plutôt que par les habitants tenant feu et lieu. L'assemblée reconnaît en dernier lieu qu'il est urgent de réparer église, sacristie et presbytère : Joseph Sirois et J.-N. Anctil feront effectuer les expertises et s'assureront que la majorité des paroissiens sont disposés à payer 2 *sous dans le louis* pour les travaux.

M. Paradis, historien

En 1869, pendant que M. Alexis Pelletier ferraille dans les publications (à ce stade, il défend l'infailibilité du Pape; l'Evêque entendra mettre fin à sa carrière de polémiste en l'envoyant comme vicaire à Saint-Joseph en Beauce); pendant que le Collège et l'Ecole d'agriculture se préparent à fournir 25 Zouaves (18 au Collège, 7 à l'Ecole) pour la défense du Souverain Pontife; pendant que M. Pilote est sur la sellette dans la maison dont il n'est plus supérieur depuis le 27 août, M. Paradis continue d'être curé accompli, occupant ses rares moments libres à écrire. Il se méritera de la sorte le titre de premier historien de Ste-Anne de la Pocatière. Très modeste cependant son bouquin de 30 pages (3½ pouces sur 5½ pouces) portant en page frontispice : *Notes historiques sur la paroisse et les curés de St. Anne (sic) de la Pocatière depuis le premier établissement — Par M. le Curé de Ste Anne en 1869 — A vendre au profit d'une bonne oeuvre — Ste. Anne de la Pocatière — Des presses à pouvoir de Firmin H. Proulx, Editeur Libraire*. Très modeste, mais très précieux car l'auteur est à même les dossiers de la Parioisse. Puis il y a la non moins précieuse tradition orale qui ne subit pas de concurrence à l'époque. Dommage que le premier historien se soit arrêté à l'arrivée de M. Painchaud ! Il laissait pourtant espérer de nouvelles pages. Mais le zoïle qui, à Québec, lui sert un éreintement en règle met un terme à sa carrière d'historien, ai-je lu quelque part.

Et c'est 1870 avec ses tristesses, au Québec comme en France, quoi que d'une autre nature. Il y aura d'abord l'incendie d'une partie du Saguenay et du Lac Saint-Jean. Surgi d'un feu d'abattis à St-Alphonse, le

19 mai, l'élément destructeur laissera 5 000 sinistrés sur son chemin à Jonquière, Kénogami, Hébertville, Saint-Jérôme, Roberval et ailleurs.²⁸⁶ La générosité trouvera assurément à s'exercer à Sainte-Anne d'où plusieurs familles sont parties pour le Lac Saint-Jean il y a quelque 20 ans. Le 13 octobre, décès de Mgr Baillargeon. Puis c'est, à Sainte-Anne, le tremblement de terre du 20 octobre, entre onze heures et midi. La frayeur est grande. La secousse est plus forte que celle de 1860. Des cheminées sont rasées. Les dégâts sont cependant moins élevées à Ste-Anne qu'à la Rivière-Ouelle, à Sainte-Louise, à La Malbaie, aux Eboulements, à la Baie Saint-Paul et à Saint-Roch de Québec, par exemple.²⁸⁷

Il est des malappris pour soustraire des signatures des archives de paroisse. Il est des vandales plus audacieux encore car ils subtilisent le volume tout simplement. Voilà pourquoi depuis un bon bout de temps, il n'a pas été fait écho au Cahier de prônes de la Fabrique de Ste-Anne. Mais ils sont là à partir de 1871, les chers Cahiers. Désormais, on va y voir clair.

La reconstruction du couvent est sur le point de débiter, car, après ses souhaits du premier de l'an, M. Paradis se réjouit de la bonne volonté générale de ses paroissiens pour la future bâtisse. (Les religieuses se sont engagées à communier deux fois le mois, pendant 25 ans, pour les bienfaiteurs vivants et défunts.) Mais, huit jours plus tard, le curé déplore la négligence de paroissiens à être à l'heure aux offices; puis c'est, avec commentaire, la lecture de la circulaire de l'Evêque sur les sociétés secrètes. (On peut se demander s'il est à Ste-Anne des adeptes de *la main noire*, ou de la franc-maçonnerie. Ce n'est pas avec deux ou trois Anglo-Saxons que l'on forme une loge, comme il en existe au Québec partout où il y a un bon noyau de *Britishers*.) Le mardi 10, grand'messe recommandée par Germain Pelletier dont c'est le 50e anniversaire de mariage. Le chantre François Caron qui quêtera pour les âmes du purgatoire (semaine du 29 janvier), est-il le fils de Jérôme Caron, le maître-chantre qui, au début du siècle, continuait la préface pour le curé Griault qui chantait si mal? M. Paradis, toujours débordant d'activité, recommande à ses paroissiens de faire perdre le moins de temps possible au prêtre qui *va aux malades*. D'où cette admonestation savoureuse :

Ayez des chevaux capables de marcher et que vos voitures soient convenables; si votre cheval est bon à rien, empruntez celui de votre voisin; j'ai toujours pensé qu'il y avait des bons chevaux à Ste-Anne et cependant, nous passons nos journées dans les chemins et le reste de la besogne en souffre.

286. Cf. Mgr Wilfrid Lebon : *Histoire de Collège*, (. . .), p. 174.

287. Cf. *Idem*, p. 305. Note de l'Auteur : J'ai l'impression que la première secousse du samedi soir 28 février 1925 suivit la trajectoire de celle de 1870; peut-être aussi celle de 1860. Nous serions donc effectivement dans une zone désignée.

Autre chose :

la sacristie est très froide cette année : ayez donc soin de nous employer quand nous y sommes.

C'est la vie qui bat...

C'est la vie de la paroisse qui bat dans ces pages du curé Paradis ! Avec l'argent qu'il a recueilli, le curé a acheté, commente-t-il (5 février), une statue de S. Joseph et 2 anges gardiens. Pie IX a donné S. Joseph pour patron à la paroisse, le 8 décembre. La statue sera installée le jour de la fête. Suivent des observations contre le luxe. Huit jours plus tard, M. Paradis se réjouit de l'élection de l'archevêque Elzéar-Alexandre Taschereau.

Le terrain dont jouit le curé dans le Haut de Ste-Anne, sur l'emplacement de l'ancienne église, n'est guère à la main. Le 5 mars (1871), les marguilliers demandent à l'Evêque de pouvoir le vendre pour en acquérir un autre plus près du presbytère. Dans la même requête on demande de céder aux Soeurs un morceau du terrain du presbytère pour le nouvel hospice, les Dames de la Charité devant donner, pour l'usage du curé, l'équivalent à même leur propriété. (Mgr Baillargeon approuve la requête le lendemain.)

Les paroissiens sont invités (5 mars) à voir les plans du couvent à la sacristie. Appel pour corvées de bois. *Nous ferons pour le couvent ce qui a été fait pour le collège*, déclare le pasteur (12 mars). Huit jours plus tard, c'est la lecture du mandement d'entrée de Monseigneur, puis la fondation de l'Association du culte perpétuel de S. Joseph et l'adoption des 9 règles (l'Archevêque approuvera, le 21 avril.) La taxe d'entrée est de 12 sous et la cotisation annuelle de 6 sous. (Il y aura déficit de \$27.15 à la fin de 1871.) Le curé recommande que le bois offert pour le couvent *aille la peine d'être donné et puisse servir*. Puis il y a l'importance du prochain recensement. M. Paradis regrette de ne point voir pour les corvées *certain noms de paroissiens à l'aise du Petit-Ruisseau et ailleurs* (26 mars). Par contre, *Merci, merci surtout au Petit rang du Village ! Probablement absent en témoignage à la cour, mercredi et jeudi*. (prône du 2 avril). Dimanche de la Quasimodo, 16 avril : *Les pâques sont finies bien péniblement parce qu'on n'a pas voulu venir chacun à son tour : tout le monde y a perdu, nous et vous ; les personnes du Faubourg le matin, jamais*. Merci aux jeunes gens et aux jeunes filles dont la générosité a assuré la splendeur des autels de S. Joseph et de la Ste Vierge. Il a pensé que *les personnes mariées ne voudraient pas rester derrière* : il a acheté *une Ste Anne de 6½ pieds et les deux anges adorateurs que vous voyez*. Ste Anne sera sur le grand autel. Aux prières, le pilote Alexandre Ouellet, inhumé avant-hier à l'âge de 66 ans. *Vendredi 8 h, grand messe Société de la pêche à marsouin du fief St Denis*. Le mercredi 26, la messe sera, cette fois, *pour la pêche à marsouin de Ste anne Lapocatière*.

Le dimanche 30 avril, (patronage de S. Joseph), le curé recommande : *Sanctifiez votre travail si pénible de ce temps-ci : et soyez prudents ne vous mouillez pas, car c'est un moyen d'attraper les fièvres.* Formidable, ce pasteur ! Les évêques ont porté à 25 cents les honoraires pour les basses-messes. Le curé a autorisé l'entrepreneur du couvent à loger au rez-de-chaussée de la sacristie. Pas d'entrée sans sa permission :

Je crois que la jalousie du métier a déjà fait crier et sera probablement crier quelques personnes jalouses de n'avoir pas d'ouvrage, mais je ne m'en inquiète pas : que les ouvriers de Ste anne se montrent raisonnables et je sais qu'ils auront la préférence. Je dois dire aussi que les travaillants seuls seront admis sur le terrain où l'on bâtit : il y a trop de personnes oisives pour qu'on ne prenne pas cette précaution.

Les mauvais chemins

Mais voici M. le Curé choqué, très choqué même. Il s'élève (7 mai 1871) contre *la honte et la disgrâce des mauvais chemins*; de la route de l'Eglise en particulier :

C'est impardonnable... Cette apathie, cette négligence ne vient pas d'un bon fond... C'est paresse des devoirs de citoyens que l'on se doit les uns les autres. Il y a un manque d'esprit public bien déplorable... et on a de tristes résultats... un trottoir à moitié terminé n'est pas un honneur. D'autres paroisses telles que la Rivière du Loup, Kamouraska, St Thomas, ont de magnifiques trottoirs et il me semble que notre Conseil devrait prendre l'initiative... Je termine en demandant qui sera responsable du retard dans un cas pressé pour les malades, dans de pareils chemins — et n'êtes-vous pas tous exposés à cela?

Aux prières (14 mai), Thaddée Boucher assassiné au Texas le 1er mars. Le Curé fait son *Instruction sur l'Emigration aux E.U.* (sic) *et sur l'Etablissement sur nos terres, des garçons plutôt que donner des dots aux filles qui n'en ont pas jamais* (sic) *besoin.* Viennent (21 mai) des reproches aux paroissiens pour n'avoir pas assisté aux Rogations. Et il y a les *Abus d'aller au Dépôt pendant les offices des fêtes d'obligation.* Pierre à charroyer après les vêpres, *quoique les chevaux soient fatigués.* Le curé déplore (8 juin, solennité de la Fête-Dieu) *l'assistance trop peu nombreuses aux saluts.* Ce qui est pis :

Il y a des gens qui ne pensent qu'à eux et qui ne s'occupent (sic) pas des droits des autres ni du dommage qu'ils peuvent causer en négligeant de remplir leurs obligations : c'est ma leçon dont je profiterai l'année prochaine : on achète et on ne paie pas en temps dit, on fait ses paques, sans faire aucun arrangement pour la Dime et on se croit en sureté de conscience

(...) je suis décidé à agir plus sévèrement au temps de la vente du grain et cela plus dans l'intérêt de votre conscience que dans mon intérêt personnel, (...)

Le pasteur dit (11 juin) sa satisfaction de la procession de dimanche dernier : *Collège, musique, reposoir chez (Chrysostôme) Tardif, rue bien ornée*. Recommandation de la *Gazette des familles* publiée depuis 1869 par M. Nazaire Leclerc. (M. Leclerc avait été rédacteur de la *Gazette des campagnes* de 1861 à 1868. En avril 1873, au Collège de Lévis il fondera les *Annales de la Bonne Sainte Anne de Beaupré*)²⁸⁸ Le curé attend cette semaine (du 18 juin) une goélette, peut-être deux, qu'il faudra décharger. *Préparez-vous à répondre à mon appel*.

Élection au goût du curé

Le 18 juin encore, M. Paradis félicite ses ouailles *de leur esprit dans cette dernière élection : elle présage une ère de paix et de concorde. Il y a longtemps que pareille chose n'est pas arrivée dans ce comté. Le temps que vous auriez perdu à l'Élection, employez-le à me donner un coup de main pour le Couvent. Ca vous sera plus profitable*. (Il semble bien s'agir de la réélection, sans opposition, du conservateur Charles Sirois, arpenteur de Ste-Anne; il avait défait par 38 voix le libéral Luc Letellier à l'élection du 13 février 1869.)²⁸⁹ Le curé ne doit pas être le dernier à travailler pour assurer le succès du *Bazar de l'Hospice*, le 23 juin.

Thomas Gagné a bénéficié d'un sursis comme bedeau. Mais là c'est fini : le 23 juillet, les marguilliers décident qu'il sera avisé que dans un mois il cessera d'être bedeau et que, conformément à l'acte passé le 13 juin 1848, il devra enlever les bâtisses qu'il a érigées sur le terrain du presbytère. La Fabrique est autorisée à engager un nouveau bedeau, *pour certaines parties*, la charge de sacristain étant réservée aux Soeurs de la Charité qui seront payées en conséquence.

Comme à l'accoutumée, la fête de sainte Anne a attiré une grande foule, *malgré la menace de pluie*. C'est le grand-vicaire Thomas Hamel qui a donné le sermon. Peu de confessions, mais du beau chant à l'orgue. *Belle fête*, commente le Curé le dimanche suivant; mais *Il faut des changements*. La question de la Dîme revient sur le tapis (30 juillet). La négligence de quelques-uns ne sera pas tolérée; qu'on *ne m'oblige pas à prendre des moyens désagréables*. Puis trop de fidèles font trop courte l'action de grâce; mais on est bien dévoué pour le couvent (6 août). Par contre, il y a ces enfants qui passent le temps du catéchisme et des vêpres dans les cours du Collège, malgré la défense de ces *Messieurs* et la sienne. Le Trappiste François d'Assise, de Notre-Dame des

288. Cf. Mgr Lebon : Ouvrage cité, p. 313.

289. Note de l'Auteur : A la page 489 de *Rivière-Ouelle* Paul-Henri Hudon donne le 14 juillet comme date de la réélection de Roy. Cela signifierait que l'inscription des candidats se faisait à l'époque, quatre semaines avant le scrutin.

Neiges, donne le sermon le 3 septembre ; *il ne vient pas pour quêter mais pour répandre parmi nous une excellente médecine dont l'efficacité a été bien expérimentée et qui se vend au profit de son Monastère ruiné par la révolution, en France.* (S'agirait-il de l'elixir du Père Gaucher?)

On a fait bien du bruit, commente ensuite le pasteur, au sujet d'un colporteur de Bible qui a été malmené à la Station. Le fait est réel. Cependant, *ce ne sont pas des coups qu'il faut leur donner, ils s'en font gloire et argent, mais le mépris : refusez leurs livres, ne discutez pas avec eux, car ce serait une victoire pour eux, mais, tout en méprisant leur métier, respectez leurs personnes. Faites comme les Irlandais eme saille (?) — un bon mot !*

Le mardi 3 octobre, Jean-Baptiste Ouellet et Céleste Petit célèbrent leur 60^e anniversaire de mariage. Le curé rappelle (15 octobre) qu'il a fait des dépenses personnelles pour le Couvent ; qu'au moins on lui paie ce qu'on lui doit. Le sermon de la Toussaint par le supérieur Félix Buteau, tout comme la dernière procession de la Fête-Dieu, montre que les relations se sont améliorées avec le Collège. Novembre est la période pour la rente des bancs : *Je vous prierai de ne pas me faire perdre mon temps à attendre : j'ai trop à faire.*

Le curé, on le constate, n'a pas que des compliments pour ses paroissiens. Il leur recommande (3 décembre) d'être propres à l'église et à la sacristie. Plus sérieux toutefois est le *Vol du bois sur une grande échelle* : chez les individus, au Collège, sur les terrains du Gouvernement ; mais *il est plus grave encore de prendre le bois cordé et de brûler les clôtures. Si vous avez besoin, demandez ! On vient au faubourg vendre du bois volé et on le prend tout coupé. N'achetez pas des gens qui ne peuvent justifier leur commerce.*

Le dimanche veille de Noël, les confessions après les vêpres jusqu'à 6 heures pour les femmes ; à 7 heures, pour les hommes. On a failli manquer une cérémonie. En effet :

J'ai hésité à donner la messe de minuit cette année, car, véritablement, il y a eu des désordres de boisson et de débauche qui me font mal augurer pour cette fête si chrétienne. (...) jeunes gens... hommes mariés... jeunes filles mêmes qui font parler d'elles... J'espère que les aubergistes tiendront leurs boutiques fermées car je saurai qui blâmer s'ils vendent de la boisson Dimanche et le jour de Noël... J'espère aussi que les parents respectables feront leur devoir en faisant respecter leur maison.

En 1871, il s'est fait à Ste-Anne, 20 mariages, 106 baptêmes (même nombre qu'en 1870) et 52 sépultures (1 de plus que l'année précédente). Depuis 10 ans c'est 1862 qui a donné le plus de baptêmes : 174, et 1863 qui a apporté le plus de décès : 87.

“Église à louer”

M. Paradis n'a pas commenté la messe de minuit. Avant le sermon et les souhaits du 1er janvier (1872) le pasteur a cette note cette fois : *Messe de minuit et sentences demain*. C'est donc qu'il y a eu in-conduite. Le curé est incapable de commencer sa visite. Le jour des Rois, c'est la sermonce : *Reproches vifs sur le manque d'assistance aux offices. Église à louer*. Le curé aborde ensuite un sujet plus reposant : les obligations des époux ; la *Différence d'âge des Epoux surtout pour les 2des noces ; les devoirs des belles-mères*. Du deuxième sujet M. Paradis ne dit sans doute pas grand bien, à l'exemple de S. Paul qui ne favorise pas le remariage.

Le curé dévoile un aspect de sa personnalité en annonçant (14 janvier) qu'il commence la visite paroissiale : *pas visite de cérémonie mais de cordialité et d'utilité*. Et cet aparté : *Si vous avez quelque chose de secret à me dire, ceux qui ne seront pas de la famille se feront un devoir de s'en aller*.

C'est maintenant le bedeau qui “mange sa gratte” (21 janvier) :

Il est de mon devoir de ne pas laisser profaner les tombes et j'ai défendu au Bedeau, en creusant les fosses, de déformer les cercueils pour placer les nouveaux; il en résultera peut-être que les fosses seront parfois peu profondes et que peut-être par là la santé publique sera compromise; il n'y a qu'un remède: c'est d'avoir un nouveau cimetière ou de charroyer encore du sable (...) l'été prochain. Il faudra aviser ensuite aux cercueils mal faits: trop grands, trop d'espace.

C'est certain que les morts ont mérité de dormir sans subir les coups de pioche des vandales.

Un danger menace aussi les vivants. M. Paradis conseille (28 janvier) :

Soyez prudents: la picote et les scarlatines nous menacent — ne voyagez pas trop et gare aux quêteux qui demandent logis — ensuite, si la picote est dans votre famille, ne laissez pas aller à l'école les autres enfants.

Le pasteur lit (18 février) la Circulaire de l'Evêque *sur la graisse permise au lieu du beurre*. (Nous sommes au 1er dimanche de carême.) Autre chose bonne à savoir, mais d'un autre point de vue (25 février) :

par ordonnance de Mgr, les Dames religieuses ne donnent plus la main à personne (les petits becs sur la joue alors?) : elles font la genuflexion au lieu de la révérence. Il serait à désirer que les

*Dames et les jeunes filles fissent de même et abandonnassent (parfait cet imparfait menacé de disparition en 1973 !) la ridicule révérence qui s'est introduite... c'est plus respectueux, moins prétentieux et (ce) sera plus uniforme.*²⁹⁰

Il dut provoquer des pépiements ce prône, même chez les Demoiselles enfants de Marie...

Cette fois-ci, c'est officiel : *Picote dans le faubourg, me dit-on (25 février) prudence... (ne venez) pas à l'Eglise... on mettra à la porte (les picotés, j'imagine)... je dois veiller à la santé publique. Félicitations (3 mars) pour la charité envers Bruno Boucher où il y a eu incendie cette semaine : c'est beau, c'est grand (...), mais soyez plus prudents quand vous brayez. (le brayage du lin)*

Drôle de conception

En compagnie de la Supérieure générale, M. Paradis a visité le couvent des Soeurs de la Charité. Il regrette que les commissaires d'école ne laissent pas les religieuses suivre leur méthode d'enseignement et les contrôlent d'une manière peu judicieuse : par exemple défense de montrer à coudre et à raccommoder (pratiques qui font partie de l'éducation pourtant). Si cela ne change pas, le Curé demandera aux Religieuses de se déclarer indépendantes. *Que les commissaires s'occupent de faire observer la loi des Ecoles. Un peu plus de sollicitude pour l'école des garçons et un peu moins pour le couvent.*

Le Curé parle franc et sensément. Il est de nouveau à mon goût lorsqu'il déplore (10 mars) l'émigration, *plaie profonde*, et l'état anormal du pays, appel qu'il termine ainsi : *Ayez un peu plus d'amour de la patrie et de votre âme.* Il y a l'église qu'il faut aussi chauffer. Si chacun ne fournit pas sa part de bois, ceux qui le font se fatigueront, *et alors on vendra les poêles.* (31 mars) Il a de l'humour, monsieur le Curé ! Grand motif de satisfaction : le règlement du Conseil municipal sur la vente de l'alcool : *il faut un certificat... qu'il soit entendu que je n'en donnerai jamais aux enfants et aux jeunes gens... si vous avez des malades qui en ont besoin, le Dr sera meilleur juge que moi.* (12 mai)

Mardi, à 3 heures, (21 mai) Mgr Taschereau bénira, à l'église, la cloche de l'hospice ; une séance publique suivra la cérémonie. Le lendemain, bénédiction du couvent et messe dans la nouvelle chapelle. (Le couvent, M. Paradis, c'est son oeuvre à l'égal de celle des héroïques Soeurs de la Charité.) *Payez vos maîtresses !* enchaîne le pasteur qui suit de près le domaine de l'instruction.

290. Note de l'A. : Comme second ouvrage historique, M. Paradis aurait pu publier ses prônes. Comme La Fontaine à *Peau d'âne*, le lecteur y eut pris un plaisir extrême.

M. Paradis en a gros sur le coeur à la Trinité (26 mai). Il fulmine :

Si vous n'avez pas assez de religion pour donner (à ceux qui quêtent pour des grand'messes) ayez au moins assez d'éducation pour ne pas faire de grossièretés. Quant à moi, je ne tiens pas à chanter de grand'messes, j'aime même mieux dire ma basse messe et être tranquille.

Le curé n'a épargné ni sa bourse ni sa santé pour la paroisse ; il se croit en droit d'ajouter :

Quant à moi, je continuerai à faire pour le mieux. Quant à vous, continuez à crier et à blâmer, ça m'est égal. Toutefois, je vous engage à plus de politesse dans vos paroles, car on n'y gagnera pas grand chose à appeler son curé un polisson, et si on me pousse à bout, j'aurai à révéler des choses qui ne feront pas rire tout le monde, particulièrement à l'égard du couvent.¹

Et en note de bas de page ceci :

¹ *Voilà 7 ans que je souffre martyr ! Nabuchodonosor n'a vécu que 7 ans parmi les bêtes et Dieu a eu pitié de lui !!*

En rédigeant cette note, le curé se rappelle sans doute ce que, dans sa brève histoire de Ste-Anne, il a écrit au sujet des ennuis de son lointain prédécesseur, M. Pierre Huet de la Valinière : *Il y aura toujours des ingrats sur la terre !* Il reste qu'en gagnant son ciel, M. Paradis, à l'occasion, y va à grands coups de tasse à l'endroit de ses brebis au milieu desquelles il semble trouver trop nombreux les moutons noirs.

Suppression de la procession

En 1872, la solennité de la Fête-Dieu n'est guère solennelle à Ste-Anne. M. Paradis dit pourquoi (30 mai) : *Vu les mauvais chemins pas de procession publique cette année.* Toutefois, permission à tous de herser cet après-midi. Mais il y a la dîme : ceux qui ne l'acquitteront pas en recevront l'ordre sous peu : *j'ai un moyen plus expéditif pour faire payer la dîme, avertit le pasteur.* Et de revenir (2 juin) sur la suppression de la procession :

N.B. Pas de procession cette année vû 1o que le Collège a encore refusé de recevoir le St Sacrement; 2o vû le délabrement des habillements des fleuristes; 3o vû le peu de zèle à orner les chemins et à aider leur curé qui doit toujours tout faire; vû que jusqu'à présent le Collège a persisté à ne venir reconduire le St Sacrement qu'à la porte de l'Eglise; vû l'incertitude du temps les jours précédents.

M. Paradis a assurément des motifs d'être amer. Mais le mauvais temps n'influe-t-il pas un peu sur son son tempérament? Et il y a les enfants qui passent le temps entre les offices à jouer dans les tambours

(et le) jubé, et empêchent de prier. (9 juin). Il se fera un plaisir (7 juillet) de donner une place aux écoliers dans le bas-choeur, à la condition expresse qu'ils ne s'y mettront qu'avec leur capot d'écolier. Et il y a les gens qui ne paient pas la dîme et les autres qui n'ont apporté que des revannes. Quant à lui, il est rassasié des négligents : ils ne trouveront aucune grâce devant lui, car on ne me jouera pas, fulmine-t-il.

Ce dimanche-là, les marguilliers entérinent le règlement municipal qui impose de charroyer pour le cimetière une barrique de sable par \$100 d'évaluation. M. le Curé en a marre (21 juillet), lui la propreté et l'ordre personnifiés : *L'église est lavée, soyez propres : pas de chique . . . pas de crachats sur les corniches . . . respectez la maison de Dieu . . . le connétable sévira contre les chiqueurs.* Par ailleurs, il a dû renvoyer des cours préparatoires à la 1^{ère} communion plus de la moitié des enfants :

c'est pénible pour nous et pour vous et pour ces enfants; mais en définitive, vous êtes les grands responsables : que la leçon serve pour l'avenir. Dorénavant, aucun enfant ne sera admis à marcher pour sa 1^{ère} communion à moins qu'il sache toute la lettre de son catéchisme;²⁹¹ prenez-vous-y d'avance pour l'année prochaine : l'état de l'éducation dans la paroisse m'autorise à établir cette règle.

M. Edouard Quertier, ancien curé de Saint-Denis et fondateur de la Société de la Croix, est décédé le 17 ; service le mardi 23 (juillet). *Allez renouveler sur sa tombe vos promesses de tempérance.* Le curé Joseph Lagueux, de Saint-Jean Port-Joli, chante la messe : *Peu de monde vû les élections imminentes.* (Le 5 août (1872), par 98 voix, Pantaléon Pelletier l'a emporté sur Basile Routhier. Il sera réélu sans opposition, pour Ottawa encore, le 19 février 1874. Le 19 février 1877, c'est l'arpenteur Charles Roy, de Ste-Anne, ancien député à Québec, qui sera désigné pour représenter Kamouraska à Ottawa.²⁹²

Le meilleur héritage

Ce sera bientôt la rentrée des classes. M. Paradis exhorte (22 août) les parents à envoyer leurs enfants au Collège ou au Couvent : *c'est le meilleur héritage que vous puissiez donner et ça vous est si facile et si peu coûteux : \$1 par mois au Collège et \$5 avec pension au Couvent ; on prend des effets en paiement. Trois jours plus tard, les marguilliers prennent diverses décisions : entre autres de remonter à \$100 le salaire du bedeau ; remettre à plus tard la pose d'un paratonnerre sur l'église, faute d'argent, et enlever, en attendant de pouvoir le remplacer, le paratonnerre du presbytère qui est devenu vicieux. A la même assemblée, M. Paradis parle de l'utilité qu'il y aurait d'acquérir une pompe contre les incendies, vu l'augmentation continuelle du faubourg ; les*

291. Note de l'A. : L'esprit serait préférable à la lettre.

292. Cf. Paul-Henri Hudon : *Rivière-Ouelle*, p. 488.

marguilliers sonderont l'opinion publique quant à ce projet. A 4 heures le 2 septembre, le curé a fait la dernière inhumation sous l'église; impossible d'y identifier une seule tombe (que les parents le renseignent). Le 15, c'est l'exercice de l'Archiconfrérie : *qu'on y assiste car on ne prêchera pas aux bancs*. Mais l'alcool est le sujet prioritaire ce jour-là :

Il est temps que vous vous protégiez contre les vendeurs de boisson (...) : le mal augmente. Vos enfants se démoralisent, votre fortune se perd, votre bonheur domestique s'en va — les enfants en sont rendus à frapper leurs parents. (...) Bien, mais vous, ne pouvez-vous pas vous unir contre ces voleurs publics qui vous volent la conscience, l'honneur, la santé et l'âme de vos enfants. Unissez-vous donc pour leur faire payer l'amende — je crois que le Conseil est bien disposé et que le maire vous prêtera main forte. Commencez par jeter votre mépris sur ces suppôts de Satan, que les honnêtes gens n'aient aucun rapport avec eux, et faites payer l'amende si votre enfant va dans ces maisons, boire; actionnez-le comme témoin, et sous la foi du serment, il dira la vérité et vous en viendrez à bout comme cela.

A ces paroles vengeresses le pasteur ajoute au plomb : *Prudence, la picote*. Celle-là est aussi tenace que *la boisson*. 15 jours plus tard, M. le Curé revient à la charge : *La Société de tempérance tombe rapidement*. Nouvelle charge (20 octobre) contre les vendeurs, et exhortation à prier en famille et à participer aux offices. Autre motif à déception : en cinq mois une seule messe pour les biens de la terre dans une paroisse de plus de 2 000 communiants. Et l'état déplorable des chemins (27 octobre) : négligence des inspecteurs; il n'est plus sûr de voyager la nuit; le curé ne sortira après le coucher du soleil que lorsque les chemins auront été réparés. A la Toussaint, on est averti que la croix n'accompagnera plus le cercueil d'un défunt non membre de la Société et qu'on ne la verra plus dans la maison d'un ivrogne; si le chef n'est pas de *la Croix*, les autres membres de la famille pourront laisser ce symbole à la sacristie avec leur nom. Plusieurs paroissiens n'ayant pu vendre leurs produits, M. Paradis leur accorde (17 novembre) un délai pour la dîme.

En 1872, un mariage a été *arrêté*; un autre était impossible à cause d'*Empêchement dirimant d'impuissance*. Au Collège, où l'on sait que la musique adoucit les moeurs, on a obtenu cette année-là comme professeur (il y sera deux ans) le docteur Salluste Duval, *une teste bien faite* de Saint-Jean Port-Joly.²⁹³

Cette année-là aussi, les anciens du Collège ont fait apposer à la mémoire de M. Painchaud, une plaque commémorative dans l'église de l'Ile-aux-Grues et une autre dans la chapelle de la maison fondée par l'ancien curé de Ste-Anne.^{293a}

293. Cf. Mgr Wilfrid Lebon : *Histoire du Collège*, (...), p. 543.

293a. Cf. Idem, pp. 318-319.

Des paroissiens ne sont pas sans trouver que leur curé est pas mal raide. M. Paradis a les défauts de ses qualités. Rien n'échappe à son oeil vigilant; par exemple, (12 janvier 1873) *se moucher avec ses doigts et s'essuyer avec son mouchoir.*²⁹⁴ Trop c'est trop: *Trop de danseuses... et quelles danseuses! des filles qui devraient rougir de se montrer parmi les gens respectables, si on peut appeler respectables ceux qui les reçoivent et les fréquentent. C'est plutôt ceux qui se ressemblent se rassemblent: de grâce, un peu plus de respect de vous-mêmes!*

Une circulaire annonçait la visite du Père Lacombe: il part pour l'Europe. Le jeudi 13 mars, il y aura, par contre, causerie agricole par Edouard Barnard.²⁹⁵

A vouloir sauver...

A vouloir sauver un peuple contre lui-même on s'en fait souvent un ennemi, proclamera un penseur français. *Des gens à l'esprit étroit, à la suite de la demande* que M. Paradis a faite de signer sa requête, *ont semé la division.* Il s'agit, commente-t-il, (16 mars) de faire comme à Ste-Scholastique et de réclamer d'Ottawa qu'il protège les produits agricoles et les produits manufacturés canadiens. Il écrit:

Quand je vous ai proposé dim. dern. de signer une requête demandant au Gouvernement de protéger nos produits pour que vous puissiez les vendre plus cher, je croyais la chose si évidemment avantageuse que l'idée ne m'était pas même venue qu'il y avait des gens à idées si étroites qu'ils trouveraient moyen de mettre la division où devrait exister l'unanimité et qu'ils auraient la malice d'y introduire l'esprit politique. Cependant c'est ce qui est arrivé. Déjà j'avais vu des idées que j'avais émises combattues d'abord et résuscitées (sic) pour m'ôter le mérite de l'initiative et se l'approprier: il en aura été de même cette fois aussi. Il y a, voyez-vous, des cerveaux tellement construits pour croire qu'il n'y a rien de bon que ce qui y a germé: proposez-leur la chose la plus évidemment avantageuse du moment que ça ne vient pas d'eux, ce n'est pas bon. Mais il y a plus: il y a des coeurs tellement égoïstes qu'ils ne considèrent que leur graisse, sans voir la maigreur des autres, qu'ils ne pensent qu'à arrondir leur bourse par des moyens plus ou moins avouables, sans s'occuper de la ruine et de la misère des autres. Eh bien! tant qu'il y aura de ces éteignoirs et de ces sans coeur et tant qu'ils trouveront des gens pour les écouter, il n'y aura jamais moyen dans Ste Anne, de faire mousser une idée large et patriotique: on restera à la remorque des autres tandis que la place de Ste Anne est d'être à la tête de tout bon mouvement, car elle a l'avantage d'avoir

294. Note de l'A.: Nos gens, pas plus royalistes que le roi, ne faisaient qu'imiter feu Louis XIV.

295. Note de l'A.: Le Père Lacombe est le grand missionnaire oblat de l'Ouest. Sous le titre *Un grand éducateur agricole*, Marc Perron a publié l'histoire de Barnard, gendre de Jean-Charles Chapais.